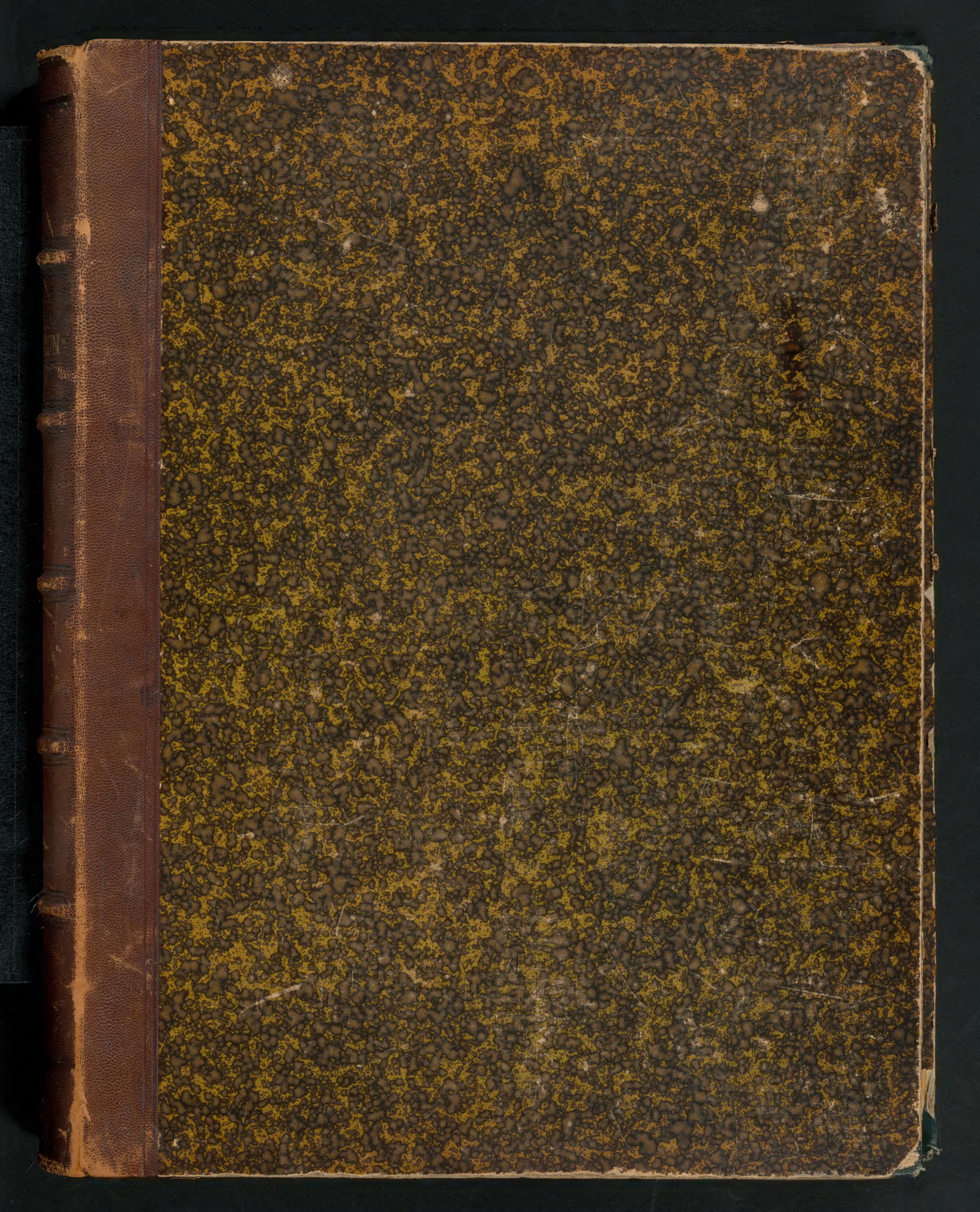






L'ÉMULATION

NOUVELLE SÉRIE — 2me ANNÉE — 1909

(34me de la collection)

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ARCHITECTURE

L'ÉMULATION

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

SIÈGE SOCIAL :

PALAIS DE LA BOURSE A BRUXELLES



ADMINISTRATION : **RUE WÉRY 30**

PRIX D'ABONNEMENT : Belgique . . . . 30 fr.
Etranger . . . . 35 fr.

LOUVAIN

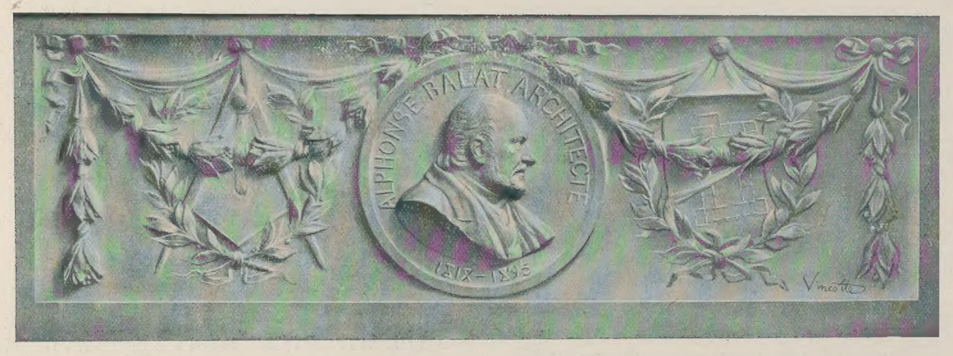
IMPRIMERIE J. WOUTERS-ICKX

1909

L'ÉMULATION

NOUVELLE SÉRIE — IIe ANNÉE, No 1

(XXXIVme DE LA COLLECTION)



MÉMORIAL A. BALAT, ŒUVRE DE TH. VINÇOTTE — GRAND ESCALIER DU PALAIS DES BEAUX-ARTS DE BRUXELLES.

SOMMAIRE : I. Notice sur Alphonse Balat, architecte, membre de l'Académie. — II. Rapport annuel de la Commission Administrative sur les travaux de la Société Centrale d'Architecture en 1908. — III. Rapport annuel du Comité de Défense Juridique, 1908. — IV. Société Centrale d'Architecture de Belgique. Commission Administrative et Comité de Défense Juridique. — V. Notes de Voyage d'un Architecte en Amérique. — VI. Concours pour la Transformation de la Maison communale de St-Josse-ten-Noode. — VII. Faut-il un diplôme d'Architecte ? — VIII. Jurisprudence. — IX. Société Royale des Architectes d'Anvers. — X. L'Émulation. — XI. Erratum.

NOTICE
SUR
ALPHONSE BALAT

ARCHITECTE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

né à Gochenée (Namur) le 15 mai 1818, décédé à Ixelles le 16 septembre 1895 (1).

—

Ce n'est pas sans émotion que l'on peut entreprendre de parler d'un maître tel que Balat : non que l'analyse de son art soit laborieuse ou que la formule en soit complexe ; mais de la majestueuse simplicité même de ses créations naissent l'appréhension de ne pouvoir dire assez simplement la grandeur des sentiments qu'elles éveillent, la troublante certitude de ne pouvoir trouver d'expressions bien adaptées au sujet, de termes assez modestes dans leur forme, assez élevés dans leur sens pour peindre dignement la noblesse tranquille de son art.

Les monuments édifiés par Balat sont beaux comme sont belles les œuvres des grands artistes de la Grèce : par la pureté de la forme, par l'élégance des proportions ; comme elles, on les sent robustes en leur gracieuse jeunesse, invulnérables en leur triomphante simplicité.

Sa formule, disais-je, n'est point complexe ; lui-même l'énonçait d'un seul mot : « Simplifiez ! »

« Simplifiez, disait-il, simplifiez encore, simplifiez toujours, et quand vous aurez tout simplifié, vous n'aurez pas encore assez simplifié ! »

Tout son art est dans l'application de ce principe, si profondément juste, aux conceptions d'un goût suprême inné, — d'un merveilleux instinct du « Beau par soi-même », — d'un mépris déconcertant des richesses factices, des détails superflus.

La luxuriante ornementation des temples des déités boudhiques ne leur donne point la majesté des ruines grandioses du Parthénon.

Mais pour qu'un corps soit beau par sa seule forme, pour qu'un monument soit imposant par son ensemble, par la seule harmonie de ses proportions, pour que l'un et l'autre puissent dédaigner la magnificence du décor et n'en prendre, avec un tact infini, que le simple détail qui donne l'échelle, l'infime partie qui produit, par une comparaison instinctive, l'impression de leur propre grandeur, — encore faut-il que tous deux soient nés de ce souffle puissant qui seul peut engendrer les manifestations du grand art.

Ce souffle animait Balat ; il inspira son œuvre entier et nous donna cet admirable spectacle d'une âme vibrante, énergique et forte, dans un corps sans force, de la volonté créatrice de l'artiste soutenant, des années durant, l'homme condamné par la science et luttant contre le mal implacable jusqu'au jour où l'effort de son talent eut consacré pour

(1) Extrait de l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique.*

jamais la mémoire du Maître qui ne connut point la décadence.

D'autres ont décrit le causeur spirituel et charmant, le collègue sympathique autant que respecté, l'éminent artiste académicien que fut Alphonse Balat (1) ; je veux m'occuper tout spécialement ici de son œuvre comme architecte, des principes qu'il professait et dont la constante observance lui a ménagé une place si importante dans les fastes de notre histoire artistique nationale.

A l'âge où les enfants ne songent qu'à leurs jeux, Alphonse Balat ne connaissait d'autre plaisir que le dessin. Le crayon à la main, il s'absorbait, des heures entières, dans des croquis, copiant ou inventant avec une remarquable précocité ; mais il s'attachait surtout aux œuvres de l'art dans lequel il devait s'illustrer plus tard. Dès l'âge de 14 ans, il exécutait, à la demande du propriétaire, un dessin du château de Moinil, près Samson.

Son père, qui était à la tête d'un établissement de marbrerie, aurait voulu lui faire apprendre la sculpture ; mais la préférence marquée du jeune homme pour l'architecture, la vocation bien arrêtée dont il faisait preuve et les conseils de personnes compétentes eurent raison des intentions paternelles. Balat entra à l'Académie ; de 1831 à 1834, il remporta successivement les médailles des concours de dessin de fleurs, d'architecture classique et de dessin académique.

Ses études artistiques et techniques commencées à Namur se poursuivirent à l'Académie d'Anvers, où il remportait, en 1838, la médaille du concours de composition architecturale. L'année suivante, la mort de son père le rappelait à Namur, où il demeura jusqu'en 1846, date à laquelle il vint s'établir à Bruxelles.

Dans l'intervalle, toutefois, il avait voyagé. D'abord il avait entrepris le voyage d'Italie, couronnement ordinaire des études classiques ; un grand personnage étranger rencontré à Paris, où il s'était arrêté, lui confia un premier travail important pour l'exécution duquel il dut rentrer en Belgique ; il ne visita que huit ou dix ans plus tard la patrie de Michel-Ange, et, de son propre aveu, c'était encore trop tôt.

Balat, en effet, avait coutume de dire qu'à cette époque « il ne savait pas lire » et s'insurgeait, non sans raison, contre cette tradition qui veut qu'à peine l'instruction faite, les jeunes artistes commencent par « la terre classique des beaux-arts » cette éducation qui leur serait indispensable de posséder déjà pour bien voir et bien comprendre les chefs-d'œuvre qu'ils y rencontrent à chaque pas.

Cette déclaration si modeste et si digne de Balat, « qu'il ne savait pas lire », constitue tout un programme d'enseignement que pourraient méditer ceux qui s'occupent d'études artistiques.

Notre éminent confrère résumait ainsi son opinion à ce sujet :

« Combien, disait-il, ne rapportent de ce voyage d'Italie qu'un bagage banal de relevés plus ou moins exacts, de détails scrupuleusement copiés, de souvenirs insuffisants par cela même qu'il faut avoir beaucoup vu, beaucoup étudié, beaucoup pensé pour apprécier complètement les monuments anciens, en dégager tous les éléments qui concourent à atteindre le summum de l'Art !

» Le Panthéon, le Colisée, les thermes, les temples, les basiliques, les palais, les villas ne sont pas seulement des monuments où l'on étudie les formes de l'art romain et gréco-romain, les sources de la Renaissance italienne ; ce sont de vastes traités qui renferment tous les préceptes du Beau ; mais pour les déchiffrer, il faut connaître déjà leur sublime langage, être apte à saisir les contrastes qui, des défauts mêmes, font un enseignement.

» Il suffit d'avoir étudié Saint-Marc de Venise et Saint-Pierre de Rome pour apprendre à celui qui sait analyser les causes de ses impressions, que la dimension restreinte des détails donne au premier une grandeur apparente bien supérieure à ses dimensions réelles, tandis que la vaste ampleur de l'autre s'amoindrit proportionnellement à l'exagération de l'échelle de ses ornements.

» Quiconque aura compris ce principe essentiel l'appliquera avec un égal bonheur à n'importe quel style. »

(*A suivre.*) G. Bordiau.

(1) Voir les discours de MM. Gevaert, Fétis et Wellens, Hymans et Winders, ainsi que les notices de feu Ad. Pauli dans l'*Album des Célébrités nationales*, et de M. H. Rousseau dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1895, p. 59.

RAPPORT ANNUEL

DE LA

COMMISSION ADMINISTRATIVE

SUR LES TRAVAUX

de la Société Centrale d'Architecture en 1908

—

Messieurs et Chers Confrères,

J'ai l'honneur de vous exposer, au nom de mes collègues de la Commission administrative, la situation générale de notre société, l'enchaînement et le degré d'avancement des divers travaux qu'elle a abordés pendant cette année qui s'achève.

Mais permettez-moi tout d'abord, d'adresser un souvenir ému à ceux de nos membres que la mort a frappés : M. Jules Tournay, Directeur de l'Ecole de Dessin et d'Industrie d'Ecaussines-Enghien ; M. Em. Demany, de Liége ; M. Van Gastel, d'Anvers ; M. Vanden Heuvel, de Gand, tous quatre membres correspondants de notre société. Enfin M. Julien Guadet, président de la *Société Centrale des Architectes français*, que nous pûmes compter parmi nos membres d'honneur et qui s'est éteint à Paris au printemps dernier, laissant dans l'histoire de l'Art Architectural tout entier une empreinte ineffaçable et un prestigieux souvenir.

Après avoir cité ceux qui nous ont quitté, il convient que je cite ceux qui sont venus renforcer nos rangs : MM. Maurice Peeters, Adolphe Puissant, Léon Bochoms, Norbert Lacroix, Alfred Kucin, Mindeleer et Sauvage. M. Seroen a repris sa place parmi nos membres effectifs et M. Plusquin, d'Obourg et Louis De Vooght, d'Anvers, nous ont priés de les inscrire parmi nos membres correspondants. Nous avons enregistré enfin, avec regret, quelques démissions, mais en général, l'actif de notre société s'est quelque peu élevé. Le

rapport qui vous fut présenté l'an dernier à date semblable attestait le nombre de 96 membres effectifs. Ce chiffre se porte actuellement à 101.

* * *

Notre Société a eu cette année d'autres satisfactions que celle de s'accroître. De plus en plus, les pouvoirs publics sentent en elle une force parce qu'elle est une autorité, et c'est officiellement que notre sympathique Président Delbove a été successivement désigné par le Ministre des Sciences et des Arts comme délégué de son département au congrès international de Vienne et par le Ministre de l'Industrie et du Travail, comme membre de la commission supérieure de patronage, chargée d'encourager et de favoriser la participation des producteurs belges à l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles en 1910.

Ce résultat est significatif et nous donne droit d'espérer que, dans un avenir prochain, un rôle plus actif nous sera réservé dans la discussion des questions qui intéressent directement notre profession, notre art national, l'esthétique de nos villes.

* * *

Il convient ensuite, Messieurs, que nous nous félicitions de l'extension de plus en plus grande que prend la mode des concours publics ; notre société n'a cessé d'en défendre le principe et il n'est pas douteux que son intervention fréquente n'ait favorablement influencé les administrations.

Sans recourir totalement à nos offices, la commune de St-Josse-ten-Noode nous a priés de nous faire représenter au sein des deux jurys institués pour les concours du Marché St-Josse et de l'agrandissement de l'Hôtel communal.

Le Conseil des hospices de Molenbeek-St-Jean, s'inspirant des principes de base que nous avons établis, a ouvert à son tour un concours, — qui promet beaucoup, — pour le nouvel orphelinat que la commune se propose d'édifier. Une société particulière, constituée pour la création d'un lieu de villégiature sur les bords de la Meuse et la commune de Schaerbeek, ont eu recours à nous à des titres divers.

* * *

Donnant elle même l'exemple salutaire, notre société a réalisé cette année le projet qu'elle avait ébauché l'an dernier et vous pourrez revoir à l'Exposition qui s'ouvrira prochainement, les dessins primés par notre jury au « Concours de la Société Centrale ». Certes, Messieurs, il convient de le reconnaître, ce premier résultat est encourageant, et si nous n'avons pu réaliser ce concours sur les bases que nous avions un instant désirées, c'est à dire sous les auspices de l'Académie des Beaux Arts de Bruxelles, peut-être, vaut-il mieux qu'il en soit ainsi, et pour la liberté du concours, et pour l'autorité de la société qui l'organise. S'exerçant en dehors de leur milieu habituel, les jeunes artistes, pour la plupart élèves des classes supérieures d'architecture, sentiront mieux, au contact de programmes très variés, rédigés en dehors de leur école, toute l'infinie diversité des problèmes qui se présenteront à eux dans l'exercice de leur art, et toute la souplesse qu'ils devront acquérir pour les résoudre avec bonheur. Peut-être aussi se permettront-ils des initiatives plus hardies, des essais plus personnels, et nous pouvons espérer que les jugements motivés qui seront rendus montreront à la fois l'éclectisme de nos doctrines et l'enseignement profondément classique que nous défendrons.

* * *

Nous croyons pouvoir dire, Messieurs, que cette année n'a pas démérité, quant au travail accompli, des années précédentes.

Les sections ont été réorganisées et ont aidé à la solution de questions importantes. C'est ainsi qu'au moment où l'opinion publique, unanimement préoccupée de l'aménagement futur de la Montagne de la Cour, hésite entre les solutions contradictoires qui lui sont présentées, nous sommes intervenus en recommandant aux pouvoirs publics l'organisation d'un vaste concours à 2 épreuves dont le résultat serait décisif et qui ne saurait être considéré en aucune façon, dans l'esprit où nous le conseillons, comme une atteinte aux droits d'un confrère éminent.

D'autres questions d'ordre général ont été résolues. Répondant au vœu exprimé par l'assemblée annuelle de l'an dernier, nous avons étendu l'action de notre comité de Défense Juridique, en admettant au bénéfice de ses études les questions soulevées par des personnes étrangères à la société, dès que ces questions présentent un intérêt général.

La question si importante de la pierre bleue ne nous a pas laissés indifférents ; des quotidiens ont fait allusion aux articles documentés de notre confrère Jamin et nous portons actuellement à l'étude un projet de réorganisation complète de notre Bibliothèque.

* * *

Le Congrès international des Architectes, tenu à Vienne cet été, fut pour nous l'occasion d'une étude spéciale dont se sont chargés notre confrère Maurice Van Ysendyck et une de nos sections. Nous ne pouvons que nous rallier une fois de plus aux conclusions des vœux relatifs à la « *Réglementation des Arts par l'Etat* » et souhaiter que l'importance de notre profession soit de plus en plus reconnue.

Au Congrès national des Architectes, tenu en septembre dernier à Anvers, la *Société Centrale*, largement représentée, a eu la légitime satisfaction de constater tout le chemin parcouru vers la réussite de questions dont elle-même posa naguère les premiers jalons et qui intéressent tout l'avenir de notre art.

* * *

Il semble donc, Messieurs, que nous n'ayons qu'à nous réjouir de l'évolution de notre société et de l'accroissement constant de son influence.

Mais l'autorité d'un corps est en raison directe de l'autorité individuelle de ceux qui le composent ; votre Commission administrative exige donc des garanties de plus en plus sérieuses de savoir et de talent, de ceux qui sollicitent le titre de membre de la *Société Centrale*. Il se manifeste ainsi une sorte d'émulation, un courant très actif, dont je trouverais immédiatement la preuve — s'il me fallait vous la fournir — dans l'extension qu'a pris, cette année, notre *Bulletin Mensuel*.

La Commission administrative, fermement décidée à

défendre et relever, si possible, le prestige de l'Architecte, espère centraliser tous ces efforts en vue du résultat commun.

Cette réunion annuelle lui fournit donc l'occasion, Messieurs, de réitérer son appel auprès de vous en vous conviant à la seconder.

Le résultat acquis, dont vous êtes tous les facteurs à des titres divers, lui permet d'envisager l'avenir avec confiance.

Le Secrétaire,
EUG. DHUICQUE.

RAPPORT ANNUEL

DU

Comité de Défense Juridique

1908

MESSIEURS,

Notre Comité de Défense Juridique a tenu régulièrement ses séances pendant l'exercice écoulé et la plupart des membres ont assisté assidument aux réunions.

Les questions soumises à notre examen avaient généralement pour objet des contestations au sujet des honoraires dûs à nos confrères et, ce que nous constatons avec peine, c'est que ces contestations surgissent non seulement à propos de travaux pour des particuliers, mais aussi à propos de travaux pour compte d'Administrations publiques, de Conseils de fabrique d'église, d'Ordres religieux.

Huit affaires nous furent ainsi soumises. Toutes ont fait l'objet d'études approfondies de la part des rapporteurs nommés conformément à nos statuts, et après discussion des conclusions, les rapports furent remis aux intéressés. Nous espérerons qu'ils leur faciliteront la solution des litiges qui les concernaient.

Notre Comité fut encore consulté par quelques confrères, au cours de travaux qu'ils dirigeaient à propos de diverses questions juridiques.

Actuellement trois affaires sont introduites près notre Comité ; l'une d'elles, toute récente, n'a pu encore être prise en considération, elle sera portée à l'ordre du jour de notre première réunion, les deux autres sont reçues.

L'une concerne encore une fixation d'honoraires ; l'autre touchant à une question d'intérêt général pour notre corporation, notre Comité a décidé, conformément à notre règlement, d'en poursuivre la solution devant les juridictions compétentes. Il s'agit dans l'espèce d'un cas de plagiat flagrant ; la façade d'un petit hôtel construit par un de nos confrères, a été copiée servilement par un bâtisseur peu scrupuleux. Nous voudrions lui apprendre, qu'il existe une loi sauvegardant les droits des auteurs, et qu'elle protège également les Architectes contre de pareils larcins.

Nous avons la conviction d'avoir le bon droit pour nous et nous sommes décidés à pousser la répression aussi loin qu'il nous sera possible.

La question des rapports de voisinage dont notre Comité a commencé l'étude, n'a pu aboutir dans le courant de l'exercice écoulé, le rapporteur chargé de cette question ayant été absorbé par ses devoirs professionnels qui le forçaient à de nombreuses absences. Cette cause disparaissant, nous avons l'espoir de pouvoir soumettre à nos conseils, le premier chapitre, dans le courant du prochain exercice et d'en demander l'impression.

Nous espérons, Messieurs, que l'action de notre Comité ira toujours s'étendant, et qu'un plus grand nombre encore de nos confrères auront recours à ses avis. La bonne volonté des membres qui le composent se met avec beaucoup de désintéressement au service des intérêts généraux de notre corporation, elle est aussi à la disposition des confrères qui ont des questions particulières d'intérêt professionnel à débattre ; nous les engageons à en profiter, le seul but de notre Comité étant de voir s'étendre son autorité.

Nous avons le devoir de vous soumettre, conformément à nos règlements, la situation financière de notre Comité, la voici telle qu'elle résulte du rapport de notre dévoué trésorier : la solde de notre compte de dépôts à la Banque Nationale ne nous est pas encore parvenu pour l'année en cours, notre avoir en caisse s'est accru du montant des cotisations des membres adhérents, soit d'une somme de 66 frs. Les dépenses se sont élevées à frs 26,54.

Tel est, Messieurs et chers Confrères, le résumé des travaux de notre Comité pendant l'exercice 1908 qui prend fin.

Le Secrétaire,
ED. PELSENEER.

Le Président,
G. MAUKELS.

Société Centrale d'Architecture de Belgique

XXXVIIe ANNÉE SOCIALE

Commission Administrative

La Commission administrative de la Société est composée de la manière suivante, pour l'excercice social 1909 :

Président, O. SIMON, 1, Place Armand Steurs ;
Vice-Président, J. JAMIN, 10, rue Isidore Verheyden ;
Secrétaire, E. DHUICQUE, 11, Vieux Marché aux Grains ;
Trésorier, J. PEETERS, 30, rue Wéry ;
Secrétaire-adjoint, L. BOCHOMS, 150, rue Jourdan ;
Bibliothécaire, H. VAN MONTFORT, 8, rue du Tabellion ;
Membre, P. BONDUELLE, 79, rue de Thy ;
Membre, F. BODSON, 259, chaussée d'Alsemberg.

Comité de Défense Juridique

Le Bureau du Comité de Défense Juridique est ainsi composé pour l'excercice social 1909 :

Président, G. MAUKELS, 5, rue Ortélius ;
Vice-Président, ED. DE VIGNE, 13, rue de l'Enseignement ;
Secrétaire, ED. PELSENEER, 91, avenue Brugman ;
Secrétaire-adjoint, P. BONDUELLE, 79, rue de Thy ;
Trésorier, J. PEETERS, 30, rue Wéry.

NOTES

DE

VOYAGE D'UN ARCHITECTE

EN

AMÉRIQUE

—

Naguère en une série de conférences dont l'une eut l'honneur d'être faite devant S. A. R. Monseigneur le prince Albert de Belgique, héritier présomptif du trône, à la *Société belge des Ingénieurs et Industriels* et dont la première eut lieu devant la *Société Centrale d'Architecture de Belgique,* le 18 décembre 1904, j'ai dit mes impressions de voyage en Amérique.

Quelques amis m'ont demandé de les publier. Je cède à leur désir — un peu tard, voilà quatre ans passés depuis mon retour — sans me dissimuler ce que ces notes rapides ont d'incomplet sur un aussi vaste sujet, un si admirable peuple dont le prodigieux développement m'a littéralement ébloui.

* * *

Sans autre préambule, voici mes notes de voyage dans la forme où je les ai préparées pour ces conférences.

MONSEIGNEUR,
MESDAMES,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

Un de nos savants et des meilleurs disait un jour en commençant une conférence au Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, qu'il y a deux façons de conférencier sur un sujet sérieux : la première, c'est d'en parler pour ennuyer les savants, c'est à dire en faisant de la vulgarisation ; la seconde, c'est d'en parler pour ennuyer les ignorants, en faisant de la science pure. Et ayant des ignorants devant lui, il a ennuyé les savants.

Ici c'est l'inverse qui se présente, je suis, non pas comme Talma devant un parterre de rois, mais devant un parterre de savants qu'un Prince, justement épris de tout ce qui intéresse la science et le progrès, honore de son auguste présence, ce dont nous lui sommes tous et moi tout particulièrement, profondément reconnaissants. Je me hâte de vous dire, en débutant, que mes platebandes favorites ne sont pas les vôtres.

Votre activité se plaît, en effet, dans les prodigieux spectacles de l'activité moderne, elle pratique avec plaisir l'âpre lutte de l'homme contre la matière brutale, elle aime à dompter les éléments, à les asservir pour le plus grand bien et la prospérité de l'humanité.

La mienne, sœur de la vôtre, s'en distingue et s'en diversifie, car elle est plus profondément émotive en ce que l'activité de l'architecte est toute de sentiment, de beauté, de pureté de la forme, d'harmonie et de proportions élégantes ou raffinées.

Et voilà pourquoi je vous demande de faire effort vers moi, comme je fais effort vers vous. Et voilà pourquoi j'espère que vous comprendrez que c'est moins la difficulté vaincue par le constructeur que les heureuses dispositions prises par l'architecte qui m'ont impressionné en Amérique.



FIG. I

UN « SKY SCRAPER » A CHICAGO. FISHER BUILDING

Cliché de M. Raud, Mac Nally & Cie

* * *

Je suis persuadé que vous vous figurez fort justement l'Amérique comme étant non pas le pays du chercheur de trèfle à quatre feuilles, non pas la terre d'élection de l'artiste rare et original et que, hantés que vous êtes par le souvenir de leurs ponts, de leurs docks gigantesques,

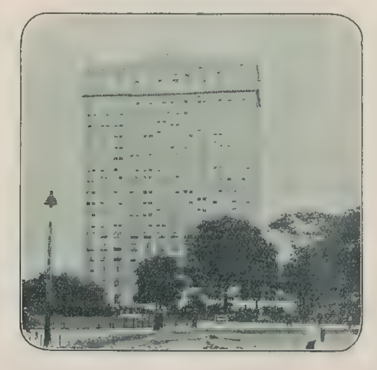


FIG. II

UN SKY SCRAPER DEVANT « CENTRAL PARC » A NEW-YORK

Cliché de M. Chartrain

de leurs constructions de chemin de fer escaladant les monts, vous croyez qu'elle est terre de constructeurs et non pas d'architectes.

J'avoue que je versais dans le même ordre d'idée en m'en allant là-bas. Je connaissais depuis vingt ans les périodiques architecturaux de ce pays et c'est sans grand enthousiasme que je suis parti. Si l'on m'avait dit : vous allez vous incliner devant ces quelques pierres ruinées qui furent le monument immortel de la beauté athénienne et universelle, le Parthénon, mon élan eut été tout autre !

Et cette arrivée à New-York, comme elle est décevante ! Hélas, cette ridicule statue de la liberté de Bartholdi, trop courte sur un socle trop haut et puis cet aspect déchiqueté de New-York, les docks striant le quai, les maisons trop basses et les buildings trop haut, comme tout cela vous fait l'abord peu accueillant !

* * *

L'artiste d'ici arrive les yeux habitués aux vues de villes des vieux pays, avec leurs coutumières dominantes monumentales se silhouettant sur la masse des habitations.



FIG. III

UN SKY SCRAPER FISHER BUILDING EN CONSTRUCTION A CHICAGO

Cliché de M. Raud Mac Nally & Cᵉ

Qu'il soit du Nord ou du Midi, pour lui la cathédrale, l'église, l'hôtel de ville, le palais du doge ou du podestat, le beffroi doivent dominer sur l'ensemble de la ville ; leurs flèches doivent projeter dans l'air, leurs galbes élancés ; doit exister toute cette symphonie brillante et ordonnée des édifices principaux marquant les prééminences sociales de l'État, de l'Église, de la commune sur le citoyen. L'Européen ne se figure pas le paysage urbain autrement qu'avec l'édifice religieux et le monument administratif marquant leurs formes nobles sur la masse des « pignons sur rue » de l'administré. Cela est conforme à notre état social traditionnel, qui ne conçoit le monde que divisé entre gouverneurs et gouvernés, à tel point que certaines communes italiennes défendaient aux citoyens d'élever leurs maisons à hauteur des édifices communaux !

Rien ne peut troubler pour l'habitant des vieux pays, cette harmonie conventionnelle que les règlements communaux consacrent en limitant les hauteurs de nos maisons et en laissant toute liberté aux constructions municipales de devenir des *sky-scrapers* à l'américaine, si notre timidité professionnelle le permettait. Donc pour l'Européen, il y a un accord harmonique entre l'édifice public et l'édifice privé, conforme à la loi et au droit public traditionnels.



FIG. IV

MASONIC HALL A CHICAGO

Cliché de M. Raud, Mac Nally & Cᵉ

Imbus de ces idées, mes amis du bord s'apprêtaient à voir l'Amérique suivre le même canon harmonique et voilà dans quelle situation d'esprit nous arrivâmes dans la baie de New-York. Mes compagnons s'exclamèrent bientôt, leur désillusion perça d'emblée, des cris clamèrent leur déception et le souvenir de la patrie désertée nous revint à tous. C'est plus beau chez nous ! Rappelez-vous Paris, rappelez-vous Vienne. Et Firenze et Milano, clama l'Italien ! Et Stockholm, ajouta le Suédois ! Et Lisbonne, conclut le Portugais !

Je jouissais de leur déconvenue, car je m'étais aperçu de la cause de celle-ci. L'église, l'hôtel de ville ne dominaient pas la ville nouvelle d'Amérique. La silhouette des maisons groupées sous l'église et l'hôtel de ville comme les citoyens sous le gouvernement de la commune n'y existaient pas, mais, au contraire, des groupements monumentaux formidables, des *buildings* gigantesques (Fig. I, II, III, IV), occupés par des *trusts* de citoyens des associations puissantes et énormes de personnalités écrasaient les édifices majeurs, le citoyen par sa bâtisse célébrait sa royauté réelle sur l'État, celui-ci étant bien l'émanation du peuple dont tous les pouvoirs émanent en cette terre de liberté !

On dit la même chose ailleurs, mais ce n'est pas la même chose !

La déconvenue de l'arrivant est réelle, mais elle est toute instinctive. Dès que la réflexion, l'étude viennent compléter la vision primaire, dès que l'on s'est rendu un compte exact

de l'immensité de l'effort déployé, dès, en un mot, que l'on arrive au pied de l'édifice, on reste réellement stupéfait par l'énormité de la masse, magnifique de jet et d'ampleur. On se sent saisi par cette toute puissante sève d'un pays jeune, rempli d'énergie et de puissance créatrice, élaborant un art de haute envolée, non emprisonné comme le nôtre par les traditions archéologiques et les lois, muselières pour les crocs trop hardis et les coups de tête du génie.

La vue raisonnée d'une ville américaine laisse donc une impression satisfaisante qui, par la suite, surenchérit. On sent l'architecte libre de modeler son édifice à sa guise.

(A suivre.) PAUL SAINTENOY.

CONCOURS

POUR LA

Transformation de la Maison communale

DE

ST-JOSSE-TEN-NOODE

—

Ensuite de la décision du Conseil communal de St-Josse-ten-Noode, rapportée en notre numéro de décembre, relative au Concours pour la transformation de la Maison communale, la *Société Centrale d'Architecture* a adressé à cette Administration, ainsi qu'à la Députation Permanente du Conseil Provincial du Brabant, des lettres de protestation.

Les auteurs du projet « Sobriété », classé premier par le jury, MM. Van Wassenhoven et Gabriel Charle ont également envoyé une lettre de protestation à l'Administration communale. Mais le siège de celle-ci était fait, ces protestations sont restées sans grand effet.

Il est à souhaiter qu'à l'avenir les décisions du Jury compétent soient toujours respectées. Et que, dans ce but, on veille à l'élimination des programmes de concours, de toute clause du genre de celle qui, dans ce cas, a permis au Conseil communal d'en agir selon sa simple fantaisie, à l'encontre de la décision du Jury compétent, admis de commun accord par les parties intéressées : architectes concurrents d'une part et administration publique propriétaire d'autre part.

Le bon mot du Bourgmestre trouvant que « tout se termine pour le mieux » parce que les auteurs du projet primé, tout en protestant contre la décision du Conseil, acceptent la prime et ne se laissent pas évincer davantage, est plutôt une boutade d'un goût tout au moins discutable. On peut couper court aux plaisanteries de ce genre par le moyen que nous indiquons plus haut.

Faut-il un diplôme d'Architecte ?

—

Cette question a été débattue par les ingénieurs-architectes sortis de l'Université de Louvain, lors de leur dernière assemblée tenue à Bruxelles le 17 décembre dernier. A l'unanimité des membres présents, il a été décidé de demander aux pouvoirs publics d'accorder la reconnaissance légale au diplôme d'architecte, délivré par n'importe quelle école d'architecture officielle ou privée, pour autant toutefois que la délivrance de ce diplôme soit subordonnée à un examen dont le programme serait élaboré par une commission désignée par l'Etat.

JURISPRUDENCE

TRIBUNAL CIVIL DE BRUXELLES

—

6 novembre 1905

ARBITRAGE. — ARBITRES ET TIERS ARBITRE. — DÉLAI POUR STATUER A DÉFAUT DE STIPULATION CONTRAIRE DANS LE COMPROMIS. — DÉLAI DISTINCT. — DROIT COMMUN.

A défaut de stipulation contraire, le délai imparti au tiers arbitre est distinct de celui qui est fixé pour les arbitres, en ce sens que le tiers arbitre doit toujours jouir de son délai spécial pour prononcer sa décision, lors même que, de cette manière, le délai du compromis serait dépassé.

Lorsque aucune clause du compromis ne restreint la durée du délai accordé aux arbitres en y faisant entrer celui dont dispose le tiers arbitre, il échet de rechercher séparément si les arbitres, d'une part, le tiers arbitre, d'autre part, ont rendu leur sentence dans le délai spécial qui leur était imparti.

Lorsque le compromis n'a pas fixé le délai dans lequel le tiers arbitre devait statuer, les parties sont censées s'en être référées au droit commun, d'après lequel ce délai est d'un mois à partir du jour de son acceptation.

(SIMON, — C. FRANÇOIS ET FILS.)

JUGEMENT.

LE TRIBUNAL ; — Attendu que l'action tend à faire déclarer nul et de nul effet un jugement arbitral (produit en expédition régulière) rendu entre parties le 27 avril 1905, signifié au demandeur le 1er juillet 1905 et rendu exécutoire le 8 juin 1905, par ordonnance du président de ce tribunal ;

Attendu que la demande est basée sur les moyens suivants : *a*) le jugement arbitral a été rendu sur compromis expiré, c'est à dire après le délai de trois mois fixé par la convention ; *b*) il n'est pas rendu par le collège des arbitres, mais par le tiers arbitre seul ; *c*) il est, en outre, prononcé par le tiers arbitre plus d'un mois après son acceptation ;

Sur le premier et le troisième moyens :

Attendu qu'à défaut de stipulation contraire le délai imparti au tiers arbitre est distinct de celui qui est fixé pour les arbitres, en ce sens que le tiers arbitre doit toujours jouir de son délai spécial pour prononcer sa décision, alors même que, de cette manière, le délai du compromis serait dépassé ; que ce dernier terme, en effet, est devenu sans portée, car le compromis qui a investi les arbitres a pris fin en ce qui les

concerne et un second compromis a commencé dont la durée est, en principe, d'un mois ;

Attendu que, dans l'espèce, aucune clause du compromis ne restreint la durée du délai accordé aux arbitres en y faisant entrer celui dont dispose le tiers arbitre ; que, dès lors, il échet de rechercher séparément si les arbitres, d'une part, le tiers arbitre, d'autre part, ont rendu leur sentence dans le délai spécial qui leur était imparti ;

Attendu, quant aux premiers, que le délai fixé par la convention était de trois mois à partir du 28 octobre 1904 ; que le jugement de partage qu'ils ont prononcé est daté du 28 janvier 1905 ; qu'ils sont, en conséquence, restés dans le délai qui leur avait été imposé, ce délai étant, à défaut de stipulation contraire, un délai « franc », c'est à dire ne comprenant ni le *dies a quo* ni le *dies ad quem ;*

Attendu, quant au tiers arbitre, que le compromis n'a pas fixé le délai dans lequel il devait statuer ; que, dès lors, les parties sont censées s'en être référées au droit commun, d'après lequel ce délai est d'un mois à partir du jour de son acceptation (code de proc. civ., art. 1018) ;

Attendu que les éléments de la cause ne contiennent pas la preuve que l'expert Vandeveld ait accepté la mission de tiers arbitre avant le 28 mars 1905, date à laquelle l'ordonnance lui fut remise par les arbitres ;

Attendu que la sentence arbitrale ayant été rendue le 27 avril 1905, le délai légal n'a manifestement pas été dépassé.

Sur le second moyen :

Attendu que le raisonnement du demandeur repose sur une erreur de fait, en ce sens qu'il considère le tiers arbitre comme un troisième arbitre formant collège avec les deux autres et devant délibérer et prononcer avec eux ;

Attendu, en effet, que rien ne permet d'interpréter en ce sens la convention ni l'ordonnance désignant le nouvel arbitre ; que ni l'une ni l'autre ne font allusion à un collège de trois arbitres et n'emploient d'autre terme pour désigner l'arbitre départageur que celui de *tiers arbitre ;* que, sans doute, on trouve dans le dispositif de la requête adressée au président les mots : *pour statuer en commun avec les arbitres des parties,* mais que dans les motifs de cette requête les exposants se réfèrent aux termes des conventions entre parties, c'est à dire au compromis dont ils se bornent à demander l'exécution, et que, d'ailleurs, les termes prérappelés peuvent s'entendre en ce sens qu'ils se rapportent à l'obligation que la loi impose au tiers arbitre de réunir les arbitres et de conférer avec eux ;

Attendu que le tiers arbitre, après avoir accompli cette obligation, doit prononcer seul ; que cela résulte clairement du texte de l'article 1018 précité ; que ce principe n'est, au surplus, pas contesté ;

Par ces motifs, écartant toutes fins et conclusions plus amples ou contraires, déboute le demandeur de son opposition ; en conséquence, dit que les défendeurs sont fondés à poursuivre l'exécution de la sentence arbitrale rendue entre parties le 27 avril 1905 ; condamne le demandeur aux dépens... ; déclare le jugement exécutoire par provision, nonobstant appel et sans caution, sauf en ce qui concerne les dépens.

Du 6 novembre 1905. — Tribunal civil de Bruxelles. — 2e ch. — *Prés.* M. Van den Borren, juge. — *Pl.* MM. Mertens et L. Masson.

Société Royale des Architectes d'Anvers

La *Société Royale des Architectes d'Anvers*, en séance du 14 novembre dernier, vient de constituer comme suit sa Commission administrative pour l'année 1909 :

Président : M. Ern. Stordiau ;
Vice-Présidents : MM. Ferd. Hompus, Louis De Vooght ;
Secrétaire : M. A. Van Coppernolle ;
Secrétaire adjoint : M. F. Van Goethem ;
Trésorier : F. Sel ;
Bibliothécaire : E. Van Nieuwerburgh.

Au cours du banquet annuel de la Société, samedi 5 décembre, nos confrères anversois ont fêté trois membres jubilaires : M. A. Arnou, ancien président, et MM. Ch. Dens et Ch. Seldenslach.

L'ÉMULATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

La récente assemblée plénière de la Société Coopérative « *L'Émulation* », a constitué comme suit le Conseil d'Administration du Journal .

Directeur-gérant : Peeters, Joseph.
Directeur des planches : Caluwaers, Joseph.
Directeur du texte : Anciaux, Gaston.
Membres : Acker, Ernest ; Baes, Jean ; Brunfaut, Jules ; De Vestel, Franz ; De Vigne, Edmond ; Bosmans, Constant.

COMITÉ DE SURVEILLANCE :

Le Comité de surveillance a été désigné comme suit :

Membres du Comité de surveillance : Seulen, Franz ; Vingeroedt, Vital ; Maukels, Gustave.

ERRATUM

Dans les planches accompagnant le nº 12 de l'année qui vient de finir, s'est glissé une petite erreur typographique. Les titres des façades des intéressantes villas de notre talentueux confrère Ch. Soubre ont été intervertis par mégarde. C'est à dire que la planche qui porte Façade de « La Fraineuse » est celle de « Le Neubois » et réciproquement. En voyant les plans dont les inscriptions sont exactes, nos lecteurs auront sans doute déjà fait rectification de cette erreur que nous prions d'excuser.

Louvain. — J. WOUTERS-ICKX, Imprimeur-éditeur.

SOMMAIRE : I. Notice sur Alphonse Balat, architecte, membre de l'Académie. — II. Choix des Experts. — III. Notes de voyage d'un architecte en Amérique. — IV. Société Royale d'Architectes d'Anvers. — V. IVme Congrès National des Architectes Belges. Anvers 13-14 septembre.

NOTICE

SUR

ALPHONSE BALAT

ARCHITECTE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

né à Gochenée (Namur) le 15 mai 1818, décédé à Ixelles le 16 septembre 1895.

—

(Suite, voir nº 1 de 1909, page 1.)

Voici, d'après mes souvenirs d'intimes causeries, comment Balat comprenait la haute éducation d'un architecte :

« On enseigne, disait-il, beaucoup de choses dans les Académies : l'archéologie, l'esthétique, la construction, l'hygiène, la jurisprudence, etc., etc. Rien de mieux : un artiste — un architecte surtout — a besoin d'une instruction étendue ; je dirai même en passant que je voudrais voir les architectes apprendre le paysage et le dessin d'après la figure ; il est déplorable qu'un jeune homme sachant dessiner une façade, superbe sous tous les rapports, se trouve incapable d'y indiquer tout ce qui peut concourir à en rehausser l'aspect.

» Il est un point trop souvent négligé et qu'il importe cependant de ne jamais perdre de vue : c'est l'étude complète de la situation des monuments par rapport aux sites environnants.

» Les édifices doivent toujours offrir dans leur ordonnance générale des points de comparaison qui fassent apprécier leurs dimensions réelles et monumentales, en l'harmonisant ainsi avec un entourage qui les mette en valeur.

» Or, quand l'élève-architecte connaît à fond les ordres et leurs applications, ainsi que toutes les branches que je citais tantôt, il lui reste une chose à faire : « apprendre à lire » !

» Il est certainement utile de connaître les origines principales de l'Art ; de pouvoir, tandis que la source chinoise demeure stationnaire, suivre le cours des autres à travers la succession des siècles, dans la Haute-Asie, dans l'Inde, dans l'Égypte, de voir ses courants se diriger vers nos contrées et leurs caractères si différents se fondre dans l'unité de l'art grec.

» Mais il y a autre chose qu'un enseignement de faits matériels à tirer de tout cela : c'est l'enseignement philosophique ; car l'emploi de telle ou telle forme ne résulte pas d'un hasard ou d'un caprice de l'architecte, mais bien de raisons invisibles, de situations particulières, parmi lesquelles les croyances religieuses jouent le rôle principal.

» La religion de l'Inde, dont les dieux ont un triple caractère : créateur, conservateur et destructeur, se lit dans leurs temples.

» La religion égyptienne était basée sur le principe de la vie éternelle, et les grandes lignes horizontales des temples, qui paraissent fuir vers l'infini, donnent l'impression de l'immobilité, de la durée sans fin.

» Les Grecs avaient parfaitement saisi le rapport direct entre la simplicité des lignes et l'aspect de grandeur de l'édifice ou de la figure. Le Parthénon en est la preuve incontestée.

» De la double préoccupation qui les dominait : la valeur guerrière et l'amour, découle la nécessité de la perfection sous le double rapport de la force et de la beauté.

» Les Romains prennent chez les autres ce qui leur paraît profitable, l'art comme les richesses du sol, et l'approprient à merveille à leurs besoins aussi bien qu'à leurs goûts fastueux.

» Le fatalisme et la sensualité des Musulmans érigent des monuments pittoresques et luxueux.

» Et combien la pensée religieuse domine et émeut dans les œuvres de nos architectes gothiques. Comme ils l'ont admirablement traduite dans les colonnes, les voûtes, les arcs élancés de leurs cathédrales.

» Voilà ce que l'on doit savoir discerner dans un édifice ; c'est fort bien de l'analyser et de le comprendre au point de vue de l'archéologie et de la technique de la construction, mais il faut encore être à même de saisir le caractère moral, l'âme d'un monument — en un mot : savoir lire. »

Cette éducation philosophique ne devait, dans l'esprit de Balat, amoindrir en rien l'instruction pratique ; loin de là, il estimait qu'aucune des connaissances qui font, non seulement l'habile technicien, mais encore « l'homme instruit », ne pouvait rester étrangère à l'architecte ; celui-ci devait s'appliquer à les acquérir toutes, même au prix d'études plus longues, plus laborieuses, dont les difficultés mêmes eussent présenté cet avantage de rebuter ceux que n'animait pas le feu sacré, de les éloigner de la pratique d'un art pour lequel ils n'étaient pas nés.

Voilà ce que le maître préconisait pour les études architecturales. Il estimait qu'alors seulement, les voyages seraient vraiment utiles ; les jeunes gens qui verraient Saint-Pierre de Rome et le Colisée reconstitueraient facilement dans leur esprit la suite de transformations qui relie ces deux monuments et bien d'autres entre eux, et avec ceux qui les ont précédés ou suivis. Ils sauraient que l'Art n'a point procédé par bonds d'une époque à une autre, mais que ses manifestations, depuis ses origines les plus reculées jusqu'à nos jours, ne sont qu'une suite ininterrompue d'évolutions successives, une chaîne dont chaque anneau marque une époque dans les conditions intellectuelles, politiques ou religieuses de l'Humanité.

« Alors aussi, concluait notre illustre confrère, la visite de l'Italie et de la Grèce paraîtrait plus utile aux jeunes architectes que leur goût entraîne vers les styles non classiques, et ce voyage laisserait d'autres traces que la mensuration rigoureuse d'un chapiteau, le relevé d'un temple ou le projet de restauration d'une villa ; ils auraient pour fruit la compréhension des véritables principes de la Beauté ; ils démontreraient que ses éléments ne se confinent point dans les limites d'un style et ne varient point avec les peuples et les âges, car le Beau, comme l'Art, est éternel et universel ! »

Travailleur acharné, Balat avait acquis ces connaissances. Nommé, en 1852, architecte du Duc de Brabant, il se consacra surtout à son royal client, tout en érigeant, d'autre part, des constructions assez nombreuses pour que nous ne

puissions prétendre à les énumérer toutes ; l'examen de quelques-unes d'entre elles nous donnera bientôt d'ailleurs, la caractéristique de son talent.

Bornons-nous à rappeler qu'il construisit ou restaura plusieurs châteaux, notamment ceux de Presles, appartenant aux comtes d'Oultremont de Presles ; de Mirwart ; de Saint-Marc, de Beauraing, de Seilles ; de Dave, à M. Wasseige ; de Warfusée, à M. le comte d'Oultremont de Warfusée ; de Jehay, à M. le comte Van den Steen de Jehay ; de M. le vicomte de Manet de Biesme, près de Spa ; de Op-Heylissem, à M. le baron van den Bossche.

La façade de ce dernier château, de construction assez ancienne, formait le fond d'un petit jardin, enserré de deux autres côtés par les communs et du quatrième par un mur longeant la route ; Balat abat le mur, le remplace par un fossé que traverse un ponceau donnant accès à une grille monumentale, et l'aspect seigneurial de la demeure se trouve du coup rehaussé par la vue de prairies sans bornes, parsemées d'arbres séculaires.

Balat remanie encore la façade et l'intérieur du château ; il respecte son antique escalier monumental, établit une galerie-bibliothèque communiquant avec plusieurs pièces, dont une vaste salle à manger à pilastres corinthiens, et une rotonde d'admirables proportions.

Le pensionnat des Dames, dit de Berlaimont, rue de la Loi, à Bruxelles, est dû en partie à Balat. Parmi les hôtels dont il traça les plans, il faut distinguer tout spécialement celui du marquis d'Assche, qui s'élève rue de la Science, au fond du square Frère-Orban. Une haute porte cochère flanquée de deux colonnes doriques supportant un balcon ; trois rangées de fenêtres dont les encadrements de granit rompent la monotonie d'une façade tout unie en grès jaune pâle, c'est tout. Il n'en faut pas plus au maître ; cette sobriété donne une impression de noblesse à laquelle la plus luxueuse ornementation ne pourrait atteindre.

A l'intérieur de l'hôtel règne la même beauté ; sévère d'abord dans le grand vestibule à pilastres doriques supportant les arcs doubleaux de la voûte, elle passe, par l'habile transition d'un escalier d'honneur bordé d'une balustrade élégante, à la salle de bal, dont les murs, décorés de pilastres corinthiens, portent une voûte surbaissée. Le jardin d'hiver à l'étage, les salons de réception, les diverses pièces des appartements, appropriés à leur destination, complètent cette habitation princière. Tout est à la fois noble et simple, — digne de recevoir les hôtes augustes qui l'occupent aujourd'hui.

Ce serait une étrange erreur de supposer que la simplicité de l'art de Balat provînt d'un manque d'invention décoratrice : ses contemporains n'ont pas oublié le merveilleux aménagement du Marché de la Madeleine, en 1848, lors de la grande fête qu'y donna le Cercle artistique et littéraire, — alors de récente création, — non plus que la prestigieuse ornementation des bâtiments éphémères qui couvrirent, en 1851, la moitié du jardin de l'ancien Palais Ducal et dans lesquels le même Cercle offrit une fête à la Famille Royale. En ces deux occasions, Balat prouva, de la façon la plus éclatante, l'inépuisable fertilité de son imagination, et l'on doit d'autant plus admirer la sage discrétion dans les détails décoratifs chez un artiste qui s'entendait si bien à les distribuer avec une élégante profusion.

Deux autres salles de fêtes, d'une nature plus durable, furent décorées par Balat : l'une occupait l'étage supérieur de la Maison du Roi, lorsque le Cercle artistique et littéraire y avait ses locaux ; l'autre, à Tirlemont, a été détruite par l'incendie.

Les projets de transformation du Palais Royal de Bruxelles (projets dont une partie seulement fut exécutée) occupent une place importante dans l'œuvre de Balat. C'est d'abord, au rez-de-chaussée, l'appropriation des salles prenant jour sous la colonnade en un grand vestibule qui relie les deux ailes et sur lequel s'ouvre l'escalier d'honneur — l'un des plus beaux qui existent. Une grande coupole en recouvre la partie centrale où se développe la première volée ; quatre autres coupoles correspondent aux quatre paliers, au départ et dans le haut des deux volées latérales ; les pendentifs de ces coupoles sont portés par quatre groupes de colonnes, et toute cette combinaison, que l'on sent forte et solide dans sa hardiesse, donne, au suprême degré, la notion du goût et de la science de son auteur.

Au premier étage, la salle de bal est nouvelle aussi ; trois arcades, larges et élevées, s'ouvrent à droite sur le salon des XVII Provinces ; trois autres, à gauche, sur le salon d'honneur ; de chaque côté, deux trumeaux de maçonnerie aux angles cantonnés de pilastres corinthiens à corniche architravée supportent leurs retombées. Ces trois salles forment un ensemble grandiose auquel conduit et prépare la majestueuse galerie de même style, couverte d'une voûte en berceau.

Le salon d'honneur précède la « Salle de Marbre » d'un style plus sévère. Elle est lambrissée de grands panneaux de marbre vert et rose, jusqu'au tiers environ de sa hauteur ; au-dessus, les murs sont recouverts de brocatelle rouge ; aux extrémités, deux hautes cheminées de marbre divers, de très grande allure, se font face. Enfin, toujours au même étage, une serre, lumineuse et gaie, a été construite dans cette architecture métallique à la fois savante et gracieuse, dont Balat avait le secret et qu'il a appliquée sur une vaste échelle dans la remarquable serre-rotonde du château de Laeken.

La façade postérieure du Palais et celle qui regarde l'hôtel de Belle Vue furent élevées sur ses plans. Balat se proposait de les compléter par une majestueuse décoration de la façade qui se déroule sur la place des Palais ; elle devait consister en une disposition de colonnade sur un rez-de-chaussée en partie en galerie, et se développant sur toute la longueur de l'édifice.

Il fit encore ériger la muraille décorée qui clôture les jardins du Palais, et aménager l'élégante disposition des abords vers la place du Trône.

L'entrée des écuries royales, rue de Namur, donne une preuve nouvelle de l'ingéniosité avec laquelle Balat savait simplifier et d'un rien faire un ornement nécessaire ; quelques détails lui suffisent pour donner une échelle qui amplifie l'aspect de l'ensemble.

Le domaine royal de Laeken fournit un vaste champ à l'activité de l'architecte du Roi.

En 1873-1874, il y érige le manège, puis le splendide jardin d'hiver, l'une des premières constructions de grande importance dont le fer est l'élément essentiel.

Cette vaste rotonde, qui mesure 60 mètres de diamètre, sans compter ses deux annexes, et 30 mètres de hauteur, est un véritable modèle de logique en même temps que de science de l'art difficile de l'ingénieur. Rien n'y est laissé au hasard, à la fantaisie ; rien n'est consacré à l'ornementation inutile ; chaque élément a sa fonction savamment calculée,

et tel détail, purement décoratif pour le profane, joue son rôle concourant à la stabilité de l'ensemble.

La colonnade dorique se rattache de la façon la plus heureuse à la partie métallique; cet élément particulièrement monumental, puisé dans l'art hellénique, corrige ce que la charpente peut, malgré son admirable travail, avoir en soi d'industriel.

En 1879-1880 fut élevée l'entrée principale du Parc royal; elle comprend un grillage en fer, entrecoupé par des colonnes et des candélabres et reliant deux pavillons surmontés de lions. La restauration du palais lui-même, complété par deux ailes qui comportent chacune un salon relié au bâtiment principal par une galerie, est heureusement conçue. Toute décoration des salles et appartements porte le cachet d'une grande distinction et témoigne des recherches ardues de l'auteur de ce travail important.

Trois ans plus tard, une salle à manger est construite en prolongement de l'orangerie; celle-ci, agrandie de deux serres-annexes, est embellie intérieurement par une colonnade.

Deux ans après s'élève la serre des Palmiers, attenante à un nouveau pavillon; puis, en 1886-1887, la serre du Congo.

Cette magnifique construction en fer est surmontée de cinq dômes; elle est précédée d'un grand débarcadère pour les invités, qu'une longue galerie en partie souterraine, en partie à ciel ouvert, conduit à la serre des Palmiers. Sur le parcours de cette galerie, qui ne mesure pas moins de six cents mètres de longueur, se rencontre la serre dite « de Diane ».

Une autre galerie part de la serre des Palmiers et vient déboucher dans la sacristie de l'église en fer.

Cette église est le dernier travail d'Alphonse Balat; elle date de 1893. Elle est surmontée, au centre, d'un dôme porté par vingt colonnes en granit d'Écosse; tout son agencement prouve que, dans les dernières années de sa longue carrière, l'architecte n'avait rien perdu de son goût, de sa science, de la parfaite entente de son art.

En 1887 avait été transformée, par les soins de Balat, l'ancienne campagne de Haussy, non loin du monument commémoratif de notre premier Roi.

Pendant cette même période de vingt ans dont je viens d'évoquer le souvenir, de nombreux travaux avaient été effectués à d'autres domaines royaux : le château d'Ardenne fut entièrement reconstruit; les travaux, commencés en 1875, subirent une interruption de neuf années, de 1878 à 1887; ce n'est qu'à cette époque que fut élevée la « tour Léopold ».

Treize ans plus tard, Balat restaurait le château de Ciergnon; ses façades en briques furent remplacées par de la pierre et le vaste bâtiment s'agrémenta de deux tours carrées, d'un porche et de deux serres.

Citons pour mémoire — car il ne fut pas exécuté — le remarquable projet de Panthéon national, dont on admirait la maquette à l'Exposition historique de l'Art belge, en 1880, et qui devait se dresser sur les hauteurs de Koekelberg, dans le Parc Léopold II.

Comme plusieurs de ses confrères, Balat s'était préoccupé du redressement de la Montagne de la Cour. Son projet comportait le percement de la rue Caudenberg et l'isolement complet des musées, qui devaient être agrandis par d'importants bâtiments; la façade monumentale, d'un développement de 150 mètres, formait la corde d'une place en hémicycle bordée de magasins destinés au commerce de luxe et reliée, par un large escalier couvert, au carrefour de la rue de la Madeleine, de la Cantersteen, de la nouvelle rue Courbe et de la rue Saint-Jean.

Une autre place, de même disposition, était projetée devant la façade méridionale du Palais des Beaux-Arts.

Balat acheva d'établir sa compétence en matière d'esthétique urbaine en traçant un plan d'aménagement des abords du nouveau Palais de Justice.

On lui doit encore la balustrade qui borde le jardin de la Bibliothèque royale.

La façade principale du Palais des Beaux-Arts, conçue en style classique, n'a évidemment pas le moindre rapport avec les temples de l'Égypte et cependant elle en évoque l'idée parce que, à l'exemple des Égyptiens, Balat a puisé la grandeur de son style dans la suppression voulue du détail superflu, dans le développement des longues lignes horizontales qui donnent une impression si profonde de calme, de puissance et de durée.

Mais un autre élément devait lui donner de la sveltesse. Cet élément, c'est la rangée de quatre colonnes qui se dressent à la partie centrale; Balat, pour en accentuer l'effet, a choisi pour elles les fûts en granit d'Écosse, dont la coloration tranche si harmonieusement sur le fond de granit bleu auquel les relient les bases et les chapiteaux de bronze patiné.

Le fond des ailes, en pierre de Gobertange, sur un soubassement de granit belge, met admirablement en valeur les superbes groupes en bronze de Paul De Vigne et de Charles van der Stappen; enfin, les deux frises en marbre blanc de Vinçotte et de Brunin, qui déroulent leur grâce robuste au-dessus des larges baies des fenêtres, forment une transition, parfaitement calculée, entre les grands repos des ailes et l'animation de la partie centrale.

La destination du monument est indiquée par quatre statues, également de bronze, qui surmontent les colonnes, chacune personnifiant un art, et, dans le fond des entre-colonnements, par les bustes des trois grands compatriotes qui illustrèrent notre pays dans les trois branches de l'art plastique : Rubens, Jean Bologne et Van Ruysbroeck; sur la façade latérale, enfin, par les dix statues qui marquent les différentes époques de l'histoire de l'art.

Outre les qualités qui font de ce Palais, à tous les points de vue, un chef d'œuvre architectural, Balat, mû par un désir évidemment sincère de créer un monument vraiment beau dans toutes ses parties, a confié aux adeptes des autres branches artistiques le soin d'animer sous sa direction, son œuvre. La façade de la rue de la Régence montre ce que l'on peut attendre du talent de maîtres guidés, dans un commun effort, par le seul but de créer une œuvre vraiment belle.

L'ordonnance générale intérieure comprend une grande salle centrale, éclairée du haut, d'une décoration artistique bien motivée, entourée de galeries au rez-de-chaussée et à l'étage et précédée d'un vestibule occupant toute la largeur du Palais.

Deux escaliers à l'extrémité de ce vestibule et un autre plus important au fond de la salle, très largement conçus, complètent ces principes de composition simple et monumentale.

La décoration des murs de fond des galeries, à l'étage, par l'exposition des œuvres des grands maîtres, offre un

aspect général des plus heureux et bien spécial : ce sont des galeries d'un palais orné de peintures d'un mérite artistique considérable, qui sont certainement mises en valeur par cette disposition.

Au moyen de la double rangée de colonnes en marbre du pays, reliées par des arceaux à plein-cintre qui séparent les galeries de la grande salle, Balat est arrivé à obtenir des aspects des plus impressionnants, tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage, de toutes les parties du palais et dont on trouve peu d'exemples dans d'autres pays.

En résumé, le Palais des Beaux-Arts est un édifice des plus remarquables, offrant des dispositions artistiques dont les principes ne sauraient assez être étudiés par tous ceux qui s'occupent de constructions d'utilité publique ; issu de l'union de l'élite de nos artistes, il restera comme un temple consacré à nos gloires nationales.

Que se dégage-t-il de ce rapide examen ?

Que l'art de Balat est grand parce qu'il est basé sur la logique qui donne à chaque élément sa fonction utile et exclut le superflu ; sur la pondération qui produit la perception intuitive de l'équilibre et de la stabilité; sur la proportion par laquelle chaque détail, tout en remplissant exactement son but spécial, concourt, soit par assimilation, soit par contraste, à la grandeur d'aspect de l'ensemble ; sur la sincérité, enfin, grâce à laquelle les monuments n'ont point seulement l'apparence de toutes les autres qualités, mais les possèdent réellement.

Armé de tels principes, Balat — et ce n'est pas l'un de ses moindres titres glorieux — a su se faire un art personnel, qui distingue les monuments qu'il a créés comme se distinguent les chefs d'œuvre de l'antiquité.

Balat se mourait depuis vingt ans, et ce fut sous l'impression de la plus profonde douleur que l'on apprit la triste et cruelle vérité : Balat n'est plus, Balat est mort ! L'infirme, l'artiste impotent disparut tout à coup. Il ne restait de cet esprit d'élite que le souvenir de sa grande lucidité, de son brillant éclat brusquement éteint.

Mais son œuvre est là, dans lequel son esprit perdure et dont l'analyse n'affaiblit point la grandeur.

L'artiste survit à l'homme dans ses conceptions qui montreront à nos descendants que le génie des Maîtres peut, sans innovations laborieuses et mouvementées, se manifester, se transmettre et se perpétuer à travers les siècles.

Toutes les œuvres de Balat portent le sceau de la plus haute distinction. Elles imposent et l'admiration et le recpect.

Je forme des vœux pour que tous les artistes sachent suffisamment « lire » pour les comprendre et pour qu'ils se souviennent toujours des principes qui les ont inspirées, dans l'exécution des travaux qui leur sont confiés. Ce serait un sérieux hommage rendu à la mémoire de l'illustre Maître qui a laissé tant de souvenirs parmi nous.

G. Bordiau.

CHOIX DES EXPERTS

La *Société Royale des Architectes d'Anvers* s'est à son tour activement occupée de l'intéressante question du choix des experts par les tribunaux comme le montre la requête ci-dessous qu'elle vient d'adresser à MM. les Présidents du Tribunal Civil et du Tribunal de Commerce et qu'elle a également communiquée à tous les Avocats du Barreau d'Anvers.

Nous souhaitons que ces efforts soient couronnés du résultat qu'ils méritent et ce surtout dans l'intérêt des plaideurs souvent mis à mal par suite des errements actuels.

Anvers, le 21 janvier 1909.

Monsieur le Président,

Ayant appris que le Tribunal éprouve quelquefois certaine difficulté à composer son collège d'Experts ou à le compléter lorsqu'un Expert désigné se récuse, la *Société Royale des Architectes d'Anvers,* par son rang et son ancienneté se croit autorisée à prendre l'initiative de vous présenter une liste de ceux de ses membres qui seraient disposés à accepter éventuellement la mission d'Expert, à conférer par votre Tribunal.

La profession d'Architecte est libre à défaut de diplôme obligatoire. Notre Société fut fondée dans le but de combler une lacune en réunissant ceux vraiment dignes de porter le nom d'Architecte. Elle n'admet dans son sien que des hommes dont la capacité et l'honorabilité sont parfaitement établies.

Dans l'espoir qu'il vous plaira d'apprécier cette initiative, la *Société Royale des Architectes d'Anvers* vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de son respectueux dévouement.

Le Secrétaire,
(signé) Ad. Van Coppernolle.
Le Secrétaire adjoint,
(signé) Ferd. Van Goethem.

Le Président.
(signé) Ern. Stordiau.
Les Vice-Présidents,
(signés) Ferd. Hompus,
L. De Vooght.

Suit la liste des membres de la Société disposés à accepter éventuellement la mission d'expert.

NOTES
DE
VOYAGE D'UN ARCHITECTE
EN
AMÉRIQUE

(Suite, voir n° 1, 1909, page 5.)

Mais d'abord une question doit être examinée.

L'Amérique, prise dans le sens que lui donne le parti républicain américain, c'est à dire les États-Unis, possède-t-elle une architecture suffisamment caractérisée pour constituer une école distincte ?

Voilà la question posée ; la résoudre affirmativement sera la conclusion de ces notes de voyage.

Il ne peut pas être question, en effet, de discuter l'existence très réelle de l'architecture américaine contemporaine qui, *si elle reste dans une voie nationale,* se développera largement dans l'avenir.

Mais si l'architecture américaine existe, une autre question vient se juxtaposer à la première et surgit à la pensée de l'observateur instruit des choses de l'art.

La race américaine aux multiples souches ethniques est-elle parvenue à se créer une formule d'art conforme à son haut état de culture intellectuelle, à sa constitution sociale si avancée, à son climat et à ses mœurs ? Ce miroir parfait de la situation morale d'un peuple qu'est son architecture, est-il adéquate et conforme à la conformation sociale actuelle de la nation américaine ?

Telle est la question que je me posais en abordant le sol yankee !

Habitué à dégager dans le passé, les sources d'inspiration et d'influence, les zônes de dispersion de toutes les écoles architecturales, je me proposais d'étudier les conséquences de la diversité ethnique du peuple de l'Amérique du Nord.

* * *

Le rêve de faire grand me brûlait de son feu,

peut dire actuellement l'architecte américain à la suite de Paul Bourget, mais il n'a pas de tout temps entassé Pélion sur Ossa. On peut voir cela à Boston, à New-York ou à Philadelphie ; à New-York, surtout, car la ville primitive y fait rapidement place à une New-York de marbre qui s'élève depuis dix ou quinze ans. Cette dernière se montre dès que l'on quitte la « batterie » promontoire de l'île de Manhattan sur laquelle s'allonge la ville, mais sur les côtés vers Broadway, se montrent encore les vestiges de la ville qui disparaît.

C'est là qu'on trouve la ville hollandaise aux petites demeures basses, médiocres, précédées de trottoirs treillagés sur lesquels, à l'image d'Amsterdam ou de Rotterdam, l'habitant plaçait des escaliers d'entrée pour son rez-de-chaussée surélevé sur la chaussée et pour les caves.

Une stratification succède à l'âge hollandais, à la *dutch house* succède l'*english home*. Ici nous trouvons toutes les tendances de la mère-patrie au XIX[e] siècle, tous ses engouements successifs, tous ses snobismes et tous ses travers. Nous retrouvons dans ce *new London*, les *Oxford street* et les *Fleet street* du Londres européen. L'église est en style *decorated* ou en *Tudor style*. La maison en *Georgian style* ou même en *Jacobean*, cela s'appelle ici le *colonial style* et, soit dit en passant, j'en ai vu des exemples délicieux et authentiques à Buffalo City, puis aussi du *Gothic revival*, l'art des Street, des Scott, des Pullan et des Burgess anglais bâtis là-bas en briques trop rouges, ou plutôt trop rougies, car on les peint, et en pierres trop grises, car les fumées les salissent.



FIG. V

LE CAPITOLE, A WASHINGTON

Cliché de l'auteur

Encore une strate et nous voici à l'architecture américaine contemporaine. Ici, il convient de s'arrêter et de payer un juste tribut d'admiration à ces colossales *buildings* que d'aucuns décrient, mais qui sont certes de prodigieux exemples d'énergie humaine et de triomphe de l'esprit sur la matière brutale.



FIG. VI

LA BIBLIOTHÈQUE DE BOSTON

MAC KIM, MEAD & C[o], ARCHITECTES

Cliché de l'auteur

Je vous parlais tout à l'heure de la pluralité des souches ethniques américaines. Voilà qui explique la multiplicité des types architecturaux que je viens de vous dire.

Qu'elle est, en effet, cette nation ?

A la base, nous y trouvons l'anglais, le hollandais, le français très peu, l'allemand, point du tout.

L'anglais domine et le hollandais transperce. Ce sont des colons néerlandais qui bâtirent les quatre premières huttes en planches, en 1618, là où est la cité de New-York. Un cimetière s'y voit encore intact avec ses tombes, son église en *decorated style, Trinity church* respectée, avec son charnier toujours intact, dans lequel les pauvres morts dorment leur dernier sommeil, dans un terrain qui vaut 30,000 francs le mètre carré, me dit-on !

A Boston aussi, de vieilles églises du XVII[e] siècle sont respectées avec leurs *campi sancti* urbains. On y retrouve les souches ethniques anglo-saxonnes et bataves écrites sur les sépultures. Mais depuis lors, deux éléments très importants viennent s'y adjoindre : ce sont les 200,000 Germains et les 200,000 Italiens qui arrivent annuellement là-bas.

* * *

La nation s'est donc transformée et mélangée d'un sang nouveau. Chose étrange, l'Anglo-Saxon prédomine sur l'ensemble ou plutôt dans ce mélange de peuples, donne aux

natifs, ses rares qualités de bon sens, de raison, de rationalisme intelligent que l'on observe dans l'architecture anglaise. Certes, le goût de l'antiquité gréco-latine reste implanté au cœur de l'américain. L'âge des Washington,



FIG. VII

TIFFANY HOUSE A NEW-YORK

Cliché de l'auteur

des Jefferson et des autres créateurs de la république, l'assimilation qu'ils faisaient de leur création politique avec la république latine ont laissé des traces puissantes. Le capitole de Washington (Fig. V) est un indigeste monument romain, dérivé, dégénéré de la *St Paul cathedral* de Christophe Wren, la *State house* de Boston en est un autre tout comme la *State house* de Providence, la capitale de Rhode-Island, qui tout à coup apparaît devant le voyageur, allant de Boston à New-York.

Tout cela respire le goût romain, et ne mérite pas l'étude!

Cette archéologie classique est aussi déplacée là-bas qu'ici.



FIG. VIII

UNE VILLA A ST-LOUIS Mo

Cliché de l'auteur

L'Amérique a eu sa maladie romano-grecque comme nous avons eu la nôtre.

Depuis, un rationalisme intelligent, et l'introduction de la *steel iron structure,* y a révolutionné l'architecture.

Mais, avant d'en venir à la structure moderne, l'Amérique a passé par la période archéologique médiévale, elle a eu son Romantisme. Des hommes de beaucoup de talent ont élevé des monuments nombreux comme la Bibliothèque (Fig. VI), l'*Art Museum* de Boston (architecte : Mac Kim, Mead and C°), la *Sever Hall,* la *Memorial Hall and Sanders Theatre* de Harvard-University, l'université de Toronto, le dépôt de la place Viger, à Montréal, la *Central Illinois Station* et la *North Western Station* de Chicago, qui sont construits en *Gothic Revival* primaire ; les bibliothèques de Washington, de Boston et de Chicago, nombre d'autres monuments : l'*University Club,* l'*Union Club* de New-York, les musées de New-York et de Brooklyn, l'*Illinois Trust & Saving Bank* de Chicago qui le sont en Renaissance italienne très pure et très châtiée. D'autres, comme la *Robinson Hall* et le *Fogg Museum* de Harvard-University, la *Custom House* de Boston, empruntent à la donnée grecque, leurs dispositions, ou, comme l'*Athletic Association* de Chicago et la villa de Mrs Gardner à Boston, sont de tradition vénitienne.

* * *

Enfin, l'Amérique en arriva à la donnée moderne, et celle-ci a droit à toute notre attention. L'Américain est un

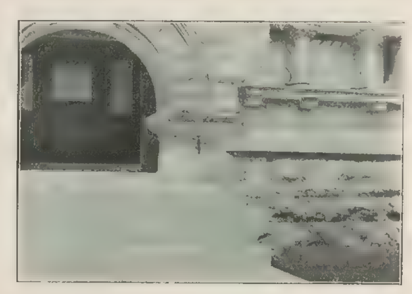


FIG. IX

L'ENTRÉE D'UNE VILLA A ST-LOUIS Mo

Cliché de l'auteur

être essentiellement pratique, qui n'a pas de passé artistique et qui le sait, qui ne peut s'astreindre à l'observation des principes d'un style que s'ils s'allient aux nécessités de la vie ; de plus, il est extrêmement patriote et très chauvin. Il croit que l'on crée une école d'art comme il a créé la première industrie du monde par des mesures protectionnistes. Il a donc repris les idées traditionnelles de l'art et les a interprétées, modifiées et appropriées, suivant la formule très juste de Maurice Brincourt, à ses goûts et à ses besoins. Répudiant le fatras archéologique à très juste titre, il a créé ainsi une école d'architecture basée sur le passé, mais ne lui empruntant que la sève créatrice non en le copiant, mais en extrayant du passé, ces principes immortels du beau que les Grecs, les Romains, les Gothiques et les gens de la Renaissance peuvent nous donner, sans pour cela que nous essayions de leur prendre — ce qui est impossible —

leur sensibilité et leur sentiment qui est à eux, en eux et qui ne s'emprunte pas !

Et ils n'ont pas plus que les archéologues d'ici, comme collaborateur le temps, ce grand artiste, ce prodigieux ciseleur, qui donne de la poésie à la pierre, lui garde une fleur de sentimentalisme.

Ce collaborateur, aucun architecte archéologue ne peut se l'adjoindre nulle part.

Les Américains le comprennent comme nous et font effort vers les rives de l'art moderne ; ils poussent leurs yoles vers les estuaires certains de l'art rationnel et, dès les premiers pas, dès l'enseignement architectural, apportent une raison et un rationalisme absolus dans leurs œuvres, à preuve *Tiffany house* à New-York (Fig. VII).

Du moins, leur profond sens pratique les garde-t-il de l'étrange, du difforme et de l'absurde, ce qui est le mal de nos vieux pays en mal de civilisation trop raffinée, cherchant des voies neuves à l'art, alors qu'ils sont fatigués d'en suivre les belles et radieuses avenues, éternelles et toujours jeunes, admirables et toujours belles.

Et l'art américain, lancé dans cette voie, a déjà créé suffisamment de monuments remarquables pour que je puisse affirmer que son architecture est bien conforme à la constitution sociale de cette nation aux multiples souches qui en font, précisément, son originalité et son caractère si particulier (Fig. VIII et IX).

(A suivre.) Paul Saintenoy.

Société Royale des Architectes d'Anvers

En sa séance du 7 janvier 1909, la *Société Royale des Architectes d'Anvers* a décidé d'ouvrir un concours pour un projet de Diplôme, destiné à être remis à tous ses membres d'honneur, effectifs et correspondants.

Article Premier. — Tous les membres effectifs de la Société peuvent participer au concours.

Art. 2. — Les projets devront porter le texte suivant :

De Koninklijke Maatschappij der Bouwmeesters van Antwerpen

gesticht ten jare 1848

aan haar .... *Lid.*

De Secretaris, *De Voorzitter,*

De Ondervoorzitters,

Art. 3. — Les projets seront établis sur format-papier 0.38 × 0.28 et en grandeur d'exécution. — Il est libre aux concurrents de présenter leur projet en hauteur ou en largeur. Liberté entière leur est également laissée quant à la tendance de leur composition. La Société croit néanmoins devoir attirer leur attention sur ce que les projets doivent être en rapport avec l'art architectural.

La préférence sera donnée à ceux de ces projets qui auront répondu à ce dernier point d'une manière simple mais sous une forme de bon goût.

Art. 4. — Les projets seront présentés en leur forme d'exécution, deux couleurs au plus, et les concurrents indiqueront la manière de reproduction, la photogravure est exclue.

Art. 5. — Les projets ne seront pas signés, mais porteront une devise ou signe distinctif. Celui-ci sera reproduit sur enveloppe fermée, contenant le nom de l'auteur, qui sera joint à l'envoi.

Art. 6. — Les projets seront remis au plus tard le 30 avril 1909 avant cinq heures du soir, au domicile du Vice-Président, M. Ferd. Hompus, rue Van Ertborn, 9, à Anvers.

Art. 7. — Le jury de ce concours sera composé comme suit :

1° Le Comité de la Société sera représenté par : a) Le Président, b) les Vice-Présidents.

2° MM. L. Blomme et A. Van Mechelen représenteront la Société en leur qualité de membres du comité qui élabora le présent programme.

3° Deux membres, faisant partie de la Société, à désigner par les concurrents. Ceux-ci joindront à leur envoi une enveloppe séparée, contenant les noms de ces deux membres. Dans le cas où l'un de ces membres déclinerait cet emploi, il sera remplacé par le membre ayant obtenu le plus de voix après lui. Les concurrents ne peuvent être membres du jury.

Art. 8. — Un prix de 200 frs sera attribué au projet classé premier. L'auteur du projet classé second recevra une prime de 100 fr.

L'impression, la reproduction ou l'acceptation par la Société du projet primé seront décidées en assemblée générale de la Société.

Art. 9. — Les projets classés deviennent la propriété de la Société, et les projets non primés peuvent être retirés par leurs auteurs dans la quinzaine suivant la décision du jury.

Nous rendrons compte des résultats de cet intéressant concours.

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES DE BELGIQUE

Siège Social :

BRUXELLES. — Palais de la Bourse. — Entrée : Rue du Midi

IVme CONGRÈS NATIONAL

DES

ARCHITECTES BELGES

SESSION DE 1908

ANVERS 13-14 SEPTEMBRE

Conformément à la décision prise à Bruxelles à l'issue du IIIme Congrès, en 1907, le IVme Congrès National des Architectes Belges eut lieu à Anvers les 13 et 14 septembre 1908. Il fut organisé avec le concours des Associations anversoises : *La Société Royale des Architectes* et le *Kring voor Bouwkunde*.

En la Salle Leys, M. le Bourgmestre Hertogs et M. l'Echevin Albrecht reçurent les congressistes à l'Hôtel de ville, le dimanche 13 septembre, à 10 heures du matin.

M. Ernest Stordiau, président de la *Société Royale des Architectes d'Anvers*, prit la parole le premier :

MONSIEUR LE BOURGMESTRE,
MONSIEUR L'ÉCHEVIN,

J'ai l'honneur de vous présenter M. le Président Franz De Vestel et Messieurs les architectes participant au IVme Congrès National des Architectes Belges.

En voulant bien nous recevoir solennellement et en nous accordant l'enviable hospitalité dans la splendide maison commune de la fraternelle Anvers, vous avez posé un acte inspirant souverainement notre légitime admiration et notre respectueuse gratitude.

En cette circonstance, le Premier Magistrat d'Anvers donne un exemple salutaire pour le bien public en marquant son estime à notre corporation, de même, qu'une fois de plus, il indique sa volonté d'encourager les travaux entrepris dans un but de civilisation et de progrès.

L'importance artistique de nos congrès annuels n'a pas besoin d'être démontrée.

Le désir de culture de notre art qui anime tous les architectes a créé le besoin de nous unir.

Le meilleur terrain d'union, c'est le Congrès.

C'est dans ces assises de confraternité et de réconfort moral que nous organisons, à côté du contrôle artistique par les artistes, l'outillage pour la lutte de la vie.

Nous voulons assurer la liberté et la dignité de chacun par la liberté et la dignité de tous en veillant en corps aux intérêts de la profession et donner ainsi l'autorité nécessaire à nos résolutions.

Notre profession n'est pas en péril, elle ne saurait l'être ; mais il nous manque la liberté et les garanties qui nous sont nécessaires pour donner la mesure de nos forces vitales.

Voilà, Messieurs, la raison d'être de notre ralliement.

Nous vous remercions de votre honorable appui et il nous est particulièrement sensible de vous voir agréer nos respectueux hommages.

M. le Bourgmestre Hertogs souhaita la bienvenue aux Congressistes disant qu'à cette époque de grands travaux publics le rôle de l'Architecte était plus important que jamais et affirmant que pour sa transformation imminente, la ville d'Anvers était décidée à faire très grand et très beau.

M. Franz De Vestel, Président de la *Fédération des Sociétés d'Architectes de Belgique*, remercia en ces termes :

MONSIEUR LE BOURGMESTRE,
MONSIEUR L'ÉCHEVIN,

Au nom des Membres du IVe Congrès National des Architectes Belges, je vous remercie des paroles de bienvenue que vous venez de nous adresser.

La réception du Congrès dans votre antique Hôtel de Ville est pour nous trop flatteuse, et les paroles si sympathiques que vous venez de prononcer, trop élogieuses, pour que nous n'en soyons pas sincèrement émus.

La ville d'Anvers, grande par son commerce, l'est aussi par son amour des Arts. Elle l'est aujourd'hui comme elle l'a toujours été dans le passé ; aux temps écoulés ses artistes en ont fait la splendeur, ceux d'aujourd'hui maintiennent haut et ferme le drapeau de l'Art.

Aujourd'hui comme alors, ils trouvent des édiles soucieux d'embellir leur ville, les soutenant, les encourageant de toutes manières et leur permettant de continuer cette glorieuse tradition.

Parmi ces artistes, vos encouragements vont particulièrement aux architectes. Vous leur avez donné dans des programmes largement tracés, l'occasion de faire d'Anvers l'admirable cité que tous admirent. L'avenir prouvera et leur extraordinaire vitalité et leurs beaux talents, comme il prouvera le souci artistique de leurs Administrations communales.

Nous vous réitérons donc, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur l'Echevin, tous nos remerciements pour la joie que vous nous faites ressentir par cette belle réception et par celle que nous donne la vue des splendeurs de votre incomparable cité.

L'on vida ensuite une coupe de champagne et, selon un cérémonial traditionnel à Anvers, la coupe dans laquelle but le Bourgmestre fut offerte par lui au Président du Congrès.

Les assistants parcoururent alors les salles de l'Hôtel de ville, puis ils s'en furent visiter à l'Académie des Beaux-Arts la très intéressante Exposition d'Art Architectural, qu'avait organisée la *Société Royale des Architectes d'Anvers*.

Procès-verbal de la séance

La séance est ouverte à 2 1/4 heures de l'après-midi, dans la Salle des mariages de l'Hôtel de ville.

Le bureau est composé de MM. Franz De Vestel, président de la *Fédération des Sociétés d'Architectes de Belgique ;* Ernest Stordiau, vice-président de la *Fédération* et président de la *Société Royale des Architectes d'Anvers ;* Léopold Delbove, président de la *Société Centrale d'Architecture de Belgique ;* Fernand Symons et Louis Van Langendonck, présidents de la *Chambre Syndicale des Architectes de Bruxelles ;* Charley Gilson et Arthur Snyers, respectivement présidents des *Associations des Architectes de Bruxelles et de Liége ;* Gérard De Ridder, président du *Kring voor Bouwkunde d'Anvers ;* Mathieu Meunier, délégué de la *Société des Architectes du Centre ;* Modeste De Noyette, président de la *Société des Architectes de la Flandre Orientale ;* Paul Le Clerc, secrétaire.

L'assemblée comprend une centaine de confrères.

L'ordre du jour est le suivant :

1° Approbation du compte rendu du IIIe Congrès National des Architectes Belges (Bruxelles 1907) ;

2° Le Diplôme d'Architecte. Communication ;

3° De la concurrence faite aux Architectes par les employés d'administrations et les entrepreneurs. Rapporteur : M. Fernand Symons ;

4° De l'emploi des matériaux dans la construction. Rapporteur : M. Jos. Jamin ;

5° Fixation du lieu et de la date du prochain Congrès National ;

6° Divers.

(A suivre.)

Louvain. — J. WOUTERS-ICKX, Imprimeur-Éditeur.

SOMMAIRE : I. Notes de voyage d'un architecte en Amérique. — — II. A propos du Nouveau Ministère du Travail à Paris dans l'ancien Hôtel de l'Archevêché. — III. Moyens de préserver les édifices contre les atteintes de l'humidité. — IV. IVme Congrès National des Architectes Belges. Anvers 13-14 septembre. — V. Expositions. — VI. Concours publics. Concours pour le nouvel Hôtel communal de Woluwe-St-Lambert. — VII. Distinctions.

NOTES DE VOYAGE D'UN ARCHITECTE EN AMÉRIQUE

(*Suite, voir n° 2 de 1909, page 12.*)

–

Les Musées artistiques en Amérique.

Suivant le plan méthodique que je me suis tracé, nous allons maintenant examiner comment se forment les architectes américains.

Parlons d'abord des Musées qui sont pour eux la seule école du passé dans un pays qui n'a aucun monument des âges antérieurs.

Il peut paraître, au premier abord, paradoxal de prendre vos instants si précieux pour vous lire des notes sur l'archéologie en Amérique et il peut vous sembler que je veuille tenir une gageure un peu hasardée en le faisant. Comment en effet penser que dans ce pays neuf, prodigieusement affairé, tout à la conquête des jouissances matérielles et de la fortune, dans ces villes qui progressent merveilleusement dans les prairies du *Far West* ou dans les plaines du Missisipi, on puisse trouver quelques notes à glâner, quelque intérêt pour l'historien ou l'archéologue européens.

Cependant ceux-ci, dès maintenant, ont maintes choses



FIG. X

FIELD'S MUSEUM. CHICAGO-ILLINOIS

Cliché de l'auteur

curieuses à noter et des remarques intéressantes à faire. Ce peuple neuf a souci du passé des vieux pays et c'est un luxe habituel pour lui de créer des collections publiques très importantes et qui le deviendront bien davantage dans l'avenir.

« Mon musée sera le plus riche du monde dans 25 ans, » me disait un conservateur en chef, j'ai deux millons et » demi de dollars (12 et 1/2 millons de francs) à dépenser » tous les ans. »

Et de fait, dès cette aurore de siècle, ces musées sont



FIG. XI

SAINT-LOUIS UNIVERSITY-MISSOURI

Cliché de l'auteur

extraordinairement curieux et pourvus d'objets précieux et de collections rares. Ils ont bien des défauts, c'est vrai, mais à côté que de merveilles, que d'admirables œuvres !

Parlons, si vous le voulez bien, tout d'abord des défauts des collections publiques de la grande République américaine. Le principal, et il est irrémédiable, tient à la constitution même des musées. Au lieu d'être, comme généralement en Europe, la propriété de l'État, les musées sont la propriété et l'œuvre d'un collège de *trustees*, de *tutors* qui donnent les fonds des achats et cela avec une générosité extraordinaire.

Le musée ethnographique et géologique de Chicago, le *Field's museum* ayant à reconstruire ses façades, son fondateur vient de lui remettre, dans ce but, la modique somme de 5 millons de dollars, soit 25 millons de francs. Ce n'est pas extraordinaire. M. Field est de la firme Marshall, Field and C°, qui « possède le plus grand bazar du monde » à Chicago.

« Réunir 25 mille dollars, me disait M. Augustus Healy, le » distingué président du *Brooklyn art and science Institute* n'est » pas difficile. J'ai fait cela en quelques minutes naguère dans » Wall street, la rue des banques de New-York. Un de mes » amis, M. Peabody, passant, je lui ai crié : il me faut cinq » mille dollars pour l'Institut. » *All right !* a répondu l'autre et il est passé, la souscription était complétée !

Voilà le beau côté de cette organisation, voyons maintenant les mécomptes que cela amène.

Défiez-vous, disait un de nos archéologues les plus aimés, M. Alfred Becquet, au Congrès archéologique d'Anvers en 1885, des legs et des dons. Ils encombrent souvent les musées d'objets sans valeur ou étrangers au pays ; autant que possible, il faut leur donner un local particulier (1). C'est un conseil qui ne peut être suivi là-bas. Tout objet est entré dans le musée sous forme de don ou de leg.

(1) *Ann. de la Féd. archéol. et histor. de Belgique*, tome I, p. 15, Anvers, Plasky, 1886.

Comme le donateur n'est pas toujours un connaisseur et que l'appat de la rareté lui est particulièrement sensible, il devient une proie facile pour le marchand peu scrupuleux qui l'exploite.

Le Louvre a eu une mésaventure regrettable avec la prétendue Tiare de Saïtapharnès. Le *Metropolitan Museum* de New-York expose, lui, toute une vitrine de tiares, grandes et petites, de masques d'or, racontant au visiteur ahuri que Kikeratos, fils d'Euresebios recommande sa femme Kekataia, la fille d'Heroson à la mère des Dieux, à Olbia, le 8e jour du mois Panemos ! M. J. Pierpont Morgan qui a donné au musée, ce trésor d'ors gravés et ciselés a subi le contrecoup de la méprise parisienne et dans son désir de bien faire, il a doté le musée d'un trust du truquage « le plus important du monde » !

C'est la formule de l'Amérique !

Un autre défaut des musées de la Grande République est la conservation des reliques de ses grands hommes dans les vitrines de galeries publiques.

Dans un pays qui est arrivé à payer des pensions à un chiffre approchant au total de deux millards annuellement aux vétérans de ses guerres et qui a peuplé de statues d'hommes illustres, les gasons de *Washington-city* à raison de cinq par Etat, rien d'étonnant de trouver dans les musées, la tabatière, le vieux gilet ou la canne du célèbre général ou du non moins célèbre savant ou philosophe.

Ils ne se méfient pas des legs et des dons, les conservateurs américains et ils ont tort, car vraiment à côté de ces puérils objets, leurs musées contiennent bien des choses précieuses, bien des raretés venues de toutes parts, de nos vieux pays, amenées par l'émigrant, touchants souvenirs de la patrie absente, ou objets chèrement disputés dans les



FIG. XII

AUSTIN HALL-HARVARD UNIVERSITY-CAMBRIDGE MASS

Cliché de l'auteur

ventes publiques, chez nos marchands d'Europe, ou dans les temples et les palais d'Asie. C'est de là que viennent les collections d'armures (1) et les extraordinaires danseurs démoniaques japonais qui ont pour auteur le sculpteur Matsumoto Kisaburo et appartiennent au *Metropolitan Museum* de New-York (1). C'est d'ici, de Belgique que viennent les belles tapisseries du legs James Garland, la suite de



FIG. XIII

AUSTIN HALL-HARVARD UNIVERSITY-CAMBRIDGE MASS

Cliché de l'auteur

tapisseries représentant l'histoire de Cléopâtre marquées BUB marque qui dénoterait une origine bruxelloise même si les signatures, J[ean] V[an] Leefdael (2) et Gérard V[an] d[er] Streeken (3) n'y ajoutaient un renseignement formel.

Mais la véritable richesse du Musée de New-York est la remarquable série des antiquités cypriotes formant la collection de M. le général di Cesnola, recueillies en 1865, en Chypre. Il faut avoir vu ces magnifiques monuments de l'art préhellénique qui s'est épanoui dans la colonie méditerranéenne pour comprendre les sources d'influences orientales qui ont agi sur les précurseurs des Phidias et de Praxitèle, des Scopas et des Lysippe.

Les stèles des nécropoles chypriotes et le sarcophage de Golgoi sont à ce titre d'un intérêt considérable.

Une autre collection bien intéressante, c'est celle formée par M. Willard et comprenant les maquettes à échelle réduite des principaux monuments de l'Europe. C'est le Parthénon d'Athènes, la salle hypostyle de Karnak, le Panthéon et l'Arc de Constantin de Rome, Notre-Dame de Paris et la « Butcher house » d'Hildesheim restaurées avec toute la richesse de leur décor primitif et à l'échelle de 10 %. Cela a permis à l'auteur de ces scientifiques travaux, le regretté et savant architecte parisien Charles Chipiez de faire œuvre tout à fait instructive pour le visiteur.

(1) *Ann. de la Féd. archéol. et histor. de Belgique*, tome I, p. 15, Anvers, Plasky, 1886.

(1) *Catalogue of the loan collection of Japanese Armor*, by Bashford Dean Ph. D., New-York, 1903.

(2) Cette suite paraît avoir été inconnue à Wauters. Il est à remarquer cependant qu'à Madrid est conservée une tenture probablement une réplique de celle de New-York représentant Antoine et Cléopâtre et signée G[uillaume] Van Leefdael. Celui-ci était le fils de Jean privilégié le 24 décembre 1644 en remplacement de Jean Raet qui avait été déclaré en faillite. Jean fut tapissier du palais de Bruxelles WAUTERS, *Bull. Comm., Royale d'Art* XVI, pp. 576-577.

(3) Gérard Van der Streeken mourut à Bruxelles le 11 juillet 1677 et fut enterré à St-Géry près de sa femme Marie Van Gyssel morte le 2 avril 1663. Il avait été privilégié le 30 août 1647. WAUTERS. *idem*, p. 579.

Ces maquettes représentent un travail extrêmement coûteux et qu'aucun musée d'Europe, sauf peut-être le South Kensington, ne peut songer à faire exécuter.

Le problème de l'éclairage hypètre de la salle ou pronaos du temple hellénique y est expérimentalement résolu et bien qu'aucune certitude ne puisse être apportée au système de l'éclairage par les métopes de l'ordre supérieur interne, l'expérience montre que le jour était suffisant pour éclairer la sublime statue chryséléphantine d'Athena de Phidias. Tout au contraire, ces rayons lumineux raréfiés frappant le haut de la figure divine devaient produire un effet sublime si la réalité concordait avec cette hypothèse.

Un même intérêt s'attache à la restitution du Panthéon de Rome. Dépouillée de ses ornements par Constantin, par les Barbares, par Urbain VIII, la coupole romaine n'est plus que l'ombre d'elle-même. On la retrouve à New-York restituée au 10e de sa grandeur et l'on pénètre sous sa voûte sacrée qui par une heureuse disposition est placée à hauteur humaine. La sensation de la réalité est ainsi obtenue et la restitution du décor antique des absidioles produit un effet prodigieux.

Parmi les autres pièces capitales du Musée new-yorkais sont les antiquités égyptiennes au milieu desquelles, j'ai eu le plaisir de rencontrer M. Dudley W. Walton, égyptologue distingué, la collection de barillets chaldéens qui ne cède en importance qu'à celle du *Britisch Museum*, le char en bronze greco-romain dont certaines parties m'ont suggéré des doutes, mais dont le riche décor est admirable et les peintures de Boscoreale que le Musée de New-York a en majeure partie acquis, le 8 juin 1903, à Paris, dans les galeries Durand Ruel.

On sait que le Louvre, notre Musée du Cinquantenaire et le Musée Warocqué de Morlanwelz ont également acquis des spécimens de ces rares vestiges de l'art pictural antique (1).

Parlerai-je des admirables galeries de peinture ? Je ne le crois pas. Ce sont là choses connues de tous (2).

L'Art Institute de Chicago s'enorgueillit à juste titre lui aussi de ses collections. Je passe sur l'*Elbridge G. Hall collection,* admirable ensemble en moulages de tous les chefs d'œuvre de la sculpture, du monde antique jusqu'à nos jours, sur les antiquités égyptiennes de MM. Henri H. Getty, Norman W. Harris et Charles L. Hutchinson pour arriver aux tapisseries.

J'y trouve une tenture de Jacques Geubels, l'aîné, hautelissier bruxellois dont le nom est justement célèbre dans la capitale, provenant de la collection Charles M. Ffoulke, une autre, jeune fille offrant des dons, signée Jean Van Leefdael, dont il a été déjà parlé dans ces notes et donnée par M. Charles J. Singer, quelques dentelles de Bruxelles données par M. C. B. Farwell.

Puis dans les galeries de peinture, des œuvres importantes de Teniers le jeune, Rubens, le portrait du marquis de Spinola, de l'ancienne collection de San Donato, par Van Dyck, le portrait de la princesse Hélène Léonore de Sievere de la même collection et d'admirables œuvres de l'école des Pays-Bas.

(A suivre.) PAUL SAINTENOY.

(1) Les fresques de Boscoreale décrites par Arthur Sambon, doct. ès lettres de l'Univ. de Naples. Paris, c. et s. Canessa, 1903.

(2) *Catalogue of the paintings in the metropolitan museum of art,* New-York, may 1903.

A PROPOS DU TRANSFERT

DU

Nouveau Ministère du Travail à Paris

dans l'ancien Hôtel de l'Archevêché

On se souvient de la manifestation retentissante qui eut lieu à Paris, lorsque le défunt archevêque, Mgr Richard, quitta son hôtel après le refus donné par le Pape de reconnaître la loi de séparation des Églises et de l'État. Cet immeuble splendide situé à l'angle de la rue de Grenelle et du Boulevard des Invalides, était resté, depuis, sans destination. Il vient d'être affecté au Ministère du Travail et récemment aménagé à cet effet par notre talentueux confrère parisien M. G. Tronchet.

Rappelons à ce propos, que cette demeure, qui porta primitivement le titre d'Hôtel Chatelet, fut édifiée en 1775 par Cherpitel pour le duc de Chanac, abbé de Pompadour. Le duc de Guiches et le duc de Cadore l'habitèrent après lui et c'est après toute une série de vicissitudes qu'il passa enfin à l'Archevêché, lorsque celui-ci, chassé par le sac de 1831 de l'antique demeure que Maurice de Sully avait édifiée à l'ombre de Notre Dame, se vit contraint de chercher refuge en dehors de la Cité.

On pourra juger du style parfait et de l'élégance de cet hôtel par quelques photographies qui s'en trouvèrent récemment publiées dans un ouvrage portant comme titre *Décorations et Intérieurs du* XVIIIe *siècle.*

A l'occasion du transfert des services ministériels dans l'ancienne demeure archi-épiscopale, M. Henry Maret, le spirituel conteur des *Carnets d'un Sauvage* du *Journal,* écrivait l'humoristique fantaisie que je transcris ci-dessous et qui n'est point dépourvue d'une note de philosophie. La Presse rend si rarement hommage aux architectes — dont elle ne cesse d'ignorer l'existence que pour divaguer sur leur art — qu'ils doivent se féliciter de voir une plume à la fois si fine, si élégante et si autorisée prendre leur défense, même sous les apparences d'une boutade.

EUG. DHUICQUE.

« Les édifices ont leurs destins, comme les gens. Tel jeune poète chevelu, après avoir cabriolé dans le Quartier finit dans une étude de province, où il épouse la fille du notaire ; tel autre, qui a ambitionné la gloire des lettres ou des armes, tient honorablement une pharmacie. En revanche, il en est qui, n'ayant rêvé qu'une place d'huissier, se trouvent ministres ou présidents de République, sans savoir comment la chose leur est arrivée.

» Nul ne se fait sa vie, c'est la vie qui vous fait.

» Il en est ainsi des maisons. Ont eût bien étonné l'architecte du joli hôtel de Mme de Pompadour, hôtel bâti pour les amours et les galanteries, et où festoyèrent tant de petits-maîtres et de petites-maîtresses, si on lui eût dit qu'au sortir des soupers fins, ses salons seraient consacrés à l'Église et verraient des prélats y traiter des questions théologiques. Qu'eût-il dit encore si, par un second avatar, on lui eût montré le palais échappé aux évêques, abritant un ministre socialiste, et des délibérations de Syndicats ouvriers. A Manon, chantant le plaisir, avait succédé le

cardinal, chantant le Seigneur ; à l'ariette, le plain-chant. Puis voilà que, par un coup de baguette, le serviteur du Ciel est remplacé par l'athée, qui se vante d'en avoir éteint les étoiles.

» Et le bâtiment assiste à tout cela, subissant les transformations imprévues. Grande matière à mettre en vers latins, dirait Musset. Habitation intéressante pour ceux qui croiraient encore aux revenants. Et c'est très heureux qu'il n'y en ait plus pour venir troubler les nuits de Viviani, qui ne serait pas médiocrement empêtré, s'il se sentait soudain tirer les pieds par un carme déchaussé, tandis qu'une gentille marquise, non moins déchaussée, lui donnerait sur le nez quelques coups de son léger éventail.

» A défaut de vers latins, un joli conte pourrait être écrit. Et Salomon, évoqué, pourrait philosopher tout son soûl sur la vanité des choses humaines. Faites donc des projets ! Nos architectes, à qui l'on reproche quelquefois de trop négliger l'appropriation de ce qu'on leur donne à construire, sont grandement autorisés à s'excuser en disant :

» — Qui diable peut connaître une destination ? Est-ce que je peux savoir si, cette église achevée, vous n'en ferez pas un théâtre ou une halle aux grains ?

» Henry Maret. »

MOYENS DE PRÉSERVER LES ÉDIFICES CONTRE LES ATTEINTES DE L'HUMIDITÉ

La suppression des ravages de l'humidité dans les murs est une des plus grandes découvertes qui puisse se faire en construction.

Henri MAQUET, Architecte.

La Conférence suivante a été donnée au Palais des Académies de Bruxelles à la séance plénière et publique de la Commission Royale des Monuments de Belgique, le 26 octobre 1908, par M. A. Knapen, Architecte-Expert, rapporteur.

Mesdames, Messieurs,

Avant d'aborder sommairement un sujet aussi vaste et aussi complexe que celui de l'étude de l'humidité dans les constructions, permettez-moi de témoigner toute ma reconnaissance à la Commission Royale des Monuments de Belgique et à son éminent et dévoué président, à l'ingénieur en chef, inspecteur général des ponts et chaussées de Belgique, M. Lagasse De Locht.

C'est grâce à sa science toujours en éveil devant les manifestations les plus diverses de la pensée humaine et des progrès de toutes espèces, que j'ai obtenu la faveur unique, sans précédent pour un inventeur, d'avoir l'honneur de venir vous exposer bien brièvement (parce que le temps qui m'est dévolu est bien court) et bien imparfaitement, je le crains, quelques résultats obtenus *après plus de vingt années d'observation, de recherches et d'études*.

Si l'attention des chercheurs et des constructeurs, des hygiénistes comme des propriétaires est mise en éveil et est attirée dans une nouvelle voie, vers de nouveaux progrès, dans l'art de bâtir sainement nos maisons, et de conserver à l'abri des ravages du temps et de l'humidité, les monuments historiques que nous ont légués les siècles passés, c'est à M. le Président et à la Commission Royale des Monuments que nous les devrons.

C'est lui seul, au milieu de l'indifférence si nuisible et si commune, hélas ! pour les idées nouvelles, qui a pris l'initiative et le parrainage d'une nouvelle branche d'études dans l'art de construire, qui sera demain la science de l'hygrométrie du bâtiment.

Les travaux déjà faits et les vœux formulés par la Commission internationale pour l'essai des matériaux, les études et les rapports sur leur porosité et leur perméabilité de MM. Maynard, Feret, Candlot, Trélat et Cordeau, Somasco, etc., depuis 1900, ont déjà fait faire un pas immense à la question.

Touchant à la météorologie, à l'hydrologie, à la géologie, à la physique et à la chimie, même à la botanique par les mucédinées et les cryptogames, ouvrant le champ le plus vaste et le plus utile à l'observation des faits naturels, cette nouvelle science apportera à l'hygiène publique et privée, comme à l'économie générale, les merveilleux résultats de ses améliorations de toutes espèces, aussi bien aux riches qu'aux pauvres, à l'État comme aux particuliers.

Je vais tâcher de vous soumettre un aperçu sur l'hygrométrie du bâtiment et sur son importance dans la construction.

Au point de vue de l'économie générale. — En examinant le nombre sans cesse grandissant des propriétés bâties, celui des monuments existants et la multitude de ceux qui s'élèvent de toutes parts, il est impossible de chiffrer l'immense valeur archéologique, artistique ou vénale, des centaines de millions que représente ainsi la fortune publique ou privée de tous les peuples.

En dehors de grandes causes d'usure par le temps, des incendies, des bouleversements sismiques, des guerres ou des influences atmosphériques, l'une des plus répandues universellement et qui occasionne la dépréciation inévitable de ces valeurs et leur destruction lente, est due à *l'humidité*, qui les envahit et dont les ravages sont incessants.

Depuis des siècles, Messieurs, des savants, des chercheurs de tous les âges et de toutes les nations, se sont proposés de défendre ces richesses contre les effets de décomposition et d'affaiblissement des matériaux, même les meilleurs, assemblés et utilisés dans les conditions de la technique la mieux étudiée. Cependant, mal posé, le problème était resté jusqu'ici sans véritable solution pratique, parce que tous les procédés et moyens préconisés *vinculaient la nature*.

En reprenant entièrement la question, en remontant aux causes naturelles et non en attaquant superficiellement leurs effets, le moyen simple, naturel et logique, devait se trouver.

Je suis obligé d'entrer ici dans certaines explications sur les différentes espèces d'humidité ou plutôt de sources d'humidité qui peuvent se rencontrer dans un bâtiment, soit isolées, soit à plusieurs, soit toutes réunies.

Dans les constructions, existant à l'état liquide ou à l'état gazeux, nous trouvons quatre espèces d'humidité :

1° L'humidité originelle ou de construction ;
2° L'humidité de capillarité ;
3° L'humidité de condensation, et
4° Enfin, les humidités d'infiltrations.

La prémière, *l'humidité originelle* ou de construction, comme son nom l'indique, commence dès l'origine de la construction ; elle existe dans les pierres à l'état d'eau de carrière, dans les briques, etc. ; elle est produite par l'eau servant à faire le mortier comme aussi par les pluies et d'autres intempéries jusqu'à la mise sous toit.

La seconde, *l'humidité de capillarité*, commence à exister du jour où la première pierre a été posée sur le sol des fondations. Elle est produite par l'attraction moléculaire sur les liquides, le pouvoir catalytique des corps poreux, les forces osmotiques et la viscosité des liquides, le pouvoir hygroscopique des pierres et leurs affinités chimiques.

Tous les matériaux des constructions étant poreux à des degrés plus ou moins élevés, l'humidité de capillarité est *générale et permanente*, mais elle existe en quantité *qui dépend du coefficient de porosité*, du degré hygrométrique de l'atmosphère, de la proximité de la nappe aquifère ou du degré thermique et de la densité de la matière.

La troisième espèce d'humidité, celle de condensation, se produit inévitablement à l'intérieur et à l'extérieur des matériaux, chaque fois que le degré thermique de ces matériaux descend au point de rosée, par rapport au degré de saturation de l'air ambiant et au degré thermique que cet air a atteint à ce moment. Elle est d'autant plus fréquente que les variations atmosphériques sont plus brusques et que l'air est plus saturé, parce que les matériaux ont besoin d'un temps d'autant plus long, pour suivre les variations thermiques de l'air ambiant, que leur densité est plus grande et leur coefficient de porosité moins élevé.

La quatrième et dernière espèce d'humidité, celle qui est amenée par les infiltrations, comme son nom l'indique, est accidentelle.

Elle peut être due à des défauts de canalisation ou de couverture, de solution de continuité dans les matériaux ou encore à leur trop grande porosité.

Elle peut être due aussi à des influences atmosphériques, telle que la pénétration mécanique des eaux pluviales dans les murs, grâce à la force du vent, etc., etc.

Il serait trop long d'entrer dans les explications et les démonstrations scientifiques de tout ces phénomènes physiques. Je ne puis guère en indiquer que brièvement les effets.

Toutes ces différentes causes d'humidité dans les bâtiments agissent à des degrés de puissance différents, sous chaque climat, dans chaque terrain, suivant les différences d'exposition et d'orientation des matériaux et de la façon dont ils ont été réunis dans la construction.

Elevés au-dessus du sol, les murs dans l'air participent à toutes les vicissitudes atmosphériques ; ils subissent les influences thermiques et hygrométriques, les dilatations et les contractions, les effets des pressions et des dépressions, l'action *mécanique* de la gelée et des végétaux et des décompositions qui en résultent.

A l'intérieur ont lieu les réactions dues à la différence de densité des matériaux les uns sur les autres, et à leurs affinités ; les effets chimiques et ceux de la diffusion, de la saturation et de la condensation des gaz ; les effets dus à l'usage par l'habitation et les modifications qui en sont les conséquences.

Au-dessous du niveau du sol, la construction subit également les conditions de milieu.

Mais il est à remarquer que, dans les rares constructions sèches, aux matériaux sains et homogènes, les inconvénients qui résultent de ces différentes causes sont réduits au minimum.

Cependant, chaque fois que deux parois de matières dont le coefficient de porosité est différent viennent en contact, *c'est celle qui est la moins poreuse qui condense les vapeurs de l'autre*, en quantité proportionnelle au degré hygrométrique des vapeurs, à l'hygroscopie de la matière et à la différence qu'il y a entre le volume des pores des deux surfaces.

Le volume des pores superficiels en contact de la matière la plus poreuse étant *plus grand* que celui de l'autre paroi, réabsorbe par capillarité la différence d'humidité et quelquefois, lorsqu'elle est plus abondante que l'action capillaire ne peut en répartir dans la masse, *elle suinte*.

Les effets de l'humidité de capillarité ne prennent donc pas nécessairement leurs sources dans le sol, mais peuvent se présenter à n'importe quelle hauteur de la construction, comme conséquence d'une condensation locale, à l'endroit où elle se produit.

L'humidité est le véhicule, le lien, en quelque sorte le leitmotif de presque tout ce qui arrive de désagréable aux constructeurs et aux habitants ou propriétaires de constructions : c'est une des plus grandes causes des nombreuses et coûteuses réparations.

Contre cet ennemi de nos richesses et de notre bien-être dans nos habitations, il n'y avait qu'un obstacle, qu'un seul élément à opposer, qu'une seule puissance plus grande que la sienne : *c'est celle de l'air, parce que l'air se sature d'humidité*, et que c'est par son action incessante et victorieuse que l'assèchement doit et peut seul être obtenu.

C'est l'agent le plus répandu de la nature, le véhicule par excellence, puis-je dire, qu'elle emploie pour évaporer les surfaces des mers et des lacs ; les excédents des eaux pluviales, qu'il enlève et transporte à travers l'espace sous forme de vapeur ou de nuages, pour aller se condenser dans les hauteurs ou sur les glaciers, entretenir ainsi la vie animale et végétale et le débit de nos fleuves, de nos sources et de nos rivières.

Pour vous donner la description du nouveau système rationnel d'assèchement au point de vue technique, je suis bien obligé de vous parler du système Knapen, que je vais essayer d'exposer aussi succinctement et aussi clairement que possible.

« Chacun sait que l'air atmosphérique peut se partager en tranches horizontales de densité de moins en moins grandes à mesure que l'on s'élève dans l'espace et qu'au même niveau, la tranche d'air possédant la même densité se tient en équilibre.

» On sait aussi que si, pour une cause quelconque, la densité de l'air de cette tranche venait à se modifier, l'équilibre serait rompu, et que cet air se mettrait immédiatement en mouvement pour trouver le nouveau niveau de sa nouvelle densité. »

C'est sur ces principes, Mesdames et Messieurs, que sont basés les appareils et le système d'assèchement proposé.

Aussi immuables que les lois naturelles elles-mêmes, leur action ne peut cesser que par la destruction de l'immeuble dans lequel ils sont appliqués.

Le système Knapen est donc appuyé sur :

1° La faculté de saturation de l'air ;

2° Sur les différences thermiques et hygrométriques, et, conséquemment, sur les contractions et les dilatations qui en dérivent, avec les diverses densités qui en résultent.

Il est actionné par un moyen mécanique à l'abri :

1° De l'influence du temps et de l'usure ;

2° De l'action chimique des fermentations, des oxydations ou décompositions ;

3° De la surveillance et de l'entretien.

En résumé, c'est un appareil dont la remise en action, après arrêt, et le fonctionnement plus ou moins intense ou rapide ne dépendent uniquement que du degré et de l'état d'humidité de la matière à assécher et non de l'intervention d'une personne ou d'une cause autre que celles-là.

C'est un syphon atmosphérique monobranche à mouvement automatique continu établi dans un « *matériau* » de porosité déterminée, tel qu'il a été breveté par le *gouvernement allemand*.

Il peut s'appliquer à toutes les constructions

Après de nombreuses expériences et observations, en tenant compte surtout du coefficient de porosité des divers matériaux à assécher, la forme la plus pratique de l'appareil réunissant les conditions susdites, a été déterminée *sans nuire à la solidité et à l'esthétique des murs et sans compromettre la stabilité des constructions tout en obtenant le maximum de rendement.*

Il peut se construire dans les matériaux mêmes des murs existants, quelle que soit la matière dont ils sont composés, briques ou pierres.

Il se place tout construit dans les murs des nouvelles constructions.

Dans les deux cas, il est proportionnel au coefficient de porosité, aux effets de capillarité qui s'y produisent et à la quantité maximum d'eau dont les matières peuvent être saturées ou pourraient se saturer.

Le rendement dépend du diamètre et de l'inclinaison de l'appareil.

Entre l'horizontale et la verticale, il y a pour chacun des matériaux et chacune des épaisseurs des murs, une pente de plus grand rendement et il existe une relation entre le temps nécessaire à la saturation de l'air entrant et à la vitesse d'écoulement de l'air sortant.

Cela permet de dire que :

Plus le mur est humide, c'est à dire a un degré hygrométrique plus élevé, comparativement à l'air embiant des surfaces par une température normale moyenne, et *plus grande aussi sera la quantité d'humidité extraite* dans un temps donné ou déterminé.

Mode de détermination du degré hygrométrique

Lorsqu'au moyen du thermomètre et de l'hygromètre on a pu se rendre compte de la différence qui existe entre l'air de l'intérieur et celui de l'extérieur d'un mur, il reste à calculer le volume des interstices ou vides moléculaires existant dans un mètre cube de la maçonnerie ou de la matière en traitement.

Pour établir scientifiquement une méthode d'assèchement rationnel, il faut commencer par chercher à connaître, non seulement le degré d'humidité que peut avoir un mur, mais aussi la quantité maximum de l'humidité qu'il pourrait contenir.

Les applications du système Knapen dépendent donc, au point de vue du rendement à produire, du volume des vides moléculaires, des affinités chimiques des matériaux, du coefficient de porosité de ces matériaux, variables dans chaque espèce, de leur pouvoir hygroscopique et du degré hygrométrique moyen de l'air atmosphérique dans chaque pays ou contrée de même climat.

Moyens chimiques pour la suppression du salpêtre et des moisissures

Après avoir obtenu par les moyens physiques du système Knapen, la suppression des effets dus à la capillarité, diminué les effets de la condensation sur les murs, par une augmentation de leur degré thermique, éloignant ainsi la fréquence du point de rosée, il restait à empêcher les réactions chimiques dues à l'humidité dans les différents matériaux composant les murs.

Ce résultat est obtenu en introduisant dans les murs et en les lavant superficiellement au moyen de la mixture, système Knapen, qui détruit les germes des mucédinées, des nitrates et des nitrites, empêchant ainsi la formation des cristaux de salpêtre, pour arriver finalement à l'assainissement complet de la construction et à son assèchement en moins de six mois, *si l'application du système a été intégralement faite.*

Hygiène

Au point de vue de l'hygiène, dois-je m'étendre sur les ruines morales et physiques que cette calamité des habitations fait peser sur l'humanité tout entière ?

Moïse, le premier des hygiénistes, n'a-t-il pas dit aux Hébreux dans le « Pentateuque » : « Si ta maison est humide, » gratte les murs et quitte-la pendant quinze jours ; si, en » rentrant, elle l'est encore, change les pierres et va-t'en » pour un mois.

» Si, à ton retour, elle l'est encore, abandonnes-la et » brûles-là ! »

Dans les récentes recherches faites en Egypte, n'a-t-on pas trouvé jusque dans les cimetières des animaux sacrés, entourés de bandelettes et momifiés, des traces les plus évidentes des tares et des dégénérescences des articulations des os, dues aux influences néfastes de l'habitat défectueux, sous le ciel le plus beau et l'un des climats les plus secs du monde ?

Ces animaux, dont l'existence fastueuse s'écoulait au milieu des adorations, dans les locaux privés de lumière des temples et humidifiés par leurs déchets, loin des conditions naturelles nécessaires à la vie, étaient atteints par l'arthritisme et l'ankylose dus à l'humidité.

Depuis cette époque lointaine, l'humidité de l'habitation des hommes et des animaux a continué à peser plus particulièrement sur les peuples civilisés et leur descendance, plus sur les animaux domestiques que sur les animaux sauvages.

Elle est devenue la source de maladies innombrables qui, après avoir supprimé les plus faibles, finit par affaiblir et terrasser les plus forts et les plus résistants.

Au congrès de la tuberculose de 1905 de Paris n'a-t-il pas été prouvé qu'elle affaiblit les organismes et qu'en diminuant les résistances, elle les prédispose à contracter la tuberculose, *cette pourvoyeuse de nos cimetières et de nos tombeaux.*

Le temps s'écoule, et je dois terminer.

A l'heure présente, Mesdames et Messieurs, le problème

si aride et si longtemps cherché de l'assèchement rationnel et de l'assainissement définitif des constructions et de leurs matériaux, paraît résolu.

De nombreuses applications, tant en France qu'en Belgique et en Hollande, ont prouvé que les résultats ont été les mêmes partout, malgré les différences des matériaux et celles, très sensibles, de la météorologie : ces différents pays ne possédant pas la même moyenne hygrométrique.

Depuis les locaux de la bibliothèque de la ville et de l'université de Gand, dans la vieille abbaye de Baudeloo, reconstruite au XVIIIme siècle, dont les briques étaient saturées d'humidité, au point qu'ils devaient être abandonnés, jusqu'aux souterrains des palais de Versailles et de ceux du palais du ministère des affaires étrangères du quai d'Orsay, à Paris ; dans les murs du pénitencier des bas fonds de la belle ville de Luxembourg jusqu'aux villas dans les bois humides de La Haye et de Scheveningue, au bord de la mer du Nord, sous le climat brumeux de la Hollande ; dans les souterrains du Palais du Roi, à Bruxelles, et dans l'humble maison de l'ouvrier brabançon ; dans les usines comme dans les châteaux, le système a fait ses preuves ou les fait dans les travaux en cours.

Que ce soient des briques, des grès, des schistes ou des calcaires, tous les matériaux subissent ses influences en passant par tous les types de construction, des palais d'Ostende aux masures froides et humides des Ardennes.

Non seulement les incalculables valeurs immobilières et artistiques citées plus haut pourront à l'avenir être soustraites à des causes de destruction anticipée et de dépréciation continue, mais la suppression de l'humidité de capillarité dans les constructions anciennes ou nouvelles sera l'avènement d'une meilleure hygiène de l'habitation, tant du pauvre que du riche.

Vous aurez rendu le plus grand service à l'art monumental, en appliquant les principes si naturels et si logiques du nouveau système à leur conservation, à celle de ces peintures et de ces fresques inimitables du moyen âge et de la Renaissance, qui, comme celles de Léonard de Vinci, périssent misérablement actuellement, sous l'action ininterrompue depuis des siècles de la capillarité triomphante !

Par l'assainissement des matériaux et leur préservation, vous diminuerez les charges de l'existence, et ce bienfait social aura les plus heureuses conséquences sur la santé générale et une immense répercussion sur la fortune publique.

Ce sont des milliers d'existences que vous sauverez, tout en épargnant les nombreux millions que vous pourrez utiliser à de plus nobles causes qu'à les dépenser, nouveau tonneau des Danaïdes, dans des essais d'applications de coûteux et inutiles palliatifs, toujours à recommencer et toujours aussi inutiles, qui laissent périr *quand même* les matériaux de vos édifices et de vos monuments.

Jusqu'ici on n'a opposé à l'humidité que deux principes :

L'un, celui de *l'imperméabilité,* à laquelle je ne crois pas, parce que l'imperméabilité complète n'existe pas, ou que la nature a tôt fait de s'en débarrasser, quelle que soit la matière dont est faite la barrière opposée : qu'elle soit grasse comme le meilleur asphalte (hydrofuges, etc.) ou comme un enduit fait avec le meilleur ciment ou le meilleur émail ou métal.

Le second, celui de *l'évaporation superficielle,* entre des parois verticales, dont les contre-murs sont le type, avec une aération quelconque entre les deux.

Vous en connaissez la valeur et le peu d'action, car en mettant dix contre-murs, les uns devant les autres, vous n'empêcherez ni la capillarité, ni la condensation, tout au plus empêcherez-vous la pénétration à l'intérieur des eaux pluviales.

Reste le nouveau système, avec *un principe diamétralement opposé aux autres,* dont je viens de vous entretenir.

Il extrait l'humidité au fur et à mesure de sa production, au lieu de la cacher ou de la lécher superficiellement. Il est le seul conforme aux exigences de la nature, par le maintien ou le rétablissement de la porosité naturelle des matériaux.

Avec l'imperméabilisation, c'est l'air confiné, la stagnation, *la mort physique des matériaux de liaisonnement,* par la fermentation, les combinaisons chimiques et enfin la désassociation avec le retour en poussière.

Par la porosité, au contraire, on entretient l'aération naturelle des interstices moléculaires et avec elle *le mouvement et la vie* ou la persistance de l'état physique.

Je termine, Mesdames et Messieurs, en vous remerciant de l'attention que vous avez bien voulu me prêter et en témoignant ici toute ma reconnaissance à M. Maquet, l'architecte de notre palais royal, qui a signalé le premier le nouveau système et n'a pas hésité à utiliser mes théories dans ses propres immeubles.

J'ai dit.

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES DE BELGIQUE

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES. — Palais de la Bourse. — Entrée : Rue du Midi

IVme CONGRÈS NATIONAL

DES

ARCHITECTES BELGES

SESSION DE 1908

ANVERS 13-14 SEPTEMBRE

(Suite, voir n° 2 de 1909, page 15.)

M. FRANZ DE VESTEL, Président du Congrès, prononce l'allocution de bienvenue en ces termes :

MESSIEURS,

En ouvrant cette séance du IVe Congrès National des Architectes Belges, je tiens à déclarer d'abord que je suis extrêmement heureux de constater combien vous êtes accourus nombreux à cette manifestation professionnelle.

Votre présence ici confirme l'utilité, la nécessité dirai-je, de ces réunions et l'importance que vous leur donnez.

Je vous souhaite la bienvenue et j'espère que de vos délibérations sortiront les effets les plus heureux pour la solution des questions qui sont à l'ordre du jour et qui vous tiennent tant au cœur.

Les Architectes Belges trouvent dans chacune de leur région des Sociétés auxquelles la plupart d'entre vous sont affiliés.

Ces Sociétés sont réunies en une Fédération confraternelle, où leurs délégués apportent et discutent les nombreuses questions qui vous intéressent.

Mais, c'est dans des réunions plénières comme celle-ci, que les Architectes du pays entier peuvent, devant leurs confrères, développer les desiderata que leur souci pour le bien de tous leur suggère ; c'est ici qu'ils peuvent soulever les questions professionnelles nouvelles, dont les études en seront continuées par la suite, pour qu'elles reçoivent, dans les Congrès futurs, les solutions et les sanctions qu'elles comportent.

C'est là principalement l'utilité de ces réunions. Venant annuellement, les questions dont la solution n'a pu être obtenue encore sont à nouveau présentées, et par l'insistance continuelle, par la répétition des vœux, elles gagnent l'importance qui fera qu'elles obtiendront finalement gain de cause.

Il importe qu'à l'issue de ces séances, les Architectes affiliés ou non à l'une des Sociétés qui continuent à étudier les questions nouvelles soulevées ici, envoient à la Fédération leurs vœux et leurs résolutions, afin que celle-ci puisse, chaque année, réunir en un faisceau toutes ces idées, vous les présenter, afin que vous les discutiez et qu'elles soient ainsi prises en considération par vous, qui représentez ici l'ensemble des Architectes du pays.

Il n'est pas douteux que d'ici quelque temps, quand cette pratique sera bien ancrée chez nous, quand nous nous sentirons bien les coudes, nous pourrons voir nos aspirations mieux comprises, mieux accueillies et arriver aux solutions qu'elles comportent et auxquelles nous aspirons.

C'est le vœu que je forme en ouvrant cette séance, qui, je l'espère, apportera sa nouvelle pierre à l'édifice de nos justes revendications.

M. Stordiau présente à l'assemblée M. Schepmans que le Collège des Bourgmestre et Échevins de la ville d'Anvers a délégué à cette séance, afin que l'Administration puisse tirer parti des décisions prises au mieux des intérêts de la corporation des Architectes. *(Applaudissements.)*

M. Schepmans transmettra à l'Administration communale les vœux qui pourront l'intéresser. Il prend place au bureau.

M. le Président donne lecture de lettres et télégrammes des confrères Soubre, Maukels, Caluwaers et De Valck, s'excusant de ne pouvoir prendre part aux travaux du Congrès.

Le procès-verbal du IIIe Congrès National, tenu à Bruxelles, le 25 août 1907, est ensuite unanimement adopté.

(A suivre.)

EXPOSITIONS

Nous croyons utile d'informer nos abonnés qu'une Exposition Internationale d'affiches artistiques, cartes postales illustrées, etc., s'ouvrira à Bruxelles du 17 juillet au 1er août, dans des locaux choisis au centre de la ville. Les demandes d'admission doivent être envoyées au plus tard le 1er juillet au Secrétariat de l'Exposition, 20, rue du Soleil, à Bruxelles, en spécifiant l'emplacement qui sera nécessaire. Une redevance proportionnelle à l'emplacement sera perçue et tous les détails de cette organisation se trouvent au règlement général qui est déposé au local de la *Société Centrale d'Architecture* à la disposition des membres.

—

En Suède.

On annonce l'ouverture prochaine à Stockholm d'une exposition nationale d'*Art appliqué*.

Cette exhibition englobera non seulement les productions d'Art, appliqué à toutes les branches de l'industrie, mais rassemblera aussi les manifestations de l'art populaire Suédois.

Les collections, salonnets, etc., seront groupés dans des pavillons et des galeries, pour l'édification desquels les dirigeants se sont adressés à un artiste dont la réputation a, dès longtemps, franchi la Baltique.

F. Doberg, architecte à Stockholm, auquel on doit déjà un nombre important d'édifices de toutes sortes, est un lutteur et un sincère.

Son tempérament si personnel et cependant si complètement scandinave produira certainement une fois de plus des œuvres fortes et nouvelles, pour le plus grand plaisir des dilettante et des connaisseurs.

En temps opportun nous donnerons les détails de cette exposition.

F. B.

CONCOURS PUBLICS

Concours pour le nouvel Hôtel communal de Woluwe-St-Lambert.

Le concours ouvert par la commune de Woluwe-St-Lambert pour son nouvel hôtel de ville, a donné les résultats suivants : 1er M. Joseph Diongre (Stilte) ; 2d MM. A. et A. Dumont (cachet rouge) ; 3me M. Hub. Marcq (In Vlaand'ren Vlaamsch). Nous présentons toutes nos félicitations à nos confrères de la *Société Centrale :* Alexis Dumont et Hub. Marcq.

L'exposition des projets a eu lieu au local de la nouvelle école de Woluwe-St-Lambert, les dimanche 21 et jeudi 25 mars.

DISTINCTIONS

—

Nous avons appris avec un vif plaisir la nomination de notre confrère A. Delpy en qualité de membre correspondant de l'Institut des Architectes Britanniques.

C'est avec un plaisir égal que nous avons eu connaissance de la nomination de M. John Belcher, qui compte parmi les membres d'honneur de la *Société Centrale d'Architecture de Belgique*, à l'Académie Royale d'Angleterre.

Nous adressons à tous deux nos plus vives félicitations.

Louvain. — J. WOUTERS-ICKX, Imprimeur-Éditeur.

SOMMAIRE : Notes de Voyage d'un Architecte en Amérique. — II. A la mémoire des Architectes Anversois. — III. IVme Congrès National des Architectes belges. 13-14 septembre. — IV. Concours. Concours pour un Orphelinat mixte à Molenbeek-St-Jean. — V. Monument à Julien Guadet. — VI. Jurisprudence — VII. Archéologie. Trouvaille à Pompéi. Découvertes en Égypte. — VIII. Nécrologie.

NOTES DE VOYAGE D'UN ARCHITECTE EN AMÉRIQUE

(Suite, voir n° 3 de 1909, page 17.)

Les Musées artistiques en Amérique *(Suite).*

Chose bien curieuse pour l'Européen, qui, le plus souvent flane dans les musées de son pays, le visiteur américain a un zèle intense pour l'étude, songe à s'instruire, regarde et apprécie. Cet homme livré tout le jour aux travaux ardus d'une vie effrénée, aux inquiétudes et aux tracas des affaires, se plonge avec délices dans la contemplation de ces chefs-d'œuvre, car les musées sont accessibles le soir !

Le donateur a toujours en vue l'instruction, l'éducation populaire, mêlée au souci de posséder l'objet rare et si possible unique. Sa mentalité ne va pas à la jouissance intrinsèque que procure l'œuvre puissante. Il se borne à la présenter sous un jour éducatif et instructif.

Nulle part cela ne transparaît comme à Boston, fière à juste titre de son *Museum of fine arts* (1). Ici nous sommes dans la ville la plus intellectuelle de l'Union, dans l'Athènes — dit-on — du nouveau monde.



FIG. XIV

LA MAISON GERMANIQUE A CHICAGO-ILLINOIS

Cliché de l'auteur

Le Musée contient une bonne série égyptienne et surtout une remarquable collection de figurines grecques. Tout le monde savant connaît la cratère athénienne de l'an 470 avant le Christ et la série des 28 figures d'Eros, délicieuse collection qui se complète par d'adorables terres cuites de Tanagra justement réputées. Les marbres grecs sont également célèbres. Les tout puissants dollars ont réussi à amener là-bas le torse de déesse, une adorable tête de divinité, un torse d'Hermès, la tête d'Alexandre de Macédoine, etc.



FIG. XV

UN BATIMENT UNIVERSITAIRE HARVARD UNIVERSITY

CAMBRIDGE-MASSACHUSET

Cliché de l'auteur

J'ai noté parmi les tapisseries, une haute lisse signée L. Van Schoor[ee]l, nom que je ne retrouve pas dans les listes de Wauters et une autre marquée C ⁂ et parmi les peintures, un Van Dyck célèbre, le portrait d'Anne-Marie de Schodt, un Philippe de Champagne, le portrait d'Arnauld d'Andilly, etc.

Une remarque, en passant, qui n'est pas une critique : les panneaux en chêne de l'hôtel d'Anne de Montmorency, le connétable, dus à Jean Goujon sont attribués par l'étiquette qu'elles portent au XVIIIe siècle, avec cette ajoute bien jolie : Louis XVI. L'anachronisme est un peu lourd à digérer (1). Mais c'est là une vétille, un simple détail (2) dans le bel exemple que montre ce Musée.

Ajoutons que ces institutions sont généralement payantes. On n'y est pas reçu tous les jours gratuitement comme dans nos collections et je suis bien près de trouver cela très louable. M. Emile Michel, dans un article récent de la *Revue des Deux Mondes* (3) a dénoncé dernièrement les graves inconvénients que donnent les désœuvrés miséreux,

(1) Voir *Museum of fine arts bulletin*, Boston, 1903 et suivants.

(1) César De Cock, le peintre de Deurle est attribué à l'école française !

(2) Dans le Musée de New-York, j'ai observé des lectures erronées que je signale au Conservateur :
Monument of Count Bourgival
au lieu de
Monument de Johanni Borgnival
Willem Van Gaellen
au lieu de
Guilhelmi de Gaellen.

(3) 1er juin 1904, p. 636.

les tristes personnages qui avec eux fréquentent très nombreux, le Louvre et encombrent les galeries de ce musée au détriment des gens d'étude et des visiteurs honorables. Dans nos pays, nous savons l'envahissement de nos Musées que leur donne un jour de pluie ou de froid.

Nos collections ne sont pas faites pour cela et leurs conservateurs trouveraient certainement des ressources par le fait d'y créer trois ou quatre jours payants. On compte à Boston, 400.000 visiteurs annuellement, soit mille journellement ou plus de cent cinquante visiteurs par heure. Qu'en disent nos collègues, les savants conservateurs des Musées de Bruxelles (1), d'Anvers, de Tournai et de Namur bien isolés dans leurs Musées si peu visités relativement. Et ce sont en grande partie des visiteurs payant 1 fr. 25 leur entrée. On voit le profit qu'en tirent les *tutors !* pour le développement de leurs collections.

Deux Musées, qui m'ont fort intéressé, sont le *Peabody Museum* et le *Semitic Museum d'Harvard University* à Cambridge, dans le Massachuset. Celui-ci contient des collections extrêmement intéressantes pour l'étude des antiquités orientales, chaldéennes, arabes et judaïques. Celui-là contient le plus beau, certes, des Musées d'anthropologie préhistorique qui existe avec le *Field Museum* de Chicago. Il me semble bien difficile sans avoir vu ces gigantesques Musées d'étudier les industries primitives, alors que ces collections scientifiques montrent les fouilles et excavations pratiquées sur le sol des deux continents par des chercheurs d'autant plus avertis que sous leurs yeux (2), les derniers représentants des races aborigènes montrent encore — dirai-je — cette industrie primitive, vivante et en action.

Il est impossible de passer ici sous silence le *Lennox*



FIG. XVI

LA PORTE DE L'HÔTEL DE VILLE DE TORONTO-CANADA

Cliché de l'auteur

Museum, de New-York, le *Corcorean Museum* de Washington, le Musée de Saint-Louis, Missouri, le *New-York State Museum* d'Albany, dont M. Henry H. Hindshaw est le distingué conservateur, et le *German Museum* qui réunit à Cambridge toutes les antiquités germaniques en moulages, reproductions et photographies, grâce à l'impériale et intelligente initiative de Guillaume II.



FIG. XVII

L'HÔTEL DE VILLE A TORONTO-CANADA

Cliché de l'auteur

Comment aussi ne pas parler du *Smitsonian Institute* de Washington et de toutes les bibliothèques si riches et si bien aménagées : *Astor library*, *Carnegie library*, dont les constructions s'élèvent à New-York ; *Congres library*, qui est l'orgueil de Washington et de toute l'Amérique, les *Public library* de Chicago et de Boston (1) également remarquables et remarquablement aménagées.

Et les Musées d'archéologie locale, communale, si vous le voulez, envisageant l'histoire de la ville ou de la province naissent aussi de toutes parts.

Boston a son *Old State House* avec ses curieuses collections de souvenirs, New-York, son *Astor library*, Montreal, son *Ramezay castle museum*, sorte de mémorial français où tous les souvenirs de la vieille colonie normande viennent se grouper et former un très sympathique ensemble (2). On y retrouve un coin de France. La cheminée Louis XV, le pannelage en chêne des murs, les livres, le bibliothécaire, le *Museum keeper*, tout vous parle le vieux langage de la patrie absente et hélas, perdue ! On y retrouve les portraits des Claude de Ramezay, des Denis de la Ronde, des Vaudreuil, des d'Ailleboust et de tant d'autres pionniers de la civilisation canadienne. Au-dessus de l'entrée du musée, on a écrit le mot de Skakespeare : « Je vous prie de satisfaire vos yeux par » ces souvenirs et les preuves de gloire qui font le renom de » cette cité ».

Dans un autre musée, j'ai lu.

Il est noble d'être pur.
Il est droit être honnête.

(1) Le conservateur d'un des plus importants de ceux-ci m'a dit n'avoir que 80.000 visiteurs annuellement.

(2) Un d'eux Warren R. Moorehead A. M. Curator of the departement of American Archaeology, Philips Academy, Andover, Massachuset publie en ce moment une volumineuse œuvre sur le *Stone age ;* c'est une sorte d'encyclopédie archéologique sur le mobilier, les ornements des temps préhistoriques de l'Amerique. Robt Clarke, published Cincinnati, Ohio.

(1) Consultez le *Monthly Bulletin of books added to the library of the city of Boston*, vol. I à IX et suivants, Boston.

(2) *Catalogue of the chateau de Ramezay museum and portrait gallery*, by Thomas O'Leary Montreal C. A. Marchand, éditeur, 1903.

Il est nécessaire d'être tempéré.
Il est sage d'être industrieux (1).

Sur la table d'un conservateur, j'ai noté cette maxime de

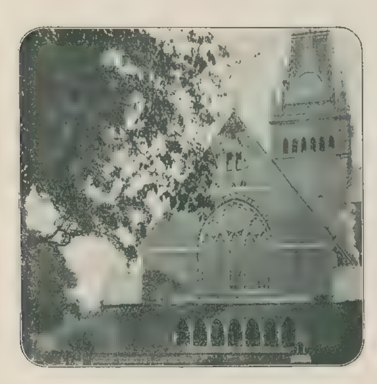


FIG. XVIII

LE RÉFECTOIRE-HARVARD UNIVERSITY CAMBRIDGE-MASSACHUSET

Cliché de l'auteur

Henry Stanley : « Lutter avec tout son cœur et avec toute sa vigueur contre l'obstacle ».

Ce qui marque toujours cette seule tendance du musée américain, d'être un instrument de civilisation, d'instruction et d'éducation.

Et cette tendance se retrouve dans les institutions qui leur sont annexées.

Parmi celles-ci je note avec grand intérêt l'*University travel* de Boston que m'a fait visiter son « *Manager* » M. Charles W. Williams. Cette institution a pour but l'étude de *the art of travel* (2), prend les jeunes universitaires, leur rend faciles, les difficultés d'un voyage d'étude sur l'ancien continent, en Orient ou en Egypte (3) et dispose tout pour qu'ils en tirent le plus grand profit. Elle joint à toute l'organisation d'une agence de voyage, l'Université itinérante qui s'en va devant le monument, dans le Musée ou la Bibliothèque évoquer le monde disparu et rendre tangible les efforts civilisateurs des temps abolis.

La *travel university* divise les jeunes gens par groupes de vingt dirigés par un savant qui les accompagne partout, discourant, conférenciant, guidant le jeune péripatéticien de la science autour duquel les jeunes yankees recueillent le bien sacré de la vérité et de la discussion scientifique.

Sur le bâteau, sur terre, à l'hôtel ou dans le monument, la conférence évoque la civilisation ancienne, y fait vivre le jeune étudiant et rend tangible, ce qui n'était que matière aride dans la lettre morte du livre (1).

J'ai vu à *Fogg Museum*, à Cambridge, une jeune fille préparer son doctorat de maître ès arts par une thèse sur l'antériorité à l'an mil, de l'église Saint-Ambroise de Milan. Certes, son diplôme acquis, elle sera partie pour nos rivages, voir ce monument qu'elle étudiait avec tant de passion, dans les nombreux documents graphiques réunis à son intention par le conservateur assistant de ce Musée, Miss L. H. Dudley, que je remercie, en passant, des facilités d'étude qu'elle m'a données. Voilà à quoi sert la *Travel University*.

Et si vous le voulez, voyons en quoi consiste une des conférences faites pendant le voyage : Sur l'océan, on leur parle de l'empire des mers, de la lutte présente pour le contrôle des mers, de sa signification et de son résultat probable — ce qui sonne, hélas ! un probable *Finis Latiniæ* — A Paris, on leur parle du Paris des Romains, du Paris du moyen-âge et du Paris de la Renaissance pour finir au Paris de Danton et de Marat. A Athènes, c'est de l'histoire de Thésée jusqu'à Themistocle, des raisons de la grandeur athénienne que leur parle le conférencier. En Italie, il se spécialise devant les tableaux et à titre d'exemple, voici ce que le professeur imprime dans le tract, les *Outlines for Study of Art*, dû à Miss Louise M. Powe et M. H. H. Powers Ph. D.

Nous sommes devant une œuvre due à l'un des peintres de l'école d'Urbino, Piero della Francesca ou Signorelli, Perugino ou Pinturicchio. Le professeur détaille d'abord les influences qui ont agi sur l'école de l'Ombrie, les centres



FIG. XIX

UNE ÉGLISE A SAINT-LOUIS-MISSOURI

Cliché de l'auteur

de l'art ombrien, Urbino et Perouse, les primitifs de l'école, puis il aborde l'œuvre de Piero delle Francesca (1420-1492) et les Florentins, l'inclination de Piero vers les côtés scien-

(1) *It is noble to be pure*
It is right to be honest
It is necessary to be temperate
It is wise to be industrious.
Public-library, Cambridge.

(2) *The Art of travel*, by H. H. Powers Ph. D., Boston, 201, Clarendon street.

(3) *The problem of the East*, idem

(1) Exemple d'un des 74 voyages que l'University fit en 1904, dont coût depuis 1750 frs jusqu'à 3850 !

Voyage Londres, Oxford, Stratford-on-Avon, Paris, Bruxelles, Anvers, Cologne, le Rhin, la Suisse, les lacs d'Italie, Milan, Venise, Florence, Rome, Corfou, Elensin, Athènes, Delphes, Olympe, Naples, Capri, Gibraltar et New-York.

D'autres tours plus courts, 52 jours, ne coûtent que 1750 francs.

De Paris à Rome, le groupe sera conduit par le Dr Bakcock, membre de l'Université de Cornill pour l'Archéologie latine et romaine.

tifiques de l'Art, ses écrits sur les mathématiques et la perspective, son originalité, sa recherche du nouveau, de l'inédit ; les liens qui le relient au grand Léonard, etc.

Le professeur passant alors du général au particulier,



FIG. XX

UNE EGLISE A SAINT-LOUIS-MISSOURI

Cliché de l'auteur

s'arrête devant un tableau ou une fresque, par exemple la madone adorant, de Baldovinetti, jadis attribuée à Piero delle Francesca. Il compare cette œuvre avec celles de celui-ci. Il se demande si elle est aussi simple comme affectation dans le sentiment. Il examine les suivants de la Reine dans un autre tableau, si la Madone est du même type, si la tête est posée de même façon, etc. Puis il pèse la question de savoir si Lippi, Botticelli, Mantegna auraient peint une semblable Madone et pourquoi on ne peut la leur attribuer à aucun d'eux. Le paysage est-il de même facture que la figure. Un autre peintre n'a-t-il pas eu part dans l'œuvre, etc., etc.

Vous serez d'accord avec moi, en trouvant semblable éducation merveilleuse et digne d'envie pour les étudiants de nos pays anciens. Il y a quelque chose de touchant à voir ainsi partir pour l'Europe, le professeur entouré de ses élèves. Quel immense profit doit en rejaillir pour l'Amérique intellectuelle et quelle moisson réserve pour l'avenir, cette levée d'une jeunesse éduquée par les chefs d'œuvre du monde !

Dès maintenant cette expansion se produit dans une série de périodiques (1) qui tirent comme l'*Essex antiquarian* à 1500 exemplaires ou comme le *Magazine of American history* à 3600.

On en trouve à Chicago, à Portland, dans le Maine, à Boston qui en compte trois, à Salem dans l'Essex où il y en a deux, à Monroe, dans le Michigan, à New-York, à Nashville, dans le Tennessee, et enfin à Montreal dont le *Canadian antiquarian and Numismatic journal* tire à 500 exemplaires.

Nous voici arrivé au terme de ces notes sur les Musées Yankees. Vous aurez ainsi, j'espère, une idée assez complète des efforts de l'Amérique pour égaler l'Europe, efforts qui l'amènent en certains domaines archéologiques à la surpasser (1).

Laissez-moi en finissant évoquer les noms des pionniers qui ont semé là-bas cette semence féconde alors que des trappeurs et des *settlers* se partageaient seuls la prairie avec les fauves. Laissez-moi vous dire avec quelle indicible fierté, j'ai noté, en visitant la vieille université de Saint-Louis, parmi les fondateurs qui, au 31 mai 1823, en ont jeté les bases, sept noms de Belges. C'est le Père de Smet auquel Termonde, sa ville natale, a érigé une statue, ce sont ses compagnons les Pères Van Aasche (F. J.) et Verhaegen (P. J.), Van Quickenborne (C.), Timmermans (P. J.), Smedts (J. B.) et Reisselman (H.). Et je suis sûr que vous aussi, vous serez fiers de trouver ces noms dans les annales de la grande République américaine ; que vous aussi vous y applaudirez ; ils servent de trait-d'union entre nous et ceux qui là-bas ont notre passion pour l'étude du passé de l'humanité, de ceux qui ont fait se lever en Amérique, cette moisson touffue de la science historique et de la recherche de la vérité archéologique.

(A suivre.) PAUL SAINTENOY.

(1) Citons : l'*American antiquarian*. Bi-mensuel. Chicago. 550 exempl.
Le *Maine historical and genealogical recorder*. Portland. 510 exemplaires.
L'*American historical register*. Boston. 550 exemplaires.
Le *New-England historical and genealogical*. Boston. 850 exemplaires.
Le *Journal of American folk-lore*. Boston. 800 exemplaires.
L'*Essex antiquarian*. Salem. 1500 exemplaires.
Le *Genealogical quaterly*. Salem. 510 exemplaires.
Numismatist. Le Monroe. Michigan. 500 exemplaires.
Le *Magazine of American history*. New-York. 3600 exemplaires.
L'*American historical Magazine*. Nashville, Tennessee.
Le *Canadian antiquarian and numismatic journal*. Montreal. 490 exempl.

(1) Cette passion du peuple américain pour les choses anciennes se traduit parfois d'une façon curieuse. A Toronto, dans le Canada, King Edward hotel, superbe auberge moderne admirablement construit en 1903, est un véritable musée d'objets anciens dont le catalogue est donné dans l'hôtel et qui sont placés dans les halls et salons de cet *albergo* modèle.

A la mémoire de nos Architectes Anversois

Au sein de la *Société Royale des Architectes d'Anvers*, il a été constitué une Commission composée de MM. Ferd. HOMPUS, *Président ;* L. BLOMME, A. VAN MECHELEN, Ern. DIELTIENS, J. BILMEYER, F. VAN DIJK, E. GEEFS, Ch. SELDENSLACH, A. ARNOU, L. DE VOOGHT, D. ROSSEELS et F. VAN GOETHEM, en vue de l'érection d'un monument durable à la mémoire des Architectes qui par leurs travaux ont contribué à l'embellissement de leur ville natale.

Grâce à cette initiative et aux efforts incessants du Président du Comité, Anvers possèdera bientôt ses mémorials d'Architectes.

Le buste en marbre de P. DENS exécuté par le sculpteur L. DUPUIS, sera placé au foyer du Théâtre Flamand ; le buste en pierre dure de Josse SCHADDE par le sculpteur A. VAN BEURDEN, sera érigé à la Bourse de Commerce, tous les deux d'après les dessins d'ensemble de l'architecte J. BILMEYER.

Deux médaillons en bronze des frères Louis et Frans BAECKELMANS par le sculpteur J. ANTHONE d'après la composition de l'architecte Ern. DIELTIENS orneront la Salle des Pas Perdus du Palais de Justice.

L'inauguration de ces monuments aura lieu lors des prochaines fêtes communales. La *Société Royale des Architectes d'Anvers* se prépare à célébrer dignement la mémoire de ses anciens confrères.

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES DE BELGIQUE

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES. — Palais de la Bourse. — Entrée : Rue du Midi

IVme CONGRÈS NATIONAL

DES

ARCHITECTES BELGES

SESSION DE 1908

ANVERS 13-14 SEPTEMBRE

(Suite, voir nº 3 de 1909, page 23.)

M. LE PRÉSIDENT aborde le deuxième article inscrit à l'ordre du jour.

Le diplôme d'Architecte.

Tant que cette question n'est pas résolue, dit-il, elle reste la plus importante du programme de la Fédération. Depuis le dernier Congrès, le Comité, après avoir fait imprimer sous forme de brochure le rapport élaboré sur la question, a fait de nombreuses démarches pour obtenir la réalisation du vœu exprimé. Cette réalisation ne pouvant être sanctionnée que par une loi, les démarches ont tout d'abord été dirigées vers les Ministères. Après plusieurs demandes d'audiences et plusieurs mois d'attente, grâce à l'intervention de députés, le Président a été reçu par le ministre baron Descamps-David, à qui il développa longuement les arguments contenus dans la brochure. Le Ministre l'écouta avec bienveillance et lui demanda quelque temps pour étudier le fond de la question. Entre-temps le Président avait rendu visite au ministre Helleputte, qui se déclara partisan du diplôme et promit de donner son appréciation sur le rapport qui lui fut remis, en une nouvelle audience, pour laquelle le Président attend la convocation. Grâce à l'intervention de M. Stordiau le bureau fut ensuite reçu par le ministre Delbeke, qui fit également la promesse d'étudier le rapport. Le Président s'en fut aussi visiter de nombreux députés, notamment MM. Beernaert, Hymans et Furnémont, pour tâcher de les intéresser à la question. Les choses en sont actuellement là.

Le Président croit qu'il convient de continuer les démarches avec plus d'insistance encore, mais un élan général est nécessaire à la cause. Maintenant que le rapport est entre les mains de plusieurs Ministres, il prie instamment tous les confrères d'entretenir de la question les hommes politiques qu'ils connaissent. Il propose, pour donner suite à cette séance, d'envoyer à la Chambre et au Sénat une pétition signée par tous les participants au Congrès.

Le Président donne lecture de cette requête :

Messieurs les Présidents et Membres de la Chambre et du Sénat.

MESSIEURS,

Le IVe Congrès National des Architectes Belges réuni à Anvers le 13 septembre 1908,

Revu le rapport du 19 juillet 1907, élaboré par la *Fédération des Sociétés d'Architectes de Belgique*,

Entendu le compte rendu du Président sur l'avancement de la question,

Vous présente respectueusement, Messieurs, la requête suivante :

L'immense majorité des Architectes Belges émet à nouveau le vœu : « que la compétence professionnelle de » l'Architecte Belge soit consacrée par la création d'un » diplôme et par l'établissement d'un stage et que l'autori- » sation d'exercer la profession ne soit accordée qu'aux seuls » Architectes diplômés, sous réserve des dispositions transi- » toires respectant les droits acquis ».

Le Congrès vous prie, Messieurs, de bien vouloir légiférer sur la question.

M. DE NOYETTE est d'avis que, indépendamment de cette manifestation, il conviendrait que les grands centres en fassent autant, ce serait donc aux Présidents des sociétés fédérées à organiser le mouvement. Chaque association, dans sa ville, devrait entreprendre des démarches auprès de ses personnalités politiques et de ses conseillers provinciaux.

M. LE PRÉSIDENT approuve hautement cette idée ; chaque société pourrait demander audience aux Ministres ; chaque confrère en particulier devrait entretenir de la chose soit un conseiller provincial, un représentant, un sénateur. Il conviendrait que de toutes part la campagne s'organise, que tous les Architectes y coopèrent, la brochure éditée sur la question donne tous les renseignements nécessaires.

Le texte de la requête est alors admis à l'unanimité et signé par les assistants.

La parole est accordée à M. FERNAND SYMONS.

De la Concurrence faites aux Architectes par les Employés d'Administrations et les Entrepreneurs.

MESSIEURS,

Pour la quatrième fois, mes confrères m'ont fait l'honneur de me désigner comme rapporteur dans l'examen de questions qui intéressent notre profession.

L'an dernier j'ai présenté un rapport sur « La concurrence faite aux Architectes par les employés communaux » et le Congrès m'a procuré cette grande satisfaction de se rallier à l'unanimité aux vœux que je lui avais proposé d'émettre.

Ces vœux ont été, par les soins de la Fédération, transmis aux principales Administrations publiques du pays et la ville de Namur vient d'imposer la signature des plans par leur auteur pour les demandes d'autorisation de bâtir.

(*Applaudissements.*)

La ville d'Anvers et la commune de St-Josse-Ten-Noode ont répondu à la Fédération que leurs règlements organiques sur le personnel prévoient la défense pour celui-ci de s'occuper de travaux particuliers.

La ville de Liége, pour les constructions à ériger au quartier de Fragnée, et la commune de St-Gilles, pour celles à édifier à l'Avenue Jean Volders, imposent des plans signés par des Architectes patentés. (*Applaudissements.*)

L'Administration communale de Schaerbeek vient en outre de lancer à son personnel l'ordre de service ci-après :

Administration communale de Schaerbeek

ORDRE DE SERVICE

« Le Collège rappelle aux fonctionnaires et agents de » l'Administration communale qu'il leur est interdit d'accep- » ter tout travail rémunéré, si ce travail est obtenu du fait » de leurs fonctions ou s'il est de nature à tomber sous » l'application des règlements dont ils ont à assurer la stricte » observation.

» Les fonctionnaires et agents que leurs fonctions mettent » en rapport avec les entrepreneurs devront refuser égale- » ment tout travail rémunérateur que ceux-ci leur offriraient » de faire pour leur compte personnel.

» En un mot, s'il est vrai que tout fonctionnaire ou agent » peut équitablement chercher une occupation rémunératrice » en dehors du temps qu'il doit à l'Administration, que c'est » là un fait qui témoigne de son activité et de ses capacités, » il est inadmissible que cette occupation soit de nature » à leur enlever l'indépendance qu'ils doivent conserver » vis-à-vis de tous, dans l'exercice de leurs fonctions et » celles-ci ne peuvent, de quelque manière que ce soit, leur » permettre de faire la concurrence à ceux qui sont établis » ou exercent des professions libérales dans la commune.

» Le présent ordre de service sera communiqué à tous les » fonctionnaires et agents de l'Administration communale. » Ils auront à s'y conformer strictement, le Collège étant » décidé à réprimer sévèrement la moindre infraction.

» Fait en séance du Collège à Schaerbeek, le 28 août 1908. »

Le Secrétaire, CHARLES FORTIN.   *Le Collège des Bourgmestre et Échevins,* L. BERTRAND.

La Fédération doit des remerciements à ces Administrations pour cette sage et prudente mesure qui, espérons-le, deviendra sous peu d'ordre général. (*Applaudissements.*)

* * *

Cette année la question dont nous nous occupons en ce moment est libellée comme suit :

« De la concurrence faite aux Architectes par les employés d'Administrations et les entrepreneurs. »

Cette rédaction est plus étendue que celle de l'an dernier et mieux en rapport avec la réalité.

Je ne reviendrai pas sur les renseignements que j'ai eu l'honneur de produire dans mes rapports des sessions de 1904 et de 1907 au sujet des diverses catégories d'individus nous faisant la concurrence.

Certains appréciaient même mes exposés comme trop exhubérants, tout en les reconnaissant sincères, mais lorsqu'ils connaîtront les chiffres évoqués plus loin, je ne doute nullement qu'ils partageront mes craintes avec les mêmes sentiments de révolte.

Il faut plus que jamais se montrer énergiques et lutter sans trêve pour faire cesser un état de choses qui, tout en jetant le discrédit sur notre profession, prive de travail ceux qui sont en droit d'en espérer par le résultat de leurs études.

* * *

Je vais donc me borner à vous citer quelques chiffres dont la brutalité, exclue de tous commentaires, en dira plus que n'importe quel discours :

En 1907 il y avait en Belgique 1296 Architectes inscrits aux registres des patentés ; ce chiffre pour 1908 a été porté à 1560, soit une majoration de 264.

Bruxelles et ses faubourgs en comptent 606.

Anvers	184
Gand	78
Liége	54
Louvain	22
Tournai	20
Verviers	20
Mons	17, etc., etc., etc.

Septante-neuf localités du pays comptent au moins un Architecte parmi ses habitants.

Une remarque en passant, le dernier recensement accuse 1458 citoyens éligibles au Sénat, ce chiffre se rapporte à peu de choses près, au nombre de nos confrères patentés, mais je gage que très peu parmi ceux-ci remplissent les conditions censitaires imposées pour prétendre à siéger parmi nos pères conscrits.

Le tableau ci-dessous nous donne la proportion des travaux particuliers obtenus par les 1560 Architectes Belges dont l'ensemble des patentes produit pour l'exercice 1908 une somme de frs 29.952,00 à la caisse de l'État et une somme de frs : 4.243,20 aux caisses des Provinces et des Communes.

Localités	Nombre d'Architectes patentés y habitant	Plans soumis en 1907 aux formalités de la demande de bâtisse	Plans signés par un Architecte patenté	Plans non signés par un Architecte patenté
Anderlecht	21	264	77	187
Arlon	6	47	4	43
Anvers	184	660	129	531
Binche	3	44	7	37
Blankenberghe	6	45	39	6
Bruges	14	275	52	223
Bruxelles	105	122	40	82
Charleroi	13	136	136	0
Courtrai	12	113	20	93
Hasselt	10	42	1	41
Herstal	12	149	72	77
Houdeng-Aimeries	5	40	6	34
Ixelles	113	663	192	471
Jette-St-Pierre	1	90	15	75
Jumet	7	46	20	26
Koekelberg	3	80	19	61
Laeken	10	89	10	79
Liége	54	1033	432	601
Lierre	9	38	10	28
Marcinelle	8	84	14	70
Mons	17	200	15	185
Morlanwez	0	37	37	0
Namur	11	51	10	41
Ostende	9	200	65	135
St-Gilles	82	158	79	79
St-Josse-Ten-Noode	29	239	36	203
Schaerbeek	62	1634	163	1471
Seraing	13	105	40	65
Tirlemont	3	86	53	33
Tournai	20	96	39	57
Vilvorde	2	118	35	83
Totaux	744	6984	1767	5617

Malgré mes demandes, je n'ai pu obtenir les mêmes ren-

seignements pour les villes et communes d'Alost, Etterbeek, Forest, Gand, Gilly, Houdeng-Goegnies, Huy, La Louvière, Louvain, Molenbeek-St-Jean, Nivelles, Verviers, Uccle et Watermael-Boitsfort, où de nombreuses constructions ont pourtant été érigées en 1907.

L'exposé de ces quelques chiffres, pris pour les principales localités du pays, nous montre que sur 6984 demandes de bâtisses, il y en a 1767 signées par des Architectes et 5617 non signées, soit 25 °/o environ seulement émanant d'Architectes.

N'est-ce pas triste à constater et cela ne démontre-t-il pas à toute évidence que notre profession est terriblement menacée ?

Par qui sont donc dressés ces plans non signés ?

Permettez-moi de citer quelques exemples :

Dans une localité wallonne voici le résultat d'une enquête :

Sur 44 projets :

12 non signés,
8 par des Géomètres,
1 par un conducteur des Ponts et Chaussées,
5 par des entrepreneurs,
5 par des propriétaires,
6 par des Architectes improvisés comprenant des élèves d'écoles industrielles et peut-être même des *épiciers*.
7 enfin par des Architectes.

Partant de cette logique irréfutable que si 32 auteurs de ces projets n'ont pas hésité à signer leurs plans, les 12 autres avaient des motifs sérieux pour garder l'anonymat, on peut presque conclure que parmi cette douzaine d'inconnus figurent incontestablement des fonctionnaires d'Administrations publiques.

Prenons maintenant une localité flamande aux portes de Bruxelles où les 35 plans annexés aux demandes de bâtisses ont été dressés et signés par des dessinateurs de l'Administration des Chemins de fer.

En ont-ils l'autorisation ? Mystère !

Dans une autre ville flamande un peu plus près d'Anvers, où habitent 6 Architectes, à ma demande de renseignements on a donné la réponse ci-après :

« Impossible de vous donner les renseignements demandés parce que les plans ne sont pas signés par les Architectes ».

Permettez-moi d'avouer que je n'ai pas compris, ou pas voulu comprendre pourquoi les Architectes de cette ville ne signent pas leurs plans et pourquoi cette absence de signature empêchait de donner le nombre d'autorisations sollicitées en 1907.

* * *

Je pense ne pas devoir m'étendre plus longuement sur ce triste chapitre et aborder franchement l'examen des moyens à employer pour *tenter* de remédier à la situation qui nous est faite.

Le premier de ces moyens est, à mon avis, avant tout, le groupement de nos forces, l'union étroite d'une bonne et franche confraternité, la mise à l'écart de toutes les questions de personnes et de classes.

Cette dernière partie de ce moyen n'est certes pas facile à réaliser, car elle existe rarement avec sincérité, mais par les groupements on peut arriver à resserrer davantage les liens d'amitié qui doivent nous unir, *tout au moins* pour la défense non pas de nos intérêts, mais pour la lutte de l'intérêt général de la profession.

Il faut, Messieurs, que celui qui se sent vraiment digne de porter le titre d'Architecte, n'hésite pas à venir renforcer les rangs de nos sociétés d'Architectes ; il y rencontrera des comités soucieux de lui venir en aide dans les questions diverses intéressant notre corporation.

Et, Messieurs, ce conseil, qui fera l'objet d'un vœu que j'aurai l'honneur de vous soumettre, m'amène à vous citer encore quelques chiffres peu récréatifs, hélas !

Je vous ai dit qu'il y avait en Belgique 1560 Architectes. Voici maintenant la composition de nos diverses Sociétés d'Architecture :

Société centrale. Membres effectifs	102
Société Royale des Architectes d'Anvers	54
Chambre Syndicale de Bruxelles	44
Association des Architectes de Bruxelles	32
Association des Architectes de Liége	58
Kring voor Bouwkunde d'Anvers	35
Société des Architectes du Centre	11
Total	336

Il y a donc actuellement 336 de nos confrères qui nous apportent leur concours pour nos revendications en étant affiliés à nos diverses Sociétés et 1214 qui s'en ...... moquent et qui attendent les événements sans trop s'en inquiéter, se disant que leurs intérêts sont en bonnes mains.

La Fédération a adressé l'annonce du Congrès aux 1560 Architectes du pays ; 129 Membres des diverses Sociétés y ont adhéré sur 336 et sur les 1214 Architectes non affiliés 10 seulement ont répondu à l'invitation !!

Prenons un autre exemple :

Les 1560 Architectes belges ont été invités à participer à la belle Exposition que nous avons pu admirer ce matin et pour laquelle la *Société Royale d'Anvers* a droit à toutes les félicitations et voici comment se répartissent les exposants :

Anvers	46
Bruxelles	10
Gand	2
Verviers	2
Louvain	1
Liége	1
Bruges	1
Lierre	1
Tamise	1
Ruppelmonde	1
Soit	66 exposants donnant 298 châssis.

(A suivre.)

CONCOURS

Concours pour un Orphelinat mixte à Molenbeek-St-Jean.

Le jury, chargé de juger les projets présentés pour la seconde épreuve du concours ouvert pour les plans d'un orphelinat mixte à construire à Molenbeek St-Jean a, en séance du 24 avril, classé premier, le projet : « *Etoile dans un cercle* ».

Les projets : « Orphelin » en lettres minuscules dans un cartouche et « Sic ? » ont été respectivement classés deuxième et troisième.

La somme de 1800 fr. est répartie comme suit :

800 fr. au premier ;
600 fr. au deuxième ;
400 fr. au troisième.

L'ouverture du bulletin du projet déclaré premier a fait reconnaître que M. STERCKX, architecte, rue Lesbroussart, 18, à Ixelles, en est l'auteur.

Ajoutons que l'exposition publique des projets a eu lieu le 25 avril, à la Maison communale de Molenbeek, de 10 à 16 heures.

Nous apprenons que le projet « Orphelin » est l'œuvre de M. A. PUISSANT et que le projet « Sic ? » a pour auteur M. VANDER VEKEN de Louvain, l'un membre effectif, l'autre membre correspondant de la *Société Centrale d'Architecture*. Nous adressons nos félicitations les plus sincères à nos deux confrères et nous les remercions d'ajouter ces deux succès nouveaux à la liste, déjà si longue, des distinctions obtenues par les membres de notre Société.

Monument à Julien Guadet

La *Société Centrale d'Architecture de Belgique,* dans sa dernière séance, a décidé d'intervenir dans la construction d'un monument à Julien GUADET, pour une somme de 150 francs. Cette somme a été adressée au Comité du Monument à Paris.

La Société a été heureuse de pouvoir ainsi participer à l'hommage rendu au Maître qu'elle put compter parmi ses membres d'honneur et dont le talent, la droiture et la science ont été si vivement appréciés parmi les architectes belges. Elle espère pouvoir témoigner ainsi de toute sa reconnaissance envers l'auteur d'un traité qui restera longtemps la base de tout enseignement d'architecture.

Jurisprudence

La *Société Centrale d'Architecture* a reçu ce mois une demande de conseil émanant du Juge de Paix de St-Josse-ten-Noode. — Celui-ci ayant à se prononcer dans un litige — fort simple d'ailleurs, — entre un architecte et son client, avait remis son jugement à huitaine afin de prendre avis de la Société. — Il l'a priée de lui envoyer, par la même occasion, son « *Code des Droits et Obligations et Barème des honoraires de l'Architecte* ».

ARCHÉOLOGIE

Trouvaille à Pompéi.

Une découverte d'un haut intérêt vient d'être faite dans les fouilles de Pompéi. De sous les cendres, est revenue au jour une magnifique villa en parfait état de conservation et ornée de fresques admirables. Elle renferme des œuvres de sculpture grecque et romaine, des meubles très riches, surmontés d'objets précieux, des vases de style et divers coffres remplis de monnaie d'or et d'argent.

Dans le sous-sol on a trouvé d'énormes amphores. Dans le triclinium, les tables étaient préparées pour une trentaine de convives.

L'argenterie, très fine, est égale en poids et en beauté à celle que possède le Louvre. Il est possible que quelques pièces manquent, car à côté de la villa on a trouvé des traces d'exploration à une époque antérieure.

La villa devait appartenir à quelque Crésus romain.

Aussitôt avisées de la découverte, les autorités ont fait suspendre les fouilles, et donné l'ordre de placer des plantons pour empêcher l'accès de la villa.

Découvertes en Egypte.

L'école britannique d'archéologie en Egypte qui travaille à Memphis a mis cette année à jour le palais du roi Apriès, le pharaon Hofsrha de la Bible, qui vivait du temps de Jérémie (629 à 588 avant Jésus-Christ). Jusqu'ici on ne connaissait en Egypte, en fait de palais antiques, que la tour de Médinet Abou et quelques fragments antérieurs.

Le palais mis au jour a une longueur de 400 pieds sur une largeur de 200 ; la cour du milieu mesure 100 pieds carrés, les colonnes, qui sont peintes, ont une hauteur de 40 pieds, les sept murailles ont 15 pieds d'épaisseur.

Avant d'arriver au palais, on traversait un grand nombre de bâtiments et l'on arrivait à une plate-forme à 60 pieds au-dessus de la plaine. Des armures imbriquées ont été trouvées, et aussi des figures de dieux en bronze d'une bonne facture.

La plus belle pièce découverte est la décoration d'un palanquin en argent massif du poids d'une livre, orné du buste de Hathor avec un visage en or très bien exécuté.

La grande porte charretière et les énormes murs pénètrent profondément dans la terre amoncelée ; ce qui prouve que dessous existent les ruines de palais successifs.

Nécrologie

Nous avons appris avec un vif regret la *mort* de *M. Emile Joseph Vanden Bergh,* architecte, membre fondateur et président d'honneur de la « Société Régionale des Architectes du Nord de la France », membre correspondant de la *Société Centrale d'Architecture de Belgique,* Officier de l'Instruction publique, etc., etc. Le défunt, dont la courtoisie professionnelle reste comme un exemple, était âgé de 82 ans et s'éteint après une longue carrière toute de labeur et de dévouement.

Nous présentons nos bien sincères condoléances à la famille de M. Vanden Bergh et à la « Société Régionale des Architectes du Nord de la France ».

Louvain — J. WOUTERS-ICKX, Imprimeur éditeur.

SOMMAIRE : I. Hôtel de Ville et Beffroi à Lierre. — II. L'Eglise et la Tour de Saint-Gommaire à Lierre. — III. IVme Congrès National des Architectes Belges. Anvers 13-14 septembre. — IV. Le diplôme d'Architecte. — V. Expositions publiques : Exposition, Gand 1909. Exposition, Tournai 1909. Exposition, Turin 1911.

HOTEL DE VILLE ET BEFFROI
A LIERRE

L'Hôtel de Ville à Lierre fut construit par l'Architecte Baurcheit, vers 1741.

Il comprend un souterrain, un bel étage et un second étage.

A la façade principale est accolé un large perron avec escalier monumental clôturé par une grille en fer forgé, d'un travail très artistique, œuvre de R. Jacquet, qui date de 1744.

La porte principale est encadrée par un portique d'ordre dorique, formant balcon au 2e étage, orné de deux statues modernes.

Deux lucarnes en pierres et un attique au milieu de la façade avec fronton dans lequel sont encastrées les armes de la ville, terminent cette façade qui porte l'empreinte d'une noble simplicité.

Elle est construite en pierres de grés avec encadrements de portes et fenêtres en pierre bleue et conserve encore ses châssis en chêne à petits bois et un grand nombre d'anciens carreaux. L'Hôtel de Ville dans son ensemble peut être cité parmi les plus intéressants et porte le véritable cachet de sa destination.

Dans le sous-sol sont installés le commissariat de police, la demeure du concierge et quelques autres services.

Au bel étage se trouve un grand vestibule avec escalier tournant en chêne, une véritable œuvre d'art, autant par sa forme que par l'exécution, il fut construit par Guil. Van Everbroeck, en 1775.

Dans le plafond du vestibule de genre Louis XV, se remarque une belle rosace avec bas relief représentant la reine de Hongrie.

A gauche se voit la salle de réunion du conseil, possédant de jolies lambriseries, une belle cheminée en marbre de l'époque et au plafond une grande toile provenant de l'évêché d'Anvers. A côté sont établis le cabinet du Bourgmestre et le secrétariat.

A droite du vestibule se trouve la salle de mariage qui possède encore ses anciennes menuiseries très intéressantes, à côté les bureaux de l'état civil, etc.

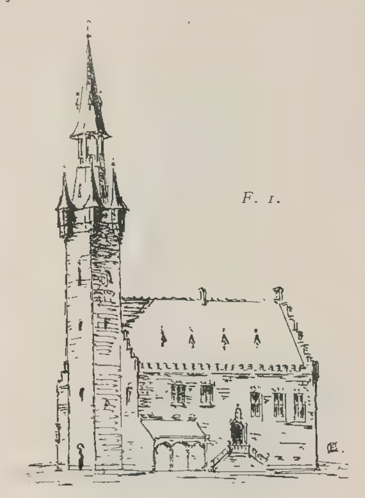
Le 2e étage est à l'usage de différents services, cadastre, bureaux du receveur communal, etc.

—

Le Beffroi (Fig. 1), se trouvant dans la façade latérale de l'Hôtel de Ville a survécu à l'ancienne Halle aux Draps construite en 1369.

Ce beffroi est l'œuvre de Maître Mys, qui fut l'auteur de la tour de Saint-Gommaire à Lierre. Il se compose d'une base carrée, d'une extrême simplicité, couronnée par quatre clochetons octogonaux en encorbeillement sortant de la base sur petites consoles et arcatures trilobées, se développant sur une rangée de corbeaux et formant une véritable couronne de pierre, dont la richesse est encore rehaussée par la simplicité de la base. L'ensemble est d'un effet ravissant.

La flèche est portée par huit arcatures formant lanterne dans laquelle sont établies deux cloches sonnant l'heure. Une cloche existait déjà au moyen âge, signe de privilèges dont jouissait la ville.



HÔTEL DE VILLE ET BEFFROI DE LIERRE

La flèche couvrant par une large saillie la lanterne est ornée de quatre petites lucarnes; elle est terminée par une pomme en cuivre surmontée d'une girouette en forme de comète.

Dans la composition de cette flèche l'architecte est arrivé à résoudre un des plus difficiles problèmes d'architecture, consistant à adapter une flèche octogonale sur une base carrée. En général une telle flèche paraît trop lourde quand on voit le devant de la tour et trop mince quand la tour présente ses deux faces. Cette importante question à fait l'objet d'une étude spéciale à la Commission Royale des monuments ou elle fut reconnue des plus difficiles à résoudre convenablement.

Au beffroi de Lierre, le problème a été résolu d'une façon magistrale, qu'on le voie n'importe dans quelle position ou de quelque distance que ce soit, l'effet est toujours des plus gracieux.

Aussi ce beffroi est-il reconnu comme l'un des plus beaux du pays.

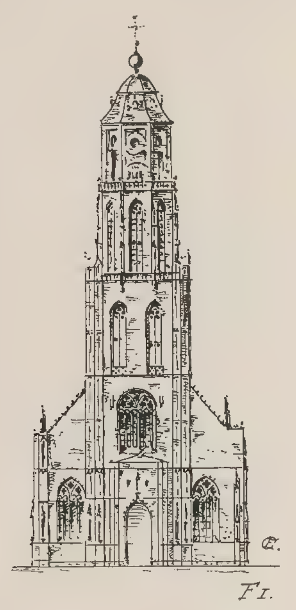
ED. CAREELS,
Architecte provincial.

L'Eglise et la Tour de Saint-Gommaire
A LIERRE

Si l'église de Saint-Gommaire à Lierre n'est pas une des plus grandes, elle est une des plus belles de notre pays.

La tour est imposante et sévère, sa base carrée est surmon-

tée d'un octogone flanqué de contre-forts, qui descendent en saillie dans la partie carrée reliant l'ensemble sans secousses.

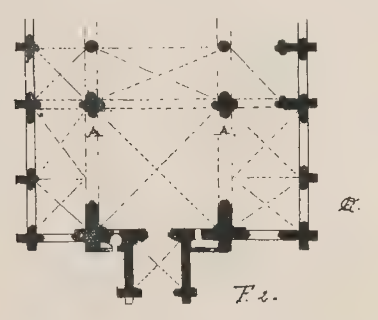


ÉGLISE DE SAINT-GOMMAIRE A LIERRE

FACE ET TOUR

Une ornementation sobre et délicate donne à cette construction un aspect élégant et distingué (Fig. 1).

En entrant par la porte principale on se trouve sous la tour et on s'étonne de n'apercevoir aucune trace de ses murs, on remarque à peine que les deux premiers piliers de la grande nef ont un peu plus d'épaisseur que les suivants et



PLAN DE LA TOUR ET DE LA PARTIE DE L'ÉGLISE Y ACCOLÉE

on se demande si c'est bien sur ces piliers que repose toute a lmasse de la tour (Fig. 2, 1 A).

La tour est reliée à l'église par trois grandes arcades. Cette ingénieuse disposition fait que l'église s'en trouve agrandie de cent mètres carrés.

C'est en même temps d'une telle hardiesse de construction qu'on en est un peu effrayé. Pourtant ces deux piliers résistent au poids fabuleux de la maçonnerie, environ 7.000.000 de kilos, comme au mouvement des lourdes cloches et à la fureur des tempêtes depuis de nombreux siècles.

Honneur soit donc à l'architecte auteur de cette œuvre remarquable. Il n'était pas seulement un homme de grand talent, constructeur émérite, mais encore un grand esprit pratique.

Quel est le nom de cet homme ?

L'histoire hésite à répondre. Cette question dépend d'une seconde question : quand les travaux de la tour furent-ils commencés ?

La réponse est difficile parce que à première vue, il y a une grande contradiction dans les pièces authentiques conservées dans les archives.

On y lit : 1° que l'an 1377 Maître Mys de Malines fut convoqué par les échevins à Lierre pour s'entretenir avec eux pour la construction de la nouvelle église et qu'il fut chargé de la confection des plans.

2° Que la même année on acheta les matériaux.

3° Que, en 1400, les travaux étaient déjà bien avancés et que l'évêque de Cambrai, pour les favoriser, accordait des indulgences aux fidèles qui y contribueraient par des dons.

Tout cela se tient parfaitement. Mais voilà qu'une autre pièce aussi authentique que les précédentes paraît prouver tout le contraire.

Cette pièce mentionne :

Que l'an 1425 un certain Pierre Vermeeren, entreprit un pilier *sous la tour*, et Jean Dirickx, un arc sur le pilier. La pièce est en flamand et très intéressante à lire. « In 1425 heeft Peter Vermeeren gelooft eenen pijlaer te stellen onder den toren met zijne bassementen en al zoo het behoeft, en zal hebben voor elken voet 7 schellingen en 6 stuivers. Item aan Jan Dirickx wordt aangegeven eenen boog om op voorzpijlaer te stellen en zal hebben voor dit werk 20 grooten den voet. »

Ce qui traduit en français signifie. « L'an 1425 Peter Vermeeren a entrepris un pilier à construire sous la tour avec ses bases, le tout comme il conviendra, il aura pour ce travail 7 shillings et 6 sous le pied. Item Jean Dirickx pour un arc à mettre sur ce pilier, ce travail sera payé à raison de 20 gros le pied. »

Se basant sur ce contrat tous les anciens auteurs et les modernes avec eux sont unanimes à déclarer qu'il faut placer le commencement des travaux de la tour et de l'église en 1425. Que la même année tous les matériaux furent achetés et les célèbres architectes, Keldermans et De Waghemakere fournirent les plans et dirigèrent les travaux.

En présence de toutes ces contradictions il n'est pas sans intérêt pour l'histoire et l'archéologie d'être fixé sur l'époque de la construction de la tour et sur le nom de l'architecte.

Pour résoudre ce problème il n'y a qu'un seul moyen, c'est de consulter la tour elle-même.

La tour est un témoin auquel on peut se fier. Bien qu'elle soit grisonnante par son grand âge, elle est encore saine de corps et d'esprit, très au courant de tout ce qui s'est passé, par sa présence aux travaux, du premier jour jusqu'au dernier.

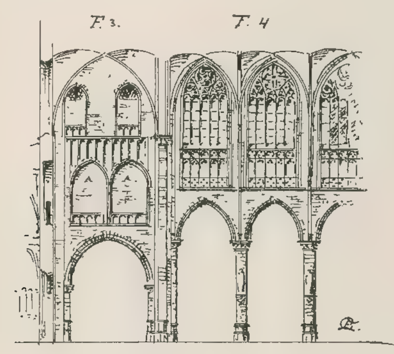
En 1702, il est vrai, on lui a mis un nouveau bonnet remplaçant son ancienne flèche si élégante qui lui allait si bien, mais qui fut malheureusement détruite par la foudre ; mais cet accident ne peut avoir troublé ni son savoir ni sa mémoire.

Consultons-la donc, examinons-la, de près.

1° Au premier coup d'œil jeté sur l'ensemble de l'intérieur de la tour (Fig. 3), on est frappé par sa différence d'allure et de conception en comparaison de l'aspect de la grande nef (Fig. 4).

La tour est imposante, sobre et sévère. La grande nef est d'une élégance et d'une richesse admirables.

La vue intérieure de la tour fait observer deux pied-droits cantonnés de quatre colonnes engagées, supportant les trois arcs qui relient la tour à l'église. Dans les faces latérales on remarque au-dessus des arcs deux niches géminées dont les voûtes déchargent ces derniers. Les niches donnent accès au triforium de la nef et sont clôturées par des balustrades, plus haut on remarque deux fenêtres qui ne sont pas dans l'axe des niches mais distribuées régulièrement dans la façade extérieure de la tour.



COUPE SUR LA TOUR ET SUR LA GRANDE NEF

Du côté de la façade principale se voit la porte d'entrée surmontée de deux niches conformes aux précitées, ci-dessus, puis de la grande fenêtre plein cintre.

Entre la tour et la grande nef se trouve une arcade ayant toute la largeur de celle-ci montant jusqu'aux voûtes, où elle se termine par un arc doubleau.

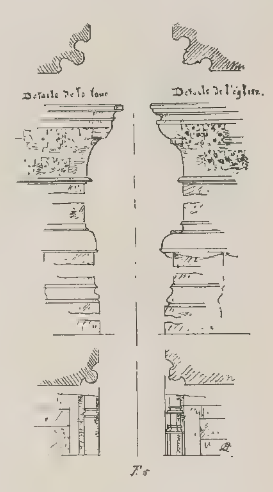
Les bases des colonnes engagées de la tour sont simples à petite saillie. Les chapiteaux sont ornés de feuilles d'un dessin très large, légèrement ondulées. En dehors des chapiteaux, il n'y a aucune sculpture ornementale.

La nef principale a un tout autre aspect. Les colonnes sont très élégantes les bases sont à moulures très fouillées. Les chapiteaux sont ornés de feuillages profondément découpés à fortes ondulations taillés d'une main nerveuse mais habile. La balustrade du triforium est découpée en arcatures, trilobes et autres variations, les meneaux traversent les seuils des hautes fenêtres et vont soutenir leurs réseaux, dont les courbes gracieuses et infiniment variées charment l'œil sans le fatiguer. Des faisceaux de légères nervures partent des chapiteaux des colonnes, s'élancent comme des flèches se détachent à une grande hauteur des murs, s'épanouissent en courbes élégantes, couvrent la nef et supportent les voûtes. Ces différentes parties forment un ensemble d'une beauté, d'une richesse et d'une légèreté incomparables, mais indiquant en même temps la dernière période de l'art ogival arrivé au faîte de sa splendeur.

L'aspect général de la tour et de la grande nef indique déjà pour la tour le XIVe et pour l'église le XVe siècle.

—

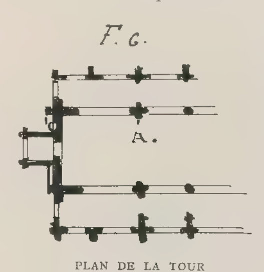
Les détails ne sont pas moins concluants (Fig. 5). Les bases des colonnes, les chapiteaux, les encadrements des fenêtres et des niches, sont dans la tour à bondins, tandis que pour l'église ils sont prismatiques. La même différence de moulures se remarque aussi dans les arcs doubleaux. Si l'on compare ces détails, il ne reste plus aucun doute que la tour appartient au XIVe et l'église au XVe siècle.



DÉTAILS DE LA TOUR ET DE L'ÉGLISE

Une autre preuve que la tour est antérieure à l'église est fournie par le fait suivant.

Il existe entre le pied-droit de la tour (Fig. 6, 1 A.) et la colonne engagée de la grande nef un joint qui commence en bas et monte jusque dans les voûtes. Cette colonne et le mur de la grande nef ne sont qu'adossés à la tour, les pierres ne sont pas reliées pour ainsi dire (Fig. 7, 1 B.), les assises n'ont ni le même ton ni la même hauteur, la base de la colonne engagée n'a pas la même moulure que celles de la tour, elle est moins élevée, la colonne engagée est, elle, la même que les autres colonnes de la nef.



PLAN DE LA TOUR

—

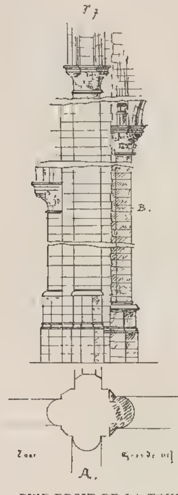
Ici s'explique l'erreur commise par les auteurs qui ont écrit l'histoire de la tour.

Ils ont pris la colonne engagée de la grande nef, qui fut entreprise en 1425, pour le pilier de la tour.

Il se sont trompés par l'expression du contrat qui dit « eenen pijlaer *onder* den toren » « un pilier sous la tour » ce qui signifie simplement *au pied* de la tour.

C'est donc le malentendu d'un seul mot, *onder* den toren qui a fait mettre la tour au XVe siècle au lieu du XIVe et qui a enlevé à Maître Mys l'honneur d'être l'auteur de cette œuvre magistrale.

Maintenant toutes les pièces des archives se complètent parfaitement.



PIED-DROIT DE LA TOUR ET COLONNE ADOSSÉE DE LA GRANDE NEF

1377. On consulte Maître Mys, il est chargé de la confection des plans.

1400. La tour se trouve à une grande hauteur, l'évêque de Cambrai accorde des indulgences pour la continuer.

1425. On commence les travaux de l'église par la colonne de la nef, qu'on construit au pied de la tour, *onder den toren*, entrepris par Peter Vermeeren.

Il suffisait donc pour supprimer l'erreur qui a existé pendant des siècles de bien lire les mots et de *trouver le joint,* ce qui n'est pas difficile puisque la tour même a l'amabilité de le montrer.

II.

Un autre fait qui a également donné lieu à d'interminables discussions et à des suppositions des plus étranges, est le suivant : A un moment donné les bas côtés de l'église ont été prolongés jusqu'à l'alignement de la façade principale de la tour. Ici tout le monde a remarqué le joint (Fig. 8, A B).

Mais où commençaient auparavant les bas côtés ?

Dans les bulletins de la Gilde Saint-Thomas et Saint-Luc, on suppose que primitivement la tour se trouvait tout à fait en dehors de l'église, sans ouverture dans les murs latéraux, on y cite comme disposition analogue la tour de Malines (Saint-Rombaut), que les bas côtés commençaient sur l'alignement de la façade postérieure de la tour, et que, au moment de prolonger les bas côtés, on aurait percé les grandes arcades dans les murs latéraux de la tour.

Une telle supposition ne résiste pas à un examen sérieux. Etançonner une construction comme la tour, aucun constructeur n'oserait le faire, les arcades ont 6,00 mètres de largeur. Il ne s'agit pas ici d'une vitrine à faire dans une maison.

RACCORD D'UN DES BAS-CÔTÉS DE L'ÉGLISE A LA TOUR

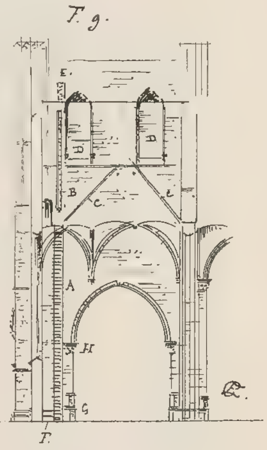
Cette supposition est d'autant moins admissible que les deux niches (Fig. 3, A A) qui viennent immédiatement au-dessus du grand arc et ont pour but de décharger celui-ci, forment un même système de construction avec l'arcade. Si celle-ci fut faite plus tard les deux niches ont été également et on devrait supposer la démolition des deux murs de la tour jusqu'au dessus des niches.

Les deux grandes arcades avec les niches datent de la construction de la tour même, cette conclusion s'impose.

Mais puisque les deux arcades sont primitives, la tour formait-elle un grand portail ouvert devant l'église ? Ceci n'est pas admissible non plus, à cause de la grande arcade entre la nef principale et la tour, l'église aurait été ouverte sur toute la largeur de la grande nef.

Quelle était donc la disposition primitive ? La question parait complexe.

Elle a été étudiée non seulement dans les bulletins de Saint-Thomas et Saint-Luc, mais également dans les bulletins de l'académie d'archéologie 1847, où l'on prétend que de grandes modifications doivent avoir été faites à la tour, que les grandes arcades ne sont pas primitives, « qu'elles sont d'une grossièreté toute rustique dont on ne trouverait d'exemple que dans les barbares essais des temples latins, que les chapiteaux des colonnes ne sont qu'une lourde imitation du gothique, qu'on ne s'explique pas la présence des rangées d'arcatures plein-cintres au-dessus des niches, ni le plein-cintre au-dessus de la grande fenêtre, que ces formes sont un retour vers le roman, etc. ».



COUPE SUR UNE NEF LATÉRALE DE L'ÉGLISE VERS LA TOUR

Heureusement que la tour a survécu à toutes ces calomnies, elle s'en venge encore aujourd'hui en montrant à tous sa superbe structure, son style pur, ses grandes arcades si bien faites, à simple *chanfrein,* il est vrai, mais qu'on voit tant au XIVe siècle, et les magnifiques sculptures des chapiteaux de ses colonnes. Quant aux formes plein-cintres des arcatures et de la grande fenêtre, on ignorait donc que ces formes ont été employées durant tout le moyen âge ?

Au lieu de prétendre l'impossible pour ce qui concerne les arcades et de chercher des preuves dans d'injustes critiques, on aurait pu examiner avec un peu plus d'attention la tour même.

Car ici encore elle explique avec la clarté d'un livre la véritable situation.

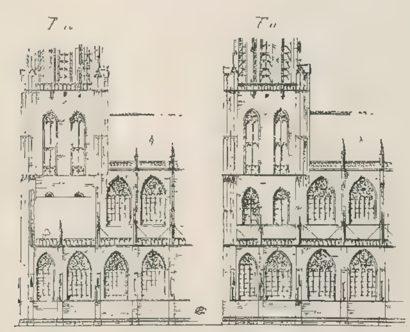
Quand on se place dans la nef latérale (Fig. 9), on

remarque dans le pied-droit de la tour vers la façade, les traces d'un remplissage en pierres 1 A, d'environ 0,80 m. de largeur, ce remplissage monte jusque dans les voûtes. Primitivement, il y avait là une ouverture, laissée dans le mur de la tour, pour y relier la façade du bas côté. Ce qui le prouve davantage, c'est que le remplissage finit au grenier du bas côté à la hauteur des murs, que dans le mur de la tour on remarque un rejet d'eau 1 C, 1 C, destiné a couvrir le joint entre le toiture du bas côté et la tour, pour empêcher l'infiltration des eaux. Ces rejets d'eau indiquent en même temps la forme du toit prévu pour le bas côté. Au-dessus du rejet d'eau règne un léger cordon, sur ce cordon commencent les seuils des fenêtres 1 D, D, qui furent bouchées par un remplissage en briques, pour permettre la construction du toit actuel ; à côté d'une de ces fenêtres, il y a un léger contre-fort, destiné à soutenir l'arc boutant, qui devait porter sur la façade du bas còté, comme il y en a un du côté opposé ; au-dessus du contre-fort 1 E, se voit encore un remplissage carré, destiné à recevoir la tête de l'arc boutant. Enfin au bas des murs 1 F, on remarque à l'intérieur de la tour la même plinthe qu'à l'extérieur qui s'arrête contre le remplissage, de même la base de la colonne engagée G, et le chapiteau H, qui sont coupés au même endroit.

On voit que tout était prévu, tout était préparé pour la construction du bas côté contre la tour. Mais il est certain que la façade du bas côté ne fut jamais construite à l'emplacement qui lui était destiné par le plan primitif, et que au moment de former les bas côtés on les a prolongés jusqu'à l'alignement de la tour pour gagner encore un peu de place à l'intérieur.

C'est dommage qu'on l'ait fait, car suivant le plan primitif la tour aurait eu une saillie sur la façade de l'église tandis que maintenant, une grande partie de la tour est noyée dans cette façade. La tour aurait paru plus élevée et plus majestueuse.

Le toit qui couvre actuellement les bas côtés cache les belles fenêtres (Fig. 10) dans la tour, on pourrait à peu de



ÉTAT ACTUEL DE LA TOUR MASQUÉE EN PARTIE PAR LA TOITURE DES BAS-CÔTÉS ET ASPECT NOUVEAU APRÈS DÉGAGEMENT DES FENÊTRES

frais changer la forme de la toiture suivant les indications du rejet d'eau existant dans le mur de la tour.

Ceci aurait un double avantage : la tour gagnerait en aspect (Fig. 11) et l'intérieur serait bien mieux éclairé. C'est une question à étudier puisqu'on s'occupe actuellement de la restauration de l'édifice.

La tour semble implorer les autorités civile et religieuse pour qu'on la délivre de l'horrible toiture actuelle des bas côtés qui l'étouffe et qu'on ouvre ses quatre belles fenêtres pour que le soleil vienne chauffer ses vieux membres un peu rhumathisants et éclaire de ses joyeux rayons les belles formes architecturales de ce chef d'œuvre qui en ont été privées depuis si longtemps, et ont dû se contenter d'une lumière insuffisante, froide et blafarde.

Espérons que sa prière soit exaucée ! Pour finir, un mot de remercîment à cette belle et bonne tour ne sera pas déplacé ici pour la gracieuse amabilité avec laquelle elle s'est prêtée à cet interview, rectifiant les erreurs commises par ses historiens, disant sans qu'on puisse s'y tromper son âge, et le nom de son auteur, laissant juger le public de l'injustice des critiques qu'elle a subies concernant ses magnifiques piliers, sa belle sculpture, ses sévères mais solides arcs, prouvant enfin qu'aucun restaurateur n'y a touché ni rien modifié, qu'elle a traversé les siècles telle qu'elle fut conçue par le grand Maître de pierres Mys, qui s'impose à l'admiration et au respect de tous.

ED. CAREELS,
1909. *Architecte provincial.*

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES DE BELGIQUE

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES. — Palais de la Bourse. — Entrée : Rue du Midi

IVme CONGRÈS NATIONAL

DES

ARCHITECTES BELGES

SESSION DE 1908

ANVERS 13-14 SEPTEMBRE

(Suite, voir n° 4 de 1909, page 29.)

En outre la *Société Royale d'Anvers* expose l'histoire de ses concours dans 15 châssis et l'Institut supérieur d'Architecture de l'Académie d'Anvers a envoyé le résultat des études de l'année scolaire 1907-1908 avec 35 châssis.

Donc en tout 348 châssis.

Je n'hésite pas un instant à déclarer que c'est absolument insuffisant et que l'on constate avec grand regret l'absence d'œuvres marquantes de confrères sur lesquels on *était en droit* de compter.

Mais passons et abordons le second moyen à employer pour empêcher la concurrence qui nous est faite.

Le vœu de 1907 a été transmis aux Administrations publiques et de ce côté le nécessaire a été fait pour rappeler les fonctionnaires et employés au respect de leurs règlements organiques.

Restent donc les entrepreneurs :

Il y a, à mon avis, un moyen bien simple ; c'est celui d'écarter de nos adjudications *restreintes* tous les entrepreneurs notoirement connus comme nous faisant la concurrence.

Un an d'application de cette mesure suffira pour réduire sensiblement le nombre d'entrepreneurs faisant *fonctions d'Architectes*.

Il en est même qui poussent la désinvolture jusqu'à publier dans nos grands quotidiens des annonces comme celle qui suit :

« M. X..........., entrepreneur de travaux publics, rue » ...., nº ...., à .... Plans, devis, gratuits. »

J'avais donc raison, Messieurs, de dire que la profession d'Architecte est menacée et qu'il est plus que temps que cette situation prenne fin.

Puisse arriver le jour où nos législateurs comprendront enfin qu'ils ont pour devoir de nous aider et qu'ils créent d'une façon définitive et sérieuse le diplôme obligatoire.

Ce jour verra disparaître les abus qui se commettent actuellement, car ce ne sont que les incapables qui s'y prêtent.

Permettez-moi, en attendant, Messieurs, de vous soumettre les voeux suivants :

« Considérant que pour la défense des intérêts des Archi- » tectes, il est indispensable que ceux-ci unissent leurs efforts » et se groupent étroitement. »

« Le Congrès,

« Décide de prier la *Fédération des Sociétés d'Architectes de » Belgique* de tenter tous les efforts possibles pour voir » grossir les rangs des diverses Sociétés d'Architecture du » pays et d'envoyer à cette fin une circulaire à tous les » confrères ne figurant pas comme membre de l'une ou » l'autre de celles-ci.

» Considérant qu'il est urgent d'éviter la concurrence » faite aux Architectes par les entrepreneurs : »

« Le Congrès,

« Décide de prier tous les Architectes du pays de s'abste- » nir à l'avenir d'appeler aux adjudications restreintes les » entrepreneurs notoirement connus comme fournissant aux » propriétaires les plans des constructions à ériger ou à » transformer.

» Décide de prier la *Fédération des Sociétés d'Architectes de » Belgique* de transmettre ce vœu aux divers groupements » d'entrepreneurs du pays. » *(Applaudissements.)*

M. Stordiau fait observer que le nombre des membres effectifs de la *Société Royale des Architectes d'Anvers* est supérieur à celui cité dans le rapport.

M. Symons répond qu'il a pris les chiffres fournis le 1er janvier 1908 au Secrétaire de la Fédération et qu'il est heureux de constater le développement constant de cette Société.

M. Stordiau propose la division des deux vœux présentés en conclusion du rapport de M. Symons.

M. Symons se rallie à cette proposition.

Le premier vœu est adopté à l'unanimité.

Le second vœu est également adopté à l'unanimité.

Le quatrième point à l'ordre du jour est ensuite abordé.

De l'emploi des matériaux dans la construction

M. Jamin donne lecture de son rapport.

Messieurs,

Lorsque le Comité fédéral me fit le grand honneur de me confier l'étude d'une question pour le présent Congrès et qu'il eut exprimé le désir de me voir traiter « *de l'emploi des matériaux dans la construction* », je vous avouerai que j'ai été franchement embarrassé ; en effet, la question est non seulement fort complexe, mais elle est de celles qui embrassent un si vaste domaine, que je me suis permis de restreindre mon rapport aux seules questions suivantes :

Que savons-nous des matériaux que nous utilisons ?

Qu'en devrions-nous savoir ?

Ainsi limité, le sujet est encore suffisamment étendu et son examen nous permettra d'en tirer quelques conclusions.

Les matériaux de toutes espèces que nous utilisons journellement dans nos constructions se font de plus en plus nombreux ; les découvertes de la science permettent aujourd'hui l'emploi d'un grand nombre de produits qui jadis étaient sinon proscrits, tout au moins fort rarement mis en œuvre. Par nécessité, l'arrivée sur le marché, si je puis ainsi m'exprimer, de toute cette nouvelle « *matière première* », a entraîné des modes de construction nouveaux et a modifié sensiblement l'aspect de l'œuvre ainsi obtenue.

Il en a toujours été et il en sera du reste toujours ainsi dans l'avenir ; comme tout ce qui est humain, nous subissons les grandes lois de l'évolution et voudrions-nous nous y soustraire que nous le pourrions pas.

Les matériaux de construction peuvent être divisés en deux classes principales : ceux obtenus par la fabrication que nous nommerons *matériaux artificiels* et ceux ne subissant d'autre préparation ou d'autre transformation que celle de la mise en œuvre dans la construction même, nous les nommerons *matériaux naturels*.

Dans chacune de ces grandes classes nous pourrons considérer plusieurs catégories, basées sur la formation ou sur l'état de la matière ; c'est ainsi que nous aurons les matériaux pierreux, pulvérulents, ligneux, métalliques, vitreux, etc.

En général, quelle que soit la catégorie envisagée, nous ne connaissons que vaguement les origines des matériaux quand nous les connaissons, leurs qualités, leurs défauts, leur durée, leur résistance, en un mot nous nous fions trop aisément à ce que veulent bien nous en dire ceux qui sont directement intéressés à envisager ces diverses questions à un point de vue tout à fait différent du nôtre.

Souvent aussi nous ne sommes séduits que par l'aspect ou par la nouveauté du produit, parfois même uniquement par sa forme ou sa coloration ; quant à ses qualités réelles, sa résistance, sa durée et sa conservation, il nous est le plus souvent fort difficile de nous documenter. Parfois même pour des matériaux employés depuis les temps les plus reculés, comme la pierre par exemple, on est fort étonné, pour ne pas dire effrayé, des contradictions que l'on rencontre non seulement dans les dires des exploitants de carrières, mais encore dans les ouvrages techniques traitant de la matière. Comme conséquence de cette situation, il arrive que fort souvent l'architecte prudent résiste à l'emploi de la nouveauté, parfois aussi il se fie aveuglément à la

routine, à l'usage établi, ce qui n'est pas toujours rationnel non plus.

Avant d'aborder l'examen des moyens propres à nous documenter plus complètement et plus impartialement, permettez-moi de passer rapidement en revue les matériaux les plus employés et les nouvelles applications auxquelles ils peuvent se prêter.

D'abord les *matériaux pierreux artificiels* qui sont la brique, la tuile, les tuyaux de grès, les boisseaux, poteries, terres cuites, les céramiques, majoliques, les agglomérés de toutes espèces, etc. De nombreux produits nouveaux nous sont constamment offerts; les briques machinées surtout abondent et par leurs dimensions très variables, jettent quelque trouble dans les habitudes. Inutile d'ajouter que l'étalon pour la brique comme pour la tuile, le carreau et quantité d'autres matériaux artificiels reste toujours un mythe ; chaque fabricant a bien soin d'établir une petite différence dans les dimensions usuelles, différence qui caractérisera son produit. La tendance est de faire une brique trop belle, trop régulière, désespérément unie, d'un ton rigoureusement uniforme devant lequel se pâment les maçons mais de laquelle on ne peut obtenir aucun effet satisfaisant. Nos anciennes briques de bonne qualité, suffisamment régulières, à tons chauds et changeants, ne disparaîtront pas encore de sitôt. Ceux de nos confrères chargés de restauration savent combien il est difficile de se procurer des briques s'harmonisant avec les produits de jadis ; sait-on que la ville de Bruges, par exemple, paie 4 et 5 centimes pièce les anciennes briques espagnoles de pied et achète même les briques non entières ?

Au point de vue résistance, les briques dites machinées n'ont aucune supériorité, bien au contraire. Dans la reconstruction du campanile de Venise qui se poursuit avec un soin poussé peut-être un peu loin, les briques sont fabriquées spécialement pour le campanile et chacune d'elle est soigneusement examinée, vérifiée et passe par une série d'épreuves pour juger de la résistance. Fort heureusement les campaniles à reconstruire dans de telles conditions sont plutôt rares.

Les tuiles, depuis quelques années, ont passé de la forme dite « *panne* » à la tuile plate à emboîtement que les fabricants français ont introduite chez nous et qui maintenant se fabrique couramment dans le pays. Quelques zélés fabricants sont allés jusqu'au double et au triple emboîtement ; dans un produit de cette espèce, où une légère déformation par la cuisson est inévitable, on ne peut exiger une bien grande précision dans la forme et conséquemment les double et triple emboîtements introduisent une grande difficulté de pose régulière et n'ajoutent aucune garantie spéciale.

Les tuyaux de grès font l'objet d'une fabrication très importante. Jadis on construisait encore assez souvent les égouts en briques ; aujourd'hui ils sont généralement prohibés et les tuyaux en grès artificiel de fabrication anglaise trouvent de sérieux concurrents dans la fabrication locale. Les tuyaux operculaires pour chambres de visite et les divers systèmes de syphons et de disconnecteurs rendus obligatoires par les nouvelles prescriptions d'hygiène, sont aujourd'hui d'usage courant. Les types pratiques et réguliers sont ceux créés pour la plupart en Angleterre, ils permettent un travail facile et irréprochable.

L'usage des boisseaux, poteries et terre-cuite ne se généralise pas beaucoup ; la construction des cheminées ne reçoit pas encore chez nous tous les soins dont elle devrait être entourée.

Signalons aussi l'emploi de couvertures en aggloméré parmi lesquelles nous pourrons ranger l'Eternit encore dans la période d'essai.

Quant aux céramiques, faïences, majoliques, grès ouvré, etc., l'emploi s'en est propagé sous tous les aspects, sous toutes les formes ; il y a même parfois de véritables abus dans l'emploi des carreaux de faïence pour revêtements. Le triage pour les carreaux de premier choix laisse un déchet énorme qui doit s'écouler quand même et un revêtement établi avec de tels produits perd toutes les qualités antiseptiques et autres qu'on semble lui attribuer trop aisément.

Passons aux *matériaux pierreux naturels* qui sont la pierre à bâtir, les marbres, ardoises, graviers, etc.

Ici le nouveau n'a guère l'occasion de se manifester, l'évolution se dessine plutôt par l'emploi de matériaux jadis peu connus chez nous et à qui les moyens de transport rapides et peu coûteux permettent de venir faire concurrence aux matériaux indigènes.

Et ici se place la question brûlante s'il en fut de la pierre bleue et de la pierre blanche qui a fait couler des flots d'encre dans ces derniers temps et au sujet de laquelle nous avons entendu des appréciations fort diverses. L'emploi de la pierre blanche de provenance française s'est répandu d'une façon inusitée à tel point que certains maîtres de carrières du pays n'ont pas craint de lever l'étendard de la révolte et ont combattu avec passion, pour ne pas dire avec rage, tous ceux qui ne pensaient pas comme eux. Et cependant ils devraient loyalement reconnaître qu'ils ont établi eux-mêmes, nous parlons des plus ardents à la lutte, les causes pour lesquelles les pierres blanches ont acquis une faveur indiscutable.

La pierre bleue, jusqu'aujourd'hui, a joui de faveurs spéciales bien peu méritées ; qui de nous n'a pas eu à se plaindre de sa qualité et de la façon dont les commandes sont exécutées ?

Nous connaissons fort peu les pierres dont l'exploitation régulière se fait en Belgique, et nombreux sont les intéressés qui profitent de cet état de choses ; le plus souvent quand on a dit pierre bleue, on croit avoir tout dit. Or, il n'y a pas de pierre qui présente plus de variétés que ce que nous nommons par habitude « pierre bleue ». On a même baptisé les pierres bleues du nom de « petit granit » alors que du granit elles n'ont aucune des caractéristiques, mais cela sonne bien et chacun sait que la dureté du granit est proverbiale. Bien plus, la formation géologique même du granit et du petit granit diffère complètement ; alors que le granit est d'essence plutonnienne, les pierres calcaires connues sous le nom général de petit granit sont d'origine neptunienne.

Les calcaires belges peuvent se grouper en trois catégories :

1° Le *calcaire dévonien*, exploité dans la province de Namur ;

2° Le *calcaire carbonifère*, exploité dans la région d'Ecaussinnes-Soignies, à Tournai et aux bords de l'Ourthe ;

3° Les *calcaires de Meuse* auxquels on peut joindre les calcaires de la Sambre et du Samson.

Je me permettrai de citer ici rapidement les conclusions émises par M. Berger, administrateur-inspecteur général

des Ponts et Chaussées (1) ; ces conclusions ont été prises en 1890, après une étude approfondie de nos pierres nationales. A cette époque les pierres françaises n'avaient fait que de rares apparitions chez nous et l'étude de M. Berger ne visait qu'à rendre impartialement à chaque catégorie de pierres sa valeur réelle plus ou moins méconnue pour des raisons diverses.

Pour le calcaire dévonien il conclut :

« Le calcaire dévonien est employé, avec succès, depuis » plusieurs siècles, par les ingénieurs et les architectes ; il » présente d'ailleurs une force portante considérable et ne » s'affaiblit pas par les années ; il résiste aussi très bien au » frottement, de sorte qu'on peut s'en servir avec avantage » pour les marches d'escalier et les dalles des trottoirs. Il est » rare de trouver du dévonien gélif ; nous n'en avons jamais » rencontré parmi les pierres provenant des carrières de » Rochefort et de Profondeville. Le grand défaut du dévo» nien gît dans son manque d'homogénéité ; dans une même » carrière, certains bancs donnent une pierre sèche qui par» fois s'écaille avec le temps ; d'autres sont bariolées de » veines blanches, etc.

» Si l'on retranche les bancs affectés de ces divers défauts, » ce qui reste forme une pierre incomparable pour le con» structeur ; aucun édifice du même âge, en Belgique, parmi » ceux qui n'ont pas été restaurés, ne présentent un meilleur » état de conservation ni un aspect aussi frais que l'église de » Malonne et le château de Rochefort. »

(A suivre.)

Le diplôme d'Architecte

Après avoir célébré ses morts, la *Société Royale des Architectes d'Anvers* a voulu honorer les vivants.

La profession d'Architecte est libre à défaut de diplôme obligatoire. La *Société Royale des Architectes* fut fondée dans le but de combler une lacune, en réunissant les vraiment dignes de porter le nom d'Architecte.

Elle n'admet dans son sein, que des hommes dont la capacité et l'honorabilité sont parfaitement établies. Voulant sanctionner ces titres, elle va conférer à ses membres, tant honoraires que correspondants et effectifs, le diplôme en faisant foi.

A cette fin un concours fut organisé, entre tous ses membres effectifs, pour l'élaboration d'un projet de diplôme. Ce concours vient de finir.

La Société Royale, voulant rendre le public juge du succès obtenu, fit exposer publiquement les sept projets primés, du lundi 17 au dimanche 23 mai, à l'une des vitrines de la librairie Forst, place de Meir, à Anvers. Les primes ont été remportées par MM., qui obtiennent : Emile Van Averbeke, le 1r prix ; Emile Van Averbeke et Maurice Schmitz, le 2e prix ex-æquo ; Edouard Craeye et Frank Blockx, le 4e prix ex-æquo ; Fernand Van Goethem et Frank Blockx, le 6e prix ex-æquo. Le jury était composé de MM. Ern. Stordiau, président ; Ferd. Hompus, L. De Vooght, L. Blomme, A. Van Mechelen, E. Thielens et J. Van Asperen, membres.

(1) *Annales des Travaux publics de Belgique*, cahier IV, tome XLVII. 1890

Expositions publiques

Exposition, Gand 1909.

Du 1er Août au 27 Septembre 1909, sera ouverte à Gand, dans les Salles du Casino, la quarantième exposition des Beaux-Arts, organisée par la *Société Royale* pour l'encouragement des Beaux-Arts. Il y aura un Jury distinct pour l'architecture.

Cette exposition sera visitée par la *Société Centrale*, à l'occasion du Ve Congrès National des Architectes qui se réunira à Gand à cette époque.

Exposition, Tournai 1909.

La *Société Centrale d'Architecture de Belgique* a reçu la communication suivante :

Tournai, le 29 avril 1909.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Nous avons l'honneur de vous informer que la Société *Le Foyer Ouvrier Tournaisien*, se propose de célébrer la construction de la *500me habitation ouvrière faite sous ses auspices.*

A cette occasion elle organise une Exposition de Logements, Mobiliers, Vêtements, Art et Jardins ouvriers, qui aura lieu à la Halle aux Draps du 11 au 25 juillet prochain inclus.

Dans le but de rendre très intéressante cette Exposition, placée sous le patronage du Gouvernement, de la Province du Hainaut et de la Ville de Tournai, nous avons décidé de faire appel à tous nos collègues du pays, espérant qu'ils auront à cœur d'en rehausser l'éclat par une brillante participation.

Cette Exposition comprend, en ce qui nous concerne, les maquettes, plans et devis estimatifs, photographies, etc., d'habitations pour ouvriers de ville ou de campagne, maison-type pour ouvriers d'industrie (briquetterie), maisons d'employés, habitations collectives, etc.

Nous osons espérer, M , que vous répondrez favorablement à notre demande et que, soit comme participant ou comme intéressé, vous tiendrez à encourager notre œuvre en nous donnant tout le bienveillant concours de votre influence.

Nous recevrons les adhésions jusqu'au 25 mai prochain, les envois au plus tard le 1er juillet.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre cordiale confraternité.

POUR LE COMITÉ DE LA PREMIÈRE SECTION :

Le Secrétaire,
JULES WILBAUX,
Architecte.

Le Président,
CONSTANT SONNEVILLE,
Architecte,
Membre correspondant
de la Commission Royale des Monuments.

Exposition, Turin 1911.

La Commission supérieure d'organisation de la Section Belge à l'Exposition de Turin en 1911 est installée. Le Gouvernement prend part officiellement à cette exposition et les ministres présents à la séance d'installation ont fait ressortir l'importance de cette exposition et la nécessité pour la Belgique d'y participer brillamment.

Louvain. — J. WOUTERS-ICKX, Imprimeur-éditeur.

SOMMAIRE : I. Du droit de photographier et de dessiner sur la voie publique. — II. Notes de Voyage d'un Architecte en Amérique. — III. IVme Congrès National des Architectes Belges. Anvers 13-14 septembre. — IV. A la mémoire des Architectes Anversois. — V. Le Concours de Façades de Schaerbeek. — VI. Jurisprudence.

DU DROIT

DE PHOTOGRAPHIER & DE DESSINER

SUR LA VOIE PUBLIQUE

Ensuite d'un incident survenu à l'un des membres de la *Société Centrale d'Architecture de Belgique,* M. Maukels, président du Comité de Défense Juridique, émet l'avis suivant dont pourront à l'occasion tirer profit tous nos confrères :

* * *

La loi du 22 mars 1886 sur le Droit d'Auteur stipule que :
« L'auteur d'une œuvre d'art a seul le droit de la repro-
» duire ou d'en autoriser la reproduction, de quelque manière
» et sous quelque forme que ce soit. »

Il en résulte que celui qui voudra reproduire la façade d'une maison devra obtenir, au préalable, l'autorisation de l'architecte, auteur de l'œuvre.

Que cette reproduction se fasse par la construction d'une façade nouvelle ou simplement par l'un des nombreux procédés que les arts graphiques mettent à notre disposition, l'autorisation sera nécessaire.

Par conséquent, celui qui voudra photographier une œuvre d'art, une façade de maison pour illustrer un article descriptif, aura soin de demander au préalable l'autorisation de l'architecte.

La loi fait une seule exception à cette prérogative acquise à l'auteur de l'œuvre ; c'est pour le cas où celui qui voudrait copier, par le dessin ou la photographie, une œuvre d'art, le ferait à titre de documentation personnelle, dans un but d'étude. Dans ce cas, il ne devrait pas recourir à l'autorisation de l'auteur.

On comprend aisément que l'un des résultats de la production d'une œuvre d'art nouvelle, doive être l'enrichissement du domaine de l'art, fonds commun où viendront s'inspirer les artistes pour produire des formes nouvelles. Mais dès que la copie est motivée par un intérêt quel qu'il soit, autre que celui d'étude, on comprend aussi qu'il appartienne à l'auteur seul, le droit d'autoriser la copie sous les conditions qu'il posera et éventuellement sous la condition d'en tirer un profit.

Les débats auxquels donna lieu à la Chambre l'adoption de la loi sur le Droit d'Auteur, établirent que le propriétaire d'une maison n'acquérait d'autre droit que celui qu'il acquiert sur tout objet mobilier, c'est à dire qu'il peut le vendre, le modifier, le détruire. Cette faculté de modification donna lieu à des discussions fort intéressantes et qui motivèrent une déclaration du ministre sur laquelle la loi fut adoptée.

Il fut entendu que l'œuvre de l'architecte, c'était son plan, et que la construction ne devait être considérée que comme une reproduction autorisée dans le seul intérêt du propriétaire.

G. MAUKELS.

NOTES
DE
VOYAGE D'UN ARCHITECTE
EN
AMÉRIQUE

(Suite, voir n° 4 de 1909, page 25.)

L'enseignement architectural

Je veux vous parler maintenant de l'enseignement architectural américain.

Quel est-il ? Quelle est sa valeur ? En compagnie de l'ami et du confident de mes pensées sur le sol Yankee M. Giuseppe Summaruga, de Milan, l'excellent architecte du Gouvernement italien, j'ai visité les écoles et étudié leur fonctionnement.

Rencontré à bord à l'aller, M. Summaruga et moi ne nous sommes plus quittés pendant notre long séjour sur le sol américain, nous communiquant nos impressions sur l'architecture et peut être bien une partie des notes de voyage que je vous communique lui appartiennent-elles comme il a pu m'en emprunter, nos causeries amicales journalières, nos visites et excursions étant toujours communes. Nous avons donc visité ainsi l'école d'architecture de Harvard University.



FIG. XXI

UN CLUB A BOSTON, VU DE MA CHAMBRE D'HÔTEL

Cliché de l'auteur

C'est qu'en effet, les architectes américains se forment dans les Universités notamment à Harvard University, à Yale University et dans des écoles technologiques comme la *technological school* de Boston.

Parlons si vous le voulez bien de ces établissements et tout d'abord d'*Harvard University.* Figurez-vous un immense parc aux arbres centenaires, coupé de larges allées sillonnées par des voitures nombreuses, des passants, des cyclistes, figurez-vous de vieux bâtiments et de nouveaux bâtiments en vieux style, figurez-vous un peuple d'étudiants entraîné par le sport montrant par toute leur allure le *mens sana in corpore sano,* toute une jeunesse ruisselante de vie, d'enthousiasme

savant, de désir d'apprendre, figurez-vous des établissements scientifiques prodigieusement outillés et vous aurez Harvard University. J'ai vu Oxford, j'ai vu Cambridge, j'ai encore vu St-Edward, mais jamais je n'ai eu l'impression de force débordante que m'a donné la jeunesse d'Harvard. Maintenant que par cette courte esquisse vous avez une idée générale de la *Cambridge University* du Massachuset,



FIG. XXII

UNE MAISON A CHICAGO

Cliché de M. Chartrain

suivez-moi, je vous prie, vers sa faculté d'architecture, sise au milieu des arbres, des longs gazons moelleux, tapissés de mousse, sur lesquels on se prélasse, et où s'élève Robinson Hall.

C'est l'école d'architecture !

Sur l'herbe, des jeunes gens dessinent à main levée, des fragments architecturaux, s'exercent au rendu aquarellé, à



FIG. XXIII

UNE MAISON A ST-LOUIS

Cliché de l'auteur

la plume ou à la mine de plomb, mesurent les données architecturales des monuments voisins : *memoriall hall, Fogg museum ou German museum.*

Mais entrons ; nous voici dans le vaste hall de la faculté d'architecture entouré des moulages des monuments du vieux monde de toutes les époques. Un des savants professeurs de l'établissement vient à moi ; je lui explique le but de ma visite. Il ne sait que l'anglais comme presque tous ses concitoyens, et aussitôt l'honorable M. Langford Warren, Directeur de l'école nous explique que *Robinson hall* jouit pour payer ses professeurs, d'une pension annuelle de 175.000 frs et qu'ils sont onze professeurs à se partager cette somme rondelette.

Robinson était élève-architecte à Harvard University et son père a fondé cette faculté en souvenir de ce pauvre garçon fauché par la mort à 20 ans en la dotant d'un capital de cinq millions.

Admirons la générosité de M. Robinson, le courage de son fils qui étudiait l'architecture, malgré la richesse de sa famille et rappelons que dans toutes nos académies belges,



FIG. XXIV

UNE MAISON *en terra cotta* A ST-LOUIS

Cliché de l'auteur

il n'y a pas même une récompense de cent sous fondée par un particulier pour aider aux études de nos futurs Vitruve.

A Boston, l'école technologique est au contraire installée dans un cadre pas du tout poétique et tout à fait prosaique et, cependant l'enseignement y est fort artiste.

Outre les cours d'architecture proprement dits les professeurs y enseignent le cours de dessin d'après modèle vivant et à main levée, des cours d'aquarelle, d'ornement, de modelage, de dessin à la plume et au crayon, de rendu architectural, d'architecture de jardin, de la connaissance des matériaux, de l'horticulture, de l'architecture anglaise en relation avec le paysage, de mathématique, de géologie et de géographie, de physique et de chimie, de mécanique théorique et appliquée, de génie civil, de biologie, d'économie politique, d'anglais, de topographie, de langues modernes, d'histoire des arts, de chauffage et de ventilation.

Les cours sont inspectés par le Comité de la *Boston Society of Architects* qui tient à lui conserver son caractère américain, dans toute son organisation et son mode de travail. En élargissant et en rendant pratique son programme, l'école de Boston est ordonnée à l'instar de l'école des Beaux-Arts de Paris. Un architecte français M. Désiré Despra-

delles l'inspire, tandis que le professeur Francis W. Chandler la dirige. Aux murs de l'école se voient des concours parisiens, des relevés de tous les grands prix parisiens, de magnifiques dessins achetés à Paris et destinés à servir de guide aux études des jeunes Yankees. L'école de Boston est de tendance française, l'école de Cambridge est de tendance américaine.

Laissez-moi vous dire que je suis de cœur avec Harvard University dans cette lutte courtoise et dans cette émulation vers le bien et le beau. Nul plus que moi ne rend hommage



FIG. XXV

MAISONS OUVRIÈRES A ST-LOUIS

Cliché de M Chartrain

à l'Art français en France, mais j'estime et vous aussi, Messieurs, que les nations doivent garder leur originalité, leur art personnel et autochthone et que ce qui est parfait à Paris ne l'est plus... à New-York !

Ce qui est frappant dans ces institutions, c'est la vie intense qui y règne. Vous vous présentez, aussitôt on s'empresse, on vous accable de renseignements, vos poches se gonflent de brochures, de tracts, de prospectus.

C'est que l'école est un être légal, qu'elle a la personnification civile, que les professeurs vivent de sa vie, s'enrichissent de sa prospérité ! Que de leçons nous pourrions prendre là-bas si nous nous débarrassions une bonne fois de l'idée que le « Gouvernement doit faire cela ». En Amérique, un groupement se forme et l'institution naît. A Saint Louis, il y a quelques années, une bande — c'est le mot de là-bas — de musiciens belges et français venue pour faire une tournée de concert échoue sans ressources, le manager était parti avec la caisse. Un groupe d'habitants apprend celà, on suppute les bénéfices de l'affaire et les musiciens sont transformés en professeurs du Conservatoire de musique et de déclamation du Missouri. Voilà comment nombre de Belges enseignent là-bas, la contrebasse ou la clarinette, le trombonne ou le piano.

Dans les écoles ainsi fondées, incorporées, c'est à dire dotées par la loi de la faculté de recevoir, d'hériter, des multimillionnaires fondent des prix, des bourses d'étude. Une bien curieuse institution, à ce propos, c'est le *Cooper Institute of New-York* et encore le *Pratt Institute de Brooklyn*.

En 1857, M. Cooper fonde un institut pour former des employés d'architectes.

« Venez à moi est-il écrit sur sa porte, vous qui ne savez » rien, je vous apprendrai à gagner votre vie ! »

M. Cooper a bâti pour cet établissement, une école ayant coûté 3.150.000 frs et il a légué en outre pour le fonctionnement de l'école, un capital considérable en biens fonds donnant en 1905 la modique rente annuelle de 1.500.000 frs. Vous avez bien compris un million et demi. Depuis 1857 les terrains de l'Institut ont tant augmenté de valeur que Cooper Institute possède des centaines de millions de capital et que les professeurs de ce paradis des architectes sont aussi riches de rentes que les riches d'entre les riches de chez nous. Détail bien joli, les héritiers légaux de Cooper n'ont droit annuellement qu'à 10.000 frs par héritier sur ce revenu royal.

On y apprend la télégraphie, la dactylographie, le dessin d'architecture, les méthodes de construction, l'art d'épurer et de construire les modèles, bref tout le bagage non pas d'un ingénieur ou d'un architecte, mais celui d'un commis d'agence ! Venez à moi vous qui ne savez rien, je vous apprendrai à gagner votre vie ! non pas en essayant de ravir l'étincelle sacrée du beau, mais en œuvrant modestement aux côtés de l'artiste ! L'education de *Cooper Institute* a surtout pour but de lui donner des idées pratiques qui fassent du commis un collaborateur précieux et peut-être un associé dans le bureau de l'architecte, j'allais dire l'usine, la manufacture de l'architecte américain, car cela en tient un peu.

Je voyais naguère revenir de là-bas un des nôtres, revenu fourbu, vidé, vanné par quatorze mois de vie intense ! Quelle différence, il trouvait avec nos bons bureaux d'ici, entre le laisser aller tout artiste de nos relations entre patrons et employés et la vie de là-bas.

Le tout obligeant et aimable consul de Belgique à New-York, M. Mali m'en a cité un autre, élève de nos écoles St-Luc, mourant de faim avec le bagage trop spécialisé



FIG. XXVI

UNE MAISON DE PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ D'HARVARD

Cliché de l'auteur

qu'on lui avait donné, en toute bonne foi, mais qui ne pouvait le nourrir que dans son pays !

Pour le jeune Belge, il n'y a qu'une chose à faire si le cœur lui en dit de se créer une position là-bas, il doit combiner l'enseignement *incomplet* des académies de nos quatre grandes villes avec celui *trop scientifique* et très

incomplet de nos écoles de génie civil en ce qui concerne l'architecture. Il sera ainsi en état — s'il connait bien le métier — de gagner 200 francs par semaine dès son arrivée en Amérique.

Mais gare à lui s'il ne connait pas son art en homme pratique. Après une semaine, il sera congédié et alors commencera pour lui l'odyssée lamentable de bureau en bureau qui épuisera ses nerfs et son argent !

Que cela n'arrête cependant aucun de nous ! que chacun cherche à conquérir là-bas les belles positions qu'y prennent les Allemands, grâce à leur bel enseignement technique et les Français, grâce à l'excellence de leur école des Beaux-Arts de Paris. Nos nationaux ont là-bas des voies ouvertes qui valent mieux que de rester végéter ici quelquefois dans la médiocrité et souvent, hélas, dans une gêne relative !

(A suivre.) PAUL SAINTENOY.

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES DE BELGIQUE

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES. — Palais de la Bourse. — Entrée : Rue du Midi

IVme CONGRÈS NATIONAL DES ARCHITECTES BELGES

SESSION DE 1908

ANVERS 13-14 SEPTEMBRE

(Suite, voir nº 5 de 1909, page 37.)

La pierre spécialement connue sous le nom de petit granit : Feluy, Soignies, Ecaussines, Tournai, Sprimont, etc., forme l'assise inférieure du calcaire carbonifère. Sur l'emploi de cette pierre, M. Berger conclut ainsi :

« Le petit granit est une pierre qui est rarement gélive ; » cependant, lorsqu'elle est exposée à l'air, que la pluie peut » séjourner pendant quelque temps sur ses parties saillantes, » l'acide carbonique que le liquide renferme, peut la désa- » gréger au bout d'un temps plus ou moins long, et alors » les parties les plus atteintes se détachent ; c'est là le motif » pour lequel plusieurs de nos anciens édifices, tels que » la Maison du Roi à Bruxelles, l'église de Braine-le-Comte » et la tour de Mons, ont dû être restaurés.

» Pour ceux qui voudraient se rendre compte, *de visu*, de » l'action qu'exerce le temps sur les édifices en petit granit, » nous leur recommandons de visiter les constructions sui- » vantes :

» L'église abbatiale de St-Hubert ; c'est là, pensons-nous, » que l'on a fait usage, pour la première fois, du petit granit » comme pierre à moulure ; cette église fut commencée en » 1525 et achevée en 1576. Le petit granit a été employé » à l'un des portails qui devait être magnifique à l'époque » de sa construction, mais qui est bien dégradé aujourd'hui.

» Viennent ensuite l'église des Dominicains à Braine-le- » Comte, bâtie en 1627, le portail de 1667 de l'église Saint- » Vincent à Soignies, l'église Saint-Martin à Ath, l'église » de Tubize et le cimetière de Soignies lequel est très » remarquable. En comparant ces constructions à celles où » l'on a fait usage du dévonien, on en déduira facilement » que, lorsqu'il s'agit de pierres à moulures et surtout de » celles qui doivent être sculptées, ce dernier l'emporte » considérablement, au point de vue de la durée, sur le » petit granit. Pour les pierres délicates et exposées aux » intempéries, il ne faut jamais compter que le petit granit » puisse se conserver intact au-delà de 150 ans, ce qui est, » du reste, déjà considérable. »

Quant à la pierre de Meuse, la qualité en est très irrégulière et les exploitations laissent beaucoup de déchets si l'on veut choisir la pierre. M. Berger conclut textuellement :

« Il n'existe pas, en Belgique, d'exploitation pouvant » fournir une plus belle collection de matériaux que la » pierre de Meuse. Lorsqu'on a soin de faire un bon choix, » on peut réunir dans une construction la beauté du petit » granit et la durée du dévonien, et on a, de plus, l'avantage » de pouvoir varier la teinte. Malheureusement, les maîtres » de carrières ne peuvent fournir des matériaux remplissant » ces conditions favorables, qu'à la condition qu'on leur en » demande très peu ; sinon, ils seraient bien vite encombrés » par les déchets. »

Répétons que cet avis autorisé date déjà de 18 ans ; les exploitations ont fait quelque progrès depuis lors.

Les causes pour lesquelles beaucoup d'entre nous préfèrent employer la pierre blanche, sont diverses. Les discuter ici m'entraînerait fort loin. Je me contenterai de citer les avantages de la pierre française de bonne qualité dont le type le plus souvent employé chez nous est la roche d'Euville construction.

La pierre blanche, outre les avantages de coloration qu'elle nous apporte, se débite en blocs très réguliers à assises parfaitement parallèles, n'exige pas de ciselure et par conséquent peut traduire toutes les finesses du profil ; elle n'exige pas l'achèvement complet de la taille avant la pose. Nous connaissons tous les nombreux inconvénients, pour ne citer que ceux là, que présente la pierre bleue complètement achevée en carrière et qui doit être transportée et manipulée plusieurs fois avant d'arriver au chantier ; c'est aussi une cause de retard en cas d'avarie ou de malfaçon et cela ne se produit que trop souvent avec toutes les pierres bleues.

La pierre blanche peut se placer simplement dégrossie et s'achève par un ravalement après l'édification complète ; le ragréage toujours douteux de la pierre bleue disparaît. Enfin la pierre blanche conserve ses qualités quoiqu'il arrive et sa résistance aux intempéries est pour ainsi dire sans limite. Nous parlons bien entendu de roches dures, de bonne qualité.

On a reproché aux architectes faisant usage de la pierre française l'emploi de matériaux impropres à notre climat, parce que ces matériaux proviennent de carrières situées dans une zone plus tempérée ; le reproche tombe de lui-même si on veut faire abstraction de la ligne frontière ; nous sommes dans les mêmes conditions que le Nord de la France et plus rapprochés de ces carrières que Paris n'est rapproché des carrières de pierre que les architectes parisiens emploient sans inconvénient.

Au surplus, il reste à prouver qu'il y a avantage à n'employer, dans chaque pays, que les produits du sol à l'exclusion des produits similaires produits par les régions voisines.

En conclusion, et quoique les opinions à ce sujet soient fort diverses, j'estime pour ma part que l'emploi de la pierre blanche est logique et rationnel et qu'il a permis la production d'œuvres de valeur que l'emploi de la pierre bleue aurait certes compromises. Ce qui ne veut pas dire que cette dernière est destinée à être proscrite, bien au contraire; mais il est souhaitable qu'elle ne soit plus employée qu'à sa vraie place.

Nous avons d'autres pierres nationales que la pierre bleue; les grès de toutes nuances, les pouddings et autres agglomérés naturels, débités sous forme de moellons plus ou moins équarris, s'employent souvent; ils jettent une note vive dans la construction et cette coloration ne s'altère pas dans ces pierres à structure compacte.

La pierre de Gobertange, dont l'extraction est de moins en moins active, tend à disparaître; il est fort difficile d'ailleurs d'obtenir la pierre que l'on désire. Le Luxembourg belge produit aussi quelques calcaires blancs, mais les carrières sont peu nombreuses.

Les marbres du pays, tirés des carrières de dévonien ou de calcaire carbonifère sont bien connus et fort prisés aussi à l'étranger.

Les ardoises font l'objet d'importantes exploitations et, depuis une vingtaine d'années, les ardoisières des bords de la Semois obtiennent une grande vogue. Les ardoises se placent souvent au moyen de crochets; il est à remarquer qu'un des principaux avantages de ce système est celui qui permet de retirer une ardoise brisée et de la remplacer en ouvrant le crochet. Ceci n'est possible, après quelques années, qu'avec des crochets en cuivre rouge, ceux en fer se brisent et doivent être remplacés à chaque réfection.

Parmi les matériaux pulvérulents naturels que nous employons, nous pouvons citer les chaux diverses, le sable, le plâtre, le trass, les pouzzolanes et pouvons aussi faire entrer dans cette catégorie les asphaltes et les ciments volcaniques.

Les agglomérés sont ici encore fort nombreux; le ciment artificiel fait l'objet d'un important trafic en Belgique, on l'emploie beaucoup car son prix de revient est à la portée de tous; cependant nous ne craignons pas d'avancer que fort souvent on en fait un véritable abus. Les propriétés du ciment en justifient l'emploi dans les endroits humides ou noyés; en dehors de ces cas, il se gerce rapidement et perd la plupart de ses qualités.

Le plâtre est moins employé, non seulement à cause de son coût élevé, mais encore parce que ses applications sont limitées. Toutefois il est à prévoir que l'emploi s'en généralisera si l'on parvient à obtenir un liant qui permettra d'effectuer des mélanges et d'augmenter sa résistance. Des essais poursuivis sous le nom de ciment blanc Timotheeff, du nom de son inventeur, ont donné des résultats surprenants, encore fort peu connus. C'est ainsi que le plâtre de Paris ou les gypses communs allemands, grâce à une base nouvelle, permettent le mélange avec le sable; le produit obtenu acquiert et surpasse dans la plupart des cas la résistance du ciment, sa prise est plus rapide encore. Outre cela, l'adhérence est durable avec tous les matériaux pierreux naturels ou artificiels, avec les métaux et même avec le bois. Il est destiné à remplacer le ciment dans tous ses usages actuels hors de l'eau.

Si nous passons aux matériaux ligneux artificiels, nous devons signaler les agglomérés de toutes espèces à base végétale pour revêtements, cloisons ou planchers monolithes, dont l'application est souvent hasardeuse. Les pâtes dures pour applications diverses, telles que le linoleum, le lincrusta, les litho-lignites et quantité d'autres applications tendent à devenir d'un emploi courant; les soins apportés à leur fabrication décident le plus souvent de leur durée.

En dehors des bois de charpente et de menuiserie employés depuis toujours dans le pays, nous devons signaler l'emploi de plus en plus fréquent des bois exotiques et parmi ceux-ci de nombreuses essences venant du Congo. Malheureusement pour ces derniers, le système d'exploitation encore rudimentaire fait que les arbres sont souvent abattus en pleine sève, ce qui nuit à leur conservation.

Une commission instituée en vue de formuler des propositions au sujet des bois exotiques à admettre éventuellement dans les travaux publics et de déterminer les conditions de leur emploi fonctionne actuellement au département des travaux publics. Le secrétaire de cette commission est M. Bouckaert, f. f. d'ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées.

Je ne ferai que citer rapidement les métaux et alliages employés en construction; le fer, le cuivre, le plomb, le zinc, l'acier et la fonte, ainsi que tous les bronzes. L'emploi du métal se généralise rapidement et les perfectionnements sont nombreux et continus. Nous connaissons tous les nombreuses applications du zinc et de la fonte; les poutrelles et profils laminés qui se faisaient jadis en fer, sont presqu'exclusivement fabriqués en acier.

Si je cite encore les matériaux vitreux, tels que le verre, la glace, la lave et tous ses dérivés, les émaux, marmorites, etc., sous toutes les formes pour carreaux, revêtements, prismes, dallage, etc., j'en aurais fini avec cette brève énumération.

Chaque catégorie de matériaux pourrait faire l'objet d'une très intéressante étude sur les emplois nouveaux qui arrivent à notre connaissance chaque jour; il n'est pas possible d'examiner ici, même sommairement, ces nouveaux modes d'emploi et de construction.

J'en arrive plutôt à une conclusion, car je crois qu'il entre dans les intentions de nos Congrès nationaux de marquer chaque fois par des vœux le résultat de leurs débats.

L'Architecte doit apprendre toute sa vie, car chaque jour apporte du nouveau et il doit pouvoir discuter et apprécier tout nouveau produit, toute nouvelle invention.

Or, quelles bases d'appréciation avons-nous, quelles sont les sources où nous devons puiser les renseignements qui nous sont si souvent nécessaires? Hélas, pour cela nous sommes tributaires des négociants, vendeurs des produits, que nous devons croire sur parole et dont les vagues circulaires et les visites agaçantes d'agents à boniments trop visiblement intéressés, nous font souvent hésiter à nous documenter plus complètement.

Nous ignorons beaucoup de ce que nous devrions savoir sur la nature des matériaux dont nous prescrivons l'emploi journellement, malgré l'avalanche de circulaires et de brochures qui nous encombre de plus en plus. Le mode d'emploi même est parfois ignoré du vendeur, qui placera des prismes en verre coulé, des dalles de cloison légère ou des pièces de fonte par centaines, avec le seul souci de vendre beaucoup.

Le seul remède à cet état de choses, à ce que j'appelerai une « insuffisance de documentation » est de centraliser, de canaliser et de régulariser toute l'information relative à l'emploi des matériaux vieux et neufs, avec l'indication de leur origine, leurs vraies qualités et leurs vrais défauts, leur mode d'emploi, leur durée, leur résistance, leur prix, etc.

Ce serait un organisme de documentation propre à nous éclairer et à répandre les nouvelles découvertes de la science relative à la construction. Ce que le commerçant traitant avec l'étranger trouve au Musée commercial, nous pourrions le trouver au Musée du bâtiment ou de la construction qui devrait être organisé parallèlement au Musée d'architecture proprement dit.

Ce dernier naîtra bientôt, espérons-le, en dépit du peu d'aide qu'il a reçu des architectes lorsqu'il a fait appel à leur concours pour réunir un premier fond de documents.

Nous espérons qu'il pourra être doublé d'un Musée qui permettra au constructeur que doit être tout architecte de s'éclairer et de s'instruire pour arriver à réaliser complètement l'œuvre conçue par l'artiste.

Un tel Musée serait facilement créé, grâce au concours qu'y apporteraient tous ceux qui sont intéressés dans la question des nouveaux matériaux et des nouvelles applications.

Le plus difficile serait de mettre tous ces gens-là d'accord, de calmer les plus impatients, d'encourager les timides, d'éloigner les farceurs et les filous, en un mot d'agir impartialement dans l'intérêt de tous.

Seule une administration publique, le Département des Sciences et des Arts ou le Département des Travaux Publics, peut-être les deux ensemble, pourrait réussir dans cette tâche.

Comme conclusion à ce rapide examen de la question, je me permettrai de présenter au IVme Congrès le vœu suivant :

« Le Congrès,

» exprime le vœu de voir les pouvoirs publics contribuer à » créer un Musée du Bâtiment, dans lequel seraient centrali- » sés tous les documents relatifs aux matériaux employés » dans la construction. » *(Applaudissements.)*

M. Geefs déclare que la création d'un Musée de matériaux est certainement désirable, mais que si ce musée est installé à Bruxelles, par exemple, tous les Architectes n'en tireront guère parti. Il conviendrait donc de réunir dix collections et de les répartir dans dix villes ; en d'autres termes, il serait nécessaire de multiplier ces musées et d'établir des filiales dans différents centres.

A propos du manque de résistance de la pierre bleue, on peut s'en rendre compte, dit-il, en examinant les portes de la ville d'Anvers construites vers 1864 ; il en est tombé des pièces énormes, notamment des corniches et des saillies.

M. Bilmeyer dit que pour compléter le vœu il suffirait de libeller : *musées provinciaux*. En ce qui concerne les pierres bleue et blanche, ajoute-t-il, dans toute pierre il faut faire un sérieux triage ; à propos de la pierre blanche particulièrement, nous recevons de France la plus mauvaise qualité de pierre.

M. Jamin admet l'amendement de MM. Geefs et Bilmeyer mais fait observer qu'il sera toutefois peu pratique d'organiser neuf musées.

M. le Président trouve également bon l'amendement de ces Messieurs, mais craint d'effrayer l'Administration en demandant neuf musées.

M. Bilmeyer propose de reporter cette question à l'ordre du jour du prochain Congrès.

M. le Président estime qu'il serait prudent de demander la création d'un musée et de huit succursales, de cette façon on obtiendrait au moins une collection pour commencer et l'organisation dans les provinces se ferait dès que la chose serait possible.

M. De Noyette. — Est ce l'Etat qui s'occupera de ces organisations ?

M. Decroué trouve plus simple que, en attendant l'appui des pouvoirs publics, ce soient les Sociétés qui organisent ces musées et qu'elles demandent pour l'instant à l'Etat le local seulement.

M. Jamin répond qu'il est impossible aux Sociétés d'Architectes de s'occuper de la création de ces musées ; elles ont déjà de la peine à faire ce qu'elles ont à faire ; ces Sociétés ne sont pas organisées pour accomplir une semblable tâche, elles ne sont pas assez fortes. Il convient absolument de faire appel aux pouvoirs publics. Dans plusieurs villes d'Allemagne existent de très intéressants musées de matériaux.

M. Decroué réplique que M. Jamin perd de vue que ce sont précisément des Sociétés qui ont commencé les collections dont il fait mention et que l'Etat n'a repris ces collections à sa charge que par la suite.

Qui veut la fin, veut les moyens, ajoute-t-il ; de plus il est convaincu que bien des confrères pourront accorder leur temps à une semblable entreprise.

M. Geefs fait remarquer qu'un système plus pratique serait non de créer un musée dans chaque chef-lieu, mais de déposer des échantillons de matériaux dans les académies de dessin de ces chefs-lieux ; ce sont précisément les élèves-architectes qui doivent apprendre à connaître les produits.

M. le Président propose de rédiger le vœu de la manière suivante :

Le Congrès,

exprime le vœu de voir les pouvoirs publics contribuer à créer un Musée du Bâtiment *et des filiales dans les chefs-lieux des provinces*, dans lesquels seraient centralisés tous les documents relatifs aux matériaux employés dans la construction.

En votant ce vœu ainsi libellé, la Fédération pourra, par la suite, étudier sa mise en pratique.

M. Symons demande qu'il y soit ajouté le membre de phrase : « et charge la *Fédération des Sociétés d'Architectes de* » *Belgique* d'étudier les moyens de réaliser le vœu susdit ».

M. le Président. — Le texte définitif est donc :

« Le Congrès,

» exprime le vœu de voir les pouvoirs publics contribuer à » créer un Musée du Bâtiment et des filiales dans les chefs- » lieux des provinces dans lesquels seraient centralisés tous » les documents relatifs aux matériaux employés dans la » construction et charge la *Fédération des Sociétés d'Architectes* » *de Belgique* d'étudier les moyens de réaliser le vœu susdit. »

Ce vœu, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. le Président fait part à l'Assemblée de ce que, en suite du vœu exprimé par le III[e] Congrès National, la *Société Centrale d'Architecture* a admis que son Comité de Défense Juridique prête son concours à tous les Architectes belges à condition que la question soumise soit d'intérêt général. *(Applaudissements.)*

M. le Président se fait l'interprète des assistants pour remercier la *Société Centrale d'Architecture de Belgique* de cette marque de solidarité.

M. le Président annonce qu'une nouvelle Association : *La Société des Architectes de la Flandre Orientale* récemment fondée à Gand, a demandé son admission au sein de la Fédération. Cette admission sera votée au cours de la plus prochaine réunion du Comité fédéral.

M. Thirion dit qu'une association nouvelle est également en formation à Verviers.

M. le Président propose la mise au vote du vœu suivant, demandant au Gouvernement de donner à ses délégués à la prochaine Conférence Internationale de Berlin des instructions de façon à faire consacrer dans toutes les législations et dans toutes les conventions internationales la protection légale des œuvres d'Architecture :

« Le IV[e] Congrès National des Architectes Belges, réuni » à Anvers, le 13 septembre 1908,

» Rappelant le vœu émis au VIII[e] Congrès International » des Architectes, le 21 mai 1908, à Vienne :

« Le VIII[e] Congrès International des Architectes, réuni » à Vienne en 1908, rappelant d'une part les vœux émis » depuis trente ans dans les Congrès Internationaux des » Architectes et de la propriété artistique, ainsi que les » Congrès Internationaux de l'Association littéraire et artis- » tique internationale, et notamment à Madrid en 1904 et » Londres en 1906, rappelant d'autre part le protocole de » clôture de la Conférence diplomatique tenue à Paris en » 1896, lequel consacre le principe de la protection com- » plète des œuvres d'Architecture,

» Rappelant enfin (1) les actes anglais de 1766 et de » 1862, la loi espagnole de 1879, la loi française de 1902, la » loi allemande de 1907 lesquels protègent expressément les » œuvres d'Architecture,

» Est d'avis :

» 1° Que les *dessins d'Architecture*, comprenant les dessins » des façades extérieures et intérieures, les plans, coupes et » élévations et les détails décoratifs, constituent la première » manifestation de la pensée de l'Architecte et l'œuvre » d'Architecture,

» 2° Que l'édifice n'est qu'une reproduction sur le terrain » des *dessins d'Architecture*,

» Et renouvelle le vœu :

» Que l'*œuvre d'Architecture* et tous les dessins qui la com- » posent, *ensemble* ou *séparément*, soient protégés dans toutes » les législations et dans toutes les conventions internatio- » nales, à l'égal de toutes les œuvres artistiques,

» Prie le Gouvernement Belge de vouloir bien donner à » ses délégués des instructions de façon à consacrer ces prin- » cipes lors de la prochaine Conférence diplomatique qui se » tiendra à Berlin en octobre 1908. »

M. Symons fait observer que cette question n'étant pas à l'ordre du jour du Congrès, l'urgence doit préalablement être votée par l'Assemblée.

L'urgence est adoptée à l'unanimité.

Le vœu est également adopté à l'unanimité.

L'Assemblée passe au cinquième article à l'ordre du jour :

Fixation du lieu et de la date du prochain Congrès National.

M. De Noyette invite ses confrères à se réunir à Gand l'an prochain. *(Applaudissements.)*

M. le Président dit que l'intention du Bureau était de proposer également Gand pour la prochaine réunion, puisque dans deux ans Bruxelles sera tout indiqué à cause de son exposition. Il remercie M. De Noyette d'avoir prévenu l'intention du Bureau et espère que l'invitation du Président de la *Société des Architetces de la Flandre Orientale* sera unanimement acceptée.

Cette proposition mise aux voix est admise à l'unanimité.

M. le Président pense devoir laisser à la Société de Gand le soin de fixer la date du V[e] Congrès tout en demandant que cette réunion ait lieu en septembre. *(Approuvé.)*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président invite les Congressistes à présenter d'autres motions s'il y a lieu.

(A suivre.)

(1) La Loi Belge de 1886. (Note du Congrès d'Anvers.)

A la mémoire des Architectes Anversois

La *Société Royale des Architectes d'Anvers* convie tous les Architectes à l'inauguration solennelle des mémorials aux Architectes Schadde, Dens et les frères Baeckelmans, et a fixé comme suit les solennités :

Le Samedi 14 Août, à 3 heures, inauguration des médaillons des frères Baeckelmans au Palais de Justice.

Le Dimanche 15 Août, inauguration du buste Dens au foyer du théâtre flamand, à 3 heures, et du buste Schadde, à la Bourse, à 4 1/2 heures.

A 7 heures du soir, grand banquet, honoré de la présence des autorités, dans la Salle Hosdez, 30, Longue rue de l'Hôpital. Le prix de la souscription par personne est fixé à 6 frs (sans le vin).

Prière d'adresser les adhésions à M. F. Hompus, rue van Ertborn, 9, Anvers.

LE CONCOURS DE FAÇADES
DE SCHAERBEEK

Le jury de ce concours était composé comme suit :

MM. Em. Janlet, architecte, et Amédée Lynen, artiste peintre, désignés par le Conseil communal de Schaerbeek.

MM. J.-J. Winders, architecte, et Sander Pierron, critique d'art, délégués de l'Institut international d'art public.

M. Oscar Simon, architecte, président et délégué de la *Société Centrale d'Architecture de Belgique*.

M. G. Latinis, échevin des travaux publics de la commune de Schaerbeek.

M. J. Francq, chef du service administratif des travaux, faisant fonction de secrétaire du jury.

M. Em. Janlet a été élu président et le jugement a eu lieu le 7 juin.

* * *

A l'unanimité du jury, les deux premières primes ont été attribuées à notre confrère Joseph Diongre, pour les façades des maisons, rue Courouble, 11 et rue Ernest Laude, 16.

La troisième prime échoit au confrère Guillaume Low, pour une maison, avenue Milchamps, 46.

MM. Dechamps (1), G. Charle, P. Picquet, Charels, H. van Massenhove et Depauw, obtiennent respectivement les 4e, 5e, 6e, 7e, 8e et 9e primes pour les maisons, avenue Rogier, 2bis, avenue L. Bertrand, 56, rue Jenatzy, 25, rue Ernest Laude, 8 et rue des Palais, 14C, 14D, 16 et 18.

Nous leur adressons à tous nos sincères félicitations.

JURISPRUDENCE

Pour le bâtiment.

Le contrat d'adjudication existe-t-il par accord des volontés, au moment où les soumissions sont déposées, ou seulement lorsque le nom de l'adjudicataire est proclamé, après l'ouverture des plis contenant les soumissions ?

La question, qui est de nature à intéresser au plus haut point le monde du bâtiment, vient de donner lieu, à la barre de la septième chambre du tribunal, à une vive controverse.

Voici d'abord quelle était la genèse du procès :

Un propriétaire de Villemomble, M. Drouin, désirant faire exécuter des travaux dans sa propriété, chargea son architecte de rédiger un cahier de charges, sans limitation de prix, avec devis descriptif, en vue d'une adjudication.

Au jour fixé, l'adjudication eut lieu. Les sept entrepreneurs qui devaient y prendre part déposèrent préalablement les plis fermés contenant leurs soumissions. Au moment où l'architecte donnait lecture de la soumission, un des entrepreneurs, M. Albert Dufaud, déclara qu'il se retirait de l'adjudication, parce que sa soumission portant un prix de 10,380 francs, au lieu de 13,980 francs, contenait une erreur matérielle, facile à établir à l'aide de sa minute, qu'il alla chercher chez lui.

Aussitôt, l'architecte qui présidait leva la séance.

Quelques jours après, il traitait de gré à gré avec un entrepreneur qui n'avait pas participé à la soumission.

Mais cet incident avait lésé l'entrepreneur Jabally, qui avait indiqué le chiffre le plus bas après M. Dufaud, car sa soumission, s'élevant à 12,870 francs, suivait immédiatement celle de son collègue, qui avait commis l'erreur de chiffres que l'on sait. Et c'est pourquoi M. Jabally, se basant sur ce fait que le bénéfice de l'adjudication lui était acquis, et qu'il avait subi, de ce chef, un préjudice, avait assigné le propriétaire, M. Drouin, en 14,000 francs de dommages et intérêts.

Me Gontard a plaidé le bien-fondé de l'instance de l'entrepreneur :

— Il a été reconnu, a-t-il dit, que M. Dufaud, le soumissionnaire le plus bas, avait commis une erreur viciant son consentement. Sa soumission est donc considérée comme inexistante. Par suite, le lien de droit s'est formé incessamment entre le propriétaire et l'entrepreneur Jabally, qui doit être considéré comme adjudicataire.

Au nom du propriétaire, Me Rodanet combattait la demande de l'entrepreneur en soutenant que s'il était exact que, d'après la jurisprudence actuelle, l'adjudication crée un droit au profit du soumissionnaire bénéficiaire, l'entrepreneur demandeur au procès fait une fausse application de ce principe, car il oublie que le principe même de l'adjudication est « l'attribution d'un droit à la seule personne qui en a rempli les conditions ».

— Dans le cas contraire, a ajouté Me Rodanet, il serait trop aisé aux entrepreneurs de se concerter par entente mutuelle et de contraindre le propriétaire à accepter une soumission désavantageuse pour lui, en se retirant au profit de l'un d'eux.

Mais le tribunal, que présidait M. François Poncet, n'a pas été du même avis, et il s'est prononcé en faveur de la thèse de l'entrepreneur, par un jugement dont les principaux motifs méritent d'être reproduits :

« Attendu que l'adjudication privée est un contrat consensuel par lequel un propriétaire s'engage à faire exécuter des travaux projetés par l'entrepreneur qui, moyennant le prix le moins élevé, s'engagera de son côté à remplir les conditions du cahier des charges,

» Attendu que le contrat est irrévocablement formé entre les parties par le dépôt de la soumission des entrepreneurs qui acceptent aussi la pollicitation des propriétaires,

» Attendu que la matérialité de l'erreur signalée par Dufaud à la lecture de sa soumission, erreur qui n'a pas été contestée par l'architecte, a constitué, un malentendu entre les parties et a entraîné l'inexistence du contrat, faute du consentement de Dufaud et du concours des volontés, quant à la chose offerte, qui seuls pouvaient donner vie et force obligatoire à l'acception par l'entrepreneur de la pollicitation de Drouin,

» Mais attendu que l'accord des volontés a été complet entre ce dernier et les autres soumissionnaires, que par suite le contrat tient état entre eux, et le droit à l'exécution des travaux subsiste en faveur du soumissionnaire au plus bas prix, c'est à dire de Jabelly... »

Dans ces conditions, conclut le tribunal, le propriétaire Drouin ne confiant pas à l'entrepreneur Jabelly l'exécution des travaux mis en adjudication, a manqué à son engagement et lui a causé un préjudice qui doit être évalué à mille francs.

« *Journal* » de Paris, 6 avril 1909.

N. D. L. R. Nos lecteurs trouveront dans l'excellent ouvrage de La Fontaine « Droits et Obligations des Entrepreneurs de Travaux Publics » les développements de cette très intéressante question : A partir de quel moment le soumissionnaire est-il engagé envers l'autorité qui ouvre une adjudication.

(1) Au concours de façades de 1908, M. Dechamps a obtenu la 1re prime pour la façade de la maison 57, Boulevard Voltaire et en 1907, il fut classé 2d pour la maison rue Herman, 5.

Louvain. — J. WOUTERS-ICKX, Imprimeur-éditeur.

SOMMAIRE : I. IVme Congrès National des Architectes Belges. Anvers 13-14 septembre. — II. Vme Congrès National des Architectes. — III. Notes de Voyage d'un Architecte en Amérique. — IV. Carnets d'un Architecte. — V. A propos des Concours Publics. — VI. Règlement pour la nomination des délégués de la Société Centrale d'Architecture de Belgique à la Fédération des Sociétés d'Architectes de Belgique. — VII. Avis.

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES DE BELGIQUE

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES. — Palais de la Bourse. — Entrée : Rue du Midi

IVme CONGRÈS NATIONAL

DES

ARCHITECTES BELGES

SESSION DE 1908

ANVERS 13-14 SEPTEMBRE

(Suite, voir n° 6 de 1909, page 44.)

M. LÉON GOVAERTS donne lecture d'un rapport très étendu sur une question ne figurant pas à l'ordre du jour :

Les Pouvoirs Publics en Belgique n'ont-ils pas le devoir d'encourager les productions des œuvres de nos Architectes nationaux?

en conclusion duquel il présente aux délibérations de l'assemblée le vœu suivant :

« Les Architectes belges, réunis en Congrès national à » Anvers, le 13 septembre 1908, *protestent* auprès des » Pouvoirs Publics, contre l'emploi abusif des Architectes » étrangers dans la création ou la restauration de nos » monuments nationaux, ainsi que dans la transformation » des voies et des jardins publics de nos villes belges.

» *Ils demandent*, en toute justice, aux Pouvoirs Publics, de » confier *les études et l'exécution* de ces travaux nationaux » exclusivement *à des Belges* et de n'employer *les étrangers*, » qu'à titre *consultatif*. »

Après discussion, le premier paragraphe de ce vœu est adopté à l'unanimité, le second paragraphe à la majorité.

M. SYMONS demande alors la parole. — A la fin de cette année, le renouvellement obligatoire de la Présidence de la Fédération nous privera de notre confrère Franz De Vestel. Depuis trois ans, il dirige nos travaux avec un absolu dévouement, toujours prêt à rendre service. Je me fais l'interprête de l'assistance entière pour remercier M. Franz De Vestel de son zèle et de son dévouement. (*Acclamations prolongées.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je remercie M. Symons des paroles trop bienveillantes qu'il vient de prononcer, je vous remercie, Messieurs, de vos applaudissements.

En accomplissant les devoirs de ma charge, je n'ai fait que ce que je devais faire, et je n'hésite pas à dire que d'autres les auraient mieux remplis que moi.

Les résultats acquis nous les devons à vous tous, notamment à mes collègues du Comité de la Fédération.

Cette manifestation m'est cependant très douce et je conserverai de cette période de ma vie le meilleur des souvenirs. Encore une fois, Messieurs, Merci !

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

Les congressistes se réunirent le soir, au nombre d'une bonne centaine, à l'*Hôtel de Londres*, en un banquet confraternel.

M. Franz De Vestel présidait la table d'honneur.

A sa droite se trouvaient MM. Hertogs, bourgmestre d'Anvers, Stordiau, Jamin, Le Clerc, Geefs, Meunier, Jos. Evrard, Symons, Van Beurden et Thielens.

A la gauche du Président avaient pris place : MM. Delbove, Hompus, Arthur Snyers, De Ridder, De Noyette, Charley Gilson, Schepmans, Léonard Blomme, Van Mechelen et Thirion.

A l'heure des toasts M. De Vestel prend le premier la parole en portant la santé de S. M. le Roi dans les termes suivants :

MESSIEURS,

Je suis heureux de porter ce premier toast en l'honneur de Sa Majesté le Roi !

Si le Roi est un monarque remarquable, s'attachant dans tous les actes de sa vie au progrès du pays, il s'est particulièrement occupé des choses se rattachant à l'Architecture.

Et, nous nous plaisons à le reconnaître, chaque fois avec une largeur de vue peu commune.

Partout où son initiative s'est révélée, les sites ont été sauvegardés ; les villes, les quartiers, les monuments se sont élevés, grandioses, au plus grand bien du patrimoine artistique du Pays.

En créant l'admirable Colonie du Congo, en y consacrant une grande partie de sa vie, il l'a, aujourd'hui qu'elle est nôtre, admirablement préparée pour que la Belgique y trouve prospérité et bonheur.

Et parmi tous ceux qui iront là-bas porter les bienfaits de notre civilisation, les Architectes ne sont-ils pas ceux qui y auront le plus à faire ?

Guidés par le génie du Roi, nous pouvons espérer que nos confrères s'y tailleront une large place, toute profitable à ceux qui s'y engageront, mais profitable aussi à notre Art qu'ils sauront adapter aux besoins du pays, et où ils fonderont ainsi, à leur tour, une Architecture nouvelle, qui marquera dans la suite des temps.

Ces bienfaits, Messieurs, nous les devrons au Roi, aussi c'est avec respect que je lève mon verre en son honneur. Messieurs, au Roi !

M. FRANZ DE VESTEL dit ensuite :

MONSIEUR LE BOURGMESTRE,

Votre présence ici est une joie pour nos cœurs d'Architectes.

Le premier Magistrat de la ville d'Anvers, de la ville grandiose et magnifique, en assistant au Banquet qui clôt les travaux de ce Congrès, lui donne une consécration et une valeur que nous sommes heureux de constater.

Grâce à votre bienveillance, nous avons eu ce matin une réception inoubliable; nous avons ensuite tenu notre séance dans ce cadre merveilleux qu'est votre Hôtel de Ville et

nous avons encore les yeux remplis de sa prestigieuse beauté.

Les cités ont les maîtres qu'elles méritent.

A la cité commerciale, à la cité si éminemment artiste, des magistrats qui, comme vous l'avez prouvé, réunissent à à la compétence administrative, une haute compréhension des besoins artistiques.

Les Architectes de votre ville, par leur grand talent, vous ont secondé, mais vous les aviez guidés, encouragés, pour les amener aux précieux résultats qui font d'Anvers une des plus belles villes de l'Europe.

Je lève donc mon verre, M. le Bourgmestre, en votre honneur, remerciant en votre personne toute l'Administration communale.

Enfin, M. LE PRÉSIDENT porte encore le toast suivant :

MESSIEURS,

Qu'il me soit permis de vous adresser encore quelques paroles.

Par la réception de ce matin, par le brillant succès de la belle exposition organisée par la *Société Royale des Architectes d'Anvers*, par la si intéressante séance de cet après-midi, vous avez pu juger de l'intérêt de notre Congrès.

Je suis heureux de pouvoir le constater, et je saisis avec empressement l'occasion qui m'en est offerte, pour attirer votre attention sur ce que, réunis, nous pouvons faire.

Notre vieille devise nationale, qu'on invoque en tant d'occasions, peut ici être invoquée à nouveau.

Oui, Messieurs, l'Union fait la Force, que tous nos confrères s'imprègnent de cette devise, car ce sera par l'union que nous arriverons à ce que nos justes revendications soient enfin entendues et exaucées.

Et n'est-ce pas une première réalisation de cette union qui nous réunit aujourd'hui dans ce congrès des Architectes belges, et les résultats qui en découleront, ne les devrons-nous pas à nos Sociétés d'Architectes ?

Oui, Messieurs, ce sont elles qui font notre force, qui feront notre union.

Parmi elles, c'est aux sociétés d'Anvers, qui ont organisé ce Congrès, que nous devons la joie de sa réussite, c'est donc à elles, Messieurs, à leurs Comités, à leurs Présidents, Monsieur Stordiau, Monsieur De Ridder, que je bois, en leur disant merci des peines et des fatigues qu'ils ont prises pour tous.

C'est grâce à leur initiative que la réunion de ce matin a été si belle, c'est grâce à l'admirable exposition d'Architecture, digne sœur de celles organisées jadis, par la *Société Centrale d'Architecture de Belgique* au Palais des Beaux Arts de Bruxelles, c'est grâce à la préparation de la séance de cet après-midi, c'est grâce à eux que ce congrès a pleinement réussi.

Je suis donc certain, Messieurs, d'être votre interprête à tous en les remerciant, et je bois à la prospérité de leurs sociétés et à la leur propre.

A Stordiau !

A De Ridder !

M. STORDIAU, en réponse aux paroles aimables de M. De Vestel, renvoie tout le mérite de la réussite de l'Exposition à M. Ferdinand Hompus, vice-président de la *Société Royale*.

M. STORDIAU porte ensuite la santé des Architectes étrangers à la ville.

M. HERTOGS reporte également le mérite des embellissements d'Anvers sur ses prédécesseurs. Faisant allusion aux agrandissements prochains de la Métropole, le Bourgmestre déclare que « l'on verra ce qui jamais ne se vit » et qu'il y aura de la besogne pour tous. Il exprime le vœu de pouvoir féliciter encore dans dix ans, en ami, ceux qui, présents à la fête de ce jour, assisteront au prochain Congrès tenu à Anvers.

M. DELBOVE, président de la *Société Centrale*, fait l'éloge du Salon d'Architecture, se félicite de la tâche accomplie à la séance de l'après-midi et en remercie les organisateurs.

M. ARTHUR SNYERS lève son verre en l'honneur du Secrétaire du Congrès.

M. DE NOYETTE, après un expansif discours sur la fraternité, invite, avec la plus grande cordialité, les congressistes à Gand l'an prochain.

M. HOMPUS remercie des compliments qui lui ont été adressés et porte la santé de M. Stordiau.

M. DE RIDDER boit à la Presse.

M. SCHAAPS se félicite de l'union des Wallons et des Flamands.

M. GEEFS boit encore au Président de la *Fédération* et la fête se termine au milieu de la plus joyeuse animation.

Le lendemain, 14 septembre, les Congressistes se retrouvèrent à dix heures et visitèrent en détail, dans la matinée, le nouveau Théâtre Lyrique Flamand dû au talent du confrère A. Van Mechelen.

L'après-midi fut consacré à la visite de la Banque de Reports, de Fonds Publics et de Dépôts, œuvre du confrère E. Thielens, ainsi qu'à celle de la restauration de la Vieille Boucherie, récemment entreprise sous la direction du confrère A. Van Mechelen.

Ve Congrès national des Architectes

Le Ve Congrès national des Architectes se tiendra à Gand le dimanche 19 septembre 1909.

ORDRE DU JOUR :

1° Approbation du Compte rendu du IVe congrès national (Anvers 1908).
2° Diplôme d'architecte — Communications.
3° Les musées du bâtiment — Communications.
4° De la Concurrence faite aux Architectes par les employés d'administrations publiques.
Projet de loi. — Rapporteur : Alfred Vande Veld.
5° De l'intervention des architectes dans la construction des monuments publics.
Rapporteur : Arthur Snyers.
6° Manière de dresser les métrés descriptifs et élaboration d'un code de mesurage.
Rapporteur : Alfred Vande Veld.
7° De l'admission des œuvres d'architectes dans les musées publics.
Rapporteur : Modeste De Noyette.
8° Fixation du lieu et de la date du prochain Congrès national.

A 6 h. banquet à l'Hôtel Royal, Place d'Armes.

* * *

Journée du lundi.

Matin : réunion au château des Comtes.

Visites :

Restauration du château des Comtes
Architecte : J. De Waele.

Vieilles maisons quai aux Herbes ; Eglise St Michel ; Nouvel Hôtel des Postes
Architectes : E. Mortier et L. Cloquet.

Eglise St Nicolas
Architectes : C. Van Rysselberghe et H. Geirnaert.

Halle aux draps (Rathskeller)
Architectes : A. Van Assche et J. De Waele.

Restauration Eglise St Bavon
Architecte : E. Mortier.

A 12 h. 1/2 déjeuner à l'Hôtel Ganda, rue de Flandre.

Après midi :

Eglise St Pierre ; Taverne du Kattenberg
Architecte : M. De Noyette.

Musée des Beaux-Arts
Architecte : C. Van Rysselberghe.

NOTES
DE
VOYAGE D'UN ARCHITECTE
EN
AMÉRIQUE

(Suite, voir nº 6 de 1909, page 41.)

La pratique de l'Architecture en Amérique

En Amérique, l'*architecte* doit être avant tout, un *busines man*, excusez le mot. Heureusement, pour l'architecte-*artiste*, la plupart du temps, un architecte c'est une réunion d'architectes, un trust d'architectes. On compte soixante-deux associés dans la firme Burnham de Chicago. L'homme d'affaire y a son rôle et l'artiste, le sien.

On m'a cité à New-York, l'architecte Eidlitz, architecte d'une des deux sociétés de téléphone qui se disputent la clientèle américaine. Cet architecte, a mal an, bon an, quinze millions d'affaires pour cette société seulement.

M. Burnham ne fait jamais moins de 30 millions d'affaires par année.

Entrons, si vous le voulez bien, dans un « office » d'architecte. Nous voici dans le porche d'une *high building*. Nous consultons le tableau et voyons que M. X. habite le 1422 de la maison, cela veut dire 14e étage, 22e office, il y en a comme cela 12 ou 1500 dans l'immeuble. Prenons un ascenseur express jusqu'au 10e étage et omnibus jusqu'au 22e.

Nous voici arrivés.

Nous trouvons dans l'antichambre une brigade de jeunes et jolies filles occupées à faire des copies à la machine à écrire, c'est la copie des contrats, des devis, des bordereaux. Puis le Bureau du patron, ceux de ses associés et enfin le hall des dessinateurs, ils sont là 80 ou 100 ; les moindres gagnant 200 fr. par mois, les autres jusqu'à 1600 fr., faisant leurs tracés dans une atmosphère de maison d'affaire bien ordonnée, car il en faut de l'ordre là dedans et de la méthode, de l'entregent et du travail.

Songez donc à la responsabilité d'un architecte de là-bas.



FIG. XXVII

Sky scrapers A ST LOUIS

Cliché de l'auteur

On lui apporte une affaire comme le *Broad exchange Building*, le terrain est acheté 17 millions, le revenu journalier du « ground » est de 2400 fr. Chaque jour perdu, c'est 2400 fr. perdus !

On m'a raconté l'histoire d'un architecte condamné à 30.000 fr. de dommages intérêts pour un retard de 15 jours



FIG. XXVIII

L'ENTRÉE D'UN *sky scraper* A ST LOUIS MISS.

Cliché de M. Chartrain

dans la livraison des plans, alors qu'il cherchait un mouvement d'entablement intéressant pour couronner son œuvre.

Il en coûte cher d'être là-bas promeneur de la folle du logis en les mirifiques royaumes des nuages !

Aussi tout se fait-il avec une célérité dont nous n'avons point idée. L'architecte établit ses plans, ses détails, à grandeur, le tout extrêmement fini et détaillé, rien ne doit

manquer dans ces plans qui sont curieux de conscience et d'exactitude, car ils doivent être soumis au veto de la commune et au forfait du *contractor*.

J'ai pu visiter un des chantiers de la firme Burnham et ne puis assez rendre hommage à celle-ci. Le cahier des plans de la *Wannamacker building* de New-York était véritablement parfait avec ses bleus reliés dans un ordre constant et très faciles à consulter. Aussitôt finis, les plans établis par catégories de métiers par des dessinateurs spéciaux, passent aux ateliers de devis et aux expéditions, tout cela très activé par une extrême division du travail. Le *contractor* les reçoit et *quarante-huit* heures après, contrat, forfait absolu est passé entre propriétaire et *contractor*.



FIG. XXIX

Sky scrapers A CHICAGO ILL

Cliché de l'auteur

On m'a donné le détail que voici à propos du *New-York Times building* à New-York : vingt-quatre étages, dépense : quinze millons. Aussitôt les premiers plans faits et acceptés, le propriétaire les a fait imprimer sous forme de réclame, et les a remis aux agences de location par milliers d'exemplaires.



FIG. XXX

Sky scrapers A CHICAGO

Cliché de l'auteur

Les plans d'exécution n'étaient pas finis que contrat de location d'un étage était passé avec une banque au loyer annuel de 75.000 francs avec date d'entrée en jouissance précisée à jour fixe.

Jugez de la responsabilité « d'une firme architecturale » là-bas par tous ces exemples ! Il est vrai que des honoraires d'un million annuellement permettent le luxe d'une indemnité de temps en temps et qu'on peut alors se payer une étude de corniche pour 30.000 fr.



FIG. XXXI

L'HOTEL DE VILLE DE CAMBRIDGE MASS

Cliché de l'auteur

Un nabab « dont on ne parle pas » qui vient d'entrer dans les « *quatre cents* », s'est fait bâtir dans *fifth avenue* à New-York, un hôtel d'une dépense bâtisse de quatre millions de dollars (20 millions de francs). L'escalier d'honneur a coûté un million et demi et a été exécuté en onix du Mexique



FIG. XXXII

UNE BANQUE A BUFFALO

Cliché de l'auteur.

massif. Cela suffirait à deux existences d'architectes d'ici.

L'*entrepreneur* de là-bas, lui aussi, est intéressant à étudier. L'organisation de son office est tout aussi pratique que celle de l'architecte.

Vous venez d'entendre qu'il faut 48 heures à un entrepreneur pour contracter un forfait de plusieurs millions. Songez alors à l'organisation des bureaux de la *Fuller Company* de

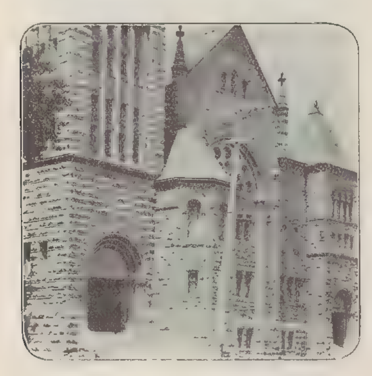


FIG. XXXIII

UNE ÉGLISE A TORONTO (CANADA)

Cliché de l'auteur

New-York et de Chicago dont le capital est de 30 millions de dollars (150 millions de francs) ! On les a vu bâtir en une année deux blocs d'une importance superficielle, double du Bon Marché de Paris, simple bagatelle pour cette compagnie. Le chiffre d'affaires de cette firme est de 150 millions



FIG. XXXIV

UNE ÉGLISE A NEW-YORK

Cliché de M. Chartrain

annuellement. Vous ne vous étonnerez plus de leur voir passer contrat après deux jours de calcul pour un *building* de 10 ou 15 millions !

Mais maintenant que nous avons fait la connaissance de l'architecte et de son entrepreneur, continuons en introduisant auprès de vous, *l'inspecteur municipal des bâtisses*.

Ce n'est pas sans surprise que l'on s'aperçoit qu'en ce pays de liberté, les lois, régissant le bâtiment, sont plus sévères et plus strictes que celles que nous possédons.

L'inspection des bâtiments à construire, comporte trois ordres d'idée :

1° La construction proprement dite ;

2° L'hygiène publique et le service d'incendie ;

3° La plomberie.

Pour ce qui concerne l'inspection de la construction proprement dite, la loi municipale règle les saillies des corniches et balcons, la nature, la forme et les dimensions des fondations, les épaisseurs des murs, les résistances des poitrails, solives et planchers d'acier selon les portées et le genre des constructions Le règlement édicte aussi les règles à suivre pour les monte-charges, l' « ascenseur », les escaliers,



FIG. XXXV

Sky scrapers A MADISON, SQUARE NEW-YORK

Cliché de l'auteur

vitrages, lanterneaux, bref tous les détails du bâtiment sont décrits et réglés de la façon la plus munitieuse; des types de mode de construction sont proposés comme modèles à suivre, à égaler ou à dépasser. Vous voyez ici le sens pratique de l'Américain qui ne dit pas : cela sera ainsi, mais bien : cela sera au moins ainsi.

Les plans d'exécution étant parfaitement étudiés dans tous leurs détails et très minutieusement achevés, des bleus en sont envoyés à la municipalité en double expédition. Ces dessins sont revus dans leurs moindres dispositions, corrigés, calculés par une armée d'inspecteurs qui ne laissent rien passer et sont très rigoureux.

Enfin les plans acceptés, la demande accordée, l'inspecteur passe journellement sur les travaux, muni d'une copie de tous les plans, examinant si les dessins d'exécution sont bien les mêmes que les siens, si l'exécution est conforme aux tracés approuvés, surveillant la mise en œuvre de tous les détails du bâtiment et vérifiant même les mélanges des mortiers imposés par la Ville.

L'inspecteur de l'Hygiène règle les dimensions des pièces,

la taille des fenêtres et baies d'aérage, les dispositions des salles, bureaux, ateliers et de tout local destiné au travail de l'ouvrier ou de l'employé.

Enfin l'inspecteur des plomberies est encore bien plus minutieux que ses collègues.

Le nombre des appareils sanitaires est prévu par nombre de chambres, selon le genre d'habitation collective ou particulière, leur situation, la façon de les construire, tout est précisé et décrit dans les détails les plus infimes, les salles de bain sont réglementées de même façon, leur nombre est réglé, chaque chambre dans certains cas, chaque appartement dans d'autres, doit avoir le sien. Il en faut un par dix personnes dans les logis modestes, disposé de façon à ce que chacun y ait libre accès. L'eau chaude et l'eau froide doivent être fournis gratuitement aux locataires. Enfin tout le système de plomberie doit être conforme aux modèles acceptés par la municipalité et aux tracés approuvés. La ville est très stricte pour tout cela et à Saint-Louis, j'ai eu beaucoup à faire pour la satisfaire avec les ressources qui paraissaient plantureuses, que nous avions prévues ici, mais qui se sont trouvées être trop modestes là-bas de 50 °/₀. L'essai de toutes les canalisations d'égoût se fait au moyen d'un dégagement gazogène très odoriférant par la Ville avant la livraison du permis d'habiter la maison. La municipalité garde en tous temps le pouvoir de faire faire les réparations, transformations, modifications des ouvrages de plomberie par sommation ; si non, elle a droit de faire fermer l'immeuble.

Vous voyez que ces règlements ressemblent en beaucoup de points aux nôtres, mais que dans toutes leurs prescriptions, ils surenchérissent sur nos obligations. Ajoutons qu'ils sont faits par des hommes très compétents et qu'ils forment des codes de plusieurs centaines de pages.

J'ai vu à l'œuvre dans les chantiers Wannamaekers à New-York, les architectes, les entrepreneurs et les inspecteurs. Voilà ce que j'ai appris en causant avec eux.

(*A suivre.*) PAUL SAINTENOY.

Carnets d'un Architecte

Lundi 19 juillet. Je suis allé voir le monument Vandenkindere, longtemps après l'inauguration..... loin des discours. Pour juger une œuvre, ne faut-il pas la regarder en toute liberté d'esprit, dégagé de préoccupations qui en affaiblissent l'analyse ?

Le monument, qui relève entièrement de l'architecture, est dû au talent de J. Brunfaut.

C'est bien la même correction classique, les mêmes principes d'art traditionnel qu'on retrouve dans chacune de ses œuvres ! Depuis le fronton entrecoupé d'un flambeau, et que les consoles des retours mettent harmoniquement en valeur, jusqu'à la base qu'encadrent et soutiennent deux superbes volutes, c'est la même fierté dans le détail, la même harmonie dans la ligne.

Dans une niche ovale se dresse le buste du défunt bourgmestre.

Il me paraît que la statuaire aurait pu rendre les traits de l'éminent professeur avec plus de mâle virilité et surtout avec une intensité de vie que je n'y trouve point.

Cette partie de l'œuvre a été confiée à la fille de Vandenkindere et cette touchante marque de suprême respect envers



MONUMENT VANDENKINDERE

celui dont on honore la mémoire, efface de mon esprit les quelques critiques qui s'y étaient glissées.

* * *

Mardi 20. Il y a à Bruxelles, rue de l'Etuve, une intéressante petite façade (1) qui se trouve, hélas, inscrite sur la liste d'exécution des démolisseurs. Cette coquette maison garde l'empreinte de la Renaissance brabançonne, de cette Renaissance du XVIIᵉ siècle qui a passé dans la fastueuse et claironnante architecture des maisons de corporations de la Grand'Place.

La partie supérieure simule d'une façon assez banale le pan de bois des constructions du XVIIᵉ mais, par contre, le balcon a plus d'attrait avec ses balustres torses d'une originalité pittoresque et disposés avec une insouciance de symétrie déconcertante.

L'abat-jour trilobé de la porte n'a-t-il pas éclairé autrefois un entresol dont le niveau était dissimulé, dans l'ordonnance du rez-de-chaussée, par des chassis remplacés depuis ?

Dans quelque temps, hélas, il ne restera de ce joyau qu'un amas de décombres.... que d'ailleurs on enlèvera.

Au milieu du développement incessant des villes qui fait disparaître ainsi les spécimens d'une architecture qui nous est propre, il est regrettable que tout au moins les constructions les plus caractéristiques des abords de la Grand'Place ne jouissent pas du privilège d'une restauration sincère et discrète.

* * *

Jeudi 22. Encore un monument : A. Julien Dillens, cette fois.

Le gracieux ensemble, qu'au reste on concevrait mal sur une voie publique, est placé au Square de l'Industrie dans un cadre tout ombragé de verdure, au milieu de parterres de géraniums.

La partie architecturale est d'Ernest Acker, un des quelques sincères artistes belges qui ont un sens délicat de leur art.

(1) Voir l'*Emulation* 1909, pl. XXXVI.

La forme aristocratique et patricienne du talent de Dillens se reflète avec clarté dans une architecture simple et noble dont la distinction se trouve encore affinée de détails nuancés et spirituels.

Un médaillon, en haut-relief, œuvre de Lagae, le lauréat avec l'architecte Dhuicque du récent concours de Buenos-Ayres, rend superbement le souffle de vie ardente qui animait les traits expressifs de Dillens.

Sur le socle, une figure en bronze doré, une exquise silhouette de jeune femme, semble, dans un mouvement d'une divine harmonie, prendre son envol vers un idéal de pureté.



MONUMENT DILLENS

La dorure, en se patinant, ajoutera sa note de gaité, devenue moins bruyante, à l'ensemble polychromé de la base en granit rose et de la stèle en marbre blanc — artistement travaillées par Gustave Dillens.

La figure principale, exécutée autrefois en ivoire par l'artiste défunt dans des dimensions réduites, fut offerte par la ville de Bruxelles à l'architecte Jamaer, l'auteur de l'intelligente restauration de la Maison du Roi.

Les bras tendus offraient deux merveilles de réduction du monument : l'une, sous sa forme actuelle ; l'autre le représentant avant sa transformation. Débarrassée de ces deux gracieux fardeaux et agrandie à une échelle proportionnée à l'architecture, l'œuvre est restée belle, d'une conception très fine et très puissante ; et j'ai l'impression en quittant le monument Dillens, que désormais grâce à cette réalisation posthume d'une œuvre du grand statuaire, quelque chose de grand et d'irrésistible réchauffe l'atmosphère de clarté qui l'enveloppe et vivifie le charme pénétrant qui s'en dégage ; ce quelque chose : c'est la Présence du Maître.

Raymond Moenaert.

A propos des Concours Publics

En apprenant que le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes allait mettre à l'étude de très importants travaux, la *Société Centrale* décida de rappeler à M. le Ministre Helleputte un vœu relatif aux concours publics. Ce vœu qui fit jadis l'objet d'une circulaire longuement motivée, avait été successivement voté par différents groupements d'architectes du pays et par le IIe Congrès National des Architectes Belges, tenu à Liége, le 10 septembre 1905. Une nouvelle requête fut donc adressée à M. le Ministre, le 22 novembre 1908. La Société a reçu le 28 mai 1909 la réponse suivante.

Ministère
des
Chemins de fer,
Postes et Télégraphes

Administration
des
Chemins de fer de l'État

Voies et Travaux
5me bureau
No 921/20/2730

Bruxelles, le 28 mai 1909.

Monsieur,

Par requête du 22 novembre dernier, vous me rappelez le vœu déjà émis par votre Société de voir confier tous les travaux de construction, de quelque importance, à des architectes privés, à désigner par voie de concours public ou restreint, ou choisis en vertu de leur talent notoire et de leurs aptitudes spéciales.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les diverses administrations de mon département sont outillées pour procéder elles-mêmes aux études de bâtiments qu'elles ont à faire construire.

Exceptionnellement, lorsque les constructions à ériger ont une très grande importance et doivent avoir un caractère architectural spécial, j'ai recours à des architectes privés ; dans chaque cas, il est fait choix d'un architecte connu par ses œuvres et offrant par conséquent toutes les garanties désirables.

Je regrette de ne pouvoir mettre au concours les travaux de cette catégorie, cette façon de procéder étant loin de me donner les mêmes garanties.

A ces concours, en effet, ne prennent pas toujours part les architectes les plus qualifiés. A raison même des travaux nombreux dont ils sont chargés, ils ne veulent pas courir le risque de dépenser en pure perte un temps considérable et très précieux.

Ainsi arrive-t-il que le concours ne donne pas de résultats. Il faut alors désigner un artiste comme si le concours n'avait pas eu lieu. De-là des récriminations de la part des concurrents. En outre, la formation d'un jury est toujours une question très délicate qu'on parvient rarement à résoudre sans donner lieu à des critiques et à des réclamations de la part des candidats évincés et parfois même du public.

Eu égard aux considérations qui précèdent, je regrette de de ne pouvoir accueillir le vœu de votre Société.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,
Signé : Helleputte.

A la suite de cette lettre la Société a décidé d'adresser à M. le Ministre, la réponse suivante, sous forme de lettre ouverte, dont le texte fut approuvé en séance du 13 juillet.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 28 mai par laquelle vous nous faites connaître les raisons dont vous vous inspirez pour renoncer dans l'allocation des travaux relevant de votre département, au mode des concours publics ou restreints.

En défendant le principe même du concours, la *Société Centrale d'Architecture* a conscience de répondre à l'un des buts les plus intéressants qu'elle s'était proposés ; elle a conscience en outre de servir non pas seulement l'intérêt professionnel, — ce qui pourrait vous sembler intéressé — mais aussi l'intérêt général et public.

Et en effet, il importe, M. le Ministre, que tout ce que le public est en droit d'attendre tant au point de vue artistique qu'au point de vue pratique, des édifices que lui élèvent le Gouvernement et les Administrations, lui soit assuré au mieux de ses intérêts.

Ne pensez-vous pas, M. le Ministre, que c'est précisément dans l'insuffisance notoire de nombreux monuments qu'il faut chercher la cause de l'indifférence avec laquelle le public belge accueille l'immixtion de plus en plus conséquente des architectes étrangers dans les travaux actuels.

Notre Société faillirait à son passé en ne réagissant pas, par tous les moyens possibles, contre un état de choses qui est de nature à ruiner le crédit dont l'Art flamand jouit depuis 6 siècles de par le monde entier.

Or nous défendons le princiqe du concours parce qu'il est essentiellement démocratique et égalitaire, parce qu'il donne la possibilité de tenter un effort à tous ceux qui désirent le faire, parce qu'il ne saurait manquer d'atténuer l'influence de certaines personnalités dont la réputation n'est pas toujours proportionnelle à la valeur, parce qu'il permet à toutes les inspirations, à toutes les idées de s'affirmer, parce qu'il place les administrations soucieuses de résoudre un problème en présence de solutions multiples et variées.

Nous ne songeons pas à contester que le choix d'un artiste peut s'imposer dans des travaux qui nécessitent une compétence spéciale, mais nous ne pourrions perdre de vue néanmoins que c'est au mode de concours ouvert à tous, que Paris, dont la grandeur et la beauté sont si justement appréciés chez nous, doit ses principaux monuments. Nous permettrez-vous de vous rappeler que l'Opéra, l'Opéra comique, la Sorbonne, l'Hôtel de Ville, la Basilique du Sacré-Cœur, les palais des Champs Elysées, le Pont Alexandre, la Gare du Quai d'Orsay, la Caserne de la Garde Municipale, des Ministères, des Arsenaux de Pompiers, des Mairies, des Hopitaux, des Justices de Paix, des Ecoles sont le résultat de concours publics dans lesquels des noms tels que ceux de Garnier, Bernier, Guadet, Nénot, Ballu, Deperthes, Abadie, Girault, Deglane, Cassien Bernard, Hermant et tant d'autres qui peuvent être mis en parallèle avec tous ceux dont s'honore notre art national, n'ont pas craint de s'aligner.

Ce que nos voisins ont réalisé comment pourrions-nous renoncer à le faire ? Les questions d'ordre secondaire telles que la composition des Jurys, l'élaboration des programmes, etc., sont des détails qu'une étude attentive peut résoudre, sinon à la satisfaction de tous, — ce qui est bien difficile du moins à celle des hommes de cœur, et à celle du public dont, en général, le jugement est sain et généreux.

Nous osons espérer, M. le Ministre, que ces raisons que nous nous sommes permis de respectueusement vous développer, parviendront à faire ressortir à vos yeux le but essentiellement général que nous poursuivons et à vous faire revenir sur une décision qui — si vous la mainteniez — serait de nature à décourager bien de légitimes espoirs.

Le Rapporteur,
EUG. DHUICQUE.

POUR LA COMMISSION ADMINISTRATIVE :

Le Secrétaire, EUG. DHUICQUE. *Le Président,* O. SIMON.

A Monsieur Helleputte,
Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

REGLEMENT

pour la nomination
des délégués de la Société Centrale d'Architecture de Belgique
à la Fédération des Sociétés d'Architectes de Belgique.

ARTICLE. 1. — La délégation de la *Société Centrale d'Architecture de Belgique* à la *Fédération des Sociétés d'Architectes de Belgique*, est composée de trois membres.

ART. 2. — Le président en fonctions est délégué de droit ; la nomination des deux autres délégués appartient à l'assemblée mensuelle de la Société.

ART. 3. — Le mandat est d'une durée de 2 ans et commence le premier janvier de l'année qui suit l'élection. En cas de vacance, une élection a lieu aussitôt pour achever le mandat vacant.

ART. 4. — Les candidatures, présentées par cinq membres effectifs, doivent parvenir au Président huit jours avant la date fixée pour l'élection ; celle-ci sera annoncée un mois d'avance. Les délégués ne peuvent être investis de 2 mandats consécutifs.

ART. 5. — Tout délégué investi d'un mandat au Comité fédéral voit son mandat de délégué prolongé jusqu'à l'expiration du mandat fédéral.

ART. 6. — Pour être élu il faut réunir la majorité des votes valables. Au cas où aucun des candidats n'aurait réuni le nombre de voix nécessaire, il sera procédé immédiatement à un nouveau tour de scrutin ; le délégué sera alors élu à la pluralité des voix.

Dispositions transitoires.

En conformité du présent règlement les élections pour la nomination de deux délégués à la *Fédération des Sociétés d'Architectes de Belgique* auront lieu, pour la première fois, à la séance du mois de décembre 1909.

Après l'élection il sera procédé à un tirage au sort pour la durée des mandats, dont l'un sera exceptionnellement d'une durée d'un an.

Ainsi adopté à Bruxelles, en séance mensuelle du 11 mai 1909.

Le Secrétaire, EUG. DHUICQUE. *Le Président,* O. SIMON.

AVIS

Dans sa séance de juillet, le Conseil d'administration a nommé l'architecte Raymond Moenaert secrétaire de la Rédaction en remplacement de M. Gaston Anciaux, qui devient Directeur du texte de l'*Émulation*.

Louvain. — J. WOUTERS-ICKX, Imprimeur-Éditeur

SOMMAIRE : I. Société Centrale d'Architecture de Belgique, Bibliothèque. — II. Excursion à Ypres et Courtrai. — III. La construction d'un grand hôtel au xxe siècle, le « Palace Hôtel ». — IV. Nécrologie. — V. Excursion au Château de Wespelaer et à la Prison de Louvain. — VI. Explication des planches.

Société Centrale d'Architecture de Belgique

BIBLIOTHÈQUE

Sur le rapport de M. Oscar Simon, président de la *Société Centrale d'Architecture de Belgique*, tendant à voir transférer la Bibliothèque de cette dernière à la Bibliothèque des Sociétés Savantes, administrée par l'Institut international de Bibliographie — auquel la Société se trouve déjà affiliée depuis 1902 — l'assemblée mensuelle du 10 août dernier a voté ce transfert à l'unanimité des membres présents.

L'accès de la Bibliothèque des Sociétés Savantes, 3bis, rue de la Régence, est permis tous les jours de 9 à 18 heures et le soir jusqu'à 22 heures, les dimanches et jours fériés dans la matinée, sur présentation d'une carte dont le dessin sera bientôt mis au Concours entre les membres de la *Société Centrale*.

Excursion à Ypres et Courtrai

C'est par un temps radieux, à peine, au début, assombri par quelques nuages d'ailleurs vite dissipés, que les membres de la *Centrale*, les 19 et 20 juin, sont allés excursionner à Courtrai et à Ypres.

A la descente du train, à Courtrai, nous fûmes agréablement surpris d'être reçus par les Architectes Van Houtte et Dumont et c'est accompagnés de ces confrères que nous nous rendons bientôt aux Ateliers De Coene.

Dans un quartier charmant, au bout d'une allée bordée de petits cottages, précédés de jardinets et qui donne l'impression d'un coin de Port Sunlight, au travers d'un rideau d'arbres, on découvre la fabrique de meubles des frères De Coene, pareille à une immense villa avec ses pignons de bois apparents et ses bretèches polychromées.

Nous pénétrons dans un petit hall décoré avec discrétion dans le goût de notre ami Dewin et, sous la conduite de M. De Coene qui vient de nous souhaiter la bienvenue, nous visitons l'usine.

Voici la salle des machines dont les maçonneries sont recouvertes de carreaux de majolique ; plus loin les ateliers de menuiserie et d'ébénisterie.

Dans un immense espace, superbe de lumière, 150 ouvriers charpentent des bibliothèques, des canapés, des étagères, des meubles de toutes espèces avec un soin remarquable et une habileté qui révèle chez MM. De Coene un inlassable esprit de formation.

Dans la scierie mécanique, disposée à proximité, au milieu d'un infernal concert, des tranches d'arbres sont saisies et entraînées avec une lenteur implacable vers l'étroit ruban d'acier qui enfonce ses dents aiguisées dans les fibres du bois avec un bruit strident qui effraye.

Plus loin c'est la raboteuse et la mortaiseuse automatiques. A côté, voilà la machine à sculpter composée de deux tiges verticales ; l'une suit les méandres d'un motif décoratif, l'autre, terminée par un outil circulaire tranchant, reproduit sur une pièce de bois, la course vagabonde de sa compagne, en faisant voltiger, en légers flocons, les petits morceaux de bois qu'elle rejette au loin.

Et nous pénétrons ainsi dans le magasin de bois, vaste labyrinthe dont nous parcourons les sentiers, pratiqués entre les milliers de tranches d'arbres massées en rangs épais.

Nous voici traversant l'atelier du cuivre, du fer martelé ; visitant le local où les meubles sont polis et achevés, le bureau de dessin et enfin l'atelier de peinture et de décoration. Nous sortons après nous être arrêtés dans la salle d'exposition du premier étage — où MM. De Coene nous ont préparé une collation — et nous retrouvons, au dehors, la fabrique avec son aspect riant, ses bretèches et son ordonnance de pignons.

Qui pourrait deviner derrière cette façade sereine et coquette, d'allure anglaise, toute cette vibration de travail au milieu d'un bruit assourdissant de machines et d'outils ?



L'après-midi est consacrée à la visite des monuments et notre confrère M. Van Houtte et M. De Coene nous arrêtent devant la façade de l'Hôtel de Ville. Bâti en 1527, l'Hôtel de Ville de Courtrai a gardé, en dépit de certaines restaurations hélas inéluctables, son aspect moyennâgeux à la fois fruste et patricien.

L'admirable proportion des fenêtres ogivales du premier étage, leur ordonnance distinguée et jusqu'au balcon central d'où le tribun haranguait la foule, tout contribue à donner à cette façade du fécond xvie siècle un grand air de calme et de gravité.

Au haut du lourd escalier de pierre, au-dessous d'un excellent tableau de Robbe, le célèbre animalier, notre attention s'immobilise sur le bas-relief de Devreese, son second prix de Rome, représentant la mort de Cézar, qui impressionne par la robustesse de ses lignes et l'irrésistible mouvement de ses personnages.

La salle des fêtes n'a de spécial que sa décoration, œuvre de Joseph Govaerts père.

La salle gothique, par contre, nous retient davantage.

En face de la porte d'entrée, la cheminée monumentale est singulièrement originale avec ses personnages finement sculptés dans la style du XIIIe siècle.

A droite et au-dessus de la porte, les toiles de Guffens, le départ de Beaudouin IX pour les Croisades et « le pacte d'union contre Breydel et de Coninck », tous deux d'un réalisme saisissant par leur lumière et l'admirable groupement de leurs personnages, impriment à cette salle, malgré son exiguité, un caractère de splendeur incontestable.

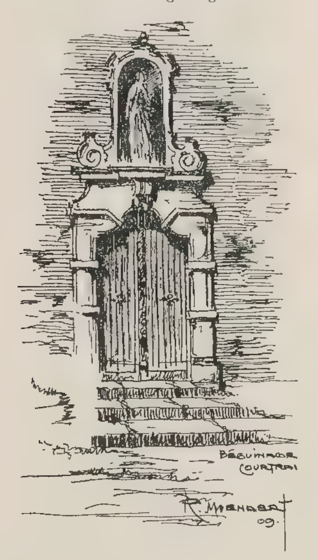
Nous voici en face de l'église Saint-Martin.

Le portique à peine franchi, l'église St-Martin produit une impression sympathique ; sa décoration murale en tons crème et or, d'un modernisme discret et simpliste, est du meilleur goût et rompt, sans brutalité, avec la tradition surannée à laquelle nous a habitués l'architecture religieuse.

Un tabernacle merveilleux de sculpture et qui date de 1385, un vitrail d'une harmonie de couleur déconcertante, une érection de croix attribuée à Van Dyck, constituent les joyaux de cette église.

Une des deux tours du Pont du Broel transformée en Musée d'archéologie récèle de très curieux exemples de sculptures, notamment un portique en perspective d'une naïveté qui fait sourire, quelques ferronneries invraisemblables de hardiesse, des tapis, des assiettes, des cuivreries et de merveilleuses dentelles du XIVe siècle.

Et nous arrivons ainsi au Béguinage.



Connaissez-vous le Béguinage de Courtrai ? Tout au bout d'une rue assez étroite une porte en plein-cintre... Vous la poussez avec la vague crainte qu'accompagne toujours la perception de l'inconnu et vous restez saisi devant l'apparition. Quelques rues bordées de maisons souriantes qui semblent avoir été plantées par la main capricieuse d'une femme-artiste. Du vert aux volets, du rouge aux briques qui s'érafflent, de la mousse aux murs ridés de vieillesse, du bleu et du blanc aux petits rideaux des fenêtres, toute une riante aquarelle vous accueille en souriant. Vous avancez de quelques pas, et vous sentez descendre en vous une fraîcheur exquise, une douceur infinie de crépuscule, comme de la musique de Saint-Saëns !

C'est le règne souverain de la paix et comme le poète Rodenbach, on sent que ces maisons,...

> qu'on croirait d'inanimés décors
> apparat de silence aux étoffes inertes
> ont cependant une âme, une vie aussi certes,
> une voix close aux influences du dehors
> qui répand leur pensée en halos de sourdines...

Le Musée de peinture, bien que très modeste, abrite quelques toiles remarquables, entre autres un excellent Paul Mathieu, un toujours distingué Mortelmans avec le plat de cuivre indispensable à ses natures mortes ; une toile peinte par de Vos, l'élève abâtardi du Tintoret, un Artan merveilleux de détails sincères et un Courtens de la meilleure période.

J'en passe et des meilleurs.

Nous quittons Courtrai, non sans avoir admiré l'allure magistrale du monument des Éperons d'Or de Devreese, pas encore assez patiné hélas, mais d'une rare distinction de formes et de conception. La manière large dont l'artiste a traité ses personnages de second plan, en grande masse, avec peu de détails, produit un effet décoratif profond et met en relief la figure principale : la Belgique et le lion couché à ses pieds.

L'œuvre est traitée avec une vigueur peu banale et fait honneur au talent de Devreese et de son collaborateur l'architecte Verhelle.

A la gare, speach très cordial de notre président M. Simon à l'adresse du confrère Van Houtte qui nous a pilotés à travers Courtrai, et après une heure de chemin de fer, nous débarquons dans la bonne ville d'Ypres.

C'est M. Liégeois, le conservateur du Musée, qui, cette fois, va nous guider dans la ville, et notre première visite sera pour la chapelle de l'Hôpital.

C'est un petit temple tout imprégné d'un parfum de visitandines, qui possède, outre un beau triptique de Carl Van Yper et une chaire très simple, mais de très heureuses proportions, une dalle bordée de cuivre, travail inouï de ciselure dont les figures représentent les phases de la vie.

Ypres, qui vers le XIVe siècle était parvenue à une puissance redoutée et dont la population atteignait le chiffre de 100.000 âmes, d'après les historiens, ne vit plus de l'industrie drapière qui l'avait placée, jadis, à la tête de la Flandre ; et bien qu'aujourd'hui sa population n'atteigne pas 17.000 habitants, Ypres ne semble pas s'absorber dans le vain regret de son glorieux passé.

Au contraire, sa physionomie est heureuse, sereine et dispose à la joie de vivre.

C'est l'impression que nous ressentons en traversant l'immense place, vaste et solitaire.

L'Hôtel de Ville dont nous approchons et qui fut réalisé vers 1620, forme dans l'angle de la place un très gracieux ensemble que la juxtaposition à la Halle rend plus gracile encore.

Au dessus des trumeaux des fenêtres dont les arcs de décharge sont décorés de cartouches fort beaux, tous diffé-

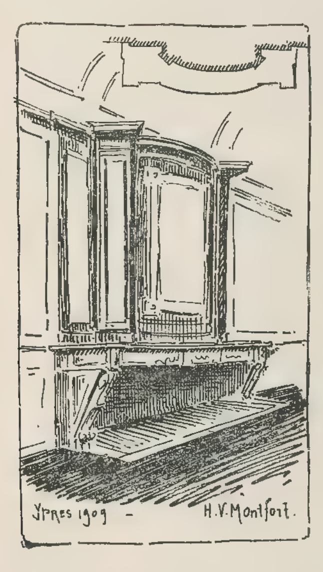
rents, les consoles de la corniche sont formées de têtes humaines, dont la déconcertante variété garde l'empreinte de l'originalité et du labeur consciencieux des artistes de cette époque.

Nous passons sous les arcades du rez-de-chaussée et nous voici devant le transept de la cathédrale.

Avec son triple portail, ses arcs-boutants de gracieuses portées, ses élégants clochetons, tout son majestueux développement, l'église Saint-Martin, dont nous n'avons pu hélas, visiter l'intérieur, faute de temps, reste sans contredit, un des plus beaux fleurons de l'époque architecturale du style romano-ogival.

Le chœur qui, à ce point de vue, est remarquable date de la première moitié du XIIIe siècle.

Il convient de signaler comme appartenant en propre à l'architecture de la Flandre, la différence de plans entre les fenêtres de la partie supérieure et les colonnes des ogives placées devant elle et qui donnent ainsi à l'ensemble l'aspect d'une loggia italienne.



Les dépendances de la cathédrale, converties pendant longtemps en palais épiscopal, séminaire, prévôté, etc., sont aujourd'hui désaffectées.

La partie cependant dont les Pauvres-Claires avaient fait leur asile, subira bientôt une très heureuse transformation.

L'immeuble va être converti en musée et la façade sera avancée de 6 mètres vers la voie publique.

Les étages disparus laisseront voir l'admirable enchevêtrement de poutres qui composent la charpente. Ainsi renové, le vieux couvent évoquera quelque peu le hall du Palais de Justice de Rouen.

Les artistes applaudiront à ce projet : l'ambulatoire, d'ailleurs avec sa cour centrale dont on voudra garder, nous en exprimons le vœu, le luxuriant envahissement de la nature, méritait d'être conservé à leur admiration.

Toujours guidés par le conservateur du Musée, M. Liégeois, un archéologue distingué, autant qu'un conférencier attachant, nous trouvons à l'angle de la rue des Fripiers une très noble construction du XVIIIe siècle, l'Hôtel Merghelynck.

Bâti en 1774 par Thomas Gombert, architecte à Lille, qui reçut pour ce travail, 69 florins, 6 patards, 8 deniers, c'est à dire 595 frs de notre monnaie actuelle, l'Hôtel Merghelynck, transformé aujourd'hui en musée, avec une intelligence artiste et un respect mêlé de piété, est un des plus discrets joyaux de l'art du XVIIIe siècle.

Partout, dans cette demeure seigneuriale, l'œil s'arrête avec plaisir sur le fouillis artistique et l'harmonieuse disposition des choses.

Au milieu de ces salons, où le voluptueux Louis XV se mêle et se combine au sévère Louis XVI, dans ce cadre vieillot qui exhale comme un parfum délicat de jabots et de dentelles poudrées pendant qu'au travers des lourds rideaux de damas se glisse une lumière floue, on croit revivre l'époque frivole, charmante et aussi un peu perverse des marquises de Watteau et des petits abbés de Fragonard.

Et j'éprouve une joie d'enfant à regarder toutes ces joliesses, ces cristaux, ces porcelaines de Sèvre et de Saxe, ces tableaux, ces dentelles, ces meubles si différents et cependant si apparentés !

Je ne me sens pas dans un musée ; j'ai l'illusion d'attendre dans cette maison aristocratique les maîtres qui sont sortis.

Voici le salon de musique : le clavecin est ouvert ; sur le clavier, les bésicles d'or du chevalier. Le violoncelle est appuyé contre la chaise et là, plus loin, sur la table à côté de la guitare une partition de Glück est préparée pour la séance du soir.

Par la grande porte restée entr'ouverte, j'aperçois la chambre à coucher ; l'alcôve que deux larges vantaux dissimulent les jours de réception ; auprès du lit, étendu sur la chaise, l'habit grenat et la culotte de soie noire et encore, voici les souliers à larges boucles du maître de céans.

Plus loin, sur un grand fauteuil, traînent nonchalamment le tricorne à plume du gentilhomme et sa canne à pommeau d'or.

Et je regarde toutes ces choses en rêvant pendant qu'un petit cartel résonne d'un tintement grêle les vieilles heures, les heures fanées ! N'est-ce point exquis et comme écrivait le peintre Hanottiau, ne devons-nous pas être heureux de trouver dans tous ces coins, comme autant de « hâvres où l'on peut passer quelques heures dans l'oubli des matérialités de la vie » ?

Après le déjeûner, nous nous hâtons vers l'hospice St-Nicolas dont la chapelle possède, comme d'ailleurs beaucoup d'établissements religieux à Ypres, des richesses picturales du plus haut intérêt. Voici, non loin de l'entrée, le tableau votif du commencement du XVe siècle de Broederlam, une œuvre très spéciale et digne de retenir l'attention des archéologues au point de vue de l'histoire de l'art.

Le tombeau de Lichtervelde se trouve à gauche du chœur. Irréparablement mutilée (les traits du visage sont entièrement méconnaissables) cette tombe, comme beaucoup de trésors que les églises conservaient jalousement, garde la trace de la furie des iconoclastes.

L'hospice Ste-Godelieve possède, à côté de plusieurs pièces, relativement pauvres, une salle Renaissance d'une richesse qui surprend dans un ensemble aussi simple.

Au-dessus d'un lambris très haut, admirablemeni sculpté, s'alignent toute une série de portraits d'abbesses, merveilles de peinture lumineuse.

Le plafond à poutres et la cheminée monumentale très riche, et surmontée d'un tableau de Carl van Yper ajoutent au caractère « échevinal » de l'ensemble.

La cour de l'hospice est comme un coin de béguinage. Le pignon de la façade postérieure, percé de deux niches est d'une charmante originalité.

Nous sortons et nous passons, hélas ! sans nous arrêter, dans les rues d'Ypres qui présentent cependant au point de vue du glorieux passé de l'architecture des Flandres un intérêt puissant.

Nous nous arrêtons, toutefois, sous une des portes de la ville, où après tant d'impressions d'art affiné, nos yeux se reposent avec plaisir sur la campagne verdoyante qui s'étend, au loin, sous le soleil !...



A quoi rêvons-nous, mon Dieu, quand il nous reste à visiter les Halles ?

Dix fois, dans cette journée, nous avons admiré, en passant, ce monument et c'est encore avec un plaisir nouveau que nous nous arrêtons devant la Halle aux draps dont un écrivain français a pu dire qu'elle égale par ses dimensions la majesté des cathédrales ; par la beauté de ses lignes, les palais vénitiens, et par la richesse de l'ornementation les constructions des Maures d'Espagne.

Bâtie en 1342 (le beffroi seul est du XIIIe siècle), la Halle qui abritait en 1514 les tissus de 4000 métiers de drapiers, peut être placée parmi les bâtiments gothiques qui se distinguent par la simplicité de leurs proportions autant que par l'élégance de leurs formes, et qui portent, dans leur allure sévère, ce caractère de grandeur que nos villes riches de leurs industries et fières de leurs libertés ont imprimé à leurs édifices communaux.

Pour rendre hommage, dit un écrivain, aux Princes dont le souvenir leur était cher, les Yprois firent placer en 1513 dans les embrasures des fenêtres, la statue de ceux qui pendant deux siècles avaient gouverné la Flandre.

En 1792, ces statues, témoignages de la vénération des Yprois, furent abattues par les troupes du général O' Moran ainsi que le plus beau monument de la ville, la fontaine Louis XIV élevée sur la Grand'Place.

Le Gouvernement, nous dit-on, semble disposé à faire élever sur son emplacement un monument, qui, sans être la reproduction de la Fontaine détruite, rappellera aux Yprois, le joyau dont, jusqu'au XVIIIe siècle, la ville était dotée.

Bien que d'architectures différentes, la Halle et l'Hôtel de Ville, dit le Nieuwerk, dont je soulignais tout à l'heure la juxtaposition, constituent un gracieux ensemble.

La salle échevinale de l'Hôtel de Ville dans laquelle nous nous trouvons pour le moment est d'une splendeur remarquable. La cheminée est conçue dans le style du XVe siècle ; les vastes fresques de Zweerts et de Guffens, toujours d'un réalisme surprenant grâce au groupement des personnages et les peintures du XVe siècle longtemps recouvertes de plâtras, compensent dans cette salle, la pénurie de décoration des autres pièces.

En redescendant l'escalier, commun aux deux édifices, nous nous trouvons dans l'intérieur de la Halle. La décoration en a été confiée à deux artistes sincères, coloristes de goût : Pauwels et Delbeke.

L'œuvre de Pauwels est d'une remarquable élégance comme dans le banquet des noces de Mathilde de Lorraine, et d'une sincérité impressionnante comme dans la toile : « Ypres ravagé par la peste ».

Plus haute est la distinction de Delbeke dont les fresques décoratives, plus en harmonie avec le cadre, sont revêtues d'une forme archaïque véritablement intéressante.

L'œuvre de Delbeke rompant en visière avec la facture des peintres de son temps, rencontra d'âpres critiques jusqu'à sa mort, survenue en 1891, qui interrompit brutalement un des plus beaux exemples de la personnalité d'un artiste fécond.

L'heure du départ, inexorable, nous arrache malheureusement à notre contemplation et nous quittons cette ville admirable qui légitime la curiosité des artistes de tous les arts.

Notre président exprime à M. Liégeois, les remerciements des excursionnistes pour le concours si bienveillant qu'il a bien voulu nous accorder durant cette trop courte journée.

Nous partons et cependant,... le musée, l'intérieur de la cathédrale et tant de choses que nous n'avons point vues !

RAYMOND MOENAERT.

NÉCROLOGIE

La *Société Centrale d'Architecture de Belgique* a été vivement frappée du décès de M. Alessandro Betocchi, architecte-inspecteur émérite du génie civil du royaume d'Italie, président du Conseil supérieur des travaux publics, mort à Rome le 15 juillet dans sa 88me année. La Société qui perd en M. Betocchi un de ses membres d'honneur les plus distingués, présente à sa famille ses respectueuses condoléances.

La construction d'un grand hôtel au XXe siècle

LE « PALACE-HOTEL »

—

Il nous a paru intéressant de décrire pour les lecteurs de l'*Émulation* ce qui se passe derrière la façade de ce gigantesque hôtel qui a défrayé la chronique .... les chroniques, mais sur la vertigineuse célérité d'exécution duquel l'accord est parfait et sous la conduite des deux architectes Pompe et Lener, nous avons visité le « Palace-Hôtel ».

.... Nous atteignons un des ascenseurs non sans avoir dû jouer des coudes pour traverser la cohue des friands d'ouvertures de brasseries.

— A la terrasse, commande quelqu'un au mécanicien ; lentement, avec un susurrement de sirène, l'ascenseur monte, d'une montée régulière, puissante et fatale, laissant voir aux paliers des étages, entrevus dans un « court instant de pose », tout le travail fiévreux des premières installations et nous dépose enfin sur une vaste surface de ciment volcanique.

Nous nous trouvons à 35 mètres du sol et à cette altitude le panorama est impressionnant. A nos pieds, la Place Rogier étend son immense terre-plein tourmenté par le va et vient cinématographique des piétons affairés, dont la vue, en raccourci, fait songer à une ascension en ballon. Au loin, on devine, au delà d'une mer de toits piqués de cheminées, les larges bassins du port dont la vaste nappe d'eau caressée par la brise, scintille sous le soleil en longs frissons dorés ; du côté de la gare du Nord, des trains de voyageurs, minuscules et fragiles comme des jouets d'enfants, trottinnent à perdre haleine sur l'éventail des voies ferrées ; et derrière nous, au faîte du cirque, tout en haut de la multitude des maisons qui s'étagent en amphithéâtre, majestueux et imposant, le Palais de Justice qui domine la ville de sa silhouette fulgurante, colossale et magique.

Les propriétaires du « Palace-Hôtel » avaient senti quelle attirance aurait sur le public une telle féerie et, dans le projet primitif, ils avaient fait prévoir sur cette terrasse d'une surface de 3.200 m², une salle de concerts éclairée par de hauts chassis sur les côtés et, vers la place, par une large verrière centrale.

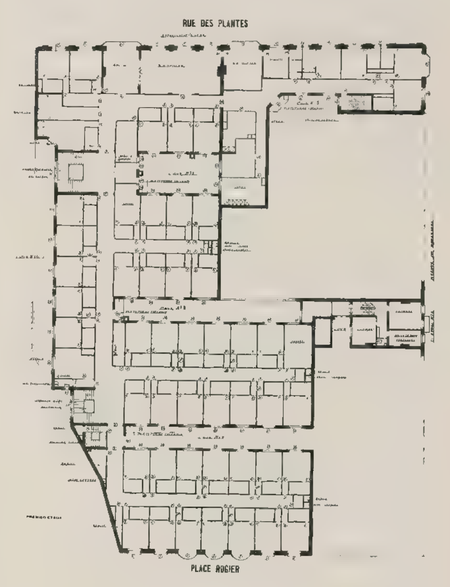
Le projet ne fut pas exécuté ; est-ce pour permettre à l'aviateur Godart d'attérir sur cette plate-forme, assis dans un fauteuil à condition que le moteur y consente, et de gagner ainsi le prix de 25.000 fr. offert par M. Marquet ? et l'armature de fer dont nous attendions vainement la fonction, a été utilisée par la réclame lumineuse, sans laquelle il n'est décidément plus rien.

Le plan des étages des chambres est simple et par conséquent pratique, toutes les chambres s'ouvrent sur des couloirs en impasses, disposés symétriquement et perpendiculairement à un couloir principal lequel est terminé à ses extrémités par un ascenseur ; en sorte qu'il est impossible au voyageur de s'égarer.

A chaque étage, une lingerie, un monte-bagages, une gaîne dans laquelle le linge sâle est jeté pour tomber dans des paniers, facilitent la manutention et un office avec M.-P. permet au voyageur de se restaurer pratiquement dans sa chambre.

Aux deux extrémités de l'hôtel, un salon peut former un appartement particulier avec un nombre déterminé de chambres.

Sur les paliers, en face des ascenseurs, une porte s'ouvre vers les cours qu'un escalier de fer met en communication, en cas d'incendie, avec le rez-de-chaussée, puis avec le dehors.



PLAN DU Ier ÉTAGE

Au premier étage, un appartement princier se compose d'un salon, d'une grande salle à manger, d'une ou de plusieurs chambres à coucher et d'un cabinet de bain.

Chaque « chambre » de l'hôtel, à son tour, se divise en une chambre à coucher proprement dite et une salle de bain ; la première est séparée du couloir par un dégagement. C'est dans ce dégagement, fermé à ses extrémités par une porte, que le voyageur mettra ses vêtements. Et voilà supprimé l'alignement évocateur des chaussures dans les couloirs...... On ne verra plus de petits souliers de daim auprès de grosses bottines, côte à côte devant *la même* porte et ce serait dommage, si la classique farce, qui consiste à éparpiller et à mêler ces innocentes victimes, ne troublait parfois le mystère de leurs confidences indiscrètes et savoureuses !...

Les chambres seules sont éclairées et aérées directement. Les cabinets de bain empruntent leur lumière à celle de la chambre au moyen d'une série de chassis placés en frise et sont débarrassés des vapeurs d'eau par un puissant aspirateur ; celui-ci absorbe également l'air vicié de la chambre qui passe au travers d'une tôle ajourée, placée dans les panneaux inférieurs de la porte de séparation.

De l'air froid en été et chaud en hiver entre dans la chambre par un ventilateur, en sorte que théoriquement, l'air vicié refoulé par l'air chaud (même en été, l'atmosphère d'une chambre possède un nombre considérable de calories)

cherche une issue vers la salle de bain et s'engloutit dans l'aspirateur ; pratiquement ..... attendons.

Un appareil téléphonique, disposé dans chaque chambre, est relié à un bureau central qui donne les communications. Une boîte à lettres est ménagée dans les portes donnant dans les couloirs ; enfin des appareils *vacuum cleaner* peuvent être adaptés sur des écrans placés dans les murs et dont un entourage soigné dissimule la laideur.

(*A suivre.*) R. M.

EXCURSION

au Château de Wespelaer et à la Prison de Louvain

—

Le 30 août se réunissaient à la gare du Nord quelques membres de la Société pour visiter le Château de Wespelaer et la Prison centrale de Louvain.

Le Château de Wespelaer, ancienne propriété des Comtes de Marneffe, réédifié par M. Willems, est l'œuvre du grand maître Beyaert. Le parc immense qui entoure le Château est d'un tracé et d'une plantation remarquables et on y accède par une belle drève aboutissant à un pont de construction ancienne, jeté sur le cours d'eau qui baigne l'édifice sur deux façades et dont le garde-corps ainsi qu'un lampadaire en fer forgé sont d'un dessin et d'un travail fort beaux. — Nous voici au tournant d'une courte allée en présence du Château qui se présente de trois quarts, et la première impression est peu favorable ; en effet, le spectateur ne voit qu'une tour massive à l'avant-plan et un bout de façade en perspective. — Cela paraît lourd et petit ; mais dès que nous nous trouvons dans l'axe de la façade principale, l'impression change et l'ensemble impressionne par sa robustesse et charme par son pittoresque.

La grande tour carrée, construite, comme tout le Château du reste, en pierres bleue, blanche et briques rouges, avec ses échauguettes et ses loggias, son immense toiture, ses larges pleins percés de quelques jours judicieusement placés, forme un heureux contraste avec les grands pignons à gradins, pinacles et consoles savamment agencés et finement traités. — Les façades du bord de l'eau sont encore plus pittoresques et une succession de fenêtres hautes disposées en gradins et couronnées d'un immense arc rampant, accuse nettement l'escalier ; tantôt un groupement de fenêtres en anses de paniers, tantôt à linteaux, des jours semés deci delà, selon la distribution intérieure, les immenses toitures parsemées de lucarnes élégantes couronnées d'épis et de cheminées, donnent à ces façades une vie et une couleur vraiment intenses.

Dans l'axe de la façade principale s'étale un perron-terrasse donnant accès au hall d'entrée, dégagement spacieux de trois grandes salles et de la cage d'escalier.

Le plan du Château n'a rien de bien spécial et la cage d'escalier semble même d'une disposition peu heureuse. — Toutefois, il convient d'ajouter que l'architecte a été tenu de reconstruire le Château en respectant les fondations, les murs des souterrains et en utilisant même des parquets existants et des cheminées anciennes.

Le hall d'entrée est construit en matériaux apparents pierre blanche et briques. — Les voûtes en berceaux avec pénétrations d'une disposition très heureuse sont fort belles et d'une exécution impeccable et la pierre blanche des arêtes, des clefs et des retombées est finement moulurée et artistement sculptée. — Les briques de parement d'un ton orange forment avec cette pierre une harmonie très distinguée et très riante. Dans les murs, au-dessus des lambris composés des mêmes matériaux, sont ménagées des niches abritant d'admirables bustes, du sculpteur Godecharles. — Dans l'axe de la porte d'entrée se dresse imposante, une cheminée monumentale d'un grand effet décoratif qui, avec des bancs de pierres près des fenêtres, complète ce bel ensemble d'architecture intérieure.

De ce hall, nous passons dans différentes salles sobrement traitées avec hauts lambris de chêne, parquets et grandes cheminées anciennes en pierres, surmontées de boiseries, dont la patine est merveilleuse ; aux murs, des cuirs de cordoue de toute beauté et quelques bonnes toiles. — Seuls, les plafonds semblent ne pas être de la main du maître et détonnent dans ces ensembles.

Ce qui est admirable dans cette œuvre de Beyaert c'est le soin avec lequel tout est exécuté, les angles et raccords des lambris, les châssis, les volets aux pentures de fer forgé, tout est étudié et raisonné dans ses moindres détails. — Beyaert était non seulement un bel artiste, mais aussi un admirable bâtisseur qui ne dédaignait nullement la partie matérielle de son métier. — Nous devons saluer en lui l'un des rénovateurs de l'art de bâtir en Belgique et le digne continuateur de nos maîtres maçons de la Renaissance.

Après un coup d'œil rapide aux locaux de l'étage et aux souterrains où sont établis les cuisines et communs, nous nous disposons à visiter le parc lorsque l'inévitable drache nationale nous salue de ses hallebardes.

Bloqués, nous admirons à nouveau l'architecture du hall pendant que notre confrère Dhuicque prend quelques plaques photographiques.

La visite du Château de Wespelaer est terminée et l'heure du départ pour Louvain a sonné.

Arrivés dans cette ville, nous nous dirigeons immédiatement, car nos estomacs réclament, vers le restaurant de « La Table Ronde », où nous attend un excellent déjeûner.

Le repas un peu trop rapidement expédié, nous nous rendons non moins rapidement à la Prison centrale où notre visite est annoncée à heure fixe.

Ici plus rien d'artistique, c'est l'étude d'un monument dont seul le plan est remarquable, car la façade principale, replique de celle de la prison de St-Gilles, avec ses faux donjons, ses chemins de rondes à mâchicoulis et créneaux n'offre rien de très intéressant.

Après avoir franchi une première grille, puis une cour et une deuxième grille, nous sommes introduits dans le cabinet directoral où nous sommes très aimablement reçus par le Directeur-adjoint. — Un chef surveillant nous fait voir les plans de la Prison afin de nous donner une idée de la disposition des locaux, puis la visite commence. — Nous sommes immédiatement frappés par l'aspect engageant des locaux ; en effet, les galeries sont bien éclairées, tout est peint en tons clairs, les cellules sont spacieuses et largement éclairées. — Seul, le silence lugubre qui y règne impressionne fortement.

Les galeries aux larges couloirs, où sont disposées les cellules sur deux étages, rayonnent toutes vers un point central qui est le poste d'observation des surveillants ; un poste semblable est ménagé ainsi à chaque étage. — Ce point

central est occupé au dernier étage par la chapelle — les prisonniers se trouvent installés dans des stalles à hautes parois qui toutes rayonnent vers l'autel placé au sommet de l'édifice. — Cette disposition permet à chaque prisonnier de voir le prêtre officiant sans apercevoir ses voisins. Cette disposition est très ingénieusement établie et constitue une véritable trouvaille.

Dans l'espace réservé entre les galeries rayonnantes se trouvent des jardinets ou préaux disposés en éventail où les prisonniers peuvent prendre quelques minutes d'exercice en plein air sous la surveillance d'un gardien.

Dans les étages supérieurs sont établis : l'infirmerie, la pharmacie et les dortoirs des gardiens.

Dans les sous-sols, éclairés par un couloir extérieur, sorte de chemin de ronde cour-basse, sont disposés la boulangerie, la cuisine et divers services de manutention, ainsi que les ateliers de forge, de menuiserie et autres où travaillent certains prisonniers dont la conduite est irréprochable. — Les galeries du sous-sol sont encombrées d'objets de toutes natures fabriqués par eux et destinés, nous dit-on, à la nouvelle prison de St-Gilles.

Partout règne l'ordre, la propreté et le silence, et la première impression favorable du début persiste.

Les logements des gardiens sont groupés autour de la première cour vers la façade, — les logements des directeur, directeur-adjoint et gardiens-chefs autour de la deuxième cour plus spacieuse que la première ; chaque logement possède un jardin, et de vastes terrains de cultures forment ceinture à l'ensemble de ces bâtiments qui abritent 600 détenus.

Notre visite est terminée et après quelques paroles de remerciement de notre Président, nous prenons congé du Directeur-adjoint qui nous a si aimablement pilotés.

Quelques tours de clefs sonores, de grincements de lourdes grilles et nous voici rendus à la vie. Nous avons été pendant deux heures en prison et c'est avec plaisir que nous respirons librement.

Comme il nous reste encore quelque temps avant le départ du train qui doit nous ramener à Bruxelles, nous en profitons pour nous rendre à l'Hôtel de Ville dont on restaure en ce moment une aile latérale, — nous visitons successivement la salle des Pas Perdus du rez-de-chaussée et la grande salle du conseil qui n'offrent rien de bien remarquable.

Notre excursion est terminée et nous rentrons à Bruxelles tous très satisfaits de notre journée.

En terminant, je me permettrai de féliciter, et je suis persuadé que je serai l'interprête de tous les membres, notre vaillant Président, M. Simon, ainsi que notre sympathique Vice-Président, M. Jamin, pour l'organisation parfaite de cette excursion.

Je forme le vœu de voir multiplier ces petits voyages, car ils permettent l'étude de choses intéressantes, qu'il nous serait difficile de visiter individuellement, et créent des relations plus intimes entre les membres de la Centrale.

G. Charle.

Explication des Planches

Pl. XLIII. — *Magasins rue Neuve, architecte* F. De Vestel, *professeur à l'Académie Royale de Bruxelles.*

Ce qui frappe dans la très heureuse transformation de ces vastes locaux, autrefois d'une architecture désespérément banale, c'est la manière logique dont notre confrère De Vestel a conçu les vitrines d'exposition du rez-de-chaussée avec la surface de lumière la plus grande, arrondie sur les côtés, afin de permettre les vues obliques.

Peut-être est-ce au prix d'une difficulté de construction et d'une dépense assez importante, nécessitée par l'adoption de consoles-pilastres qui reportent, en arrière, le poids de la façade ! Mais il faut savoir sacrifier à la coquetterie des femmes,.... même lorsqu'elles ne songent pas à vous en savoir gré.

L'immeuble, avec sa perspective de vitrines, sa large entrée abritée par une marquise sinuée de trois courbes gracieuses, ses larges baies des étages teintées de Louis XVI, est d'un aspect sympathiquement original, d'esprit bien moderne, avec des attaches classiques sérieuses ; ce qui, à mon avis, est la manière la plus sage d'être novateur, d'être « contemporain ».

Pl. XLIV et XLV. — *Le plafond de la salle des Pas Perdus de l'Hôtel de Ville de St-Gilles. Décorateur* Omer Dierickx, *professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Louvain.*

Lorsque les artistes de la capitale, les mécènes et les autorités furent conviés à la contemplation du plafond de la salle des Pas Perdus de l'Hôtel de Ville de St-Gilles, un concert de louanges marqua la profonde impression que l'ensemble décoratif avait produit.

Cette admiration était justifiée : elle n'était que le reflet de cette sensation intérieure qui charme l'âme, la trouble et la fait chanceler, que l'on subit devant des œuvres de sublime beauté.

Omer Dierickx a groupé ses figures dans une composition picturale qui possède, outre la robustesse et la chaleur de la peinture flamande, la grâce et la légèreté de l'école française.

Le panneau central représente la Liberté descendant sur le monde aux acclamations de l'Humanité ; celui de gauche, Vénus envoyant l'Amour sur la Terre et celui de droite, Minerve entourée de l'Expérience, la Tolérance, l'Etude et la Réflexion.

Cette série de figures évoque une humanité telle que nous la rêvons et avec un réalisme profond par l'étonnante vie qui les anime et par leur vigoureux coloris qui tranche si nettement avec la coloration estompée du fond, qu'elles se détachent du mur, s'avancent vers le spectateur, lui offrent leurs richesses, se meuvent dans un ciel d'or avec des gestes de sylphes ou de dieux.

En parlant du merveilleux panneau montrant Vénus envoyant l'amour sur la terre, M. Sander Pierron, le distingué critique de l'*Indépendance* dit :

« Tout ce panneau respire la quiétude et sa claire, nous dirions volontiers sa radieuse polychromie, agit sur le cœur et sur le regard à l'exemple d'un lumineux coin de nature, tout réjoui par la venue parfumée du printemps. On songe à Paolo Calliari, au Calliari qui créa ces immortelles peintures du vénitien palais des Doges et dont le Musée de Bruxelles possède une des toiles originales : *la Junon versant ses trésors sur la ville de Venise,* alors que la salle du Consiglio dei dieci n'en montre qu'une copie aux étrangers. N'est-ce point la preuve qu'Omer Dierickx a réalisé là une création supérieure que le fait de rappeler les ouvrages les plus extraordinaires des « décorateurs » de la Renaissance, tout en restant lui-même ? car si cela fait penser au maître

de Vérone, la vaste toile de notre compatriote a suffisamment de traits personnels pour qu'il puisse en garder tout l'honneur.

» Cette énorme décoration picturale exécutée par Omer Dierickx au cours de six longues années de labeur courageux, restera, malgré certaines faiblesses de composition et d'étoffage, une des œuvres du domaine décoratif les plus heureuses, les plus louables qui auront été réalisées en Belgique au commencement du xx[e] siècle. On viendra admirer de loin ce colossal triptyque, on en appréciera les mérites divers, et l'enthousiasme que suscitera notamment parmi tous ceux qui l'auront vue et aimée la beauté du panneau Vénustéen, aura tôt fait de rendre ce morceau-là célèbre, voire classique, dans la large acception du terme. »

J'avais demandé, il y a quelques jours, au peintre Dierickx quelle avait été l'idée maîtresse qui avait guidé son talent dans le merveilleux décor.

Je m'en voudrais de ne pas reproduire ici certains passages de la charmante lettre qu'il m'écrivit en réponse parce que je priverais mes lecteurs du plaisir d'être en relation avec l'artiste lui-même.

« C'est, dit-il, en visitant il y a 7 ans l'Hôtel de Ville de Saint-Gilles, avec son aimable architecte M. Dumont, que j'ai subi le choc.

» En pénétrant dans cette salle où le plafonnage n'était pas encore posé, j'ai été vivement frappé du caractère de grandeur de cette belle voûte si harmonieusement percée par les pénétrations des fenêtres et du coup la décoration, telle que je l'ai exécutée, a jailli dans mon esprit, nette et dessinée. Il n'y a aucune différence entre mon premier croquis et l'exécution.

» Il va s'en dire que, me promenant dans un bâtiment de caractère Renaissance, ma conception s'est naturellement apparentée à l'art de cette époque, mais j'en ai puisé les éléments dans la nature, en dehors de toute documentation livresque et je n'ai cherché qu'à rendre cette impression de vie et d'opulence que j'avais rêvée à ma première visite.

» Peut-être pourrais-je vous dire encore que j'ai tenté par la coloration autant que par le sujet, à déterminer la destination des locaux que commande la salle des Pas-Perdus. C'est ainsi que si le centre du plafond représente une gloire d'or, vers la salle des mariages il prend des teintes de joie, bleu, blanc et blond, tandis que vers la salle du conseil il se dégrade en tons graves et cuivrés de soleil couchant. On comprendra mieux cette impression de couleur quand seront posées les toiles qui doivent décorer les deux tympans qui ferment la voûte ; elles continueront, en les accentuant, les tons du plafond et feront ainsi mieux saisir l'idée maîtresse de la coloration. »

C'est ce généreux souci d'unir étroitement la décoration à l'architecture qui a inspiré au peintre Dierickx les merveilleuses guirlandes humaines qui couronnent si royalement les plein-cintres des pénétrations et en traduisent si éloquemment l'esprit architectonique.

Ce qu'il faut retenir, c'est qu'à côté de son vigoureux luminisme et son nerveux talent de dessinateur, Omer Dierickx nous a confirmé sa sincérité d'ardent apôtre de la peinture monumentale classique, de cette peinture tranditionnaliste qui a su résister à l'envahissement de plus en plus tentaculaire de « l'esprit décoratif fantaisiste » encouragé encore par notre décadente soif de nouveauté, d'émotions changeantes qui reste, quoiqu'on dise, un signe de faiblesse.

Pour résister à ce courant rapide où d'autres — et non des moindres — ont trouvé un incontestable profit, il faut un certain courage ; il faut une volonté robuste et un farouche mépris du succès pour continuer patiemment l'œuvre entreprise et poursuivre, sans se lasser jamais, la même vie d'art avec la seule confiance dans la force qu'elle porte en soi.

PL. XLVI: — *Maison Avenue des Fleurs, architecte* Paul Hamesse.

Plan bien étudié. Une salle à manger égayée par une loggia devant. Derrière, une salle d'audition avec une estrade surélévée de quelques marches et un jubé auquel on accède par un petit escalier. Plus haut, la disposition ordinaire des pièces. Tout cela est largement éclairé. La façade, encore que très originale, me semble moins heureuse.

La maçonnerie de la loggia en ne s'arrêtant pas au niveau du premier étage et en se permettant de devenir « rampe de balcon », ce qui est mal, a détruit la proportion de la baie pratiquée derrière, ce qui est pis.

D'autre part, la corniche un peu plus ouvrée et prolongée, sans cette solution de continuité qui l'alourdit en la divisant en deux tronçons, eût plus harmoniquement couronné l'habitation, trop inspirée, d'ailleurs, de cette école viennoise des Olbrich, des Fischl, des Prutscher qui ont rabaissé l'architecture à un art rudimentaire à force d'être simpliste et qui, en bannissant d'une manière systématique et abusive le détail de leurs conceptions, en ont à jamais chassé la vie et la joie.

Mon excellent camarade Hamesse s'est laissé entraîner par son imagination nerveuse vers ce mirage d'originalité et bien que, souvent, son talent se soit affranchi de cette emprise, cette fois il en a été l'esclave docile.

La salle d'auditions musicales de l'Avenue des Fleurs (ô double ironie !) me semble triste...

Pl. XLVII, XLVIII, XLIX et L. — Comme j'ai plus de plaisir à retrouver Hamesse dans la villa du Dieweg !

Le plan est essentiellement fonction de son programme. La villa, occupée par une dame seule, se compose d'un living room qu'un escalier décoratif « trait-d'unionne » avec la grande chambre à coucher, laquelle à son tour est desservie par la terrasse, la salle de bain et la chambre de la camériste.

Au rez-de-chaussée, une porte de service s'ouvre sur un office avec escalier desservant la cuisine et la laverie.

Les façades sont originales, vivantes, « amusantes » pour employer le terme professionnel.

Le porche, la loggia d'heureuses proportions et le pignon découpé en trapèze rendent la face principale particulièrement coquette. Parlerais-je des intérieurs ?

Ce n'est pas l'éloge que j'en pourrais faire qui soulignerait plus que les photographies ci-contre les solides qualités de metteur en scène d'Hamesse et sa féconde imagination de décorateur qu'on retrouve dans tous ses ensembles décoratifs. Je préfère céder la parole à ses charmantes installations de magasins : English'shop, Marché aux Herbes, une papeterie, rue St-Boniface, un atelier de fourrures, rue Neuve et bientôt son théâtre des Variétés, Boulevard du Nord.

Raymond Moenaert.

Louvain. — J. WOUTERS-ICKX, Imprimeur-éditeur.

SOMMAIRE : I. Inauguration des mémorials aux architectes François et Louis Baeckelmans, Schadde et Dens, à Anvers.— II. Congrès de Gand. — III. Concours annuel de la Société. — IV. Concours. — V. Léger mécompte. — VI. Nos Planches.

INAUGURATION DES MEMORIALS

AUX ARCHITECTES

François et Louis Baeckelmans, Schadde et Dens

A ANVERS

C'est le 14 août dernier, à 3 heures de l'après-midi, que le Palais de Justice a ouvert ses portes aux invités de la *Société Royale des Architectes d'Anvers* accourus dans un élan spontané pour rendre, aux deux artistes défunts, François et Louis Baeckelmans, l'hommage d'une manifestation grandiose et la somptueuse salle des Pas-Perdus a été le théâtre d'une cérémonie impressionnante dans sa simplicité.

Les mémorials ne pouvaient trouver un cadre qui fut plus digne d'eux que celui qui a été choisi par la Commission organisatrice : le Palais de Justice, qui est leur œuvre.

Disons tout de suite qu'ils font honneur à l'architecte Dieltjens et à Anthone, le statuaire Anversois qui assuma la tâche ingrate de perpétuer par le bronze les traits des artistes défunts.

Au milieu d'une assistance nombreuse, composée en majeure partie d'architectes, M. Stordiau, président de la *Fédération des Architectes belges*, entouré de Mme François Baeckelmans, M. Joseph Baeckelmans, architecte, MM. Volckerik, avocat, et Vandevelde, notaire, remet les mémorials au Bourgmestre Devos, présent à la cérémonie.

Nous vous avons conviés, dit-il, pour inaugurer ces deux médaillons, que nous offrons au Gouvernement provincial et à la Ville, tous deux propriétaires de la maison ; aussi, au Tribunal, qui demeure ici.

Ils sont destinés à rappeler deux artistes, que nous estimons.

Nous vous sommes infiniment reconnaissants d'avoir voulu permettre l'érection de ces souvenirs, auxquels, pour sûreté de leur conservation, nous avons donné la forme d'un objet d'art.

La manifestation d'hommage signifiée par ces effigies n'était pas indispensable pour que la mémoire des frères Baeckelmans soit conservée ; leur œuvre les préservera de l'oubli.

Mais ce que nous avons voulu, c'est affirmer cette œuvre dans un pieux témoignage de notre reconnaissance.

Nous croyons aussi que par de publics hommages rendus à des carrières notoires, nous contribuons à développer le sentiment de respect que l'architecture réclame dans l'intérêt de l'art, comme le prestige nécessaire pour accomplir sa mission sociale.

Notre art est le plus difficile comme le plus ingrat à pratiquer. Il est celui qui est le moins encouragé et pourtant le plus digne de l'être. C'est lui qui jalonne les grandes époques de l'humanité.

Inde, Egypte ; Grèce, Rome.

Il reçoit sa sève du milieu social et ne peut lui rendre que la floraison qu'il mérite. Toutes les belles époques font entendre cette leçon : l'époque grecque, la Renaissance italienne, la Renaissance française, le dix-huitième siècle. Les artistes et les artisans ont, à un égal degré, travaillé à leur magnificence, puisant l'inspiration aux mêmes sources et vivant des mêmes moyens.

Aujourd'hui nous travaillons pour une Société désemparée de goût et indifférente.

L'architecte en subit l'influence, il se soustrait aux fatigues, aux veilles de l'étude, il écarte autant qu'il est en son pouvoir les dégoûts trop nombreux attachés à la pratique de l'art élevé, il renonce aux régions ingrates de l'idéal pour s'appliquer au sentier inculte mais lucratif du bâtisseur.

Le grand art s'en trouve paralysé, stérilisé.

C'est contre une telle tendance que nous cherchons à réagir et nous croyons stimuler le ressort d'énergie de nos jeunes artistes par de publics honneurs adressés aux interprêtes les plus méritoires de notre art, dans une pensée d'encouragement, que nous estimons indispensable.

Plus facilement que l'architecte, le peintre peut conquérir la popularité ; la nature, en lui donnant ses modèles, leur fait exprimer un langage qui, dans une certaine mesure, il est permis à la foule sinon de juger, au moins d'aimer et de comprendre.

Il n'en est pas de même de l'architecture dont les conceptions peuvent prendre la nature pour guide, mais elle ne leur fournit ni modèles, ni les termes de langage, ni les signes de la pensée.

L'architecture, art de science, soumise aux lois de la statique et des ombres, composée par poids et par mesures, dont la tradition s'est accumulée siècle par siècle et comprenant l'humanité entière, ne saurait être comprise de prime abord ; pour cela l'initiation est nécessaire et c'est là affaire d'éducation, le travail du temps.

Tout le secret de l'ignorance et de l'indifférence du public à l'égard de l'architecture git dans une lacune de l'éducation moderne.

Pour juger d'un tableau, il n'est pas besoin de connaître le nom de toutes les couleurs ; le travail du peintre est une opération simple en soi, et pour peu qu'on sache parler de glacis, d'empâtements, de valeurs, on pourra déjà faire croire à beaucoup d'autres qu'on est très fort.

Mais demandez donc au « Monsieur qui s'y connaît en beaux-arts » un avis motivé sur un projet d'architecture !

Vous recevrez cette opinion confuse : il dira « c'est joli ou c'est laid » « qu'il aime ou qu'il n'aime pas cela ». Ne lui demandez pas davantage. Il se gardera bien d'analyser son impression, de définir l'objet de ses critiques ou de ses éloges. Pourquoi ? Parce qu'il ignore tout de l'architecture.

Voilà un état de fait qui est cause de notre découragement, qui est responsable du désarroi esthétique et par suite de quoi ceux qui veulent encore se consacrer à la grande architecture sont le petit nombre parcequ'il se réduit à ceux qui aiment l'art pour l'art seul.

Le remède, pourtant, existe, il est simple et il suffit de l'appliquer.

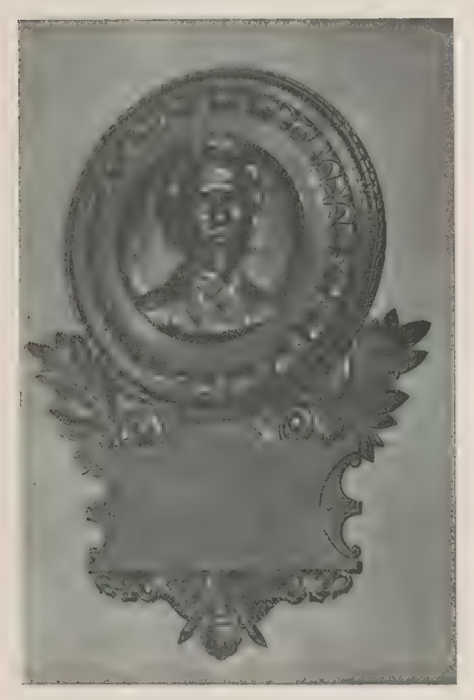
Dans notre société de démocratisation, de transformisme et de vertige, une seule chose est demeurée de l'ancien régime, c'est l'enseignement et l'éducation artistique, et les toutes petites, insignifiantes modulations, qu'à la loupe il est permis d'y apercevoir, ne sont à vrai dire que des effets de bousculade infligés, par le torrent d'universel progrès, presque comme des blessures.

C'est l'éducation artistique qu'il faut introduire dans l'instruction, et dès l'école primaire.

C'est le crayon à la main que l'éducation doit se compléter, afin que l'esprit n'acquiert que par l'observation.

La dépoétisation de notre société actuelle est le fruit de son américanisme.

Mais si notre sensibilité s'est émoussée dans la fièvre utilitaire que la vague anglo-saxonne a répandu sur le monde, sachons au moins les suivre lorsque nous les voyons prendre souci d'accéder à la connaissance des arts et à la possession du goût, ce à quoi, depuis plusieurs années ils s'appliquent de réussir. Car s'ils approchent, à pas de géant, aux bornes intellectuelles du vieux monde, c'est parce qu'ils font leur éducation le crayon à la main.



MÉMORIAL LOUIS BAECKELMANS

Par cette incomparable méthode l'homme trouve la souplesse qui l'astreint à regarder les objets dans leurs rapports de formes, de couleur et de distance qui les prépare à saisir l'accord harmonieux de la raison et de la sensibilité qui est le sens artistique.

En attendant qu'une telle éducation complétée imprègne notre société préoccupée de convoitise pour en reconstituer le goût et ainsi nous libérer, nous devons nous contenter de l'apport de nos petits efforts personnels qui sont de réparation aujourd'hui et qui seront de propagande demain.

En rattachant des noms d'architectes aux édifices qu'ils ont construits nous ne faisons qu'œuvre de justice et sans innovation aucune, nous ne faisons qu'imiter l'immortelle Italie, où les Bramante, les Palladir, les Sangallo et les Perruzi sont placés à côté de Galilée, du Dante, de Raphaël et partagent avec eux l'admiration de la postérité.

Si j'évoque ici ces grands noms ce n'est pas que je veuille établir un contraste avec les frères Baeckelmans, dont la vie simple parmi les simples, modeste, cachée à tous les regards, n'autorise pas une telle solennité de ton.

Néanmoins leur heure de gloire a sonné depuis longtemps et ils ont droit à une bonne mesure.

Louis Baeckelmans, lauréat de Rome, du concours pour le Palais de Justice de Bruxelles, pour celui d'Anvers, mourut le 8 novembre 1871, fauché à la fleur de l'âge, à 36 ans.

Artiste enthousiaste et fécond, il était appelé au plus brillant avenir.

La navrante destinée, qui est comme un symbole des légitimes espoirs déçus, le classe parmi les plus belles fleurs de la fauchée des arts.

Le frère aîné, François Baeckelmans, de caractère timide et effacé, eut une carrière longue, laborieuse, brillante et remplie.

Le voile qui cachait cet ouvrier ne recouvre pas son ouvrage dont l'éclat s'avère.

François Clément, naquit à Anvers le 17 avril 1827, il fut ravi à l'affection de sa famille, de ses élèves et de ses amis, le 25 janvier 1896.

Il fit ses premières études, si l'on peut dire, à l'Académie d'Anvers, où l'enseignement de ce temps était tout à fait rudimentaire.

Il quitta l'Académie en 1848 pour continuer ses études, n'ayant désormais d'autre maître que lui-même.

François Baeckelmans n'a donc été, à vrai dire, l'élève de personne.

C'est vers la même époque qu'il commença l'éducation de son frère, Louis, à qui il se voua avec passion et qui fut son premier et plus brillant disciple.

Les deux frères, de caractères dissemblants, ont collaboré dans une union de pensée artistique et de conception la plus absolument intime.

En 1872, après la mort de Louis et malgré le fardeau des nombreuses constructions en cours à ce moment, François prit part au concours pour l'édification de l'Hôpital de Stuivenberg, ce fut la seule fois qu'il concourut. Il obtint le premier prix et aussi l'exécution des travaux.

Il n'a pas construit ce monument.

C'est à partir de ce temps que François érigea d'innombrables églises, couvents, presbytères, écoles, bâtiments religieux, hôtels particuliers, etc.

Ses goûts le portèrent vers l'architecture du moyen-âge qui devint son art de prédilection, et il en fit l'idéal de sa vie d'artiste.

Son aptitude à s'assimiler, à reproduire en quelque sorte tout d'une pièce sans que rien vienne trahir l'architecte moderne, un édifice ou un meuble du moyen-âge, a été surprenante.

L'on peut dire qu'il fut archéologue et des meilleurs, car il a vraiment reculé les limites de la minutie.

Ses œuvres sont marquées d'un cachet de distinction impeccable et qu'elles soient somptuaires ou calmes, élégantes ou sévères, graves, imposantes, leur composition s'offre aux regards dans une symphonie de valeur merveilleuse.

L'analyse de l'œuvre de François Baeckelmans ne saurait

se faire dans les limites d'un discours, un volume n'y suffirait pas, elle est trop vaste.

Je me bornerai en signalant pour finir qu'il fut professeur d'institut d'un dévouement et d'un mérite égaux.

Il mérita tous les honneurs mais n'en reçut que peu parce que, dans la répartition de ceux-ci, c'est la coutume de sacrifier les modestes.

Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que nous pensons des deux hommes que nous honorons aujourd'hui.

L'un, est pour nous, l'artiste chrétien dans le sens le plus complet du mot.

L'autre nous symbolise la plante qui s'annonçait merveilleuse, qui fut fauchée avant son épanouissement.

Pour terminer, je veux remplir un devoir de gratitude envers ceux qui nous ont prêté leur concours.



MÉMORIAL FRANÇOIS BAECKELMANS

J'ai l'honneur d'adresser de bien sincères félicitations à Monsieur le sculpteur Anthone, auteur des médaillons, pour l'heureuse réussite de ses sculptures. Je remercie mon cher confrère, M. Dieltjens, auteur des cadres, pour son obligeante assistance.

Je remercie le Gouvernement provincial et l'Administration communale d'Anvers de leur généreuse participation dans l'érection de nos mémorials.

Mesdames, Messieurs, au nom de la *Société Royale des Architectes d'Anvers*, j'ai l'honneur de faire remise au Gouvernement provincial et à la Ville de ces deux médaillons.

En quelques mots bien sentis, M. Devos exprime sa joie de prendre possession, au nom de la Ville, des deux œuvres d'art. M. De Ridder prend ensuite la parole et se fait l'interprète des sentiments d'admiration et de reconnaissance envers Louis et François Baeckelmans, des élèves qui ont eu le rare bonheur de travailler sous leur direction. La manifestation est simple et touchante et le moment est émotionnant quand quelqu'un dépose aux pieds du monument une couronne symbolique de chêne traversée d'une superbe palme.

* * *

Rappelons en quelques traits quelle fut la vie de ces deux artistes qui ont signé de leur nom de nombreux monuments et contribué à la beauté de la ville d'Anvers.

Le terrain affecté au Palais de Justice qui marque comme une de leurs plus belles œuvres, fut reconnu trop peu étendu et plusieurs économies durent être réalisées sur les matériaux employés.

Cela n'empêcha pas les frères Baeckelmans de produire une œuvre remarquable qui, en dépit de certaines lourdeurs de plan, reste une merveille d'architecture en même temps qu'un prodige d'habileté.

Pendant ses voyages d'étude, dit un journal Anversois, Louis Baeckelmans avait pris part au concours de 1860, ouvert à Bruxelles pour la construction d'un Palais de Justice et il y avait remporté le premier prix. — Un triomphe plus grand l'attendait. En 1869, il fut proclamé lauréat au concours ouvert dans des conditions très difficiles à remplir, pour la construction d'un nouveau Palais de Justice à Anvers et quelque temps après, ce travail lui fut confié.

C'est vers la même époque qu'il érigeait deux chefs-d'œuvre d'architecture religieuse, l'église St-Amand, à Anvers, et l'église du Laar.

En 1869, le Gouvernement lui confie la chaire d'architecture comparée à l'Académie, et en 1870 le délègue à l'inauguration du canal de Suez.

« C'est en 1871, disent les notes biographiques, que la mort passe brusquement sur cette existence de trente-six ans si bien remplie, si complète dans les œuvres réalisées, si incomplète dans ce que l'avenir lui devait. »

Il est tombé au seuil de la gloire avec tous les titres pour monter au plus haut degré, et devant le côté douloureux de cette perte inattendue, on oublie presque l'homme et la désolation de ses amis, pour ne songer qu'au deuil qui en résulte pour l'école entière.

Son frère François plus âgé de huit années, quoique sorti premier du concours d'architecture de 1875 et quoique ayant manifesté de bonne heure un goût marqué pour cet art, était resté dans l'ombre. — La mort de son frère le força à se montrer en pleine lumière et les travaux d'achèvement du Palais de Justice d'Anvers furent dignes du seul maître qu'il ait jamais eu, son frère cadet.

Il construisit plusieurs églises entre autres celle de N.-D. de Bon Secours, son chef-d'œuvre, à Peruwelz ; l'Institut de N.-D. à Anvers ; le Petit Séminaire à Malines ; l'Institut N.-D. à Hal ; l'église St-Roch à Deurne ; il commença l'église St-Jean à Borgerhout que Beyaert acheva ; plusieurs édifices civils et religieux, des châteaux, etc.

L'Émulation se fera un devoir de publier quelques unes des œuvres de ces deux artistes qui, quoique de natures différentes, mais épris tous deux avec une égale passion mystique du même idéal d'art, un égal désintéressement, ne

formèrent qu'un seul et même génie créateur d'œuvres puissantes et impérissables.

* * *

Le lendemain à Anvers, les mêmes fidèles amis se retrouvèrent au Foyer du Théâtre Flamand pour inaugurer le buste que la *Société Royale des Architectes d'Anvers* y a fait placer à la mémoire de l'ancien architecte de la ville, Pierre Dens, œuvre de la collaboration de l'architecte Bilmeyer et du statuaire Dupuis.

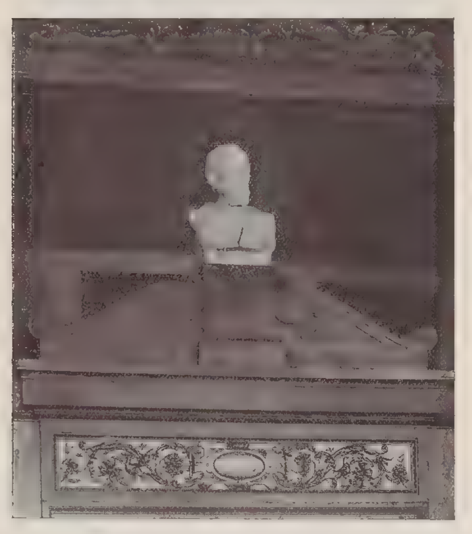
C'est M. Louis De Vooght, Vice-Président de la *Société Royale*, qui remet cette fois le monument à la ville d'Anvers, représenté par son Bourgmestre M. Devos.

MIJNHEER DE BURGEMEESTER,

MEVROUWEN, MIJNHEEREN,

Gisteren huldigden wij de Baeckelmans, thans is het de beurt van Dens.

Pieter Dens, geboren in 1819, studeerde de Bouwkunde aan de Akademie van Antwerpen en onder de bijzondere



MÉMORIAL PIERRE DENS

leiding van de bouwmeesters Lanen en Berckmans. Dertig jaren oud bekwam hij de eerste prijs met zijn ontwerp voor het oprichten te Brussel van een gedenkzuil, huldigende het nationaal Congres. Buiten een groot getal burgerlijke gebouwen, waarvan de opsomming te wijdloopend zou zijn, ziet men hem een-en-twintig jaren lang van 1863 tot 1884 met het Bestuur van stadsgebouwen belast, alle die gebouwen oprichten, welke eene stad in wording en voortdurende ontwikkeling vergt. Voor de onderwijsgestichten, waaronder het Atheneum, de Commissariaten, het Slachthuis, maakte hij teekeningen en deed die uitvoeren. Gansch den binnenbouw van het Stadhuis wordt onder zijne leiding herwerkt, terwijl hij voor de herstelling van het Plantijnsch Museum in de Tentoonstelling van Parijs het goude eeremetaal behaalde. Het lokaal der Koninklijke Harmoniemaatschappij, het moderniseeren der zaal van 't Fransch Theater, de Vlaamsche Schouwburg zijn scheppingen van zijn geest en werden onder zijne leiding uitgevoerd. Moest in 1877 de roemrijke Rubens zijn herdacht, zoo worden prachtige triomfbogen, poorten en arkels op zijne teekeningen in gansch de stad opgetimmerd, welke ieders bewondering verwekten en waarvan de blijvende teekeningen steeds als typen voor werken in dien aard dienen zullen. Zoo zijne werken voortsgebracht zijn in een tijd, waarin men met den heerschenden bouwtrant gemakkelijk afbreekt en men zoekend was welke stijl men aankleven zou, nu eens romantiek, dan nieuw grieksch, dan wedergeboorte een der stijlen uit de 18de eeuw of gansch klassiek, steeds de bestemming van 't gebouw beoogende, wist hij die te vormen, te kneden en hun doeleinde te bewerken, niet zonder een persoonlijk kenmerk en karakter eraan te geven.

Terwijl voor het herstellen van het Plantijnsch Museum en den binnenbouw van het Stadhuis hij steeds de stiptheid en de nauwkeurigheid van een archeoloog aan den dag wist te leggen. Ook dient gezegd te worden dat hij de beeldende kunsten machtig was. De beeldhouwer der figuren voor zijne monumenten bestemd, begeesterde hij, en moest de zoldering der tooneelzaal van dees gebouw worden getooid, schilderde hij zelf het ontwerp der versiering welke dan ook gevolgd werd. Acht-en-dertig jaren lang wijde hij zijn tijd en kennis aan 't onderwijs der Bouwkunde aan de Koninklijke Academie van Antwerpen. Hoevele heeft hij niet binnen dien tijd in de Bouwkunde opgeleid. Hun aansporende tot vlijtig en neerstig werken, hun leerende de waarde der bouwkundige vormen te verstaan, de verhouding tusschen de verschillende bestanddeelen te onderscheiden.

Hoevele die hem danks verdienstelijke en talentvolle bouwmeesters geworden zijn, des meesters roem en voor wie het tevens eene eer is op hun meester te wijzen. Zoo groet men hem in zijn twaalf laatste jaren als vereerd met het burgerlijk kruis van 1ste klas, Officier van 't Leopold's orde en lid van het Academisch korps.

Ook kon de *Koninklijke Maatschappij der Bouwmeesters van Antwerpen*, willende vereeren, diegene welke in hunnen tijd een bijzonder figuur in de Bouwkunst gemaakt hebben niet nalaten Pieter Dens te herdenken. Tot dien einde streef de bijzondere Commissie, met collega Hompus aan 't hoofd, met den noesten vlijt om iets dergelijks voort te brengen. Ook alle onze ambtgenooten wedijverden om het hunne bij te dragen voor het welgelukken, terwijl de openbare overheden welwillend de hand toereikten om de zonen van het kunstlievend Antwerpen te vieren. Thans is me den wensch onzer Maatschappij vervult en ik zijn fier in haar naam het denkmaal allen aan te toonen.

Mijnheer de Burgemeester, U en de Stedelijke Overheden, druk ik den dank der Maatschappij voor uwe bereidwillige en duurbare medewerking en vereerende tegenwoordigheid bij dees feest en draag U met eer het kunstwerk, door het toedoen van ons allen voortsgebracht, uwe behoedende overheid over.

Ued. Mevrouwen en Mijnheeren, bloedverwanten van den gevierden, druk ik mijne gelukwenschen, bewondering en hoogachting voor uwen vereerden vader ons waardig eerelid.

En U ambtgenoot Bilmeyer, die de teekening voor het geheel maakte en U Heer Beeldhouwer Louis Dupuis, die het zoowel gelijkend en stralend figuur beitelde, ontvangt hier beiden allen lof.

In ons aller naam Mevrouwen, Mijnheeren, hier tegenwoordig, bij het aanschouwen van de beeltenis van den gevierden, herdenkende alle de werken door hem voortsgebracht, waarbij vormlooze bouwstoffen in rijzige en pralende gebouwen herschapen werden, optellende die mannen, zijne vroegere leerlingen, in wiens brein hij een sprankel van zijn geest instorte, herhaal ik : de man leeft in zijne werken en zijne leerlingen en roep hier luid : « Leve Pieter Dens ! »

M. Devos, en un langage châtié, fait un bel éloge de l'art et de l'architecture en particulier et prend possession du monument.

* * *

A quatre heures, à la Bourse, M. Hompus, président de la Commission organisatrice, remet le mémorial de l'architecte Schadde à la Ville et, en flamand, fait un vibrant panégyrique de Joseph Schadde, dont la Bourse, conçue en gothique flamboyant, est un pur chef-d'œuvre.

Heeren Burgemeester en Schepenen,
Mevrouwen, Mijnheeren,

In naam van de *Koninklijke Maatschappij der Bouwmeesters van Antwerpen*, heb ik de eer het woord te voeren op deze plechtigheid.

Het oprichten van gedenkteekens aan de Bouwmeesters, die door hunne werken aan den Kunstroem van Antwerpen hebben bijgedragen, werd in ons midden voorgesteld door den Heer Karel Seldenslack.

Kunstenaars vereeren, de vreemdeling en het volk, de scheppers doen kennen der gebouwen die hunne bewondering verwekken, dit was het doel van het voorstel, zoo verheven van gevoelen, zoo nuttig in daad.

Daar hetzelve de algemeene bijtreding verwierf, werd in de Maatschappij een Commissie benoemd om er de verwezentlijking van te verzekeren.

Deze Commissie samengesteld uit de Heeren L. Blomme, Van Mechelen, Dieltjens, Bilmeyer, Geefs, Van Dyck, Seldenslack, Arnou, De Vooght, Rosseels en Van Goethem, bood mij het voorzitterschap aan en het is in deze hoedanigheid dat mij de eer te beurt valt het woord te voeren.

Met oprecht genoegen heb ik de taak aanvaard, den grooten Bouwmeester Joseph Schadde te huldigen, die Antwerpen heden herdenkt.

Joseph Schadde, te Antwerpen geboren op 3den Augustus 1818, deed zijne studiën bij de welgekende Bouwmeesters Lanen en Berckmans alsook aan de Koninklijke Akademie van Schoone Kunsten van Antwerpen, waar hij reeds in de prijskampen verscheidene onderscheidingen behaalde. Door zijne gegronde kennissen, zijne goede opvoeding, bekwam hij vroegtijdig het vertrouwen en de bescherming der groote edele familiën van niet alleen in de provincie Antwerpen, maar bijna in al de provinciën van het land, werd hij gelast met de bouwing der prachtige kasteelen die de algemeene bewondering verwekken.

Zoo talrijk waren de kasteelen volgens zijne plannen en onder zijne leiding uitgevoerd, dat op vijftigjarigen ouderdom Schadde het vijftigste kasteel aan 't bouwen was.

Het zou te langdurig zijn dezelven allen op te sommen en ik moet mij bepalen U de volgende aan te halen :

De kasteelen der Heeren barons de Pitteurs-Hiegaerts, te Oordingen en te Brusthem ;

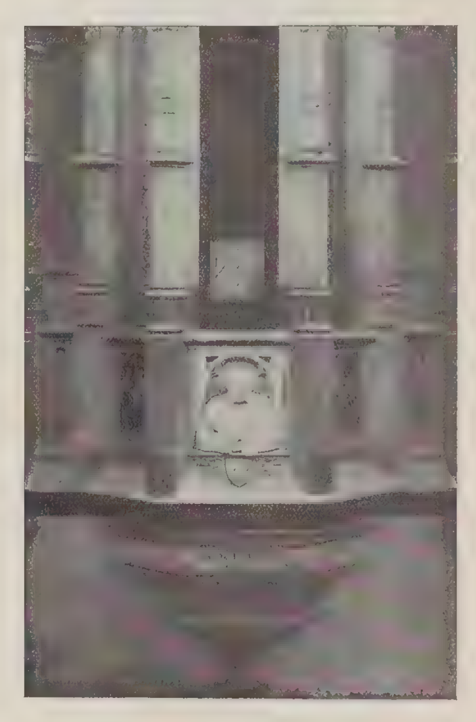
de Cartier, te Marchienne ;

Ridder van Tieghem-de ten Berghe en senateur Bracq, te Mariakerke ;

Baron van Caloen, te Coolkerke ;

Baron de Coninck, te Woumen ;

Ridder van Outryve d'Ydewalle, te Ruddervoorde, enz.



MÉMORIAL JOSEPH SCHADDE

Als provinciaal Bouwmeester van 1853 tot 1869 bouwde en herstelde hij 16 kerken en 21 scholen. Door den Staat werd hij gelast met de bouwing der statiën van Trooz en van Brugge.

Verders bouwde hij noch :

De kerken van Duffel, Roesselaere, Ham-sur-Heuze en Seuzeilles ;

De gasthuizen van Borgerhout, Puurs en Bornhem ;

De kloosters der Redemptoristen, te Roesselare en der Fransche Damen, te Yperen ;

Te Antwerpen, de meesterswoning der familie Guyot-Van Praet op de Kunstlei ; het Douanenhuis en de Beurs,

den prachtigen tempel van den handel, waar wij thans vergaderd zijn.

Al zijne gebouwen, opgevat in den bouwtrant der Ergeboorte op der middeleeuwen, getuigen van goeden smaak en uitmuntende kunstkennissen.

En indien België zich met reden roemen mag over zijne groote Bouwmeesters die zooals Balat, Poelaert, de klassieke kunst meesterlijk behandelden, dan mag de stad Antwerpen fier zijn over haren zoon Bouwmeester Schadde, die in al zijne gebouwen onze vlaamsche nationale kunst zoo meesterlijk wist toe te passen.

—

Bij deze woorden van bewondering voor den grooten kunstenaar, moet ik de stem der erkentelijkheid voegen voor den lof van Schadde te maken als Leeraar der hoogere klas van Bouwkunde aan de Koninklijke Akademie van Schoone Kunsten, te Antwerpen.

Velen van ons hier tegenwoordig hebben het geluk gehad zijnen leergang te volgen en allen hebben wij hiervan het beste aandenken behouden. Als Leeraar der monumentale Bouwkunst was zijne zienswijze grootsch en hij wist deze bij zijne leerlingen met goedheid in te planten. Hiervoor heeft de dierbare Meester recht tot onze innige erkentelijkheid.

—

Zulke schitterende loopbaan kon niet anders dan gepaard gaan met de schoonste onderscheidingen. Tijdens de Wereldtentoonstelling van Parijs 1889, behaalde Schadde de Eeremedalie, de hoogste onderscheiding. — Ter dier gelegenheid werd hij door het Magistraat van Antwerpen plechtig ontvangen ten Stadhuize, in dezelfde zaal welke hij met zijnen vriend baron Leys gebouwd had. Hij was lid der Koninklijke Akademie van België, Lid van het Akademieksch Korps der Koninklijke Akademie van Schoone Kunsten van Antwerpen, Commandeur van het Orde van Leopold, Commandeur van het Orde van Isabella de Katholieke, Ridder van het Orde van Pius IX, enz.

Toen op den morgend van 3den December 1894 zijne bevordering tot Commandeur van het Leopoldsorde bevestigd werd, was de man gedurende den ganschen dag het voorwerp der huldebewijzen van al die hem omringden, en na de vurigste gelukwenschen van den Heer Bestuurder der Koninklijke Akademie ontvangen te hebben, was de grijsaard zoo diep ontroerd dat de onverbiddelijke dood hem plotselings uit ons midden rukte. Een dag van geluk, een avond van rouw voor zijne familie, zijn vrienden, collegas en leerlingen. De dood is steeds wreed, zelfs wanneer zij den mensch treft na eene lange loopbaan, doch pijnlijker is zij wanneer de dood plotselings treft in een oogenblik van vreugde.

Niettegenstaande deze droeve herinnering heb ik de overtuiging dat den dag van vereerlijking van den vlaamschen kunstenaar voor ons allen een dag van genoegen en vreugde is.

Dierbare collega Schadde, uwe nagedachtenis zal voortleven in onze herten, uw onsterfelijk werk zal aan de kinderen van Antwerpen toonen hetgeen gij deed voor den Kunstroem uwer moederstad !!!

Ik bied onze gevoelens van erkentelijkheid aan bouwmeester Bilmeyer, de ontwerper van het gedenkteeken en aan beeldhouwer Van Beurden, die er de verdienstelijke uitvoerder van is.

Ik dank de Stedelijke en Provinciale Besturen, die ons hunne geldelijke ondersteuning verleend hebben.

Alsook de achtbare eereleden van de *Katholieke Maatschappij der Bouwmeesters*, die ons zoo welwillend hebben bijgestaan. De Heeren Gouverneur Graaf de Baillet-Latour ; Burgemeester De Vos ; Minister Delbeke ; Senateurs Leclef en Van den Nest ; Smekens, De Vriendt, Lagasse de Locht, Baron Cogels, Graaf de Bergeyck, Leon en Hendrik Blomme, Max Rooses, Victor Meer, Hubert, Cuypers en Vander Beken-Pasteel. Hunne namen zullen in de Geschiedenis der Bouwkunde met de meeste achting aangeteekend blijven.

Dank ook aan al mijne collegas die zoowel hunne plicht vervuld hebben voor de vereerlijking der Bouwkunst.

Heeren Burgemeester en Schepenen, wij verzoeken de stad Antwerpen het borstbeeld van Bouwmeester Schadde te aanvaarden als herinnering aan haren verdienstelijken kunstenaar !

Le buste de Joseph Schadde, très ressemblant, est du statuaire Alfred Van Beurden.

Le socle a été dessiné par l'architecte Bilmeyer.

(*A suivre.*) RAYMOND MOENAERT.

CONGRÈS DE GAND

Le Congrès des architectes belges a réuni à Gand, le 19 septembre dernier, plus de cent cinquante participants, 150 dévoués, disait M. Stordiau, président de la Fédération, en ouvrant la séance, 150 héros, dirions-nous volontiers, car, outre qu'ils sont toujours les mêmes à la tâche, ils n'avaient pas craint, cette fois, d'affronter un temps d'averses, maussade, froid et triste comme une triste, froide et maussade journée pluvieuse de novembre.

A l'Hôtel communal, les congressistes sont reçus par M. Siffer, ff. de bourgmestre, qui salue en nous, l'élite de l'art architectural belge et, avec une éloquence châtiée, cet homme de clair jugement exalte, dans une verveuse péroraison, les splendeurs monumentales de la vieille cité qu'il représente devant nous.

L'aimable et érudit Conservateur du Musée de Gand nous guide ensuite à travers les salles de l'Hôtel de Ville rayonnantes encore de la splendeur décorative du XVe siècle.

L'après-midi, les assises du Congrès se tiennent dans la salle des mariages et se trouvent honorées d'un court passage de M. le Gouverneur. — Séance très intéressante dont le compte rendu paraîtra *in-extenso* dans un numéro prochain.

Le soir, un banquet, très réussi, clôture une aussi copieuse journée. — Menu soigné et illustré artistement de quelques coins de Gand ; nous en reproduisons deux dans cet article.

C'est M. Stordiau, président du Congrès, qui ouvre la série des toasts. C'est une pente glissante que celle des toasts. A sa suite, dix ou douze orateurs s'y engagent et célèbrent avec une conviction enthousiaste et — disons-le pour être juste — sincère, les mérites de l'orateur qui lui succèdera.

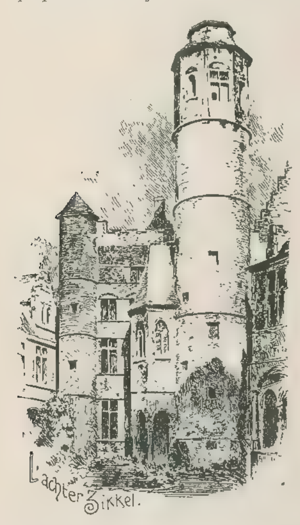
C'est charmant et plein de cordialité, mais il est regrettable de constater qu'au milieu d'un banquet officiel et qui réunit des éléments de tous les groupes professionnels du pays, rien n'y ait été dit sur l'art architectural ni sur la forme contemporaine de son évolution. Il semble que M. Siffer, ff. de bourgmestre, qui honorait le banquet de sa présence, l'ait senti parce que son discours après avoir développé avec une délicatesse rare et une exactitude typique l'influence de l'art sur l'esprit humain, a stigmatisé les artisans marrons qui s'insinuent dans notre métier et qui révèlent, dans leurs secrétions pédantes, une absence totale de goût, où la bizarrerie et l'impuissance se réclament vainement de l'originalité et de la personnalité.

Au nom de l'*Émulation*, M. Peeters prononça un discours sur la portée duquel nous désirons nous arrêter un moment.

Notre Directeur, après avoir fait un vibrant appel à l'association de tous les confrères, souligna combien est coupable l'abstention des indifférents en restant en dehors d'une action commune, dont l'influence sur nos dirigeants peut être décisive.

L'*Émulation*, ajouta-t-'il, n'est pas un cénacle fermé, « une affaire » — rien n'est moins vrai. — Elle accueille avec joie tous les concours qui s'offrent à elle et la Société Coopérative, qui est sa raison d'être, admet dans son sein quiconque a souscrit une part de coopérateur.

C'est là surtout la signification de son discours à laquelle les plus sceptiques rendront justice.



La journée du lendemain est consacrée à la visite des monuments : le Château des Comtes dont la restauration fut confiée à l'architecte Dewaele, la Halle aux Draps, les églises St-Nicolas et St Bavon. — La nouvelle poste de l'architecte Cloquet, dont la façade est conçue en gothique fantaisiste, possède quelques qualités.

Les congressistes parcourent ensuite la caserne du Kattenberg de De Noyette, qui atteste chez ce diable d'homme de sérieuses qualités de travailleur et d'architecte de goût, et enfin le Musée de notre confrère Van Rysselberghe qui est une merveille de décoration sobre et distinguée et de distribution ingénieuse et logique.



Cette dernière visite couronne brillamment la seconde journée passée à Gand et notre très sincère admiration éclate éloquemment dans la muette poignée de main, qu'au moment du départ, nous donnons au modeste artiste qu'est Van Rysselberghe.

Concours annuel de la Société

Le concours annuel de la Société a eu lieu les 18, 19 et 20 septembre, les concurrents devaient présenter un projet de chapelle votive à ériger à l'orée d'une forêt.

Vingt-neuf participants ont envoyé leur projet.

Le jugement a eu lieu dans les derniers jours de septembre et l'exposition publique le dimanche 3 octobre, de 10 heures du matin à 4 heures de relevée et mardi soir, 5 octobre, entre 8 et 10 heures.

Voici les résultats du jugement :

I. M. Wielmaeckers R., de Schaerbeek ;
II. M. Neutens E., de St-Josse-ten-Noode ;
III. M. Derée H., de Molenbeek-St-Jean ;

Mention spéciale : M. de Pape F., de Bruxelles ;
Prix spécial de perspective : M. Neutens E., de St-Josse-ten-Noode.

CONCOURS

Les Hospices Civils de Mons, ouvrent un concours en vue de déterminer si pour ériger un nouvel orphelinat, il est possible de conserver des anciens bâtiments en raison de leur valeur archéologique ou s'il convient de les démolir pour répondre aux exigences de l'hygiène hospitalière contemporaine.

Aucun engagement n'est pris vis-à-vis des auteurs d'exécuter les projets classés, un second concours pouvant résulter de cette 1re épreuve.

Les projets devront être remis avant le 1 décembre 1909.

C'est notre distingué confrère, M. J. Hubert, président des Hospices Civils de Mons, qui a préconisé le règlement de notre Société pour établir le programme de ce concours.

LÉGER MÉCOMPTE

Cueilli dans « *La Gazette* » l'amusant articulet que voici :

Lettre de Vienne.

La Diète de Basse-Autriche, au temps où y régnait encore une majorité libérale, avait décidé la construction d'un asile d'aliénés, au Steinhof, d'après les plans présentés par son service technique officiel ; ils étaient fort beaux, ces plans, aussi le devis estimatif prévoyait-il une dépense de dix-huit millions de couronnes. Quelques esprits terre-à-terre firent remarquer alors qu'il était peut-être superflu d'entourer les aliénés d'un luxe qu'ils ne pourraient apprécier ; mais on passa outre.

Les travaux durèrent six ans et, en octobre 1907, l'établissement était livré à sa destination, en une solennité arrangée par la majorité chrétienne-sociale qui, depuis longtemps déjà, dirigeait l'administration de la Basse-Autriche. Le luxe des installations stupéfia les députés présents, mais quand vint la carte à payer, un an plus tard, leur stupéfaction s'aggrava. Le devis estimatif n'était dépassé que de huit millions de couronnes, soit de 45 p. c. ! Une Commission de revision des comptes fut nommée, et elle vient de présenter son rapport à la Diète.

Le rapporteur ne paraît pas bien convaincu de la régularité des opérations ; il le reconnaît avec une profonde tristesse, mais ne précise pas ses suspicions ; le vin est tiré, il faut le boire, dit-il en substance, mais non sans avoir voté un blâme au chef du service technique qui a osé engager des dépenses sans en référer d'abord à la Diète. Le blâme fut voté après des récriminations qu'on peut résumer ainsi : Dans tous nos travaux c'est la même chose.

Un défenseur de l'architecte a fait entendre, sinon le langage de la raison, au moins celui de la vérité. Selon lui, l'auteur des plans considérait le monument du Steinhof comme la grande œuvre de sa vie, celle qui devait léguer son nom à la postérité. Rien ne lui a donc paru trop beau pour parfaire son chef-d'œuvre. Quant aux dépenses, il s'en inquiétait peu, puisqu'elles incombaient au Trésor public. Ce raisonnement n'est pas une absolution, mais tout de même une excuse. Tous les architectes du monde travaillant pour des administrations publiques seront d'accord sur ce point.

Sans commentaires, n'est-ce pas, d'ailleurs cela se passe à Vienne !

NOS PLANCHES

Pl. LI et LII. — *Le Palais de Justice d'Anvers*, par les frères Louis et François Baeckelmans.

L'attribution de cette œuvre à Louis ou à François Baeckelmans est si malaisée qu'il nous a paru utile de reproduire, ici, un des passages de la biographie que M Smekens, président honoraire du tribunal d'Anvers, a écrite à la demande des élèves et amis des « deux » maîtres.

« Ceux qui ont connu les deux frères à cette époque (1858) savent que François fut, en toute circonstance, pour Louis un bienfaisant génie qui trouvait son modeste bonheur à se dévouer derrière les succès de son brillant cadet.

» On raconte même qu'il eût la plus grande part à la conception du projet du Palais de Justice, dessiné par Louis avec un inimitable talent et qui obtint, dans le concours ouvert à Bruxelles, une prime de 25,000 francs.

» François n'eut pas mieux aimé que de conserver toujours cette position en apparence secondaire, tout en prêtant une aide des plus décisives. »

Quoiqu'il en soit, il ressort des renseignements que nous avons pu obtenir, que l'entrée principale, qui forme la planche LI, fut composée entièrement de la main de François, tandis que le reste est sorti de leur collaboration.

Pris dans son ensemble, le Palais de Justice se présente comme un monument de grande allure, confirmée encore par le groupement artiste des partis. Mais si, à l'examen on découvre que l'édifice manque un peu de cette majesté, qui doit être l'apanage d'un Palais de Justice, et qu'on retrouve dans l'œuvre colossale de Poelaert avec une joie sans cesse renouvelée, on en excuse d'autant plus volontiers les deux artistes, que le monument est remarquable et que les deux ailes, surtout, sont traitées avec une recherche de proportions merveilleuses.

Pl. LIII, LIV, LV, LVI et LVII. — *L'église de N.-D. de Bon Secours à Peruwelz* (Hainaut), architecte François Baeckelmans.

Avec l'église St-Jean à Borgerhout, celle de N.-D. de Bon Secours reste comme l'expression dernière et la plus parfaite du talent de Baeckelmans.

Le plan, très original par sa forme, qui nous repose du parti basilical avec sa nef centrale et ses basses nefs, suit, à peu de chose près, la sinuosité de la frontière, contre laquelle l'église est bâtie, et c'est cette idée, qui surprend chez une nature aussi calme et aussi réfléchie que celle de Baeckelmans, qui a amené cette forme ronde restée logique puisque les regards des fidèles convergent tous vers le chœur.

Les façades sont remarquables et portent l'empreinte d'un talent sans cesse perfectionné par l'étude la plus approfondie.

Le plan, qui est entouré d'une ceinture de chapelles, a fourni à Baeckelmans l'occasion de dépenser, sans compter, les trésors de son érudition artistique et de son imagination féconde. Cette série de chapelles forment autant de petits chefs-d'œuvre étudiés avec soin, couvés par un amour ardent et contribuent à faire de l'église de Bon Secours, un joyau de l'art ogival taillé et ciselé avec tout le recueillement des artistes du moyen-âge.

Pl. LVIII. — *Autel de l'église de Beirendrecht (province d'Anvers)*, architecte François Baeckelmans.

« Il faut avoir une foi de moine, nous disait dernièrement l'architecte Caluwaers, pour dessiner de ces chefs-d'œuvre de mobilier religieux ! »

Le mot est juste.

François Baeckelmans aima mieux renoncer à des travaux faciles et lucratifs que d'abandonner ceux qui lui étaient chers et parmi ceux-là se classe l'autel qui se trouve reproduit sur la planche LVIII.

Traité avec une connaissance étonnante du caractère de l'époque gothique et étudié avec un remarquable souci de ménager à chaque scène, par les effets d'ombre autant que par la disposition, l'importance qu'elle doit avoir, cet autel représente, aux yeux des initiés, la preuve de qualités exceptionnelles, ainsi que le fruit d'études qui touchent de près le fanatisme dans le sens le plus noble du mot.

Raymond Moenaert.

Louvain. — J. WOUTERS-ICKX, Imprimeur-Éditeur.

SOMMAIRE : I. Notes de Voyage d'un Architecte en Amérique. — II. La construction d'un grand hôtel au xxe siècle, le « Palace Hôtel ». — III. Concours. — IV. Nos Planches. — V. Jurisprudence. — VI. Exposition internationale de Bruxelles en 1910.

NOTES
DE
VOYAGE D'UN ARCHITECTE
EN
AMÉRIQUE

(Suite, voir nº 7 de 1909, page 51.)

—

L'ouvrier américain.

Et l'ouvrier américain quel est-il ? Cette question nous intéresse tout particulièrement et mérite de nous arrêter.

Tous les métiers sont syndiqués. Dans un chantier, il y a autant de conducteurs, de *foremen* que de corps de métiers.

C'est au *foreman* que vous devez, ingénieurs, architectes, entrepreneurs, vous adresser. L'ouvrier n'admet pas qu'on lui parle et encore moins qu'on le réprimande.

Un Français, devant moi, en a fait la dure expérience. Dans un élan bien naturel, il avait qualifié un peu durement le travail fait, en l'attribuant au compagnon de St Antoine. Aussitôt l'ouvrier siffle un signal convenu et l'inspection du corps de métier — c'était en l'occurence les staffeurs — s'amène en sa blouse de travail suivi de tous les compagnons du syndicat.

Cet inspecteur du corps est un simple ouvrier comme les autres, mais qui est délégué sur le chantier pour la défense des compagnons. Il considère comme une injure cette qualification pachydermique du travail du staffeur et annonce qu'il va se retirer, lui et ses compagnons. Grand émoi parmi nous.

Nous parlementons et nous prions W. B..... de retirer son mot. Il y consent et tout rentre dans l'ordre. Moins d'une demi-heure après, l'ouvrier en question, à la fin de l'heure en cours, recevait son congé — cela c'est de droit strict et absolu — et s'en allait.

Un *trouble* plus important et dont je fus le bien inattendu acteur est également bien caractéristique.

— Je venais d'arriver d'Europe !

M. Chartrain, l'excellent représentant de MM. Fichefet, frères, les entrepreneurs du palais belge, par précaution utile (oh combien !) m'avait cependant prévenu de la difficulté de conduire les *foremen* et les équipes, mais je ne pouvais prévoir ce qui allait m'arriver !

J'entre dans la construction, un menuisier m'aborde, me dit fort gentiment qu'il était né en Belgique mais devenu américain et voici la connaissance faite. Je continue ma visite, j'observe qu'il manque, pour que les staffeurs puissent continuer leur travail, à l'extérieur quelques chantignolles et me voici revenu auprès de mon compatriote américanisé.

Faites moi le plaisir, lui dis-je, de venir avec moi là-bas et de clouer ces chantignolles.

Je n'irai pas, fut la réponse !

Et si je vous en donnais l'ordre ? fut la riposte !

— Un coup de sifflet retentit, le *foreman* des charpentiers s'amène, déclare *t'is a trouble* approuvé par toute son équipe qui quitte le chantier pour n'y plus revenir.

J'en étais baba, mais plus encore lorsqu'on m'eut expliqué que j'avais donné un ordre pour l'extérieur à un menuisier d'intérieur et que je m'étais adressé à un ouvrier au lieu de parler à son *foreman !* Que c'est beau la liberté du travail et quel enfer, on nous prépare pour l'avenir.

Une autre anecdote vécue par vos concitoyens en Amérique est également bien caractéristique.

— A quelque temps de là et après que cette grève des menuisiers se fut calmée, un autre évènement, également bien curieux, se produisit sur le chantier.

Les caisses contenant l'exposition belge venaient d'arriver et la manutention de 2000 caisses nous donnait beaucoup de travail. Pendant ce temps nous voyions, les bras ballants, travailler doucement les ouvriers yankees que je regardais avec un profond et sincère respect depuis mon « trouble », lorsqu'une grosse et bonne voix dont la bonté excellente égale l'autorité affable, ordonna à ces bons yankees, d'aider à la manutention. Un refus absolu, fut la réponse.

— Mais comme l'ordre visait des ouvriers de toutes sortes et qu'il avait été suivi de cette réflexion pourtant bien logique, « Je paye donc il faut qu'on m'obéisse », les *foremen* des différents métiers donnèrent l'ordre d'arrêter tout travail et nous vîmes tout notre corps d'ouvriers se rassembler sans un cri, sans un geste, sûr de son droit à la grève et certain de la légalité de sa cause (car tout cela est légal en cette terre libre), quitter le palais belge !

Notre chantier était vide.

Désolés, étonnés, ennuyés et stupéfaits, nous nous rendîmes en corps auprès de l'autorité américaine qui, après nous avoir fait observer que « la Belgique avait eu tort », nous promit son intervention.

— Effectivement, une heure après s'amèna un *labor inspector* qui nous demanda de retirer l'ordre, car le fait d'ouvrir des caisses est réservé aux menuisiers d'intérieur et « la Belgique l'avait demandé à des gacheurs de plâtre » !

Oh ! ma patrie ! tu m'es chère, mais j'avoue que la situation était tellement drôle que c'est en riant que nous vîmes « la Belgique retirer son ordre ».

Si je ne craignais de vous ennuyer, je vous dirais aussi l'aventure d'un de nos surveillants, ouvrier menuisier de son état et que nous avions prié de se rendre à son poste un samedi après-midi.

Vous savez que les syndicats refusent l'autorisation de travailler le samedi. S'il avait obtempéré à notre ordre, il lui restait l'alternative de mourir de faim ou de devenir apprenti dans un autre métier.

La peine encourue est en effet la retenue du cautionnement de cinq cents frs et la radiation des contrôles, ce qui en fait, constitue l'incapacité de trouver n'importe où en Amérique, du travail et du pain.

Voilà où en est ce pays au point de vue du travail. A une situation qui enlève toute liberté et tous droits au travail à l'ouvrier non syndiqué.

Les high buildings.

Arrivons-en maintenant à la création la plus extraordinaire de l'architecture américaine, le *high building,* le *sky scraper.*

Permettez-moi donc de vous mener visiter un *high building*, un *sky scraper*, quelque *flat iron* comme ceux de New-York. Le *high building* n'a pas plus de quinze années



FIG. XXXVI

MOTIF CENTRAL DU PALAIS DE BELGIQUE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE ST LOUIS

Paul Saintenoy, architecte — Cliché de l'auteur.

d'âge, les ancêtres de la famille sèchent encore leurs gros murs et cependant, que de constructions géantes sont érigées à Chicago, à New-York, à Saint-Louis, à Philadelphie, à Pittsburg, et à Cincinatti !

En 1901, New-York, en quatre mois de temps, en a vu bâtir pour 100 millions dans la seule cité. Ce qu'ils nous inspirent, c'est l'obscure et violente poésie du monde moderne, comme dit Bourget, qui vous donne un frisson tragique, tant il tient d'humanité volontaire et forcenée dans un horizon de cité de là-bas.

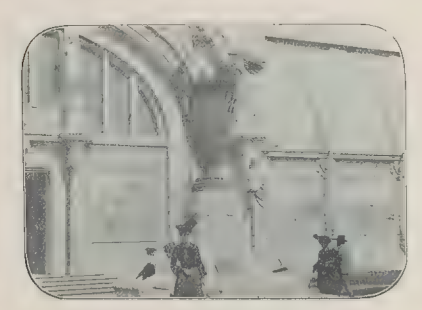


FIG. XXXVII

FRAGMENT DU PALAIS DE BELGIQUE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE ST LOUIS

Paul Saintenoy, architecte. — Cliché de l'auteur.

Un *high building* est un effet logique du surenchérissement inouï du terrain, dans les villes américaines. A New-York, on donne jusqu'à 1,400 dollars le mètre carré, soit au delà de 7,000 francs dans le plein centre de la cité, soit cinq fois le prix des plus chers terrains de Bruxelles.

L'architecte reçoit pour mission de faire sur ce terrain le plus grand nombre possible de salles et de chambres. Le *high building* naît pratiquement et logiquement de cette idée. La juxtaposition de tous les *high buildings* forme la cité et, comme conséquence, les Américains se trouvent avoir ainsi concentré toutes leurs affaires dans une partie de la ville, ce qui leur donne des facilités de vie d'affaires considérables.

Leur home, leur habitation de famille est à 30 ou 35 kilomètres de là, dans New-Jersey, ou sur les bords de l'Hudson, ce majestueux fleuve qui me reste en si belle souvenance dans la mémoire. La cité reçoit le matin son million et demi d'hommes et de femmes. A cinq heures, cette population immense se rue dans les trams, les *cars*, les les *elevated cars* et bientôt vers le métro qui l'emportera vers les champs où un bain d'oxygène refera, aux organismes usés, de la vitalité pour le combat sans cesse renaissant de



FIG. XXXVIII

MOTIF D'ANGLE DU PALAIS DE BELGIQUE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE ST LOUIS

Paul Saintenoy, architecte. — Cliché de l'auteur

cette vie à outrance. Un *high building* représente un capital considérable ; un d'eux et non des plus grands, *the Mills building*, édifié et possédé par M. D. Ogden Mills, a 175 pieds de longueur sur 150 pieds de profondeur et possède 330 chambres dans ses dix étages. Dépense 20 millions. C'était là une bâtisse de début, dix étages ne sont pas pour constituer un *high building* digne de l'Amérique.

Bientôt le *Parc row building* s'éleva à 118 mètres de hauteur avec 32 étages, le *Times building* à 110, le *Manhattan Life insurance building* à 95.80, etc., etc.

Je viens de vous parler de *Broad Exchange building*, dû aux architectes Clinton et Russell. Laissez-moi vous donner quelques détails sur cet immeuble. Sa superficie est de 2,510 mètres carrés. La surface des planchers à louer est de 5 hectares, répartis sur 20 étages.

Le temps requis pour la construction a été d'une année, moyennant quoi, 700 bureaux ont été installés, non compris

4 étages, réservés pour une banque ; 18 ascenseurs, dont 9 express, montant 100 mètres en une demi-minute, et 9 omnibus pouvant enlever ensemble 360 personnes, y font le service, mus par une force motrice de 1,500 chevaux, et montant à 82 mètres (270 pieds).



FIG. XXXIX

LE PALAIS DES TRANSPORTS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE ST LOUIS

Masqueray, architecte. Cliché de l'auteur

On y a employé 10,000 tonnes d'acier, 7,000,000 de briques, 2 1/2 hectares de verre à vitre. Le terrain valait 7,000 francs le mètre, soit 17,500,000 francs pour l'ensemble. La bâtisse a coûté 18,000,000 francs, soit 35 à 36,000,000 de francs pour l'ensemble. Les loyers donnent un revenu de 3,750,000 francs. La Compagnie *Fuller Contractor* a employé 4,000 tonnes de pierre granit que 300 hommes ont extrait en trois mois. Elle a placé 2,000 fenêtres. Ces détails donnent le vertige.

Visitons maintenant un *Sky Scraper* :



FIG. XL

LE PALAIS DES TRANSPORTS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE ST LOUIS

Masqueray, architecte. Cliché de l'auteur.

Une vaste arcade encadre l'entrée principale, issue de cette colossale ruche humaine. La force simple du besoin est un tel principe de beauté et ces bâtiments manifestent ce besoin avec une telle évidence, a dit Bourget, que vous éprouveriez une singulière émotion à les contempler. (*Outre-mer*, p. 161, vol. 1.) Et il en est ainsi. Ces entrées sont émouvantes ; écrasées par la masse de la construction, elles sont singulièrement impressionnantes. En pénétrant dans le porche tout décoré de marbre et de bronze doré, de droite et de gauche, des *Shops* de télégraphe, de téléphone, de *Booking Offices* délivrant des billets de chemins de fer et de bateaux, des fleuristes, des *Tobacconists*, des marchands de bières, de journaux d'*American Express*, etc., etc., s'ouvrent devant vous, puis, dans le fond de ce *hall*, on aperçoit les 10 ou 12 ascenseurs qui font le service de la maison. Mais, avant de monter, regardons autour de nous. De grands tableaux indiquent les noms de tous les locataires, les numéros de leurs offices, puis le *mail chute* réunissant toutes les lettres de l'immeuble qui viennent, de toutes parts, se canaliser en un seul conduit. Il faut voir le postier vider le *mail chute* pour comprendre à quelle étonnante simplification du travail est arrivé ce peuple.

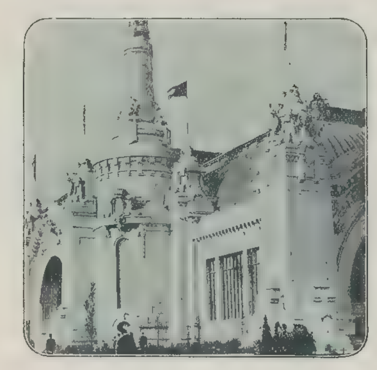


FIG. XLI

LE PALAIS DES TRANSPORTS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE ST LOUIS

Masqueray, architecte. Cliché de l'auteur.

Les ascenseurs sont de deux sortes, les uns sont express, s'arrêtant à certains étages, les autres sont omnibus, s'arrêtant partout. Au-dessus des portes, un cadran marque la situation de la cabine. Les visiteurs se précipitent vers celle qui s'annonce comme devant arriver de suite. La foule en sort, vous y entrez et aussitôt elle est repartie dans son incessant voyage le long de la cage de 100 mètres de hauteur.

A Chicago, l'architecte a eu l'idée de génie d'évider le hall dans la *Maconnic building* et c'est un va et vient de 14 ascenseurs montant, descendant sur 90 mètres d'élévation, un tohu-bohu inouï de 20 balcons superposés sur lesquels un peuple se démène, travaille, peine et gagne son pain. Les étages n'ont pas plus de 3 m. 70, les offices ont la plupart du temps 4 m. × 4 m. Une salle ainsi coûte 1,000 francs par an environ. Les étages élevés sont aussi chers que les inférieurs, parfois plus chers. Certains hommes d'affaires ont un bureau en commun et une *type writer* collective.

Souvent un « Club de déjeûner » occupe tout un étage. Les hommes d'affaires y vont luncher rapidement, d'autres fois, un restaurant est installé tout au sommet de la *Building*. Certains de ceux-ci contiennent des spécialistes médecins, d'autres, des avocats aux environs du *Court of Justice*, d'autres enfin, près de *Wall Street*, des agents de change, *brokers* et des banquiers. Je vous ai parlé tout à l'heure du *New York Times Building*, ses étages descendent à 55 pieds sous terre, quelque chose comme 16 mètres, 8 ascenseurs y font le service du personnel, 8 autres servent pour les marchandises. L'imprimerie du journal, les presses typographiques y sont installées, tout le service mécanique y est électrique, le nettoyage se fait constamment par le *Vacuum Cleaner* et malgré l'absence de garçons de peine, on y respire librement et sans s'apercevoir que l'on est sous un bâtiment de 375 pieds de hauteur! La rédaction du journal se trouve à 19 étages plus haut. Tout cela c'est le triomphe de l'acier, musculature de ces Leviathans modernes. On a calculé que l'on emploie dans



FIG. XLII

LE PALAIS DE LA MÉCANIQUE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE ST LOUIS

Cliché de l'auteur.

le vieux continent 27 kilogr. d'acier par tête d'habitant, tandis qu'en Amérique on en consomme 220 kilogr. Avaient-ils raison, il y a 40 ans, les critiques de l'école rationaliste française, qui prétendaient que nous faisions fausse route en accusant la structure métallique dans nos constructions ? Les Américains qui la cachent ont-ils raison ? C'est une matière à controverse, mais devant les résultats stupéfiants qu'ils montrent, avouons que la balance penche vers eux. Ils sont parvenus à créer non seulement des monuments sans antécédents dans le monde. Toutes nos constructions ont des ancêtres, les *high buildings* n'en ont pas. C'est l'ébauche d'un art qui s'essaye, se dessine, cherche sa voie, d'un art de démocratie, comme a dit Bourget ce sensitif exquis, fait pour la foule et par la foule, d'un art de science où la certitude des lois naturelles donne à l'audace, en apparence la plus effrénée, des tranquillités de figure de géométrie.

La construction métallique accusée garde son caractère d'échafaudage instable. La tour Eiffel en est un exemple convaincant. L'horreur du *Forth bridge* en est un autre. Les *high buildings* montre une stabilité apparente tout à fait rassurante et les progrès réalisés depuis six ans font augurer des réussites plus complètes encore dans l'avenir.

(*A suivre.*) PAUL SAINTENOY.

La construction d'un grand hôtel au XXe siècle

LE « PALACE-HOTEL »

(Suite, voir n° 8 de 1909, page 61.)

Nous descendons un des larges escaliers ouatté d'épais tapis et nous voici dans les cuisines. « Les » cuisines, parce qu'il y en a deux.

Celle, où nous nous trouvons en ce moment, et qu'une armée de marmitons en vestes blanches emplit déjà d'un bourdonnement de ruche au travail, dessert (nous n'y mettons pas d'esprit) spécialement la brasserie.

Sur le côté, sont installés une caféterie et un office avec 7 monte-plats pour les 7 étages. Une autre cuisine entièrement séparée de la première, assume la délicate mission de restaurer les gourmets du restaurant, proprement dit, qui s'éclaire sur le jardin botanique. Aidée en cela par un personnel d'élite « passé au tamis », elle a, dans ses attributions, la confection des pâtisseries fines, des friandises, des glaces, des milles riens sucrés qui assureront à ce Champeaux bruxellois une vogue à laquelle, n'en doutons pas, leur cherté ne sera pas étrangère.

Au rez-de-chaussée, un large couloir d'entrée s'étend de la Place Rogier à la rue des Plantes. Entre ces deux endroits, il n'y a pas moins de 3,60 mètres de hauteur. Pour regagner cette différence de niveau, les architectes ont disposé leur couloir en gradins, constitués par trois volées d'escaliers. L'effet décoratif y a gagné, mais nous connaissons le projet d'un des concurrents qui avait utilisé adroitement cette différence de 3,60 mètres en un étage, dans lequel il avait aménagé un bar anglais et des salons de coiffure.

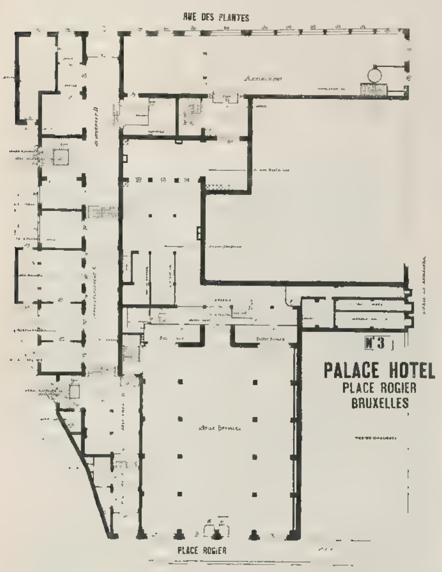
C'était plus pratique et le côté esthétique n'en souffrait pas.

L'allée centrale est occupée par les salons de lecture décorés avec beaucoup de sens artistique par M. M. Chambon ; un bureau de téléphone qui centralise les demandes de communications des voyageurs et enfin la salle du portier, des bagages avec le monte-charges.

Nous descendons au sous-sol et nous nous trouvons dans l'antre infernal de quelque vulcain moderne, ô combien ! Figurez-vous un bataillon de chauffeurs qui chargent sans cesse les gueules voraces de quatre immenses chaudières, emplissant les couloirs, d'un va et vient de wagonnets de charbon et qui font songer aux soutes d'un transatlantique ; des rails qui se croisent en tous sens sur le sol ; des tuyaux, des conduits, des fils qui tissent une toile colossale sur le plafond ; des ascenseurs, qui montent et descendent des fûts ; des couloirs pareils aux galeries souterraines d'une taupinière ; des portes bordées de fer ; des chambres frigorifiques matelassées de liège pour éviter toute déperdition de froid ; des escaliers de service, des caves et encore des caves ; des machines ; du bruit ; des appels ; des sonneries ; des ordres ; figurez-vous tout cela et vous pourrez vous représenter à peu près ce qui se passe dans le ventre du colosse.

Un des organes les plus curieux de ce sous-sol fantastique est la salle d'aspiration d'air. Sous un auvent, est installé un faisceau tubulaire de 200 mètres carrés de surface de chauffe. Ce faisceau sert à élever la température de l'air extérieur et après avoir été chauffé, celui-ci, aspiré par le ventilateur, traverse un rideau d'eau, obtenu par une série de tubes

sur lesquels viennent se fixer des éjecteurs. Ceux-ci forment une poussière d'eau que rencontre l'air surchauffé. Les



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

poussières, alourdies par l'eau, tombent et l'air, à moitié purifié, passe à travers des tôles ondulées parallèles au rideau d'eau et situées dans le même plan. Elles ont pour effet d'enlever à l'air, l'humidité qui le charge.



7 OCTOBRE 1908

PREMIERS TERRASSEMENTS.

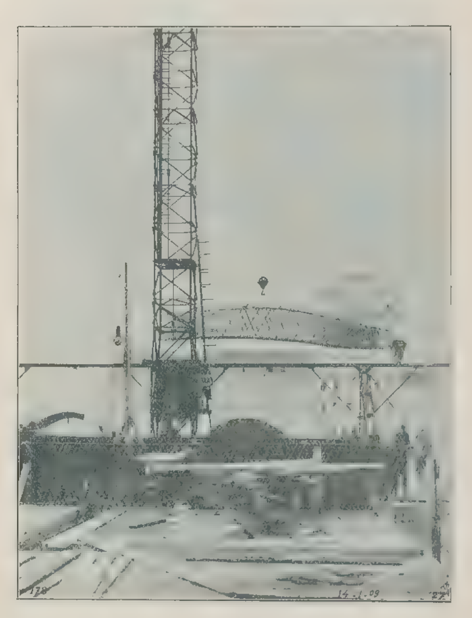
Après avoir subi l'épuration hydraulique, l'air se trouve devant un appareil ozonateur formé d'une batterie d'électrodes que parcourt un courant alternatif de 6.000 volts.

Le ventilateur-aspirateur d'air, d'une puissance de 45 chevaux, possède une capacité équivalente à 220.000 mètres cubes à l'heure. L'ozone aura pour effet de désinfecter mécaniquement, chaque jour, toutes les chambres de l'hôtel.



8 DÉCEMBRE 1908

Au bout d'une journée, à l'endroit où les poussières ont été séparées de l'air par le rideau d'eau, il y a de la boue !...



14 JANVIER 1909

POSE D'UN POITRAIL

Dans cette colossale bâtisse, où tous les murs extérieurs sont indépendants des constructions voisines, c'est le béton armé qui triomphe. Les piliers de la brasserie, hauts de

6.50 m. et espacés de 12 m., supportent chacun 400.000 k. Toutes les canalisations de l'hôtel passent dans un espace libre, compris entre le plafond et le faux-plafond de la brasserie, qui ne mesure pas moins de 1.20 m.

Le faux-plafond est constitué par des plaques de 15 m/m. d'épaisseur, formées d'une composition de fibres de coco et de plâtre, grâce à laquelle, l'exécution d'un plafond se fait plus rapidement qu'avec le plafonnage à lattes. L'application du nouveau système des parquets en briques creuses insonores et incombustibles, armés dans les deux sens, a confirmé la réputation avantageuse que ce produit s'était fait en Allemagne. Les épreuves de flexion, sous une charge prévue, n'ont accusé qu'une flèche de un six millième de la portée.

Plusieurs journaux ont consacré des articles au « Palace Hôtel » et nous craindrions d'abuser de la patience de nos lecteurs en nous étendant davantage sur les détails de cette construction. Mais, à notre avis, il serait peu généreux de passer, sous silence, l'effort individuel et collectif que les architectes et les entrepreneurs durent déployer, dans l'érec-



16 FÉVRIER 1909

PLANCHERS EN CARREAUX CREUX

tion de cet hôtel, qui eut pu nécessiter rationnellement deux années pour être terminé et qui dut être érigé en quarante semaines.

Les architectes Lener et Pompe, notre excellent camarade de la *Centrale* (c'est à tort qu'un quotidien a attribué à M. Lener seul tout le mérite de l'œuvre), eurent trois mois pour terminer les plans d'exécution, de soumission et de décoration. Il y eut des moments où leur atelier occupait quinze dessinateurs.

Malgré l'activité dévorante et déprimante qu'il fallut dépenser pendant ces quelques mois, rien ne fut précipité ni laissé au hasard, tout fut surveillé avec méthode, le travail fut organisé d'une merveilleuse façon, les corps de métier se succédant sans entraver les mouvements d'aucun spécialiste.

D'accord avec les entrepreneurs Monnoyer et fils, ils organisèrent des réunions hebdomadaires avec les sous-traitants et les ingénieurs conseils, au cours desquelles on s'expliquait, on réglait les contestations et les détails, on fixait des dates, on dictait et on acceptait des ordres. Point de correspondances, point de discussions écrites.

« L'entrée en scène, dit un journal, de chaque corps de métier avait été mathématiquement réglée d'avance par les entrepreneurs Monnoyer, qui résumèrent leurs prévisions sur un grand tableau affiché dans le bureau du chantier. En regard du nom de chaque spécialiste, on lisait tout simplement la date de son intervention : cela paraît très simple...



ÉTAT DES TRAVAUX LE 5 JUIN 1909

quand le tableau est dressé. Mais avouez que pour l'arrêter, il faut posséder une expérience peu commune, comme aussi pour veiller à ce que les commandes de matériaux s'effectuent à temps voulu, soient livrées ponctuellement et que nul accroc ne vienne entraver le labeur continu de trente corps de métiers, occupant jusqu'à 700 hommes dont les travaux s'enchaînent et se juxtaposent. »

Trois mois pour les architectes, quarantes semaines pour les entrepreneurs, n'est-ce point là la résultante d'un rut de plus en plus violent vers le capital? (*)

R. M.

CONCOURS

Construction d'un Orphelinat à Mons.

En séance du 8 octobre 1909, la *Société Centrale d'Architecture de Belgique* a désigné son président, M. O. Simon, pour

(*) Nous avons, à dessein, omis de parler de la décoration. L'*Emulation* reproduira, dans un prochain numéro, les parties les plus intéressantes de l'Hôtel.

faire partie du Jury du concours pour la construction d'un Orphelinat à Mons.

Ont été recommandés aux suffrages des concurrents : MM. Maurice Van Ysendyck, 109, rue Berckmans, et Emile Anciaux, rue Victor Greyton, 52, Bruxelles.

—

Amélioration des bâtiments du Collège communal à St-Trond.

La ville de St-Trond ouvre un concours en vue de l'élaboration de plans pour l'amélioration des bâtiments du Collège communal. Remise des projets le 15 janvier 1910. Le programme est à la disposition des membres de la *Société Centrale d'Architecture de Belgique,* au local de la Bourse.

—

Maisons ouvrières à Anderlecht.

Le foyer Anderlechtois ouvre un concours pour l'élaboration de plans de maisons ouvrières à logements multiples. La remise des projets aura lieu le 10 décembre 1909.

Le programme et plan du terrain peuvent être consultés au local de la *Centrale.*

—

Concours de décorations à Ixelles.

Le Comité des fêtes institué à l'occasion de l'exposition de 1910 accueillera favorablement les idées de décorations qui lui seront soumises.

L'administration communale d'Ixelles ouvre un concours pour la décoration des carrefours de la Porte de Namur et de l'Avenue de Solbosch.

—

Les grands travaux d'Anvers.

La Commission d'études pour l'aménagement de l'agglomération Anversoise ouvrira prochainement un concours public pour obtenir les meilleurs plans d'appropriation des terrains militaires qui deviendront disponibles par le déclassement de l'enceinte fortifiée d'Anvers.

Les prix seront d'une valeur totale de 25,000 francs.

Le Jury sera composé comme suit :

MM. Delbeke, ministre des travaux publics, président ;
Bouvard, architecte à Paris ;
Buls, ancien bourgmestre ;
Hénard, architecte à Paris ;
Lagasse de Locht, directeur-général à l'Administration des Ponts et Chaussées ; président de la Commission royale des Monuments ;
Mayreder, architecte, professeur à l'école polytechnique de Vienne ;
Stübben, ober und geheimer Baurat à Berlin ;
Un délégué de la *Société Centrale d'Architecture de Belgique ;*

Le président, M. O. Simon, a été désigné pour représenter la *Société Centrale.*

NOS PLANCHES

Pl. LIX et LX. — *L'Athénée Royal d'Anvers,* architecte P. Dens.

Sans vibrer du bel enthousiasme que Pierre Dens a fait passer dans le Théâtre Flamand, l'Athénée Royal d'Anvers, que nous reproduisons dans la planche LIX, n'en atteste pas moins les brillantes qualités et l'inépuisable fertilité que le grand professeur a gravé dans chacune de ses œuvres.

Peut-être le monument eût-il gagné à développer, en des travées centrales plus larges, sa répétition de fenêtres si harmoniquement entrecoupées de pilastres, et proportionner ainsi davantage, le groupement des partis !

Le terrain affecté l'eût-il, d'ailleurs, permis ? — Quoiqu'il en soit, Pierre Dens est parvenu à réaliser un programme ingrat en une architecture sincère, traitée avec un sens très fin de l'harmonie ; et les deux ailes qui encadrent le bâtiment sont d'incontestables beautés sous ce rapport.

Pl. LXI. — *Le Théâtre Flamand d'Anvers,* architecte P. Dens.

Le Théâtre Flamand est, parmi les œuvres que Pierre Dens a laissées à la ville d'Anvers, dont il était l'architecte, celle qui est la plus considérable.

C'est un monument étudié avec recueillement, travaillé avec une compréhension très sûre de l'esprit architectonique qui doit animer les édifices de ce genre ; tout le développement de ses admirables façades portent la marque d'un classicisme noblement compris, sans intransigeance, de souffle très jeune et gardent, profondément imprimé, le sceau d'un talent mûri par l'étude, qualités que l'on cherche vainement dans certains théâtres modernes — trop modernes.

Pl. LXII. — *La Bourse d'Anvers, Hall intérieur,* architecte Joseph Schadde.



ENTRÉE DE LA BOURSE D'ANVERS, ARCHITECTE : J. SCHADDE.

Le plan de la Bourse — un immense hall carré, sur les quatre faces duquel s'arrêtent en impasses quatre rues qui deviennent, ainsi, autant de vestibules d'entrées — a étendu le domaine de l'édifice aux habitations qui s'alignent à ses pieds, telles des maisons de serfs entourant le château, et leur archi-

tecture, étroitement apparentée à celle du monument, prédispose le visiteur à voir dans la réunion si originale des entrées et du monument, un tout indissoluble, une atmosphère d'une harmonie parfaite.

On se souvient que l'ancien bâtiment, entièrement détruit par le feu, était coiffé d'une coupole en fonte d'une merveilleuse beauté. Schadde sut se libérer des souvenirs dont sa mémoire s'était enrichie au contact du Temple du Commerce qui devait disparaître de si tragique façon, et il créa une œuvre nouvelle, puissamment neuve et forte ; de l'ensemble disparu, il ne ressussita que les colonnes du hall intérieur, qu'il reconstitua par des recherches patientes et qui, dans leur variété déconcertante, étaient comme autant de chefs-d'œuvre, et ne conserva que les bâtiments de l'entrée qu'il sut régénérer intelligemment.

Les pignons d'entrée, d'un dessin vigoureux, et le hall avec son majestueux développement d'arcades trilobées, constituent des merveilles de gothique flamboyant et attestent chez Schadde, une perception très vive du génie de l'art du xve siècle.

Pl. LXIII. — *Bâtiment de la Douane d'Anvers,* architecte Jos. Schadde.

Joseph Schadde s'est souvenu, dans le pignon de la façade principale, de l'architecture de l'Hôtel de Ville d'Anvers et a contribué, avec d'autres de ses devanciers, à orienter l'art du xvie siècle vers une Renaissance plus précise, la Renaissance anversoise, par le rappel fréquent de certains détails qui lui sont devenus particuliers.

Le pignon reproduit sur la planche LXIII en est un éloquent exemple.

Loin de nous, la pensée d'en faire un reproche. N'avons-nous pas, d'ailleurs, notre Renaissance brabançonne et n'en sommes-nous pas fiers ? C'est là une personnalisation intelligente qu'il ne faut condamner que lorsqu'elle conduit à l'abus.

On peut donc féliciter Schadde de l'ensemble vigoureux qu'il a su composer dans la façade de la Douane d'Anvers. Les faces latérales, plus sobrement traitées, s'harmonisent correctement avec l'entrée.

Le mérite en revient, en partie, à l'architecte Geefs, qui continua, au décès de Schadde dont il était un des meilleurs élèves, l'œuvre conçue par le maître qui guida ses études et dont la mort foudroyante avait si brutalement interrompu la réalisation.

Raymond Moenaert.

JURISPRUDENCE

COUR D'APPEL DE BRUXELLES

11 avril 1905

RESPONSABILITÉ. — Voisinage. — Industrie. — Obligation de l'industriel.

Celui qui exploite une industrie de nature à troubler ses voisins a l'obligation de réduire au minimum les causes de trouble, et même de les faire disparaître si ce résultat peut être atteint par des moyens quelconques en son pouvoir. Si les inconvénients sont irréductibles ou inévitables, il doit réparer le dommage ainsi causé dès l'instant où ils dépassent les limites et la tolérance admise entre voisins (1).

(Époux Delefortrie, — c. veuve Monnom.)

Arrêt.

La Cour ; — Attendu que les appelants prétendent que les inconvénients qui résultent pour eux de l'installation et du fonctionnement du moteur à gaz établi dans l'imprimerie de l'intimée excèdent les charges ordinaires et normales du voisinage ; qu'ils soutiennent, en outre, qu'il pourrait être remédié à ces inconvénients soit en déplaçant le moteur, soit en prenant d'autres mesures ;

Attendu que, si ces prétentions étaient vérifiées au vœu de la loi, la responsabilité de l'intimée serait engagée aux termes des articles 1382 et 1383 du code civil ; qu'en appel, l'intimée est tenue de réduire au minimum les charges de voisinage qui peuvent exister, et même de les faire disparaître entièrement si, par des mesures quelconques qu'elle pourrait prendre, il y a moyen d'atteindre ce résultat ; que, d'autre part, si les inconvénients sont irréductibles ou inévitables et qu'ils dépassent les limites de la tolérance admise entre voisins, elle est encore tenue de réparer le dommage ainsi causé ;

Attendu que l'intimée objecte, vainement, que son industrie est établie depuis trente-cinq ans et que jamais aucun voisin ne s'est plaint ; qu'en effet, rien ne prouve que la situation ne se soit pas modifiée ; qu'il est même invraisemblable qu'au point de vue de son outillage et de son importance, l'imprimerie de l'intimée se trouve toujours dans les mêmes conditions ; qu'en tout cas le fait manque de relevance ;

Attendu que l'intimée objecte encore en vain, que la réclamation des appelants ne s'est produite que parce que leur locataire a placé son bureau au fond du jardin, à environ 3 mètres du mur mitoyen ; qu'en effet, les appelants ont le droit d'employer leur immeuble selon leurs convenances, et que l'intimée est mal venue de leur en faire un grief, alors surtout que les appelants ne lèsent les droits de personne, tandis que l'intimée, même dans l'hypothèse la plus favorable pour elle, c'est à dire, dans l'hypothèse où il serait jugé que les charges de voisinage ne sont pas excessives dans l'espèce, sera toujours, par son iudustrie, une cause de trouble pour ses voisins ;

Attendu que, pour apprécier les griefs des appelants, il y a lieu de recourir aux lumières d'hommes compétents ; que la partie appelante détermine les points sur lesquels ils auront à donner leur avis et que l'intimée ne conteste pas, dans ses conclusions prises devant la cour, la relevance et la pertinence de ces points ;

Par ces motifs, avant faire droit, dit que trois experts,etc...

Du 11 avril 1905. — Cour de Bruxelles. — 2e ch. — *Prés.* M. Messiaen, président. — *Pl.* MM. Renkin et E. Max.

Exposition internationale de Bruxelles en 1910

Ont été nommés au Commissariat général du Gouvernement : architecte en chef, M. E. Acker, architecte en chef de l'Exposition de Bruxelles ; architectes : MM. Caluwaers, Gellé et Vaes.

Nous présentons nos vives félicitations à ces confrères.

(1) Voy. *Rép. gén. de la jur. de la propr.*, t. II, v^e *Propriété*, n°s 52 et suiv.

Louvain. — J. WOUTERS-ICKX, Imprimeur-éditeur.

SOMMAIRE : I. Mort de Louis Dela Censerie. — II. Société Royale des Architectes d'Anvers. — III. A propos du « Palace ». — IV. Document pour servir à l'emploi du fer. — V. Inauguration des Mémorials aux Architectes François et Louis Baeckelmans, Schadde et Dens, à Anvers. — VI. Un projet de marque. La Gare du Luxembourg. — VII. Nos Planches. — VIII. Jurisprudence.

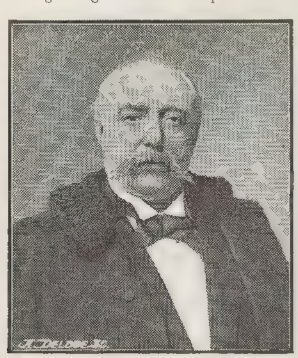
Mort de Louis Dela Censerie

Louis Dela Censerie, l'éminent architecte brugeois, est mort le 2 septembre dernier, à l'âge de 71 ans.

Né à Bruges, en 1838, Louis Dela Censerie, fréquenta les cours d'architecture de l'Académie de Bruges et s'initia, sous la direction de M. Rudd, aux secrets de l'art qui devait plus tard le conduire à de si hautes destinées.

Premier grand prix de Rome en 1862, il ne tarda pas d'entrer en qualité de professeur à l'Académie dont il avait été le brillant élève et qu'il fut appelé à diriger à la mort d'Edouard Wallays.

Ce que furent l'enseignement et la direction de Louis Dela Censerie, dit « La Patrie » de Bruges, tous ceux qui ont passé par ses mains le savent et leurs œuvres le proclament à la louange du grand artiste disparu.



L. DELA CENSERIE

Architecte, directeur des travaux de la ville, il n'abandonna ce poste qu'après y avoir laissé un successeur digne de lui : feu Charles De Wulf que la mort faucha malheureusement en pleine jeunesse au moment où il promettait tant pour l'Art belge et pour la gloire de Bruges. Cette disparition prématurée affecta douloureusement Dela Censerie qui voyait en Charles De Wulf le digne continuateur de ses travaux et le gardien fidèle et éclairé des grandes traditions qu'il avait instaurées.

Depuis longtemps célèbre, Louis Dela Censerie a légué à l'Art national des Œuvres qui font l'admiration de ses contemporains.

Auteur des plans de l'Ecole normale (1877-1883), du gouvernement provincial, de l'hôtel des postes et de l'hospice des incurables, pour ne citer à Bruges que ses grandes conceptions, son extraordinaire talent le désigna à l'attention de Léopold le Bâtisseur qui lui fit confier la construction de l'église des SS. Pierre et Paul et des nouvelles casernes d'Ostende, ainsi que celle de la gare centrale d'Anvers.

Mais ce fut spécialement comme restaurateur que l'éminent architecte, qui vient de disparaître, se fit une réputation qui franchit les frontières.



EGLISE ST-PIERRE A OSTENDE

ARCHITECTE : L. DELA CENSERIE.

Il serait malaisé, dit un Journal brugeois, de citer ici le chiffre des restaurations qu'entreprit Louis Dela Censerie et qui s'égrènent comme des joyaux le long de sa féconde carrière. Bruges, qui lui doit des perles comme l'ancien Greffe, l'hôpital St-Jean et Notre-Dame restaurés de main de maître, ne pourra jamais mesurer, à sa valeur, l'importance du rôle joué par Louis Dela Censerie dans le magnifique mouvement de rénovation artistique auquel M. Alfred Ronse attacha son nom et qui porte encore aujourd'hui des fruits si riches et si abondants.

Gruuthuuse, comme le rappela M. le Dr Dellegcr, président de la *Société d'Archéologie*, sur la tombe de Dela Censerie, Gruuthuuse fut sa dernière et glorieuse œuvre ; il y mit toute son âme, toute sa science, car il voulait en faire l'écran des joyaux artistiques de cette société archéologique, à la direction de laquelle il participa depuis 1870 : En effet, pendant près d'un demi-siècle, il lui rendit des services signalés et pour lesquels, juste retour, elle lui doit toute sa reconnaissance.

* * *

Les funérailles de Louis Dela Censerie furent imposantes et dignes du grand artiste dont la brusque disparition affecta tant d'amis et d'admirateurs.

Il serait difficile d'énumérer ici la longue liste des personnalités qui, par leur présence à la funèbre cérémonie, ont tenu à rendre un suprême hommage au regretté disparu. Citons au hasard M. le Baron Ruzette, Gouverneur de la Province, M. Visart, conduisant le Collège échevinal et le

Conseil communal au grand complet. MM. les sénateurs De Lanier et Van Ockerhout, le député Thooris, M. le général Sohet, M. Juliaan De Vriendt, directeur de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers, MM. Lagasse de Locht, président et Blomme, membre de la Commission royale des Monuments, le Dr De Meyer, président de la Société d'Archéologie ; Edward Gaillard, secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande ; R. Van der Hofstadt, l'avocat Thevelin et Paret de la commission administrative de la Prison ; Coppieters, commissaire d'arrondissement ; M. Steinman, archéologue ; les peintres Vander Oudera, Courtens, Van Hove, Flori Van Acker, Alfred Van Neste ; les architectes Verhelle et Jeanlet ; les sculpteurs Jules Anthone et Gustave Pickery ; les archivistes Van Zuylen en Van den Haute, le corps professoral de l'Académie des Beaux-Arts et de l'Ecole industrielle et commerciale, etc., etc.

C'est M. Blomme, qui le premier a pris la parole, au nom de la Commission royale des Monuments. Ensuite M. Visart, au nom de l'Administration communale, a longuement rappelé les éminents services rendus, par le défunt, à sa ville natale.

Puis M. Juliaan De Vriendt, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, retraça en un vibrant discours, la longue carrière de Louis Dela Censerie.

Au Dr De Meyer, qui salua au nom de la *Société d'Archéologie*, la dépouille du défunt, succéda M. Stordiau qui apporta à Louis Dela Censerie, le tribut d'hommage des architectes belges.

MESSIEURS,

Au nom de la *Fédération des Sociétés d'Architectes de Belgique*, j'ai l'honneur d'exprimer, devant la dépouille du grand architecte Dela Censerie, les regrets des architectes belges et de dédier à sa mémoire un solennel hommage de profonde admiration pour son éclatante carrière.

Le merveilleux restaurateur de la belle Bruges nous est ravi pendant qu'il était en pleine ardeur de travail.

Et c'est ainsi, par l'anéantissement de cette force de production non épuisée, que la douloureuse mort est venue ajouter de désespérants regrets à sa navrante tristesse.

Sa belle et verte vieillesse, son esprit clair, nous donnaient l'espoir de le conserver encore longtemps, mais à son âge un malheur est possible et il est venu pour nous décevoir.

Dela Censerie est entré dans le repos éternel. — Il laisse des œuvres d'une caractéristique intense et une longue postérité conservera la vénération de son nom.

Le corps architectural belge salue en Dela Censerie un confrère de la plus haute valeur, comme artiste et pour l'enseignement qui résulte de sa vie exemplaire, faite toute entière de labeur, de conscience et d'honneur.

La patrie perd un des hommes qui l'ont le plus honorée et dans un long écho de reconnaissance, elle exaltera le souvenir de celui qui nous a donné le ravissement de Bruges, au mondial renom artistique.

L'imagination, la science et le cœur d'artiste, du cher confrère, ont pu s'exercer sur tout le domaine de notre art, dans la modeste demeure comme dans l'opulent palais, dans la patiente restauration comme dans l'édifice majestueux.

Il a connu ainsi le bonheur, bien rare parmi nous, d'avoir pu déployer la pleine mesure de ses connaissances acquises, de son talent et de sa personnalité.

Dela Censerie était un vaillant, l'avenir qu'il s'était proposé, il ne l'a voulu que de travail sans trève.

On nous a dit que la mort est venu le surprendre en plein projet de grand voyage ; ce trait, Messieurs, indique l'artiste qui a de la race, qui est éternel étudiant.

Je veux m'abstenir d'indiquer le caractère délicat du talent de notre ami, talent formé à l'école de nos traditions d'origines. Ces développements, sans doute, comme l'histoire de sa belle carrière, de plus informés et de plus autorisés que moi, les retraceront ici et ailleurs.

Je me bornerai à exprimer notre profonde douleur et notre émotion devant ce tombeau entr'ouvert, qui va engloutir, dans l'indicible et unanime tristesse des architectes belges, une part de patrimoine d'art et une part de nos amitiés.

C'est dans un pieux hommage de notre haute estime, Cher Dela Censerie, que nous vous disons notre suprême adieu !



CHAPELLE ROYALE DE L'EGLISE ST-PIERRE A OSTENDE

ARCHITECTE : L. DELA CENCERIE.

MM. Raoux et Feytmans parlent respectivement au nom du corps professoral de l'Académie et de l'Ecole industrielle.

Le deuil était conduit par MM. De Strycker et Kesteloot, neveux du défunt.

Après les absoutes, dites à l'église Sainte-Walburge, le cortège s'est dirigé vers le cimetière de la ville, où l'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille.

* * *

Plusieurs des œuvres de Louis Dela Censerie ont déjà paru dans l'*Émulation*. Le journal publiera, au début de 1910, une monographie complète de l'église d'Ostende à l'étude de laquelle Dela Censerie consacra tant d'années.

R. M.

Société Royale des Architectes d'Anvers

La *Société Royale des Architectes d'Anvers* vient de constituer comme suit sa Commission administrative pour 1910 :

Président : M. Ern. Stordiau ;
Vice-Présidents : MM. Ferd. Hompus et L. De Vooght ;
Secrétaires : MM. A. Van Coppernolle et F. Van Goethem ;
Trésorier : M. F. Sel ;
Bibliothécaire : M. E. Van Nieuwerburgh.

Secrétariat : Vieille Route, 42[6], Berchem-Anvers.

A PROPOS DU " PALACE „

M. Adhémar Lener nous écrit une lettre, dans laquelle il constate que notre précédent article fait erreur en désignant MM. Pompe et Lener comme les auteurs du « Palace ». — « L'architecte de l'hôtel, dit-il, est M. Lener, en collaboration avec M. Pompe.

» Comme architecte attitré, ajoute-t-il, il n'y a que moi et le contrat passé vis-à-vis de la *Société des Grands Hôtels Belges*, le prouve suffisamment.

» J'espère que dans le prochain numéro rectification sera faite dans le sens indiqué.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» (Signé) A. Lener. »

M. Lener a donc voulu faire acter que le contrat fut signé par lui seul ; satisfaction lui est donnée. Nous le connaissons d'ailleurs assez pour pouvoir affirmer que cette interpellation ne tend point à attribuer à son auteur tout le mérite de l'ouvrage.

N. D. L. R.

DOCUMENT

POUR SERVIR A L'EMPLOI DU FER

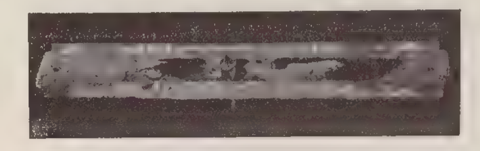
On songe à l'oxydation du fer employé à l'extérieur : Elle se manifeste à l'œil par des témoignages très visibles. On ne s'en méfie pas suffisamment, lorsque le métal est employé à l'intérieur des constructions.

Et cependant la photographie des deux tronçons de poutrelles, ci-contre, démontre à suffisance que l'on doit avoir l'attention éveillée !

Je fus à même de constater les ravages de l'oxydation sur les poutrelles d'un plancher, dans un immeuble où l'on effectuait des transformations, immeuble construit en 1865-66, ayant 41 ans d'âge au moment des transformations.

Cette action destructive se remarquait sur les poutrelles des planchers du rez-de-chaussée, et non sur celles des étages.

Tous ces planchers étaient formés de frises de chêne, clouées sur solives en bois ; les solives reposaient sur des hourdis en plâtre portés par les poutrelles.



Les hourdis des étages avaient reçu à la face inférieure, des enduits au plâtre pour former les plafonds des appartements. Le hourdis du rez-de-chaussée, lui, ne couvrant que les sous-sols — primitivement à destination de caves — n'avait pas reçu d'enduit.

Les caves, traitées très sommairement, avaient les murs nus, et le sol formé seulement par un mélange de terre et sable damé. Les murs en contact avec les terres extérieures étaient entièrement humides. On connaît dans le sol, à une faible profondeur sous le niveau des caves, l'existence d'une nappe d'eau souterraine qui, comme un ruisseau, s'écoule vers le fleuve relativement éloigné.

On peut déduire de ces constatations, que l'atmosphère des caves était à certains moments saturée d'humidité, et celle-ci transportée continuellement au hourdis brut, formant le plafond, qui l'absorbait avec avidité, le plâtre retenant jusqu'à près de 50 °/₀ de son volume d'eau.



L'eau absorbée par le plâtre du hourdis, passait dans l'atmosphère du rez-de-chaussée. Le sol du rez-de-chaussée se trouvait ainsi dans des alternatives d'humidité et de sécheresse, créant un milieu particulièrement favorable à la pourriture du bois et à l'oxydation du fer.

Le même phénomène ne se présentait pas aux hourdis des étages qui restaient parfaitement secs.

L'examen de l'âme des poutrelles permettrait peut-être aussi d'attribuer, en partie, la destruction du métal, à un phénomène d'électrolyse ; la proximité de courants à haute tension sous le sol de la voirie, pourrait expliquer cette action.

* * *

Un de nos confrères ayant eu connaissance des constatations que j'avais faites, m'apporta spontanément des pellicules de rouille enlevées sur des colonnes en fonte supportant les planchers d'un de nos grands édifices publics à Bruxelles, colonnes se trouvant dans les sous-sols utilisés comme caves à charbon.

Ces pellicules avaient 2 mm. d'épaisseur.

Notre confrère estimait que les ravages de l'oxydation avaient au minimum enlevé 3 mm. du métal dans un temps qu'il évaluait devoir être de 5 à 6 années.

* * *

Ces faits démontrent surabondamment, combien il faut éloigner avec soin, toute cause d'oxydation du métal employé à l'intérieur de la construction.

On emploie avec succès diverses espèces de peinture. On signale aussi, surtout pour le métal noyé dans l'œuvre, qu'il convient de l'enrober complètement d'un bon enduit de ciment qui le protègera de l'action de l'humidité et de l'action de l'air.

GUSTAVE MAUKELS.

INAUGURATION DES MEMORIALS

AUX ARCHITECTES

François et Louis Baeckelmans, Schadde et Dens

A ANVERS

(*Suite, voir nº 9 de 1909, page 65.*)

Il nous reste à parler du banquet qui réunit 200 couverts. Ce fut une fête intime réussie et digne des cérémonies officielles qui l'avaient précédée.

Dans l'immense et princière salle des fêtes de l'hôtel Hosdez, sous les mille feux des lampes électriques tandis que les habits noirs font paraître plus éclatantes les toilettes claires des femmes, l'atmosphère est enthousiaste et vibrante ; phénomène naturel — et d'ailleurs de meilleur aloi — dont la cause est toute entière dans la présence de l'élément féminin.

Au moment de se mettre à table, un orchestre attaque une « Bouwmeesters marche » de M. Stordiau qui ne se contente pas d'être architecte et qui est aussi orateur et musicien.

Notons à la table d'honneur : M. Stordiau qui préside ayant à sa droite Mme F. Baeckelmans, M. le Bourgmestre et Mme F. Hompus, à sa gauche Mme De Vos, M. Hompus, Mme Latteur, viennent ensuite M. et Mme Van den Bossche, petits enfants de Schadde, M. Ch. Dens, Messieurs Louis, Joseph et Emile Baeckelmans, M. L. Blomme, professeur à l'Institut, M. le Président de la *Société Centrale d'Architecture* et Mme Simon, M. De Noyette, président des Architectes de la Flandre Orientale, M. Snyers, président des Architectes de Liége, M. Lalière, secrétaire des Architectes de Namur, les statuaires Anthone, Dupuis et Van Beurden, MM. Dieltjens et Bilmeyer, M. le Vice-Président de la *Société Royale* et Mme L. De Vooght, MM. les Secrétaires Van Coppernolle et Van Goethem.

Au hasard du crayon : M. et Mme Geefs, M. et Mme Jos. Caluwaers, M. et Mme Jos. Peeters, M. et Mme Hertogs, M. et Mme Frank, M. et Mme Mathyssens, M. et Mme Hasse, M. et Mme Rosseels, M. et Mme Delange, M. et Mme Coninck Westenberg, M. et Mme Hofman, M. et Mme E. Vereecken, M., Mme et Mlle Hamaide, M. et Mme Reusens, M. et Mme Mertens, M. et Mme Craeye, M. et Mme Van Averbeke, etc. MM. Leroy, Seldenslach, Van Mechelen, Van Dyk, Sel, Cox, Van Beurden, Van Nieuwerburgh, Evrard, Van Mot, Van Asperen, Wagemans, Jacobs, De Vroey, Cols, Defever, De Coster, Van Leemputten, Winders, Voet, Toen, Truyman, Van Kuyck, Schmitz, Portielje, Gondrexon, Janssens, le sculpteur Kerck, MM. Jos. De Waele, Van der Haeghen et Van de Voorde, de Gand, Eul de Bruxelles, etc., etc., et toute la Presse Anversoise. A l'heure des toats, M. Stordiau porte la santé du Roi.

Puis, le Bourgmestre remercie pour les œuvres d'art offertes à la ville d'Anvers, rend hommage aux familles Schadde, Baeckelmans et Dens et lève son verre à la santé des deux Présidents, MM. Stordiau et Hompus dont les noms ne sauraient être séparés dans cette brillante manifestation d'art.

MEVROUWEN, MIJNHEEREN,

Ik wil den heildronk van uwen Geachten Voorzitter niet onbeantwoord laten. Zoo ik het als plicht aanzag dit feestmaal bij te wonen, dan wilde ik door mijne aanwezigheid hulde brengen aan de familiën der vier meesters waaraan de Stad Antwerpen de drie prachtgebouwen verschuldigd is waar het beeld van de makkers voor altijd zal prijken. En ik wilde terzelder tijd mijne genegenheid betuigen voor de bouwmeestersgilde in 't algemeen die van in de vroegste tijden, onze Stad en onze kunst tot eer was.

Sommige kunstjuweelen, aan het genie onzer Antwerpsche bouwmeesters verschuldigd, prijken nog in ongeschonden schoonheid en hoog in de lucht steekt onze prachtige toren, dit meesterstuk der Antwerpsche Gothiekers, boven de daken uit.

Gij, Mijnheeren, zijt op uwe beurt de trouwe dienaars dezer kunst en het was eene edele gedachte van ze, drie uwer confraters voor altijd aan de dankbaarheid uwer medeburgers over te leveren.

Laat mij u, Mijnheeren, de erkentelijkheid van het Gemeentebestuur betuigen voor de milde gift die gij onze stad gedaan hebt en die wij met geestdrift hebben aanvaardt. Aan u dus *Maatschappij der Antwerpsche Bouwmeesters*, en aan uwen geachten voorzitter M. Stordiau, innig dank.

Maar ik zou niet rechtvaardig zijn indien ik naast den naam van M. Stordiau ook niet dien noemde van den geachten Voorzitter van het Comiteit, dat met zooveel iever de plechtigheden mogelijk maakte die ons gisteren en heden vereenigden. Ik noem dus in eenen adem met den naam van M. Stordiau dien van M. Hompus, en in gedachte voeg ik er dadelijk bij dien van de heeren Van Coppernolle en Van Goethem, de twee secretarissen.

Maar, Mijnheeren, vermits de stad Antwerpen eigenares is geworden van vier kunstwerken te meer, mag zij een woord van lof niet onthouden voor degenen die er de makkers van zijn en men late me toe de heeren Anthone, Dupuis en van Beurden de hartelijkste gelukwenschen van het Gemeentebestuur uit te drukken.

Mijnheeren nu heb ik veel bedankt, maar nog niet gedronken. Laat mij toe in eenen heildronk hulde te brengen aan de familiën Baeckelmans, Dens en Schadde en deze hulde uit te strekken over al degenen die in de Stad Antwerpen de faam van de bouwkunst hoog houden.

AAN U ALLEN MIJNHEEREN.

M. De Vooght remercie ensuite les étrangers qui, délaissant leurs occupations professionnelles, ont tenu à s'associer au témoignage de gratitude rendu aux architectes Baeckelmans, Dens et Schadde.

M. Hompus porte ensuite la santé des dames dont il célèbre les vertus dans un speach plein d'humour.

Le Directeur de notre journal prend la parole et dit :

L'Emulation, joignant ses efforts à ceux de la *Société Royale des Architectes d'Anvers*, se propose de publier en une édition spéciale un numéro consacré exclusivement aux travaux des artistes que nous fêtons et qui rappellera à leurs contemporains, comment à une époque déjà éloignée de nous, ils savaient comprendre leur art, et avec quel goût sûr, quelle hardiesse parfois ils savaient résoudre et mener au but la mission imposante qu'ils avaient assumée.

Ce sera, Mesdames et Messieurs, notre tâche de demain et nous ne doutons pas que toutes les bonnes volontés ne nous soient acquises pour la mener à bonne fin.

A M. Simon, président de la *Centrale d'Architecture de Belgique,* qui remercie au nom des étrangers et plus particulièrement au nom de la *Société Centrale,* succède l'architecte Hasse qui se fait le spirituel avocat des dames et remercie en leur nom l'assemblée.

Enfin la parole est à M. Joseph Baeckelmans dont le discours produit une profonde impression.

MESDAMES, MESSIEURS, dit-il,

Je commettrais une sorte de sacrilège si, les paroles de remercîments qui se pressent sur mes lèvres, je vous les adressais au nom de ceux que nous acclamons aujourd'hui : puisque immortaliser par le bronze ou le marbre les œuvres et les vertus d'un concitoyen entré dans l'histoire est moins un devoir de reconnaissance envers lui qu'une leçon salutaire pour les générations qui suivent.

Et pourtant, Messieurs, en contemplant les mémorials que dans un geste sublime et spontané vous avez fait surgir de terre pour honorer la mémoire des artistes issus de vos rangs, je n'ai pu me défendre d'éprouver une émotion pleine de piété filiale, en songeant que le nom que je porte est un nom qui est doublement acclamé aujourd'hui !

Ce sentiment est aussi celui qui fait vibrer jusque dans ses fibres les plus intimes l'âme de toute ma famille ainsi que des parents et des amis des glorieux architectes Schadde et Dens. Aussi, Messieurs le Président et Membres de la *Société Royale* et tout spécialement vous Messieurs de la Commission que cette Société a choisie à cet effet, vous tous qui par votre zèle, votre dévouement et votre abnégation êtes parvenus à organiner ce triomphe magnifique aux artistes disparus, en mon nom et au nom des parents et des amis de ceux qu'aujourd'hui vous avez immortalisés, je vous crie du fond du cœur un chaleureux, un solennel, un cordial merci !

Félicitons la *Société Royale des Architectes d'Anvers* d'avoir pris l'initiative d'une telle solennité et d'un tel exemple de noble solidarité et remercions le confrère Hompus qui fut chargé il y a quelques mois à peine de réaliser un aussi vaste projet, lequel, inscrit à l'ordre du jour depuis quatorze ans, comme le rappela M. Stordiau à l'occasion d'un discours, attendait vainement une solution.

RAYMOND MOENAERT.

UN PROJET DE MARQUE

La Gare du Luxembourg

Que de plaintes ce malheureux embarcadère du Q. L. a provoquées ! Tant à la Chambre qu'au Sénat, elles ont été formulées souvent, à l'occasion de la discussion du budget, avec beaucoup d'énergie. Trop étroite, condamnée à une désastreuse différence de niveau, aux installations rudimentaires, elle est indigne de la capitale. De plus, le dangereux passage à niveau de la rue Belliard, isolant une des plus belles parties de la ville, empêchait la percée de voies de communications directes, pratiques et larges.

Notre excellent camarade de la *Centrale,* M. Hubert Marcq, dans des projets qu'il a déposés le 11 août 1906 déjà, et au sujet desquels il a eu, tout récemment encore, en avril et mai derniers, des entrevues avec M. le Ministre des chemins de fer, a cherché à résoudre le problème. Dans une étude très complète, il présente les différents projets qu'il a conçus, laissant au Gouvernement le soin de savoir si la suppression radicale des passages à niveau est possible au point de vue technique, sans entraîner une dépense trop forte, car il faudrait aller rechercher à une distance assez sérieuse, les voies ferrées qui coupent les rues Belliard et Montoyer, pour en abaisser suffisamment le niveau au point où elles traversent ces deux artères.

TRANSFORMATION DE LA GARE DU LUXEMBOURG ET DE SES ABORDS
— PROJET MARCQ —

Le résultat le plus intéressant de ces études c'est que tous les projets de M. Marcq rencontrent les points principaux, ceux qui, toujours, ont fixé l'attention du Gouvernement et des communes intéressées.

Une large artère, un pont monumental, formant place publique, jeté sur les voies ferrées et sur les côtés duquel s'élèvent les bâtiments de la gare, des postes, télégraphe et téléphone — une large artère, disons-nous, part de la place du Luxembourg actuelle pour aller rejoindre le Parc

Léopold, créant ainsi une magnifique percée depuis la place du Trône jusqu'au Parc Léopold, au milieu duquel, dans l'axe de la nouvelle voie, s'élèvent les bâtiments de l'Université, auxquels on accède par un escalier monumental appuyé de squares.

La perspective qui s'offrirait aux regards des promeneurs milite ardemment en faveur de la réalisation du projet. Cette large artère qui conduirait du Parc de Bruxelles au Cinquantenaire, en longeant les squares de l'Industrie et en traversant le Parc Léopold, constituerait une merveilleuse pénétration de verdure vers le cœur de Bruxelles.

Ce projet a le grand avantage de supprimer complètement toute trace de chemin de fer et de fumée rue Belliard, en faisant passer les voies sous cette rue. Un square au-dessus des voies s'étend de la rue Belliard à la rue Montoyer, découvrant une belle partie des façades.

La rue Belliard sera complètement dégagée.

La rue du Parnasse serait prolongée et élargie jusqu'à la chaussée de Wavre. On élargirait aussi le pont du chemin de fer et on couvrirait les voies jusqu'à la rue du Viaduc. Tout ceci est déjà quasi existant.

Un dégagement pratique est donc établi pour Ixelles, qui, de là, pourra plus tard créer des artères nouvelles vers l'avenue de la Couronne et la place Communale et avec Etterbeek, par la chaussée de Wavre.

Une deuxième communication, une allée simplement élargie peut être prévue à travers le Parc Léopold jusqu'à la place Jourdan, en contournant les pavillons du Parc.

La rue Godecharle disparaîtrait, pour faire place aux artères nouvelles et à nombre de terrains importants, à vendre.

Ce sont là de grands travaux, dit « Le Soir », mais il ne faut examiner actuellement que la question du prolongement de la rue de Trèves jusqu'à la rue du Trône et de la rue du Parnasse jusqu'à la chaussée de Wavre, pour créer un dégagement direct et améliorer le carrefour si encombré et si dangereux que forment la rue du Trône et la chaussée de Wavre. L'auteur a voulu, semble-t-il, simplement rendre possible dans l'avenir la disparition de certaines rues vieillottes et étroites d'Ixelles, cette commune dont le développement a été si rapide. Les frais d'expropriation seraient sans nul doute d'ailleurs compensés par la plus-value des terrains, après le percement de voies nouvelles et spacieuses.

Il existe à ces deux projets principaux plusieurs variantes, évidemment beaucoup moins intéressantes, mais qui démontrent que notre confrère a examiné toutes les solutions possibles, en tenant compte du côté économique, après avoir signalé avant tout le point de vue esthétique.

La variante *A* suppose la gare construite au-dessus des voies dans l'axe de la place du Luxembourg, à l'emplacement de la gare actuelle, en suivant toujours le système perfectionné de la gare du quai d'Orsay à Paris. Une voie oblique large, dégage la place du Luxembourg vers la rue Belliard pour les voitures et tramways. Une autre à gauche, aboutit au Parc Léopold. Une troisième, à droite, en dégageant la gare de ce côté également, aboutit rue Wiertz et se dirige vers les musées. Les dégagements vers Ixelles et Etterbeek subsistent.

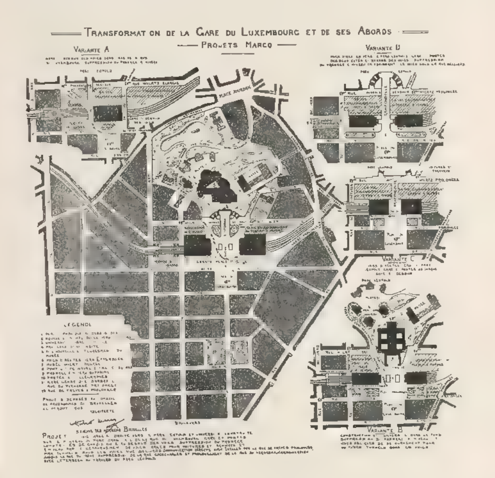
Les variantes *B* et *C* comportent simplement de légères modifications au projet, en rapprochant les bâtiments de la gare, et en rapprochant l'Université de la ville pour agrandir le Parc Léopold.

La variante *D* suppose les voies sous la rue Belliard et la rue du Luxembourg prolongée jusqu'au Parc Léopold, mais sans la construction de l'Université, avec rapprochement des bâtiments de la gare et terrains à vendre derrière celle-ci.

En résumé, un projet ... de marque qui mérite toute l'attention du Gouvernement et des communes intéressées.

* * *

On sait que parallèlement à la démarche de notre confrère Marcq, l'architecte E. Delune a présenté à la commune d'Ixelles un projet d'agrandissement du Q. L. qui se rapproche sensiblement de la variante *A*.



Afin de mettre en communication directe le bas-Ixelles avec la gare du Luxembourg, le projet Delune, qui est devenu celui du Collège, crée une vaste artère de 27 mètres de large sur 800 mètres de long, en empruntant le plafond du chemin de fer.

Partant de la place de la Couronne par la rue de la Couronne, elle aboutirait au delà du pont de la chaussée de Wavre en suivant le cours du railway. Celui-ci, flanqué de hautes murailles en briques, supporterait une immense dalle en béton armé, reposant sur des piliers de même matière. Ce serait, sur un espace de huit cents mètres, la répétition du labeur entrepris avec succès à Schaerbeek : une sorte de pont Lambermont avec murs de soutènement.

R. M.

NOS PLANCHES

Pl. LXIV. — *Cottage, à Wépion (Namur)*, architecte L. Bochoms.

La ravissante petite villa que notre confrère Bochoms a plantée au bord de la Meuse dans un site merveilleux a le don d'évoquer le calme bonheur de vacances possibles en ce coin rêvé — bonheur grandi quand les yeux, las de s'emplir

d'horizons, trouvent encore du plaisir à se reposer sur le home !

Et combien, dans ce cadre paisible, il faut préférer la villa claire et gaie qui se fait humble devant la majesté de la nature, au somptueux château belge — car nous avons notre architecture de castels — qui n'est « parvenu », en dépit de sa richesse et de ses inévitables tourelles, qu'à être insolent.

La villa de l'architecte Bochoms est, sous ces rapports, une œuvre parfaite réalisée malgré un budjet modeste.

La planche LXV reproduit une photographie prise de trop près et cette faute alourdit quelque peu la loggia et la toiture — illusion d'optique — mais la planche LXIV nous montre le cottage sous l'angle le plus intéressant : l'entrée à gauche et la terrasse à droite dont les saillies, séparées par les fenêtres à volets, amènent un élégant découpé dans la toiture.

Le contrefort de l'angle (le contrefort Bochoms) et les lucarnes un peu carrées, tentent vainement de nuire à l'harmonie de l'ensemble qui a droit à toute notre sympathie.

Pl. LXVI. — *Maison, Avenue Van Put, à Anvers*, architecte De Braey.

Un style Régence d'esprit moderne. Cela n'a rien qui puisse nous déplaire ; le lieu n'est point ici de disserter sur l'évidence de l'évolution des styles et de s'en féliciter comme d'un des aspects de la personnalité de notre époque, ni d'épiloguer sur les causes qui en ont dirigé le transformisme ; il faut cependant constater qu'aux exigences de l'hygiène et du confort modernes est venu s'ajouter le despotisme du morcellement excessif de nos terrains — corrolaire fatal de la plus value immobilière — pour rendre malaisée l'application de l'architecture des siècles derniers.

Sur un terrain relativement étroit, l'architecte De Braey nous présente un petit hôtel Régence traité en une architecture qui satisfait au double point de vue de l'art et du confort. En appliquant ce style à la loggia qui anime la façade, et en la parant des attributs qui lui sont caractéristiques, tout en lui conservant une allure vraiment jeune, il a fait une œuvre utilement belle — et c'est bien là un mérite dont il faut le féliciter.

Pl. LXVII. — *Maison, Avenue Van Put, à Anvers, vue intérieure*, architecte De Braey.

La photographie reproduite sur la planche LXVII nous montre une vue intérieure traitée avec goût mais dont l'élément décoratif rélève plus du mobilier que de l'architecture.

Le plan est étudié avec soin et atteste chez l'architecte De Braey un esprit moderne fécond.

Raymond Moenaert.

JURISPRUDENCE

Ci-dessous copie d'un jugement que nous devons à l'obligeance d'un de nos avocats conseil Me Botson. Ce jugement confirme l'un des sujets que notre confrère Maukels examinait dans une étude complète de l'Egoût des toits que publia l'*Émulation* en 1902 no 5. Nos confrères la reliront avec fruit.

Pasicrisie Belge, 1886, III, page 334.

Liége, 30 mai 1884.

MUR SÉPARATIF. — TRAVAUX. — SAILLIE. — PRÉJUDICE ACTUEL.

Il n'est pas permis d'établir dans un mur séparatif des travaux formant saillie au-dessus de l'héritage voisin, alors même que le propriétaire de ce dernier n'en éprouverait aucun préjudice actuel.

Bourdouxhe contre Raskin.

Jugement.

LE TRIBUNAL. — Attendu que la propriété consiste dans le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu que l'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois et les règlements (code civil, article 644) et que la propriété du sol emporte la propriété du dessus et celle du dessous (article 625) ;

Attendu qu'il résulte des constructions auxquelles il a été procédé, lors de notre visite des lieux litigieux en date du 5 avril dernier, comme aussi des reconnaissances faites par le défendeur, que celui-ci a établi, dans le mur séparatif de son fonds et de celui du demandeur, un certain nombre d'ancres en fer, dépassant d'environ 5 centimètres le nu de ce mur et faisant, par conséquent, saillie au-dessus du fonds du demandeur ; qu'il a, en outre, établi un toit avec corniche, formant également saillie au-dessus du même fonds ;

Attendu que ces travaux, formant un véritable empiètement sur le dit fonds, constituent une violation des droits du propriétaire, qui, seul, peut établir des ouvrages quelconques au-dessus de son héritage ;

Attendu que le défendeur invoque vainement le défaut d'intérêt actuel dans le chef du demandeur, les saillies litigieuses ne causant aucun préjudice à ce dernier, et le défendeur s'engageant à les faire disparaître, aussitôt que le demandeur lui-même voudra appuyer une construction contre le mur séparatif ; que le seul fait de l'empiètement, en effet, restreint la libre disposition du fonds et, par conséquent, est par lui-même de nature à nuire au propriétaire, qui peut avoir à user de l'espace situé au-dessus du sol, sans pour cela y établir un ouvrage permanent ; qu'au surplus l'existence d'un préjudice actuel n'est pas une condition de l'exercice du droit d'un propriétaire ; que le voisin ne pourrait pas même établir, contre le mur de celui-ci, un ouvrage de nature à améliorer le fonds (Bruxelles, 12 février 1828, Pasicrisie Belge, 1828, 54) ;

Attendu que la reconnaissance spontanée, faite par le défendeur, de la précarité de sa possession des saillies, ne suffit pas non plus pour autoriser le maintien de ces ouvrages, puisque la précarité suppose précisément, pour celui qui tolère une situation illégale, le droit d'y mettre un terme quand il le juge à propos ;

Attendu que le défendeur invoque en vain l'arrêt de la cour de Liége, en date du 19 décembre 1883 (Pasicrisie Belge 1884, II, 110), qui s'applique à une situation juridique entièrement différente de celle de l'espèce actuelle ; qu'en effet la Cour se borne à déclarer que le copropriétaire d'un mur mitoyen a le droit d'établir des ouvrages non nuisibles au-delà de l'axe de ce mur, sur la totalité duquel porte sa propriété indivise, sauf le droit du voisin de les faire réduire jusqu'à la moitié de l'épaisseur du dit mur, dans le cas où lui-même voudrait asseoir un ouvrage en cet endroit ; que le défendeur Rasquin n'a pas disposé d'une

propriété commune ; mais a empiété sur un espace qui appartient exclusivement au demandeur ;

Attendu.....

Par ces motifs, nous, Juge de Paix, condamnons le défendeur à supprimer, etc.... etc....

***

COUR DE CASSATION DE FRANCE

19 juillet 1904

DROIT DE RÉTENTION. — Remise en mains d'un expert judiciaire.

La remise, par une partie, aux mains de l'expert commis par justice, de documents jugés nécessaires pour l'accomplissement de la mission de celui-ci ne dessaisit pas la partie de la possession de ces documents au profit de son adversaire et ne porte pas atteinte au droit de rétention qu'elle peut avoir sur eux.

Faute par elle de les remettre à l'expert elle doit succomber dans sa prétention, dans la mesure où la justification en resterait douteuse.

(SPEZZECHINO, — C. CANAUD.)

Le tribunal civil de Privas a rendu, le 19 décembre 1901, un jugement ainsi conçu :

« Attendu que Spezzechino réclame à Canaud, pris en qualité d'héritier de l'abbé Paradis, la somme de 13,893 fr. 40c. pour solde d'honoraires d'architecte et déboursés afférents à des travaux qui ont été exécutés pour le compte de l'abbé Paradis ;

» Attendu qu'il n'est pas contesté que les honoraires de Spezzechino doivent être calculés à raison de 5 p. c. du montant des travaux ;

» Attendu que la seule question qui subsiste, c'est donc de reconnaître si les travaux réglés par Spezzechino aux entrepreneurs ont été réellement effectués, s'ils sont recevables et si les prix sont conformes au devis ;

» Attendu que devant l'expert Spezzechino a déclaré refuser de lui remettre les mémoires des entrepreneurs, lesquels donnent le détail des travaux et des prix ;

» Attendu que devant ce refus l'expert a suspendu ses opérations pour l'incident être soumis à l'appréciation du tribunal ;

» Attendu que sur interpellation du tribunal à l'audience du 18 décembre 1901, Spezzechino a précisé : « L'expert doit fixer mes honoraires sur le montant des mémoires que j'ai réglés, sans vérifier si le travail est réellement fait » ;

» Or, attendu que c'est un principe fondé sur le bon sens le plus élémentaire que le demandeur est tenu de justifier de sa demande : *Ei qui agit incumbit probatio ;*

» Attendu que les pièces justificatives doivent être communiquées non seulement au tribunal, mais même à la partie adverse (code de proc. civ., art. 77) ;

» Attendu que Spezzechino oppose encore un argument qui peut être formulé ainsi : « L'architecte a le droit de rétention sur les mémoires des entrepreneurs jusqu'au payement de ses honoraires. Si j'étais obligé de verser ès mains de l'expert, il y aurait de ce chef atteinte à ma situation ; il y aurait une seconde atteinte à ce droit si la partie adverse pouvait prendre communication des mémoires et ainsi obtenir, par cette mesure, jouissance des pièces » ;

» Attendu que le versement des pièces justificatives ès mains d'un expert commis par justice ou la communication à la partie adverse dans les conditions de l'article 77 du code de procédure civile ne constitue pas un dessaisissement au profit de la partie adverse et qu'ainsi le droit de rétention n'est aucunement perdu ;

» Attendu que Spezzechino n'est pas plus fondé à se plaindre qu'il y aurait atteinte à la rétention du fait de l'acte de jouissance de l'adversaire consistant à prendre communication, qu'il ne le serait à se plaindre d'une atteinte au droit de propriété au sujet de la communication de pièces lui appartenant en pleine propriété ;

» Mais attendu que Spezzechino ne justifie pas de sa demande en tout ou en partie ; que Canaud ne saurait, d'ailleurs, prétendre subir un dommage de ce chef et qu'ainsi ses conclusions ne sont pas recevables en tant qu'elles tendent à l'allocation d'une certaine somme d'argent pour chaque jour de retard dans la production des pièces dont il s'agit ;

» Attendu que la conséquence de la production des pièces de Spezzechino ne saurait être autre que le débouté de sa demande dans la mesure où sa justification serait laissée douteuse ;

» Par ces motifs, jugeant en matière sommaire et en premier ressort, le tribunal dit que les opérations de l'expert seront continuées pour son rapport être dressé sur les éléments d'information qui lui auront été fournis... »

Appel par le sieur Spezzechino devant la cour de Nîmes. Par arrêt du 6 mai 1902, la cour de Nîmes a confirmé le jugement du tribunal de Privas par adoption de motifs.

Pourvoi en cassation par le sieur Spezzechino pour violation des articles 1135, 1948 et 1999 du code civil, fausse application de l'article 77 du code de procédure civile, ainsi que violation de l'article 7 de la loi du 20 avril 1810, en ce que, sur l'action en payement d'honoraires d'architectes intentée contre le défendeur éventuel par l'exposant, l'arrêt attaqué a admis que ce dernier avait l'obligation, au mépris du droit de rétention reconnu à l'architecte non payé de ses honoraires sur les mémoires des entrepreneurs réglés par lui, qui constituent son travail même, de se dessaisir des dits mémoires entre les mains de l'expert, pour les dits mémoires être au besoin communiqués par celui-ci au défendeur éventuel, et ce alors d'ailleurs que l'exposant faisait l'offre, sur laquelle la cour ne s'est pas expliquée, de communiquer les mêmes pièces au dit expert, mais sans dessaisissement.

ARRÊT.

LA COUR ; — Sur le moyen de cassation pris de la violation des articles 1135, 1948 et 1999 du code civil, fausse application de l'article 77 du code de procédure civile et violation de l'article 7 de la loi du 20 avril 1810 ;

Attendu que, sur la demande en payement d'honoraires d'architecte formée par le sieur Spezzechino contre Canaud, le tribunal civil de Privas a, par un premier jugement, chargé l'expert Chabrol de visiter les travaux, recueillir tous renseignements utiles à l'effet de régler tous mémoires et comptes et fixer les honoraires réclamés ; qu'il est constaté par le jugement dont était appel, et dont la cour s'est approprié les motifs, que devant l'expert le sieur Spezzechino a déclaré refuser de lui remettre les mémoires des entrepreneurs donnant le détail des travaux et des prix et que, sur ce refus, l'expert a suspendu ses opérations ; que par des conclusions d'appel Spezzechino offrait de communiquer toutes pièces à l'expert chez celui-ci, mais sans dessaisissement ;

Attendu que l'arrêt attaqué décide que les opérations de l'expert seront continuées, en déclarant dans ses motifs, d'une part, que la remise des pièces justificatives ès mains d'un expert commis par la justice ne constitue pas un dessaisissement au profit de la partie adverse et de nature à compromettre le droit de rétention, et, d'autre part, que la conséquence du défaut de production des pièces par Spezzechino ne saurait être autre que le débouté de sa demande dans la mesure où sa justification serait laissée douteuse ;

Attendu qu'en statuant ainsi le dit arrêt n'a violé aucun des articles de loi ci-dessus visés ;

Par ces motifs, rejette...

Du 19 juillet 1904. — Cour de cassation de France. — Ch. req. — *Prés.* M. Tanon, président. — *Rapp.* M. Lardenois. — *Min. publ.* M. Mérillon, avocat général (*concl. conf.*). — *Pl.* M. Maurice Bonnet

---

Louvain. — J. WOUTERS-ICKX, Imprimeur-Éditeur.

SOMMAIRE : I. Notes de Voyage d'un Architecte en Amérique. — II. Concours pour un Orphelinat à Mons. — III. L'Architecture Polychrome. — IV. Chambre arbitrale et de conciliation du Bâtiment de Bruxelles. — V. Bibliothèque de la Société Centrale d'Architecture de Belgique. — VI. Exposition d'œuvres de membres de la Société. — VII. Nos Planches.

NOTES
DE
VOYAGE D'UN ARCHITECTE
EN
AMÉRIQUE

(Suite, voir n° 10 de 1909, page 73.)

L'Exposition de St Louis.

Je dois bien, en finissant cette conférence, vous dire quelques mots de l'exposition de St Louis, but de mon voyage en Amérique. Le Gouvernement belge avait bien voulu m'y envoyer en qualité d'architecte de la commission officielle qui, comme vous le savez, a eu à sa tête, sous la haute impulsion de M. le Ministre Francotte, des hommes de valeur, tels que M. Jules Carlier, commissaire général ayant exercé les mêmes fonctions, à Paris, en 1889, M. Vercruyse-Bracq, commissaire général aux expositions de Chicago 1893 et de Paris 1900 et M. le vicomte Simonis, président du Sénat.



FIG. XLIII

EXPOSITION DE ST LOUIS

VARIED INDUSTRIES BUILDING

Architectes : Van Brunt et Howe.

Sous leur énergique direction, j'ai élaboré les plans de notre pavillon national, œuvre destinée à montrer les moyens de production de nos métallurgistes et à symboliser la grandeur de notre art, à ses siècles de splendeur.

Vous voudrez bien me permettre de n'en pas dire de mal puisque je n'en puis dire du bien. (1) (*Applaudissements répétés.*)

Notre participation a été fort appréciée et le public américain a prisé l'ornementation de notre coupole par des aigles, allusion à l'aigle américain et à notre hospitalité proverbiale là-bas. *Brussel, délicious city,* me disaient de jolies Américaines en se remémorant qu'elles y avaient trouvé des hôtels leur donnant la pension *american plan* pour un dollar par jour, à peine le prix du déjeuner du matin là-bas.



FIG. XLIV

EXPOSITION DE ST LOUIS

UNE FONTAINE DU GRAND BASSIN

Architecte : L. Masqueray

Un ménage de ramiers avait pris résidence sous la coupole belge et voilà les reporters en route. Tous les jours la presse racontait les prouesses de nos hôtes américains abrités sous « la plus grosse construction du monde (*sic*) bâtie sans fenêtre » comme disaient les *Cockneys* St Louisains. Et avant de quitter notre pavillon, qu'il me soit permis de dire de mes collaborateurs tout le bien que je pense d'eux. MM. Fichefet, entrepreneur général qui s'est rendu là-bas, Colleye pour les stafs, Boncquet, Crickx, Hambresin, Marin, de

(1) Voici comment s'exprime le rapport officiel américain à son sujet :

Le pavillon érigé par la Belgique est le plus imposant et le plus intéressant des constructions gouvernementales étrangères. Il est environné de trois côtés par celles de l'Italie, du Brésil, de la Chine et fait face au palais de l'administration.

La conception — à la différence de beaucoup de constructions étrangères — n'est pas la copie d'un édifice célèbre mais est une fort belle composition originale, dessinée par l'architecte royal Paul Saintenoy, de Bruxelles. Elle est flamande de style et inspirée par l'architecture prévalant dans les peintures de Rubens. La décoration est en Renaissance belge et sa façade principale rappelle les fameux arcs de triomphe de Rubens. Celle-ci est formée par un énorme arc dont l'entablement incurvé est soutenu par deux piliers carrés massifs et solides.

L'entrée est flanquée de deux colonnes ioniques supportant des sculptures et des richesses décoratives d'un aspect prestigieux qui sont répétées sur les autres façades. La construction est couronnée par une énorme coupole à quatre faces qui partent du point de contact des portiques et sont richement décorées de guirlandes sculptées d'aigles et de figures humaines dues au grand statuaire Boncquet.

Tout au sommet est la couronne royale dorée ayant 16 pieds, cinq

Bremaecker, Brice et Dupont, statuaires et sculpteurs, H. Baes et Ciamberlani pour les décorations picturales, Moyaux et la Société de Baume-Marpent pour la structure métallique, se sont attachés à faire bonne et saine besogne pour la plus grande gloire de notre patrie. Et je n'oublie pas mes deux collaborateurs MM. Chartrain et Held qui, là-bas, avec moi, dans la boue et dans la neige — nous y avons eu jusqu'à un mètre de neige et 25 degrés de froid —



FIG. XLV

EXPOSITION DE ST LOUIS

LA SALLE DES FÊTES ET LA GRANDE CASCADE

Architectes : Cass Gilbert et L. Masqueray

ont trouvé dans leur dévouement, le courage d'affronter pour le plus grand bien de notre chère patrie, un climat polaire, l'hiver et tropical, l'été, avec en plus, les délétères inondations du Mississipi, ce père des fleuves, comme disait ce bon M. de Chateaubriand.

Quant à l'exposition, il faut l'avoir vue pour se rendre compte de la grandeur de cette entreprise. Que sont les splendeurs du vieux monde, les grandes eaux de Versailles, de St Cloud, de Caserte en regard de la *World's Fair cataracte ?*

Et que sont les alignements de colonnes que nous nous figurons à Rome ou à Balbeck devant les kilomètres d'entre-colonnements des palais de St Louis.



FIG. XLVI

EXPOSITION DE ST LOUIS

LE GRAND BASSIN

Architecte : L. Masqueray.

L'argent y avait été jeté à pleines mains par esprit d'égaler et de surpasser tout ce qui a été fait en Europe, jusqu'à ce détail enfantin de faire la plus grande coupole du monde pour surpasser le Panthéon et vaincre les souvenirs de la Rome d'Auguste !



FIG. XLVII

EXPOSITION DE ST LOUIS

EDUCATION BUILDING

Architectes : Eames et Young.

Malheureusement le pays n'était pas encore prêt pour une semblable féerie. L'esprit pratique de l'architecte yankee se plie mal à ces arrangements de fêtes et il lui aurait fallu un esprit primesautier et plus en dehors afin de faire surgir les palais rêvés pour les cent et une nuits de la Fair assise aux bords du Mississipi.

Et pour bien vous faire apprécier ces palais éphémères, et grandioses, le mieux — soyons yankee — est de dire que le coût total de l'exposition, le jour de son ouverture,

mètres (environ) de diamètre. Toute cette décoration a été exécutée par les sculpteurs les plus estimés de la Belgique.

Le détail le plus intéressant de la décoration extérieure est la collection de 27 peintures murales couvrant les parois inférieures des murailles. Ces peintures de 10 pieds sur 14 ont été faites par des artistes d'une réputation reconnue aux frais de 27 villes belges.

Toute la structure métallique a été faite en Belgique, mise sur bateaux pour la Nouvelle Orléans, et amenée sur wagons à St Louis pour y être dressée par des ouvriers belges.

Le pavillon a 250 pieds de long sur 90. Il a 133 pieds de hauteur ! quarante mètres ! Son coût a dépassé huit cents mille francs !

Beaucoup de l'intérêt à l'intérieur est dû à cinq salons meublés en « *drawing rooms* ». Ces appartements sont caractéristiques du style flamand, leur riche et artistique ameublement, tentures et draperies ont été amenées de Belgique, montrant ce que produit l'industrie de cette riche contrée.

Il y a dans ces salons, le salon des princes orné des portraits de leurs Altesses Royales le prince Albert et la princesse Elisabeth et dans les autres de nombreuses copies des chef-d'œuvres de l'école flamande.

dépassait 250 millions, quelque chose comme le double de l'exposition de 1900 à Paris.

Les palais ayant coûté 10 ou 15 millions chacun (le coût total d'une *World Fair* d'ici), se succédaient aux palais, mais ce détail oublié, car que me fait la richesse d'une œuvre si la beauté en est absente, je ne me suis arrêté avec un réel plaisir que devant le grand bassin, œuvre d'un architecte américain, d'origine française, M. Masqueray, et devant la *fisheries building,* évocation grecque, froide, mais élégamment correcte de l'architecte James Knox Taylor de Washington.

Au sommet du grand bassin, dont je viens de vous parler, s'élevait la salle de fêtes, œuvre de l'architecte Cass Gilbert, imposant ensemble un peu trop « pièce montée » et trop inspirée par les cascades de plâtre de l'esplanade des invalides à l'exposition de 1900.

Oh, la terrible souvenance ! La dangereuse hantise !

Une mention toute spéciale est due à la *transportation building* d'une architecture classique bien moderne et due à



FIG. XLVIII

EXPOSITION DE ST LOUIS

TRANSPORTATION BUILDING

Architecte : L. Masqueray.

M. L. Masqueray qui prise, avec raison, tout le talent du prestigieux dessinateur que fut Delafosse et des contemporains de Louis XVI. Citons encore l'*éducation building* de MM. Eames et Young et à un degré supérieur la *varied industries building* de MM. Van Brunt et Howe, de Kansas-city.

Et tout un escadron de statuaires ont travaillé là-bas sous la direction d'un excellent artiste d'origine bavaroise, M. Karl Bitter, qui a fait le monument commémoratif de la cession de la Louisiane par la France à l'Amérique.

Enfin parmi les pavillons étrangers citons la France, dont les architectes Bouvard et Umbdenstock avaient reproduit le grand Trianon, l'Italie dont l'architecte Summaruga avait fait l'excellent pavillon, le *heim* de l'Autriche, dû à l'architecte Ludwig Baumann, l'Angleterre qui avait copié le *banqueting hall* de South Kensington ! l'Allemagne qui montrait la triste façade du palais de Charlottenbourg (à quoi bon ces copies ?), et enfin le pavillon Suédois de l'architecte Boberg.

* * *

Maintenant, Mesdames et Messieurs, je vais faire défiler devant vous les projections des clichés pris pendant mon voyage.

* * *

Un beau matin, par un soleil merveilleux, j'ai quitté la rade de New York voguant vers le nouveau monde et quelques jours après j'avais suivant la jolie expression yankee *crossed the pool*, j'étais de l'autre côté de l'eau, j'avais passé la « mare ».



FIG. XLIX

EXPOSITION DE ST LOUIS

EDUCATION BUILDING

Architectes : Eames et Young.

L'Europe m'est apparue et sur l'horizon se sont dessinées les adorables silhouettes déchiquetées par les éléments des côtes anglaises des Cornouailles et du Devonshire.

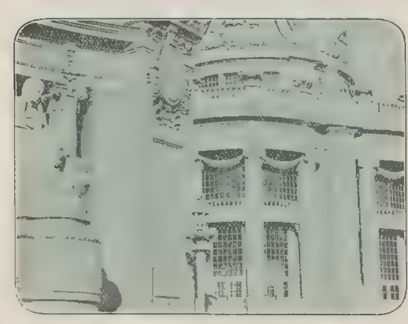


FIG. L

EXPOSITION DE ST LOUIS

LES PAVILLONS DU GRAND BASSIN

Architecte : L. Masqueray.

Nous allions bientôt entrer dans la rade de Plymouth.

Une ruine m'est apparue, un château du moyen-âge abandonné, puis au sommet la falaise, un fort moderne m'a montré sa coupole cuirassée.

Quelques heures après, Cherbourg et ses fortifications devaient nous apparaître, elles aussi, et nous devions y entrer avec les flottes françaises de la Manche et de l'Atlantique qui venaient y faire leur concentration. Spectacle inouï de grandeur, que ces vaisseaux à bord desquels le canon grondait et



FIG. LI

EXPOSITION DE ST LOUIS

FISHERIES BUILDING

Architecte : James Knox Taylor.

sur lesquels l'hymne nationale de la France éclatait sonore sous le grand ciel bleu et limpide.

A mon bord, l'hymne française d'abord et l'hymne allemande ensuite furent écoûtés religieusement. J'y étais en Germanie. Et ma pensée errait au loin.

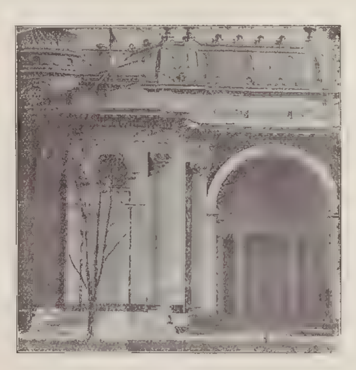


FIG. LII

EXPOSITION DE ST LOUIS

MANUFACTURE BUILDING

Pourquoi faut-il que sur ces terres d'Europe qui ont un passé si glorieux, pourquoi faut-il, dis-je, que l'on n'aperçoive que des ruines, que des réalités et des symboles guerriers, pourquoi faut-il que le plus beau, que le plus énergique de notre sang soit ainsi voué à la guerre.

Comment l'apaisement des luttes fratricides ne s'est-il pas encore fait ?

Comment ce passé de guerre, de luttes et de révolutions est-il encore réalité ?

Je revenais d'une contrée immense qui peut recevoir plusieurs Europe sur son sol, sans y avoir rien vu qui respire le particularisme des états et des races.

Pourquoi faut-il qu'ici il n'en soit pas de même pour la conquête du bien-être et du progrès.

Et le rêve du philosophe et la pensée de l'artiste doivent converger vers cette noble idée de la confédération des pays d'Europe, vers l'apaisement des folies guerrières qui nous



FIG. LIII

CAMBRIDE YALE UNIVERSITY

L'ÉCOLE DE DROIT

fait dépenser et se perdre tant d'énergie précieuse pendant que là-bas, le rival, l'ennemi peut-être de la vieille Europe, s'élève, progresse et bientôt dans l'avenir deviendra le pivot, l'arbitre des destinées du monde. Les étonnants progrès de l'architecture en Amérique ne sont qu'une des facettes du monde moderne, marchant dans la paix, dans la concorde de toutes les races, libre sous une loi de liberté à la conquête de toutes les prospérités et de tous les triomphes. (*Applaudissements prolongés.*)

PAUL SAINTENOY.

Concours pour un Orphelinat à Mons

Un Journal bruxellois a communiqué à ses lecteurs, l'entrefilet ci-dessous :

Pour un Orphelinat.

« Le concours pour la construction d'un orphelinat à Mons a réuni onze projets, dont plusieurs paraissent très intéressants. Quelques concurrents ont prévu le maintien de certaines parties des constructions existantes.

» Les projets sont actuellement exposés dans un des locaux de l'orphelinat. La date du jugement du concours n'est pas encore fixée.

» On s'est étonné que, vu l'importance des constructions à ériger, il n'y ait pas eu un plus grand nombre d'adhérents; mais, d'autre part, on nous fait remarquer que le programme, arrêté dès le 28 février dernier, n'a été communiqué aux intéressés qu'en octobre suivant et qu'on ne leur accordait que deux mois pour l'étude et l'élaboration de leur projet, ce qui est peu. »

Informations prises, rien n'est moins exact. Les projets ne sont pas exposés et, de plus, les opérations du jury se trouvent encore retardées par le décès du Roi.

L'Architecture Polychrome

La Revue Générale de la Construction publie, sous le titre ci-dessus, un intéressant article, que nous reproduisons ici avec plaisir.

Le désir assez naturel d'appeler les couleurs à l'aide de l'ornementation architecturale peut, tout d'abord, faire paraître étrange qu'on n'ait pas fait une plus grande application de la polychromie dans les travaux de la pierre. Il est vrai qu'on fait à notre époque un emploi aussi large que possible des dons de la nature, qui met à la disposition de l'architecte et du constructeur presque toutes les teintes possibles, sauf le bleu céleste, et depuis le blanc laiteux ou translucide, jusqu'au noir le plus sombre.

Les tons rosés, rouges, verts ou bruns sont parfois, dans les différentes espèces de pierres, d'une richesse surprenante; souvent même la nature elle-même s'est plu à mélanger ces couleurs avec une prodigalité et une beauté que l'homme ne pourrait presque jamais atteindre, et cependant ces pierres multicolores n'ont pas toujours été utilisées par l'architecture, si ce n'est pour obtenir quelques effets décoratifs très limités.

Maintenant qu'elles sont facilement utilisables, on peut les employer en groupes pour former des contrastes, mais la seule application de l'or et des couleurs pourrait servir à donner aux sculptures, aux moulures et autres embellissements une richesse toute particulière. Il a donc paru qu'il y avait une très curieuse et intéressante étude à faire en traçant quelques règles pour l'utilisation sobre et raisonnée de la polychromie dans les travaux de la pierre.

Parmi les anciens, il a été fait un assez grand emploi des couleurs dans l'architecture; c'était souvent sous la forme de terre cuite ou d'autres fois sous forme de fresques ou de surfaces en plâtre. Les Egyptiens utilisèrent à l'occasion les couleurs qui leur étaient fournies directement par les pierres.

Étant donné que nos contemporains ont tiré leur inspiration architectonique des sources classiques, la pratique des Grecs à ce sujet sera pour nous d'une importance plus grande que celle des architectes des autres pays.

Jusqu'au début du siècle dernier, on a cru que les Grecs laissaient leurs travaux de pierre tels que les donnait le ciseau de l'artisan, et que jamais ils ne faisaient d'efforts pour relever ou faire ressortir la finesse de la sculpture par des couleurs. On donnait comme un axiome fondamental de l'esthétique que le caractère essentiel de l'architecture et des arts plastiques des Grecs résidait dans la forme, c'est à dire dans une action réciproque des proportions dans l'espace, que ces proportions étaient fournies à l'œil par le seul moyen des contours, de la graduation de la lumière et des ombres.

S'il en était ainsi, toute théorie d'application des couleurs serait entièrement en dehors de la question. Mais des preuves indiscutables de coloration artificielle ont été trouvées sur différents monuments de l'art grec et des mentions fréquentes ont été faites par les anciens auteurs de cette sorte de polychromie. Des faits de cette nature ne sont pas pour embarrasser les partisans d'une quelconque théorie; il suffit de négliger toutes les références ou d'attribuer les vestiges de couleur au barbarisme des âges qui ont succédé.

Il est impossible, dans un si faible espace, de mettre en lumière les références si nombreuses et si variées des auteurs classiques sur les travaux en pierres colorées, mais il peut en être donné quelques unes. On peut négliger la mention que l'on a employé la couleur dans les bâtiments construits en marbre de Paros, tels que le temple de Jupiter en Olympie, comme étant en dehors de la question; cette pierre grossière ne prendrait pas un poli assez fin et ne donnerait pas une assez grande délicatesse aux différents membres d'architecture. Il était alors de pratique courante de la recouvrir d'une couche de stuc qu'on enrichissait au moyen de peinture et de fresques.

Vitruve, dans sa méthode de préparation des couleurs, parle de la difficulté d'employer le vermillon dans les péristyles, les formes hexaédriques et autres espaces ouverts, où les rayons du soleil et de la lune détruisent l'éclat de la couleur et le font devenir noir. Plus loin, on trouve ce passage :

« Ainsi, comme il est arrivé à plusieurs autres, Faberius, l'écrivain, voulant avoir sa maison sur le mont Aventin, aussi élégamment achevée que possible, fit peindre au vermillon les murs du péristyle; au bout d'une trentaine de de jours, ces murs prirent une teinte inégale et très désagréable, à la suite de quoi il dut convenir avec ses entrepreneurs qu'il fallait appliquer une autre couleur.

» Ceux qui sont particulièrement amateurs de cette teinte et qui veulent conserver au vermillon son éclat devraient, lorsque le mur est peint et sec, le frotter avec une brosse dure enduite de cire mélangée d'huile, ensuite, avec des charbons ardents placés sur un plateau, le mur devraient être entièrement chauffé de façon à mélanger la cire et l'étendre uniformément, et enfin frotter avec de la bougie et un linge propre, comme on le fait pour les statues en marbre. »

Pausanias est plus exaspérant encore dans ses descriptions des temples grecs; il fait allusion à leurs merveilles, sans nous donner aucun renseignement qui puisse nous aider dans leur compréhension. Son fameux rapport du temple de Jupiter, avec sa merveilleuse statue du dieu en ivoire et or par Phidias, en est le plus bel exemple. Afin d'éviter qu'on s'approchât trop près de cette statue, dit Pausanias, « certaines barrières ont été élevées dans la forme d'un mur. De ces barrières, la partie opposée à la grille est seulement peinte en couleur bleue, mais les autres parties ont été peintes par Panænus. »

Nous ne connaissons rien de ces peintures, si ce ne sont les sujets, et quels sujets pour inspirer un artiste! Il y avait Atlas portant le Ciel et la Terre, le combat d'Hercule avec le lion de Némée, l'escorte d'Ajax vers Cassandre, Prométhée retenu dans les fers, Penthécilée mourante soutenue par Achille et enfin les Hespérides gardant les pommes d'or.

Pausanias ajoute : « Panænus, le peintre de ces sujets, était le frère de Phidias, pui peignit aussi, pour les Athéniens, *dans leur portique*, la bataille de Marathon ». On peut juger, par les seuls mots en italique, si ce dernier travail est un exemple de la couleur appliquée au travail de la pierre.

Nous connaisons, d'après quelques références, dont certaines remontent au temps d'Homère, que les Grecs faisaient un usage, touchant à la prodigalité, des ornements en bronze, écussons dorés, etc., dans la décoration de leurs travaux délicats en pierre. Aujourd'hui même, dans les anciennes mines, on peut voir encore les trous des crampons au moyen desquels ces ornements étaient fixés à la pierre.

Ceux qui soutiennent que les Grecs ne faisaient pas usage de couleurs artificielles dans leurs travaux de pierres, prennent leur meilleur argument dans ce passage de Pline :

« Jusqu'ici, nous n'avons guère été satisfaits de ces divisions régulières de marbre ou de ces salles qui s'étendent comme autant de montagnes dans nos chambres, mais il nous faut commencer à peindre la pierre elle-même ! Cet art fut inventé sous le règne de Claudius, mais ce n'est qu'à l'époque de Néron que nous avons découvert la méthode d'insertion de pièces dans du marbre auquel elles n'appartenaient pas, variant ainsi son uniformité, et cela dans le but de représenter les marbres de Numidie diaprés par des ovales, ou ceux de Synnada veinés de pourpre, précisément en réalité avec la même richesse qui aurait voulu que la nature les produisît. »

Ici, il faut se souvenir que Pline n'écrivait pas à titre d'antiquaire, mais plutôt comme un philosophe cynique fulminant contre les goûts de luxe de son temps. Qu'il affirme que la coloration du marbre soit une invention du règne de Claudius n'est pas une preuve qu'elle n'ait pas été pratiquée par les Grecs plusieurs siècles auparavant.

Ce n'est qu'au début du XIX[e] siècle qu'une étude sérieuse a été faite de la polychromie grecque. Stuart et Kevett ont été les premiers à poser la question en découvrant des traces évidentes de peinture sur les membres d'architecture des anciens bâtiments d'Athènes ; Hiltorff suivit en adoptant pleinement le système de l'architecture polychomique dans toute sa plénitude et affirmant que tous les membres de l'architecture grecque étaient peints. Cette conclusion fut combattue par Raoul Rochette et reprise ensuite par Latronne.

Finalement, en 1835, le D[r] Kugles publia à Berlin son ouvrage sur la « Polychromie de l'architecture et de la sculpture grecques » qui a servi de base pour toutes nos dernières conclusions sur le sujet.

Le D[r] Kugler apporta un soin tout particulier à la recherche des couleurs dans tous les grands monuments de l'antiquité dont les restes sont venus jusqu'à nous et en tira tout un système d'ornementation polychrome appliquée aux différents ordres de l'architecture grecque. Sauf quelques modifications apportées par un examen plus approfondi, ce système est encore accepté et a servi de guide général pour les restaurations architecturales de nos musées ou de nos galeries artistiques.

Il est bon de noter, en passant, que durant la même année qui vit éclore l'ouvrage du D[r] Kugler, l'Institut royal des Architectes britanniques nommait une commission spéciale pour « examiner les marbres d'Elgin (1) déposés au British Museum, afin de s'assurer s'il restait des traces évidentes de l'emploi des couleurs dans la décoration de l'architecture ».

(1) Parties des sculptures rapportées par lord Elgin de son voyage en Turquie et provenant en grande partie du Parthénon d'Athènes.

Le rapport qui fut établi l'année suivante est un modèle de conservatisme anglais et n'avait rien de bien concluant. Des éclats de marbre furent soumis à Michel Faraday, l'éminent chimiste, pour être analysés, et celui-ci trouva des traces de ce qui avait pu être de la cire : mais il ajoutait :

« Il n'y a aucune couleur minérale présente dans les parcelles, si ce n'est peut-être une faible partie de couleur de fer que j'estime plutôt accidentelle. Qu'il y ait eu ou non quelque couleur animale ou végétale est plus que je puisse en dire. »

Mais l'Institut ne se prononça pas non plus contre la polychromie, car dans les comptes rendus publiés où se trouve le rapport de la commission était jointe une note de M. Bracebridge indiquant que des fouilles avaient été faites à une profondeur de 25 pieds à l'angle est du Parthénon d'Athènes. Cette note disait :

« Là, on a trouvé des restes de marbres tels qu'ils venaient des carrières, éclats, etc., et, au-dessus d'eux, des fragments de vases, de poteries et de bois calciné. Nul de ceux qui les ont vus ne peut douter qu'un niveau avait été creusé au-dessous de celui où travaillaient les ouvriers du Parthénon et où ils avaient jeté leurs débris de marbres, en réalité, le niveau de l'ancien Hécatompédon, dont il est possible que les bois brûlés soient les vestiges.

» On a trouvé de nombreuses pièces de marbre, parmi lesquelles des parties de triglyphes, de colonnes cannelées et de statues, particulièrement une tête de femme, dont les cheveux étaient à peu près tressés dans le style de l'époque.

» Ces derniers fragments étaient peints avec les rouges, bleus et jaunes les plus brillants, ou plus exactement avec du vermillon, de l'outremer et du jaune paille qui pouvaient avoir disparu dans la terre. »

« STONE », DE NEW-YORK.

Chambre arbitrale et de conciliation

DU BATIMENT DE BRUXELLES

En suite de la convocation reçue le 17 décembre 1909 fixant au 15 janvier 1910 à 8 1/2 heures du soir, la réunion constitutive de la Chambre arbitrale et de conciliation du Bâtiment à Bruxelles, nous avons trouvé *urgent* de faire cet exposé analytique du nouvel organisme.

L'art. 22 du cahier des charges du 23 février 1906 de la *Société Centrale d'Architecture de Belgique*, porte : « *Contestations. Mode de solution* ».

« Sauf en ce qui concerne les points de Droit, dont la » solution, à moins de disposition contraire, insérée dans le » cahier spécial des charges est laissée à la juridiction des » tribunaux ordinaires, les parties contractantes soumettent » à un ou à 3 experts-arbitres compétents, les différends qui » pourraient naître au cours des travaux et dont la solution » serait plus particulièrement du domaine des hommes » techniques,

» Le Rapport à déposer par le ou les experts-arbitres en

» question, détermine toujours dans quelle proportion les » frais de l'arbitrage doivent être supportés par les parties » en cause. »

« Le *cahier spécial* des charges, qui règle les conditions » particulières de l'entreprise, *porte nomination* lorsqu'il y a » lieu, de l'expert-arbitre ou des 3 experts-arbitres, dont il » est parlé ci-dessus ; il désigne en même temps le, ou les » suppléants, appelés à remplacer éventuellement, celui ou » ceux de ces experts-arbitres, qui seraient empêchés de » remplir la mission qui leur est confiée. »

Dans ce même ordre d'idées, en vue de généraliser le principe de conciliation, la Chambre de conciliation et d'arbitrage du Bâtiment à Bruxelles se propose d'abréger, et de réduire les frais de procédure en cas de contestations relatives à l'industrie du bâtiment, à la construction et aux branches qui s'y rattachent.

La Chambre se compose :

d'Arbitres-avocats, élus par le Comité organisateur,
d'Arbitres-propriétaires, élus par le Comité de l'Union syndicale,
d'autres Arbitres, élus par 3 délégués des Sociétés.

La Chambre est administrée par un Comité comprenant :

1 Président choisi dans l'Association des Entrepreneurs de maçonnerie et de béton armé,
3 Membres, entrepreneurs généraux,
3 Membres, architectes,
ces 7 membres étant de droit, Arbitres de la Chambre d'arbitrage.

Les 3 délégués de chaque Société éliront ensuite les autres Arbitres :

dont moitié Entrepreneurs généraux,
et moitié Architectes.

Le Comité ayant élu les Arbitres-avocats et l'Union syndicale ayant désigné les arbitres-propriétaires.

L'art. 4 du projet fixe à 3 ans la durée de ces mandats et les rend renouvelables.

Ceux des 3 délégués par Société, n'ayant pas été élus arbitres, deviennent de droit Experts auprès de la Chambre arbitrale.

Les Président et Vice-Président de l'assemblée initiale (formée des 3 délégués par société), sont élus Président et Vice-Président de la Chambre arbitrale.

Le Comité nomme un Greffier, des Employés, fixe les émoluments, choisit un local.

Chaque Société représentée, avance une somme de X...fr., pour frais de 1er établissement, récupérable ensuite, mais sans intérêt.

Il est formé X... Chambres suivant les besoins du contentieux :

chaque Chambre comprend 1 Avocat,
1 Entrepreneur,
1 Architecte,
ou 1 Propriétaire.

Les sentences sont motivées, rendues à la pluralité des voix et ne peuvent entraîner pour les Arbitres de responsabilité civile.

Les arbitres sont rémunérés par jetons de présence ; 20 % de la taxe de la sentence.

Les arbitres sont dispensés de formalités et délais de procédure.

Si le contrat prévoit l'intervention de la Chambre arbitrale, les arbitres jugeront en dernier ressort ; adoptant cette juridiction, les parties renoncent à tout recours judiciaire contre la sentence, qui est exécutoire aussitôt rendue.

Pour les justiciables de la Chambre arbitrale, les débours sont fixés à 1 pour cent de la valeur du litige :

minimum 20 fr. pour litige de moins de 300 fr.
50 fr. 500 fr.
100 fr. 1000 fr.

Le demandeur en fait l'avance (Les parties évalueront la demande dans la citation) à rembourser par la partie succombante.

La partie qui requerra le dépôt de la sentence fera l'avance des frais de greffe et enregistrement.

L'art. 20 des Statuts projetés, engage les membres des Sociétés affiliées à inscrire dans toutes les conventions et cahier des charges, la clause suivante :

« Toute contestation pouvant naître du présent contrat » sera jugée par la Chambre de conciliation et d'arbitrage du » Bâtiment de Bruxelles, dont la décision sera souveraine » et sans appel, les parties renonçant ainsi à toute autre voie » judiciaire. »

L'adhésion de la *Société Centrale d'Architecture de Belgique* a été acquise, en principe, à ce nouvel organisme à la suite d'une communication faite à l'assemblée du 11 juin 1909, exprimant l'avis du Comité de Défense Juridique, rappelant que l'art. 22 de notre cahier des charges, tend au même but que l'art. 20 des statuts élaborés par la Chambre de conciliation et d'arbitrage du Bâtiment de Bruxelles.

Le projet des statuts qui sera soumis à l'approbation des délégués des 14 chambres syndicales et associations adhérentes, à ce jour, porte « que le Président sera nécessairement choisi parmi les délégués de l'*Association des Entrepreneurs de Maçonnerie et de Béton armé* ».

Sans discuter le mérite de l'initiative prise par cette association, cette nécessité — si même elle se justifie en ce moment d'organisation — crée un droit de préséance auquel il faudrait fixer une durée. Il nous paraîtrait préférable également que les mandats ne puissent être renouvelés, *immédiatement*, aux titulaires sortants.

La situation financière de notre association artistique, ne nous permet guère d'intervenir — même à titre de prêt — dans les frais de premier fonctionnement indiqués à l'art. 18 du projet de statuts.

De plus, la composition du Comité dont 3 membres sur 7 doivent être choisis parmi les architectes — art. 3, § 5 — et la désignation des autres arbitres devant comporter, pour moitié, des architectes — art. 5, § 7 — montre à suffisance que l'intervention de notre corporation est plus marquée comme juges, que comme justiciables dans l'organisme nouveau.

L'adhésion de principe, votée par notre Société en séance du 11 juin 1909, nous détermine à ne pas nous désintéresser d'une question où une aussi large place est attribuée aux architectes.

L'examen que cette étude sommaire permettra aux membres de la Société de prendre en connaissance de cause, dans notre prochaine séance du 7 janvier, les résolutions suivantes :

a) Nommer 3 délégués appelés à assister à la réunion

constitutive du 15 janvier 1910, délégués qui éliront le Comité de la Chambre arbitrale et qui, de droit, en vertu des statuts, seront Arbitres de cette chambre ;

b) Donner à ces délégués pouvoir de souscrire au nom de la *Société Centrale*, à la constitution de la Chambre arbitrale, après discussion et amendement des statuts ;

c) Tenir compte que les 3 délégués envoyés par chacune des sociétés adhérentes auront à élire, en la même séance du 15 janvier 1910, les Arbitres de la Chambre d'arbitrage autres que les Avocats et les Propriétaires, en portant leur choix, moitié sur des Entrepreneurs généraux, moitié sur des Architectes ;

d) Quels seraient, le cas échéant, outre les 3 délégués, litt. *a*, les candidats qui rencontreraient les préférences de la *Société Centrale d'Architecture de Belgique*, pour occuper les fonctions d'Arbitres-architectes, litt. *c*, dans la Chambre en formation.

Le Rapporteur :
O. Simon,
Président de la
Société Centrale d'Architecture de Belgique.

* * *

AVIS IMPORTANT

La Commission administrative de la *Société Centrale* proposera à l'assemblée du 7 janvier 1910 de déléguer ses pouvoirs au Comité de Défense Juridique pour désigner les 3 délégués chargés de la représenter au sein de la Chambre arbitrale et de conciliation du Bâtiment.

Le résultat de la séance paraîtra dans le nº 1 de 1910.

BIBLIOTHÈQUE
de la Société Centrale d'Architecture de Belgique

En suite du transfert de notre fonds de Bibliothèque, rue de la Régence 3bis, les membres sont informés qu'ils ne pourront faire usage des collections sans un écrit daté et signé.

* * *

La Classification Documentaire.

Nous avons l'avantage de pouvoir annoncer que l' « Index Alphabétique » de toutes les questions prévues par la « Classification décimale Universelle » et qui contient 37.000 rubriques ou mots classificateurs avec leur numéro d'index, peut être mis, dès maintenant, à la disposition des membres de la *Société Centrale* dans des conditions exceptionnelles. L'Institut International de Bibliographie a pu consentir en leur faveur une réduction de 2 francs sur le prix de cet index, soit 3 francs au lieu de 5.

Exposition d'œuvres de membres de la Société

Cette exposition, qui fut retardée par suite de la mort du Roi, s'ouvrira au local de la Société, le samedi 15 janvier 1910 à 14 h. 1/2. Elle se tiendra le samedi jusqu'à 17 h., le dimanche 16 de 10 h. à 16 h. et le lundi 17 janvier de 10 h. à 17 h.

Les participants sont : MM. E. Anciaux ; L. Bochoms ; F. Bodson ; P. Bonduelle ; G. Charle ; H. De Bruyne ; J.-B. De Win ; E. Dhuicque ; A. Dumont ; O. Francotte ; H. Marcq ; R. Moenaert ; A. Pompe ; A. Puissant ; Ch. Thirion ; H. Van Montfort ; J. Van Neck, membres effectifs ; MM. A. Crespin ; R. Evaldre ; Samuel, membres associés ; MM. E. Dhuicque et Jules Lagae (en collaboration).

M. le Ministre des Sciences et des Arts et M. l'Echevin des Beaux-Arts de Bruxelles, remplaçant M. le Bourgmestre empêché, ont accepté d'ouvrir l'exposition de la *Centrale*.

NOS PLANCHES

Pl. LXVIII. — *Maison, rue longue d'Hérenthals, à Anvers*, architecte Joseph Bascourt.

L'architecte Joseph Bascourt est un artiste incontestablement.

En admirateur convaincu de la Renaissance, il a puisé, aux sources d'art intarissables de la Touraine, les éléments de la jolie façade que reproduit la planche LXVIII, et sans s'abandonner passivement au caprice du souvenir, il a traduit en un style franc, sincère, originalisé pour avoir été filtré au travers de sa personnalité, le charme d'une merveilleuse époque, hélas disparue !

La maison de la rue longue d'Hérenthals, à Anvers, est d'une étude fouillée ; les pinacles qui, en enrichissant le pignon, rompent avec la banalité des redans, et les cordons qui en élargissent la proportion, affirment en Joseph Bascourt un artiste consciencieux doublé d'un praticien familiarisé avec toutes les ressources du métier.

Pl. LXIX. — *Maison, rue longue d'Hérenthals, à Anvers*, architecte Joseph Bascourt. — Détail.

La planche LXIX est un détail très joli. Le calme groupement de la grande croisée, protégée par une élégante grille savamment fixée dans la pierre, de la statuette de bronze qui fait songer à celles dont Beyaert a surmonté les colonnes du Petit-Sablon et de l'ensemble formé par l'abat-jour et la porte étudiée avec un goût sûr et discret, a le mérite d'être resté sincère, de n'avoir point « voulu » un de ces effets pittoresques qu'un esprit de logique avait multipliés dans l'architecture de la Renaissance et dont la reproduction servile eût pu difficilement se justifier ici.

En cela d'ailleurs, l'architecte Bascourt est resté digne des artistes du xvie siècle puisque la façade répond au plan.

Le communier qui élève un éperon dans un geste de victoire, la jolie console, l'écusson et jusq'au ruban qui surmonte la porte avec son inscription en vieux-flamand : De Gulden Spoor, l'Eperon d'or — exhalent comme un parfum d'archaïsme délicat et très frais.

Cette planche est un document à conserver.

Pl. LXX. — *Maison, avenue Van Put, à Anvers*, architecte E. Stordiau.

M. E. Stordiau est un architecte sobre de détails. Il les dédaigne comme nuisant au calme de l'architecture monumentale et comme rendant gracile jusqu'à la mièvrerie, dans certains cas, le caractère du petit hôtel.

Ce principe n'est pas absolu, chez lui, mais lorsqu'il adorne certains endroits de sa composition, il le fait avec parcimonie d'abord, avec un goût délicat et un esprit personnel ensuite, et la distinction, qui devient l'effort inconscient de ces trois qualités, se diffuse dans l'œuvre toute entière.

Voyez plutôt les deux motifs d'angles de la loggia et les chutes qui descendent entre les consoles de la corniche !

On peut critiquer les fenêtres des retours de la bretêche ainsi que les consoles qui soutiennent cette dernière, comme étant conçues dans un esprit peu xviiie siècle, mais l'ensemble reste coquet et la partie supérieure surtout est traitée avec une rare habileté.

Raymond Moenaert.

Louvain. — J. WOUTERS-ICKX, Imprimeur-éditeur.

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

XXXIVme ANNÉE (1909)

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

PLANCHES

TITRES DES OUVRAGES	ARCHITECTES	NUMÉROS DES PLANCHES
Athénée Royal d'Anvers	P. Dens	
Façade principale		LIX
Motif central de la façade principale		LX
Autel de l'église de Beirendrecht (Prov. d'Anvers)	Architecte : F. Baeckelmans Sculpteurs : De Boeck et Van Win	LVIII
Balat Alphonse (portrait)	par Broerman	I
Bâtiment de la Douane d'Anvers	Jos. Schadde	
Façade principale		LXIII
Bourse d'Anvers	Jos. Schadde	
Vue intérieure		LXII
Concours de façades pour maisons construites en 1908 à Schaerbeek		
1re prime : Maison rue Léopold Courouble	J. Diongre	XLI
2me prime : Maison rue Ernest Laude	J. Diongre	XLII
Concours Godecharle, année 1907		
Musée commercial et industriel, 1er prix	H. Berger	
Plan		XXXVII
Ensemble de la façade. — Partie centrale de la façade		XXXVIII
Un foyer intellectuel. 2me prix	H. Van Montfort	
Ensemble de la façade. — Partie principale du plan		XXXIX
Détail de la façade principale		XL
Cottage, à La Hulpe (environ de Bruxelles)	L. Bochoms	
Façade et plan		XX
Entrée et façade		XXI
Cottage, à Wépion (Namur)	L. Bochoms	
Façade		LXIV
Façade et plan		LXV
Diplôme (Projet de). — Concours entre les membres de la *Société Royale des Architectes d'Anvers*		
1er prix	E. Van Averbeke	XXXII
2me prix ex-æquo	E. Van Averbeke M. Schmitz	XXXIII
4me prix ex-æquo	F. Blockx E. Craeye F. Baeckelmans	XXXIV
Eglise N.-D. de Bon-Secours (Peruwelz)		
Plan		LIII
Façade principale		LIV
Façade vers la sacristie		LV
Façade latérale		LVI
Vue vers l'autel principal. — Autel pour une chapelle latérale		LVII
Eglise Saint-Gommaire à Lierre		
Ensemble d'une façade latérale (Nord-Est)		XXVIII
Nef centrale (vue vers le chœur)		XXIX
Vue de la galerie autour du chœur		XXX
Intérieur. — Face du jubé		XXXI
Hôtel, chaussée de Charleroi, 228, Bruxelles	Jules Brunfaut	
Façade principale		XII
Façade principale. Détails de l'entrée. – Départ de l'escalier au rez-de-chaussée		XIII
Cheminée du salon. — Cheminée de la salle à manger		XIV

TITRES DES OUVRAGES	ARCHITECTES	NUMÉROS DES PLANCHES
Hôtel de Ville de Lierre		
Ensemble de la façade principale		XXV
Détail de la partie centrale de la façade principale		XXVI
Vue vers l'escalier		XXVII
Magasin, rue Neuve, à Bruxelles	Franz De Vestel	
Façade		XLIII
Maison, Avenue Bel-air, à Uccle	A. Blomme	
Façade et plans		XIX
Maison, Avenue des Fleurs, à Uccle	P. Hamesse.	
Façade et plans		XLVI
Maison, Avenue Van Put, à Anvers	M. De Braey	
Façade		LXVI
Intérieur. — Plans		LXVII
Maison, Avenue Van Put, à Anvers	E. Stordiau	
Façade		LXX
Maison, Grand'Place, n°s 26-27, à Bruxelles	Service des Bâtiments communaux	
Restauration		XXXV
Maison, rue Américaine et rue des Mélèzes, à Bruxelles.	A. Blomme	
Façade et plans		XV
Fragment de la façade. Entrée. — Fragment de la façade rue Américaine		XVI
Hall du bel étage. — Hall d'entrée du rez-de-chaussée		XVII
Vue de la cage d'escalier. — Vue du salon vers la salle à manger.		XVIII
Maison, rue de l'Etuve, à Bruxelles		XXXVI
Maison, rue longue d'Hérenthals, à Anvers	J. Bascourt	
Ensemble de la façade		LXVIII
Détail de la façade		LXIX
Maison communale de St Gilles	Dumont-Hebbelinck	
Ensemble du plafond de la salle des Pas-Perdus au 1er étage. — Peinture décorative	par Omer Dierickx	XLIV
Extrémités du plafond de la salle des Pas-Perdus au 1er étage		XLV
Palais de Justice d'Anvers	F. et L. Baeckelmans	
Motif central		LI
Pavillon d'Angle.		LII
Palais des Beaux-Arts, à Bruxelles	Alphonse Balat	
Plans.		II
Façade vers la rue de la Régence		III
Façade latérale. — Groupe par P. De Vigne. — Groupe par Ch. Vanderstappen.		IV
Partie centrale de la façade principale		V
Grand vestibule d'entrée		VI
Vue de la salle des sculptures		VII
Vue d'une galerie au 1er étage.		VIII
Détails de la galerie au 1er étage (vue vers la salle des sculptures)		IX
Partie supérieure de l'escalier « Balat »		X
Escalier des autorités. — Arrivée des escaliers latéraux au 1er étage		XI
Théâtre flamand d'Anvers	P. Dens	
Façade principale.		LXI
Villa (Dieweg), à Uccle	P. Hamesse	
Façade antérieure.		XLVII
Façade postérieure		XLVIII
Intérieure. — Salle à manger		XLIX
Vue de la chambre à coucher. — Plans		L
Villa, Hill-Cottage, à Spa	C. Soubre	
Façade Nord-Est et plans		XXII
Façade Sud-Ouest		XXIII
Intérieur du Hall.		XXIV

TEXTE

Pages

Archéologie

Trouvaille à Pompéi 32
Découvertes en Egypte 32
Hôtel de Ville et Beffroi à Lierre 33
L'église et la tour de Saint-Gommaire à Lierre . . 33

* * *

Architectes et Architecture

Notes de voyage d'un Architecte en Amérique . . 5, 12, 17, 25, 41, 51, 73, 89
Faut-il un diplôme d'Architecte ? 7
Société Royale des Architectes d'Anvers,
Commission administrative pour l'année 1909 . 8
Pour l'année 1910 83
A la Mémoire de nos Architectes Anversois . . . 28, 47
Monument à Julien Guadet 32
Le diplôme d'Architecte 40
Carnets d'un Architecte 54
La construction d'un grand hôtel au XXe siècle. Le « Palace-Hôtel » 61, 76, 83
Explication des Planches 63
Inauguration des mémorials aux architectes François et Louis Baeckelmans, Schadde et Dens, à Anvers 65, 84
Nos Planches 72, 79, 86, 96
Un projet de marque. La Gare du Luxembourg . . 85
L'Architecture Polychrome 93
Chambre arbitrale et de conciliation du Bâtiment de Bruxelles 94

* * *

Biographie

Notice sur Alphonse Balat 1, 9

* * *

Concours publics

Concours pour la transformation de la Maison communale de St Josse-ten-Noode 7
Concours pour un projet de Diplôme, organisé par la *Société Royale des Architectes d'Anvers* 15
Concours pour le nouvel hôtel communal de Woluwe St Lambert 24
Concours pour un Orphelinat mixte à Molenbeek St Jean 31
Le concours de façades de Schaerbeek 47
A propos des Concours publics 55
Concours annuel de la Société 71
Construction d'un Orphelinat à Mons . . . 71, 78, 92
Amélioration des bâtiments du Collège communal à St Trond 79
Maisons ouvrières à Anderlecht 79
Concours de décorations à Ixelles 79
Les grands travaux d'Anvers 76

* * *

Pages

Congrès

IVe Congrès National des Architectes belges. Anvers 13-14 septembre 1908. — Compte rendu officiel 15, 23, 29, 37, 44, 49
Ve Congrès National des Architectes 50
Congrès de Gand 70

* * *

Construction

Moyen de préserver les édifices contre les atteintes de l'humidité 20
Document pour servir à l'emploi du fer 83

* * *

Distinction

Institut des Architectes Britanniques 24
Académie Royale d'Angleterre 24

* * *

Divers

Erratum 8
Choix des Experts 12
A propos du transfert du nouveau Ministère du Travail à Paris dans l'ancien Hôtel de l'Archevêché. 19
Du droit de photographier et de dessiner sur la voie publique 41
Excursion à Ypres et Courtrai 57
Excursion au château de Wespelaer et à la Prison de Louvain 62
Léger mécompte 72

* * *

Expositions

Exposition internationale d'affiches artistiques, etc., à Bruxelles. 24
Exposition Nationale d'Art appliqué en Suède . . 24
Exposition, Gand 1909 40
Exposition, Tournai 1909 40
Exposition, Turin 1911 40
Exposition internationale de Bruxelles en 1910 . . 80
Exposition d'œuvres de membres de la Société . . 96

* * *

Jurisprudence

Tribunal civil de Bruxelles (6 novembre 1905). . . 7
Code des Droits et obligations et Barême des honoraires de l'Architecte 32
Pour le bâtiment 48
Cour d'appel de Bruxelles (11 avril 1905) 80
Jugement confirmant l'un des sujets traité dans l'étude de l'Egoût des toits, publié en 1902, no 5, par l'*Emulation*. 87
Cour de Cassation de France (10 juillet 1904) . . . 88

* * *

TEXTE

Pages

Nécrologie

Emile Joseph Vanden Bergh, architecte. 32
Alessandro Betocchi, architecte 60
Louis Dela Censerie, architecte 81

* * *

Société Centrale d'Architecture de Belgique

Rapport annuel de la Commission administrative sur les travaux de la Société en 1908. 2
Rapport annuel du Comité de Défense Juridique 1908 4
Commission administrative 4
Comité de Défense Juridique 4
L'Émulation, Conseil d'administration et Comité de surveillance 8, 56
Règlement pour la nomination des délégués à la *Fédération des Sociétés d'Architectes de Belgique* . . 56
Bibliothèque. 57, 96

VIGNETTES DANS LE TEXTE

—

Mémorial A. Balat, œuvre de Th. Vinçotte . . . 1
Un « Sky scraper » à Chicago. Fisher Building . . 5
Un « Sky scraper » devant « Central Parc » à New-York 5
Un « Sky scraper ». Fisher Building en construction. Chicago 6
Masonic Hall à Chicago 6
Le Capitole à Washington 13
La bibliothèque de Boston 13
Tiffany house à New-York 14
Une villa à St-Louis Mo 14
L'entrée d'une villa à St-Louis Mo 14
Field's Museum. Chicago-Illinois 17
St-Louis University-Missouri 17
Austin Hall-Harvard University-Cambridge Mass (2 vues). 18
La Maison Germanique à Chicago-Illinois 25
Un bâtiment Universitaire. Harvard University Cambridge-Massachuset 25
La poste de l'Hôtel de Ville de Toronto-Canada . . 26
L'Hôtel de Ville de Toronto-Canada. 26
Le Réfectoire — Harvard University Cambridge-Massachuset 27
Une église à St-Louis Missouri 27
Une église à St-Louis Missouri 28
Hôtel de Ville et Beffroi de Lierre 33
Eglise de Saint-Gommaire à Lierre. Face et tour. . 34
Eglise de Saint-Gommaire à Lierre.
Plan de la tour et de la partie de l'église y accolée 34
Coupe sur la tour et sur la grande nef. — Détails de la tour et de l'église. — Plan de la tour. 35
Pied droit de la tour et colonne adossée de la grande nef. — Raccord d'un des bas-côtés de l'église à la tour. — Coupe sur une nef latérale de l'église vers la tour 36
État actuel de la tour masquée en partie par la toiture des bas-côtés et aspect nouveau après dégagement des fenêtres 37
Un club à Boston, vu de ma chambre d'hôtel . . . 41
Une maison à Chicago 42
Une maison à St-Louis 42
Une maison *en terra cotta* à St-Louis 42
Maisons ouvrières à St-Louis 43
Une maison de Professeur à l'Université d'Harvard 43
« Sky Scrapers » à St-Louis. 51
L'entrée d'un « Sky scraper » à St-Louis Miss. . . 51
« Sky scrapers » à Chicago-Ill. 52
« Sky scrapers » à Chicago 52
L'Hôtel de Ville de Cambridge Mass. 52
Une banque à Buffalo. 52
Une église à Toronto Canada 53
Une église à New-York 53
« Sky scrapers » à Madison, Square New-York . . 53
Monument Vandenkindere 54
Monument Dillens. 55
Coin à Courtrai. 57
Béguinage Courtrai 58
Deux croquis d'Ypres. 59, 60
Plan du 1er étage du « Palace Hôtel » 61
Mémorial Louis Baeckelmans 66
Mémorial François Baeckelmans 67
Mémorial Pierre Dens 68
Mémorial Joseph Schadde 69
« L'Achter Zikkel », à Gand 71
Le Lavacrum, à Gand 71
Motif central, fragment et motif d'angle, du Palais de Belgique à l'Exposition Universelle de St-Louis (3 vues). 74
Le Palais des transports à l'Exposition Universelle de St-Louis (3 vues). 75
Le Palais de la mécanique à l'Exposition Universelle de St-Louis 76
« Palace Hôtel »
Plan du rez-de-chaussée 77
Etat d'avancement des travaux (7 octobre et 8 décembre 1908, 14 janvier 1909. 3 vues). 77
Planchers en carreaux creux 78
Etat des travaux le 5 juin 1909 78
Entrée de la Bourse d'Anvers 79
L. Dela Censerie (portrait) 81
Eglise St-Pierre, à Ostende 81
Chapelle royale de l'église St-Pierre, à Ostende . . 82
Deux tronçons de poutrelles. 83
La Gare du Luxembourg. 2 plans. 85, 86
Exposition de St-Louis. — Varied industries building. — Une fontaine du grand bassin. — La salle des fêtes et la grande Cascade. — Le grand bassin. — Education building. — Transportation building. — Education building. — Les pavillons du grand bassin. — Fisheries building. — Manufacture building. (10 vues). . . 89, 90, 91, 92
Cambridge Yale University. — L'Ecole de droit . . 92

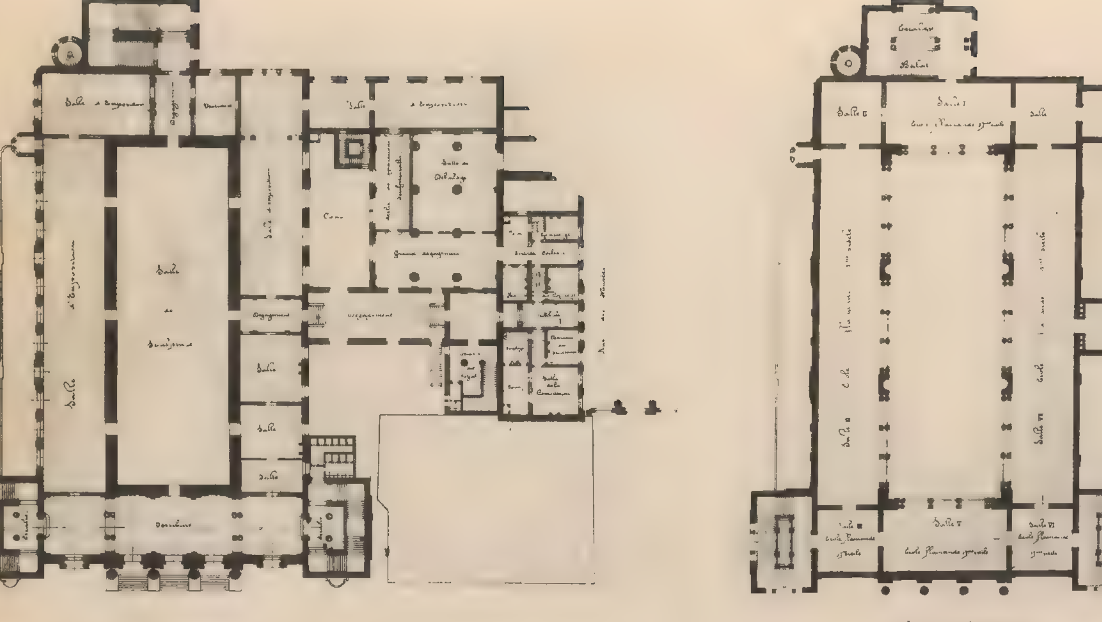


LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR.

ALPHONSE BALAT,

ARCHITECTE,

NÉ A GOCHENÉE (NAMUR) LE 15 MAI 1818, DÉCÉDÉ A IXELLES LE 16 SEPTEMBRE 1895.



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

PLAN DE L'ÉTAGE

LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR.

PALAIS DES BEAUX-ARTS A BRUXELLES.

ARCHITECTE : ALPHONSE BALAT.

PLANS



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

PALAIS DES BEAUX-ARTS A BRUXELLES.

ARCHITECTE : ALPHONSE BALAT.

FAÇADE VERS LA RUE DE LA RÉGENCE



FAÇADE LATÉRALE



GROUPE PAR P. DE VIGNE.



GROUPE PAR CH. VANDERSTAPPEN.

LOUVAIN — J. WOLTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

PALAIS DES BEAUX-ARTS A BRUXELLES.

ARCHITECTE : ALPHONSE BALAT.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX IMP.-EDITEUR.

PALAIS DES BEAUX-ARTS A BRUXELLES.

ARCHITECTE : ALPHONSE BALAT.

PARTIE CENTRALE DE LA FAÇADE PRINCIPALE.



LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR.

PALAIS DES BEAUX-ARTS A BRUXELLES.

ARCHITECTE : ALPHONSE BALAT.

GRAND VESTIBULE D'ENTRÉE.

LOUVAIN. - J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR.

PALAIS DES BEAUX-ARTS A BRUXELLES.

ARCHITECTE : ALPHONSE BALAT.

VUE DE LA SALLE DES SCULPTURES.



LOUVAIN. – J. WOUTERS-OKX, IMP. ÉDITEUR.

PALAIS DES BEAUX-ARTS A BRUXELLES.

ARCHITECTE : ALPHONSE BALAT.

VUE D'UNE GALERIE AU 1er ÉTAGE.



LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

PALAIS DES BEAUX-ARTS A BRUXELLES.

ARCHITECTE : ALPHONSE BALAT.

DÉTAILS DE LA GALERIE AU 1er ÉTAGE (VUE VERS LA SALLE DES SCULPTURES).



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX IMP.-ÉDITEUR

PALAIS DES BEAUX-ARTS A BRUXELLES.

ARCHITECTE : ALPHONSE BALAT.

PARTIE SUPÉRIEURE DE L'ESCALIER « BALAT ».

ESCALIER DES AUTORITÉS.



ARRIVÉE DES ESCALIERS LATÉRAUX AU 1er ÉTAGE.

LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR.

PALAIS DES BEAUX-ARTS A BRUXELLES.

ARCHITECTE : ALPHONSE BALAT.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR.

HOTEL, CHAUSSÉE DE CHARLEROI, 228, BRUXELLES.

ARCHITECTE : JULES BRUNFAUT.

FAÇADE PRINCIPALE.



FAÇADE PRINCIPALE. — DETAILS DE L'ENTRÉE.



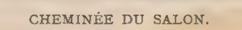


DÉPART DE L'ESCALIER AU REZ-DE-CHAUSSÉE.

LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

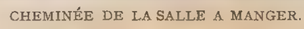
HOTEL, CHAUSSÉE DE CHARLEROI, 228, BRUXELLES.

ARCHITECTE : JULES BRUNFAUT.



CHEMINÉE DU SALON.



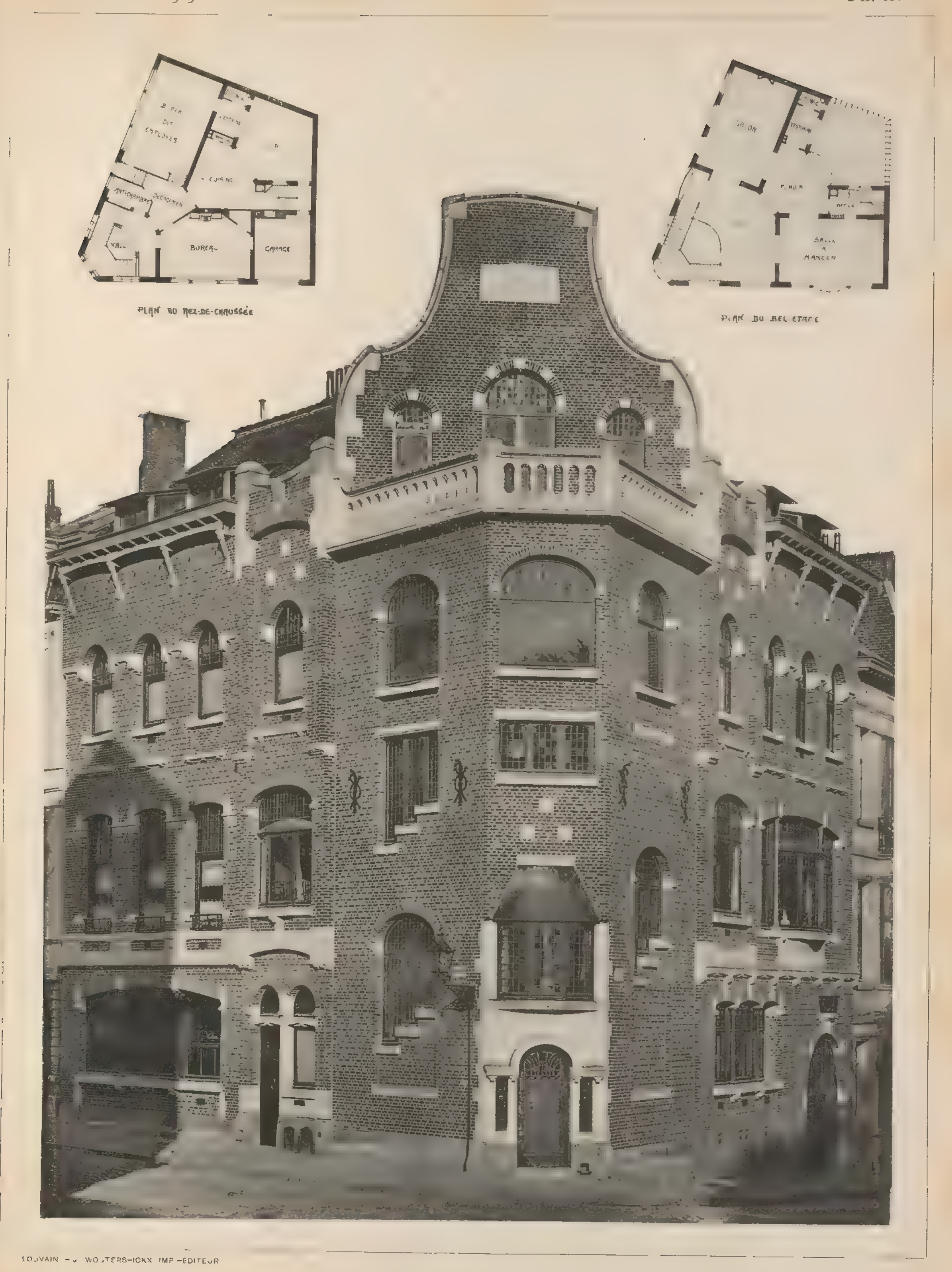


CHEMINÉE DE LA SALLE A MANGER.

LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

HOTEL, CHAUSSÉE DE CHARLEROI, 228, BRUXELLES.

ARCHITECTE : JULES BRUNFAUT.



LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX IMP.-ÉDITEUR

MAISON RUE AMÉRICAINE ET RUE DES MÉLÈZES A BRUXELLES.

ARCHITECTE : A. BLOMME.



FRAGMENT DE LA FAÇADE. — ENTRÉE.



FRAGMENT DE LA FAÇADE RUE AMÉRICAINE

LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

MAISON RUE AMÉRICAINE ET RUE DES MÉLÈZES A BRUXELLES.

ARCHITECTE : A. BLOMME.



HALL DU BEL ÉTAGE.



HALL D'ENTRÉE DU REZ-DE-CHAUSSÉE.

LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

MAISON RUE AMÉRICAINE ET RUE DES MÉLÈZES A BRUXELLES.

ARCHITECTE : A. BLOMME.



VUE DE LA CAGE D'ESCALIER.



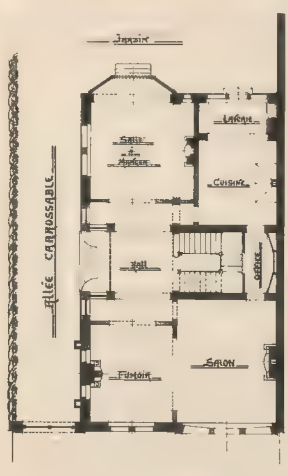
VUE DU SALON VERS LA SALLE A MANGER

LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX. IMP.-ÉDITEUR

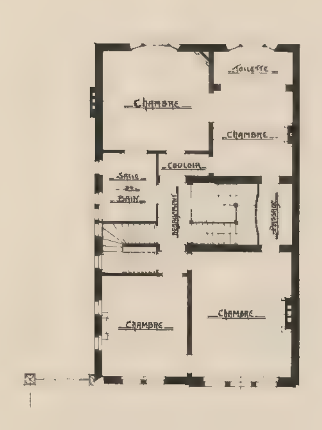
MAISON RUE AMÉRICAINE ET RUE DES MÉLÈZES A BRUXELLES.

ARCHITECTE : A. BLOMME.





Rez-de-chaussée



Premier étage

LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

MAISON AVENUE BEL-AIR A UCCLE.

ARCHITECTE : A. BLOMME.

FAÇADE ET PLANS.



LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

COTTAGE A LA HULPE (ENVIRONS DE BRUXELLES).

ARCHITECTE : LÉON BOCHOMS.

FAÇADE ET PLAN.



LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR.

COTTAGE A LA HULPE (ENVIRONS DE BRUXELLES).

ARCHITECTE : LÉON BOCHOMS.

ENTRÉE ET FAÇADE.



LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR.

VILLA HILL-COTTAGE A SPA.

ARCHITECTE : C. SOUBRE.

FAÇADE NORD-EST ET PLANS.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

VILLA HILL-COTTAGE A SPA.

ARCHITECTE : C. SOUBRE.

FAÇADE SUD-OUEST.



LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR.

VILLA HILL-COTTAGE A SPA.

ARCHITECTE : C. SOUBRE.

INTÉRIEUR DU HALL.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

HOTEL DE VILLE DE LIERRE.

ENSEMBLE DE LA FAÇADE PRINCIPALE.



LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

HOTEL DE VILLE DE LIERRE.

DÉTAIL DE LA PARTIE CENTRALE DE LA FAÇADE PRINCIPALE.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX IMP.-ÉDITEUR

HOTEL DE VILLE DE LIERRE.

VUE VERS L'ESCALIER.



LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR.

ÉGLISE SAINT-GOMMAIRE A LIERRE.

ENSEMBLE D'UNE FAÇADE LATÉRALE (NORD-EST).



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

ÉGLISE SAINT-GOMMAIRE A LIERRE.

NEF CENTRALE (VUE VERS LE CHŒUR).



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

ÉGLISE SAINT-GOMMAIRE A LIERRE.

VUE DE LA GALERIE AUTOUR DU CHŒUR.



LOUVAIN. – J WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

ÉGLISE SAINT-GOMMAIRE A LIERRE.

INTÉRIEUR. — FACE DU JUBÉ.

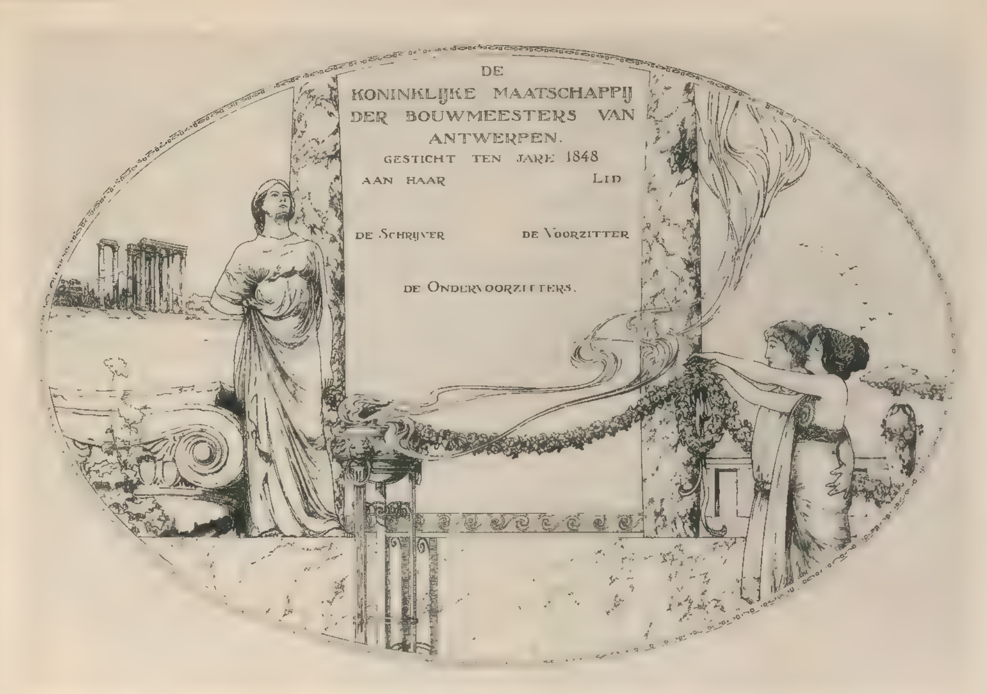


LOUVAIN - J. WOUTERS-ICKX IMP.-EDITEUR

PROJET DE DIPLOME.

CONCOURS ENTRE LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ARCHITECTES ANVERSOIS.

1er PRIX : E. VAN AVERBEKE.



2me PRIX EX-ÆQUO : E. VAN AVERBEKE.



2me PRIX EX-ÆQUO : M. SCHMITZ.

LOUVAIN - J. WOUTERS ICKX, IMP.-ÉDITEUR

PROJET DE DIPLOME.

CONCOURS ENTRE LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ARCHITECTES ANVERSOIS.



4me PRIX EX-ÆQUO : F. BLOCKX.



4me PRIX EX-ÆQUO : E. CRAEYE.

LOUVAIN. – J. WOUTERS-CKX, IMP.-ÉDITEUR

PROJET DE DIPLOME.

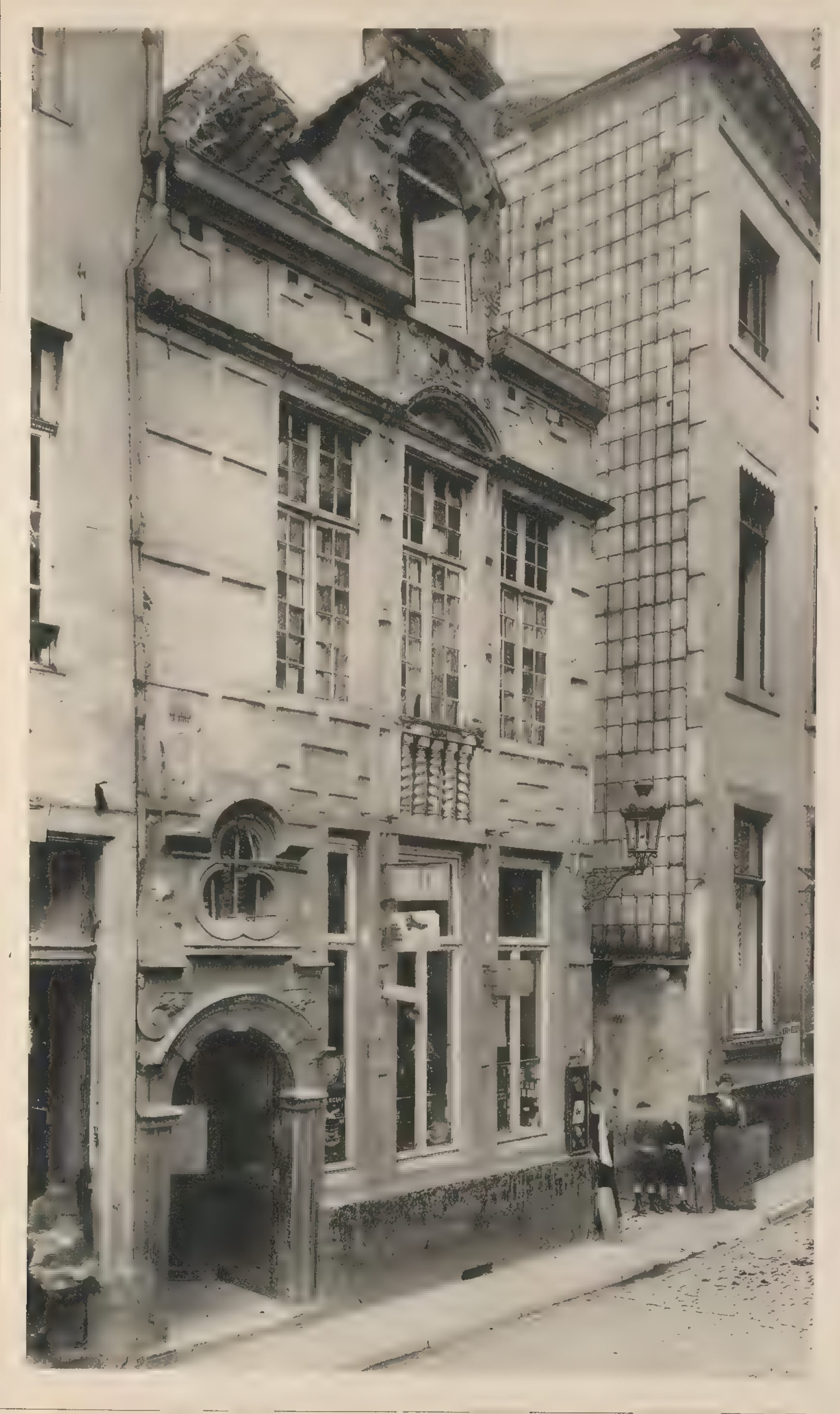
CONCOURS ENTRE LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ARCHITECTES ANVERSOIS.



LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR

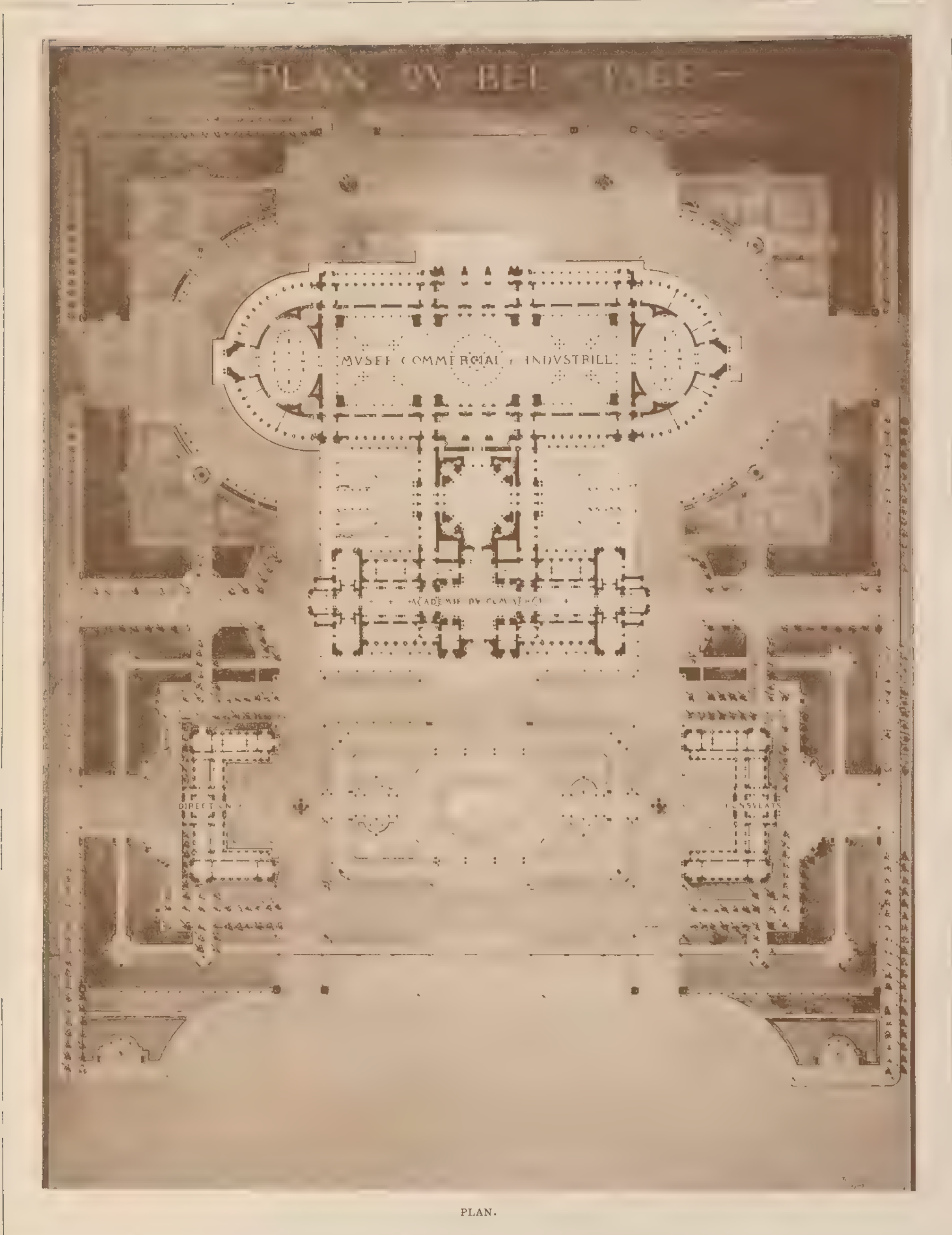
MAISON GRAND'PLACE Nos 26-27 A BRUXELLES.

RESTAURATION : SERVICE DES BATIMENTS COMMUNAUX.



LOUVAIN J. WOUTERS-ICKX, IMP. EDITEUR

MAISON RUE DE L'ÉTUVE A BRUXELLES.



PLAN.

LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR

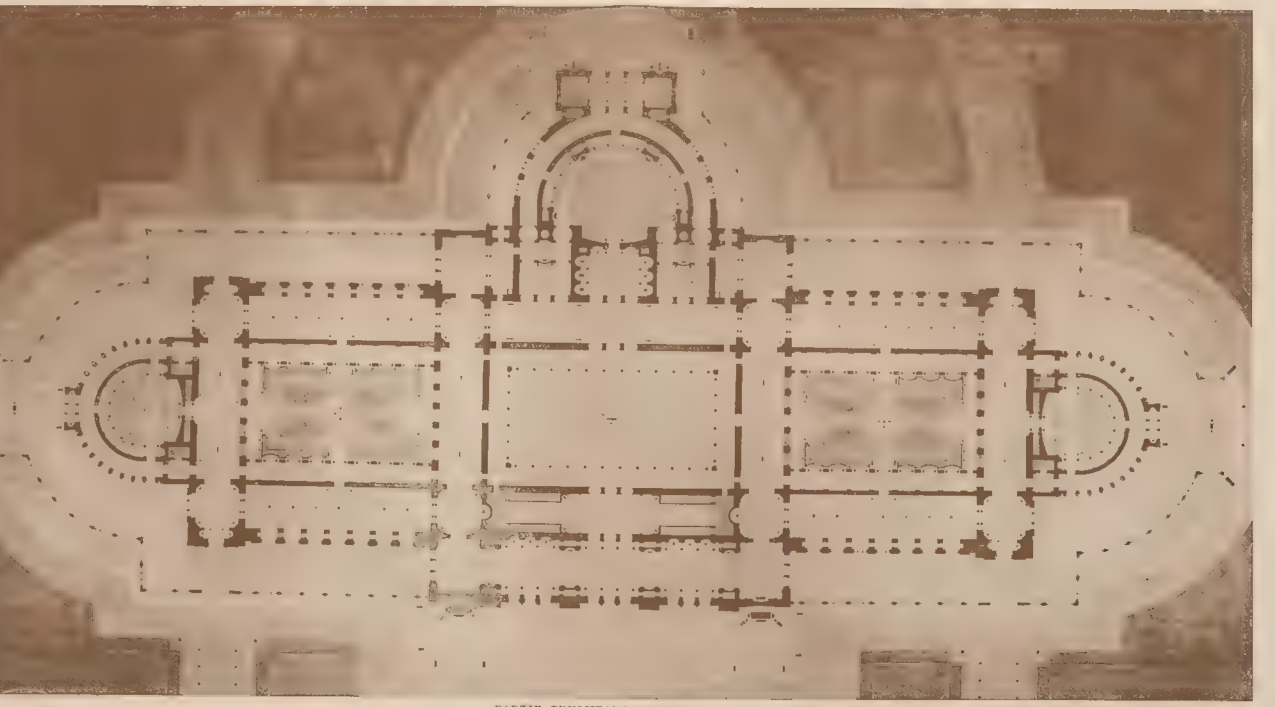
CONCOURS GODECHARLE, ANNÉE 1907.

1er PRIX : H. BERGER.

MUSÉE COMMERCIAL ET INDUSTRIEL



ENSEMBLE DE LA FAÇADE.



PARTIE PRINCIPALE DU PLAN.

LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

CONCOURS GODECHARLE, ANNÉE 1907.

2me PRIX : H. VAN MONFORT.

UN FOYER INTELLECTUEL



ENSEMBLE DE LA FAÇADE.



PARTIE CENTRALE DE LA FAÇADE.

LOUVAIN. – J WOUTERS-ICKX, IMP -ED TEUR

CONCOURS GODECHARLE, ANNÉE 1907.

1er PRIX : H. BERGER.

MUSÉE COMMERCIAL ET INDUSTRIEL.



DÉTAIL DE LA FAÇADE PRINCIPALE.

LOUVAIN. – J. WOUTERS-OKX, IMP. EDITEUR

CONCOURS GODECHARLE, ANNÉE 1907.

2me PRIX : H. VAN MONFORT.

UN FOYER INTELLECTUEL.



LOUVAIN J. WOUTERS-ICKX IMP. ÉDITEUR

COMMUNE DE SCHAERBEEK.

CONCOURS DE FAÇADES POUR MAISONS CONSTRUITES EN 1908.

1re PRIME : MAISON RUE LÉOPOLD COUROUBLE.

ARCHITECTE : J. DIONGRE.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

COMMUNE DE SCHAERBEEK.

CONCOURS DE FAÇADES POUR MAISONS CONSTRUITES EN 1908.

2me PRIME : MAISON RUE ERNEST LAUDE.

ARCHITECTE : J. DIONGRE.



LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR

MAGASIN, RUE NEUVE, A BRUXELLES.

ARCHITECTE : FRANZ DE VESTEL.



LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR

MAISON COMMUNALE DE ST-GILLES.

ARCHITECTE : DUMONT-HEBBELINCK.

ENSEMBLE DU PLAFOND DE LA SALLE DES PAS-PERDUS AU 1er ÉTAGE.

PEINTURE DÉCORATIVE PAR OMER DIERICKX.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

MAISON COMMUNALE DE ST-GILLES.

ARCHITECTE : DUMONT-HEBBELINCK.

EXTRÉMITÉS DU PLAFOND DE LA SALLE DES PAS-PERDUS AU 1er ÉTAGE.

PEINTURE DÉCORATIVE PAR OMER DIERICKX.



LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

MAISON, AVENUE DES FLEURS, A UCCLE.

ARCHITECTE : P. HAMESSE.

FAÇADE ET PLANS.



LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

VILLA (DIEWEG) A UCCLE.

ARCHITECTE : P. HAMESSE.

FAÇADE ANTÉRIEURE.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP -EDITEUR

VILLA (DIEWEG) A UCCLE.

ARCHITECTE : P. HAMESSE.

FAÇADE POSTÉRIEURE.



LOUVAIN – J. WOUTERS- CKX, IMP.-EDITEUR

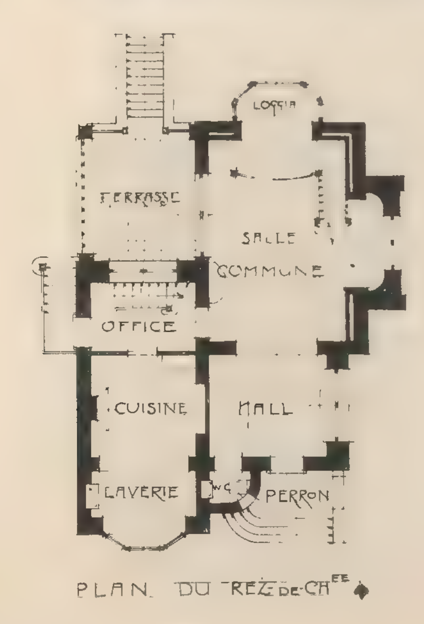
VILLA (DIEWEG) A UCCLE.

ARCHITECTE : P. HAMESSE.

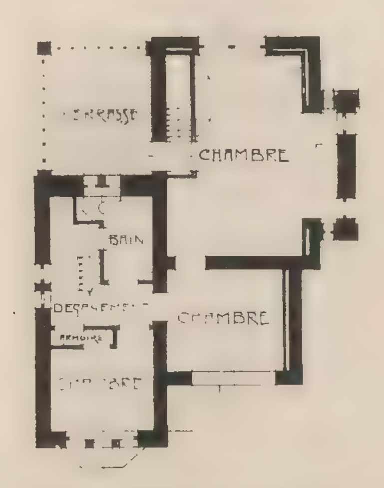
INTÉRIEUR. — SALLE A MANGER.



VUE DE LA CHAMBRE A COUCHER



PLAN DU REZ-DE-CH^ee^



PLAN DU 1er ETAGE.

LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

VILLA (DIEWEG) A UCCLE.

ARCHITECTE : P. HAMESSE.



LOUVAIN – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

PALAIS DE JUSTICE D'ANVERS.

ARCHITECTES : F. ET L. BAECKELMANS.

MOTIF CENTRAL.

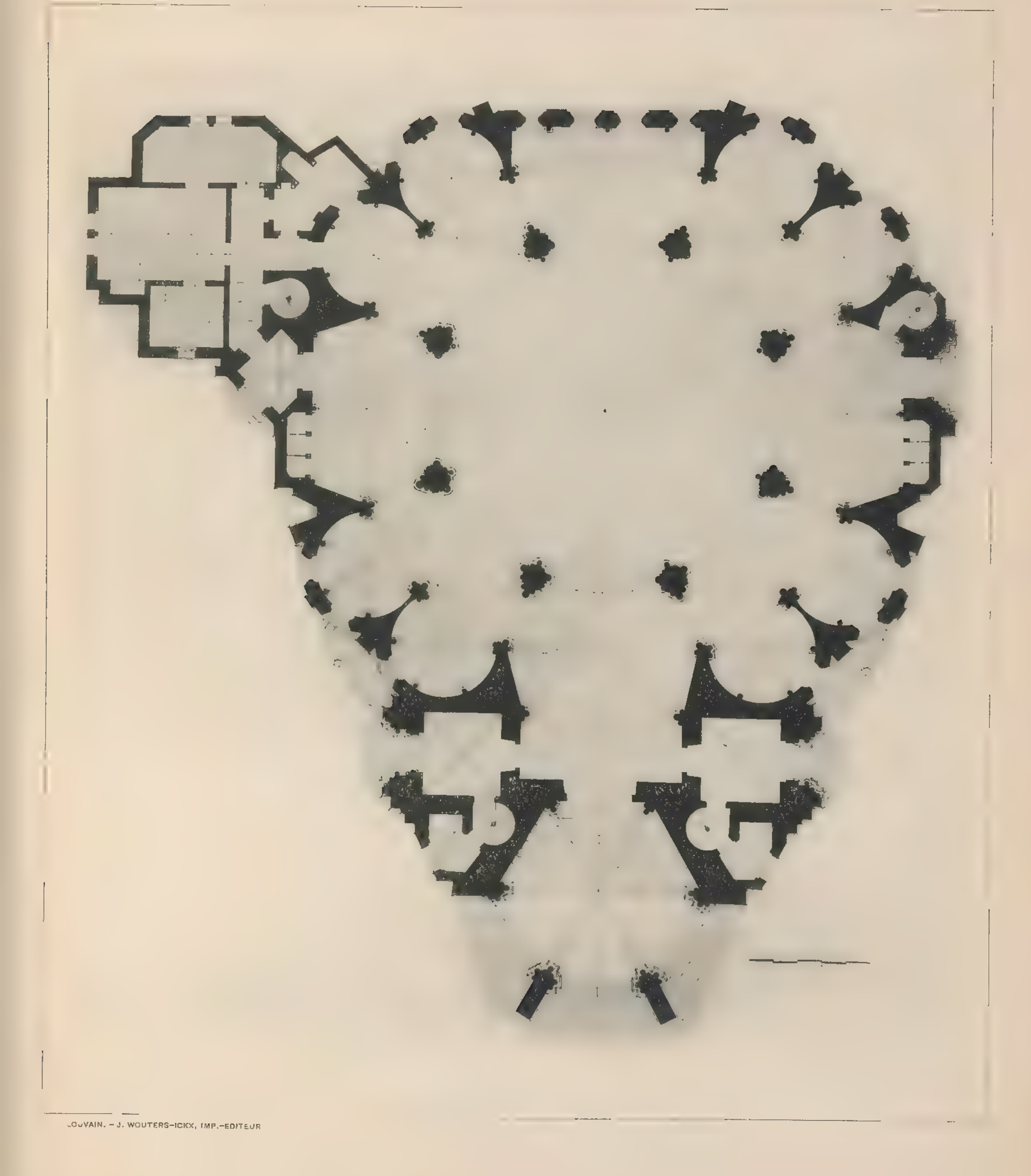


LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

PALAIS DE JUSTICE D'ANVERS.

ARCHITECTES : F. ET L. BAECKELMANS.

PAVILLON D'ANGLE.



LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR

EGLISE N.-D. DE BON SECOURS (PERUWELZ).

ARCHITECTE : F. BAECKELMANS.

PLAN.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

EGLISE N.-D. DE BON SECOURS (PERUWELZ).

ARCHITECTE : F. BAECKELMANS.

FAÇADE PRINCIPALE.



LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR

EGLISE N.-D. DE BON SECOURS (PERUWELZ).

ARCHITECTE : F. BAECKELMANS.

FAÇADE VERS LA SACRISTIE.



LOUVAIN. – J. WOJTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR

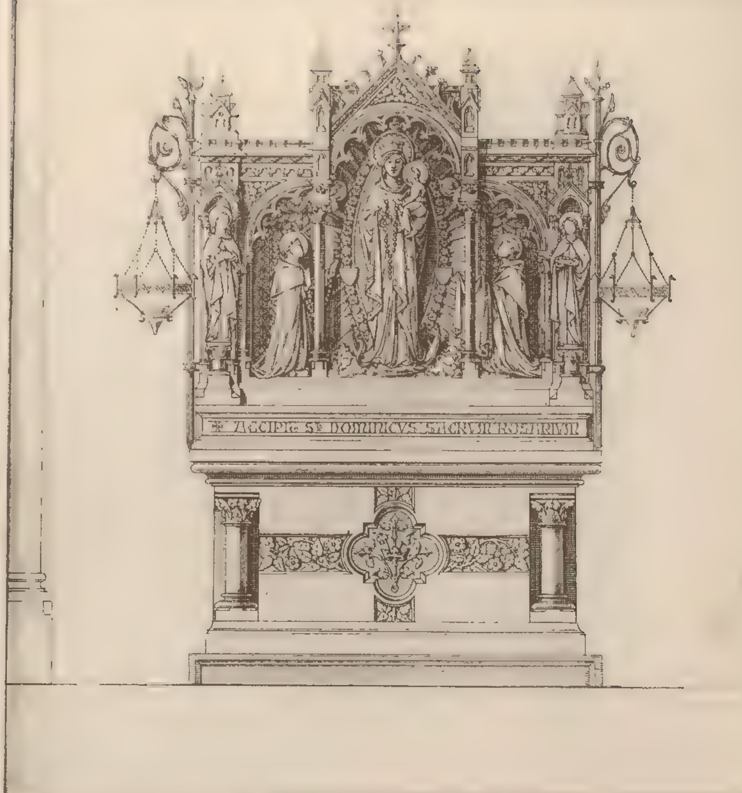
EGLISE N.-D. DE BON SECOURS (PERUWELZ).

ARCHITECTE : F. BAECKELMANS.

FAÇADE LATÉRALE.



VUE VERS L'AUTEL PRINCIPAL.

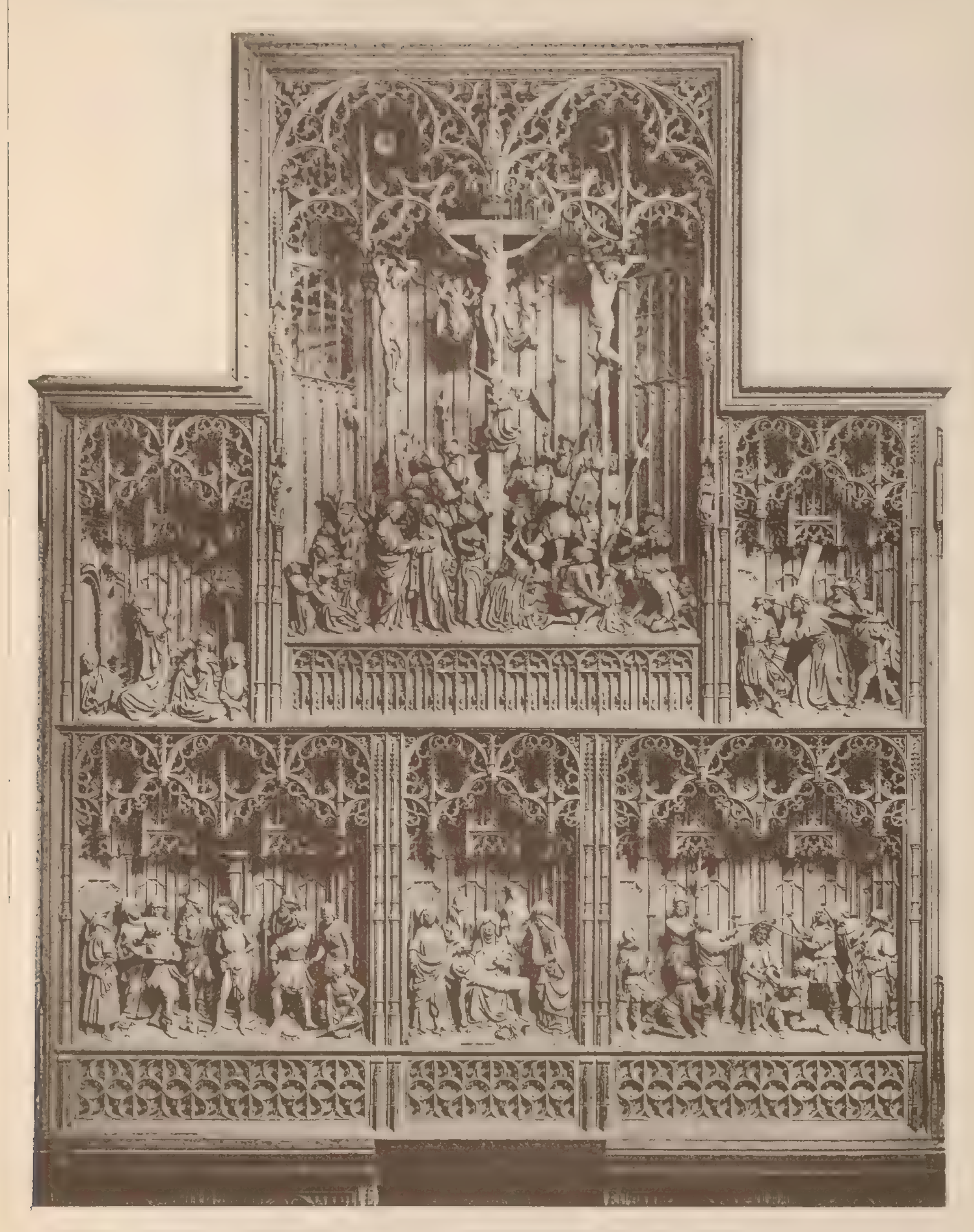


AUTEL POUR UNE CHAPELLE LATÉRALE.

LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

ÉGLISE DE N.-D. DE BON SECOURS (PÉRUWELZ).

ARCHITECTE : F. BAECKELMANS.



LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX IMP.-EDITEUR

AUTEL DE L'ÉGLISE DE BEIRENDRECHT (PROV. D'ANVERS).

ARCHITECTE : F. BAECKELMANS. — SCULPTEURS : DE BOECK ET VAN WINT.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR.

ATHENÉE ROYAL D'ANVERS.

ARCHITECTE : P. DENS.

FAÇADE PRINCIPALE.



LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR

ATHÉNÉE ROYAL D'ANVERS.

ARCHITECTE : P. DENS.

MOTIF CENTRAL DE LA FAÇADE PRINCIPALE.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

THÉATRE FLAMAND D'ANVERS.

ARCHITECTE : P. DENS.

FAÇADE PRINCIPALE.



LOUVAIN, J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

BOURSE D'ANVERS.

ARCHITECTE : JOS. SCHADDE.

VUE INTÉRIEURE.



LOUVAIN - J. WOUTERS ICKX, IMP -EDITEUR

BATIMENT DE LA DOUANE D'ANVERS.

ARCHITECTE : JOS. SCHADDE.

FAÇADE PRINCIPALE.



LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR

COTTAGE, A WÉPION (NAMUR).

ARCHITECTE : L. BOCHOMS.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

COTTAGE, A WÉPION (NAMUR).

ARCHITECTE : L. BOCHOMS.



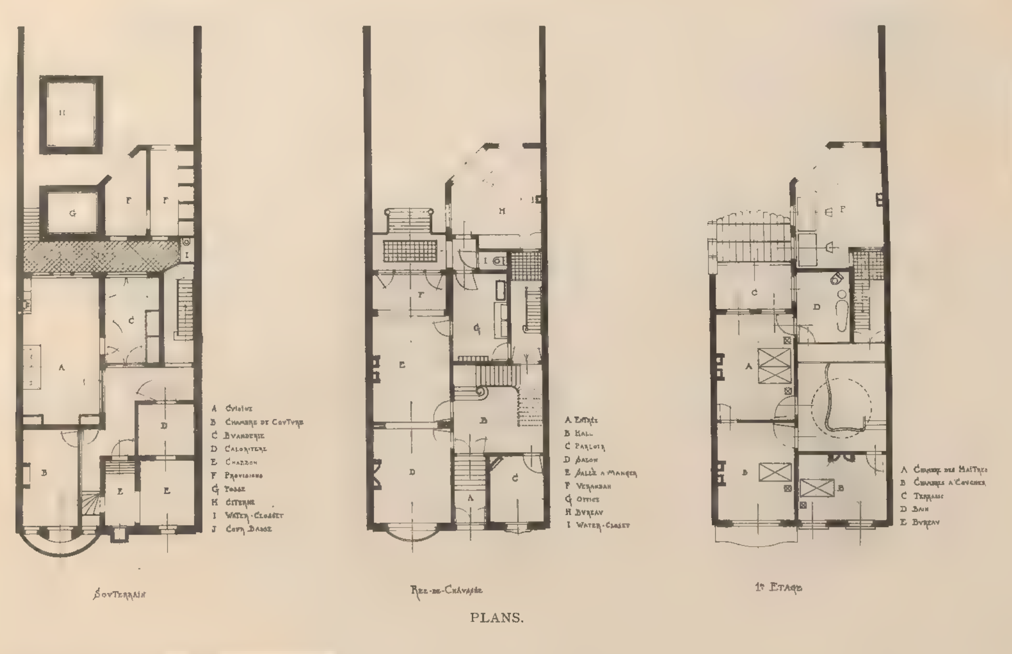
LOUVAIN - J. WOUTERS-ICKX IMP.-EDITEUR

MAISON, AVENUE VAN PUT, A ANVERS.

ARCHITECTE : M. DE BRAEY.



INTÉRIEUR.



PLANS.

LOUVAIN — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

MAISON, AVENUE VAN PUT, A ANVERS.

ARCHITECTE : M. DE BRAEY.



LOUVAIN. — J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

MAISON, RUE LONGUE D'HÉRENTHALS, A ANVERS.

ARCHITECTE : J. BASCOURT.

ENSEMBLE DE LA FAÇADE.



LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-ÉDITEUR

MAISON, RUE LONGUE D'HÉRENTHALS, A ANVERS.

ARCHITECTE : J. BASCOURT.

DÉTAIL DE LA FAÇADE.



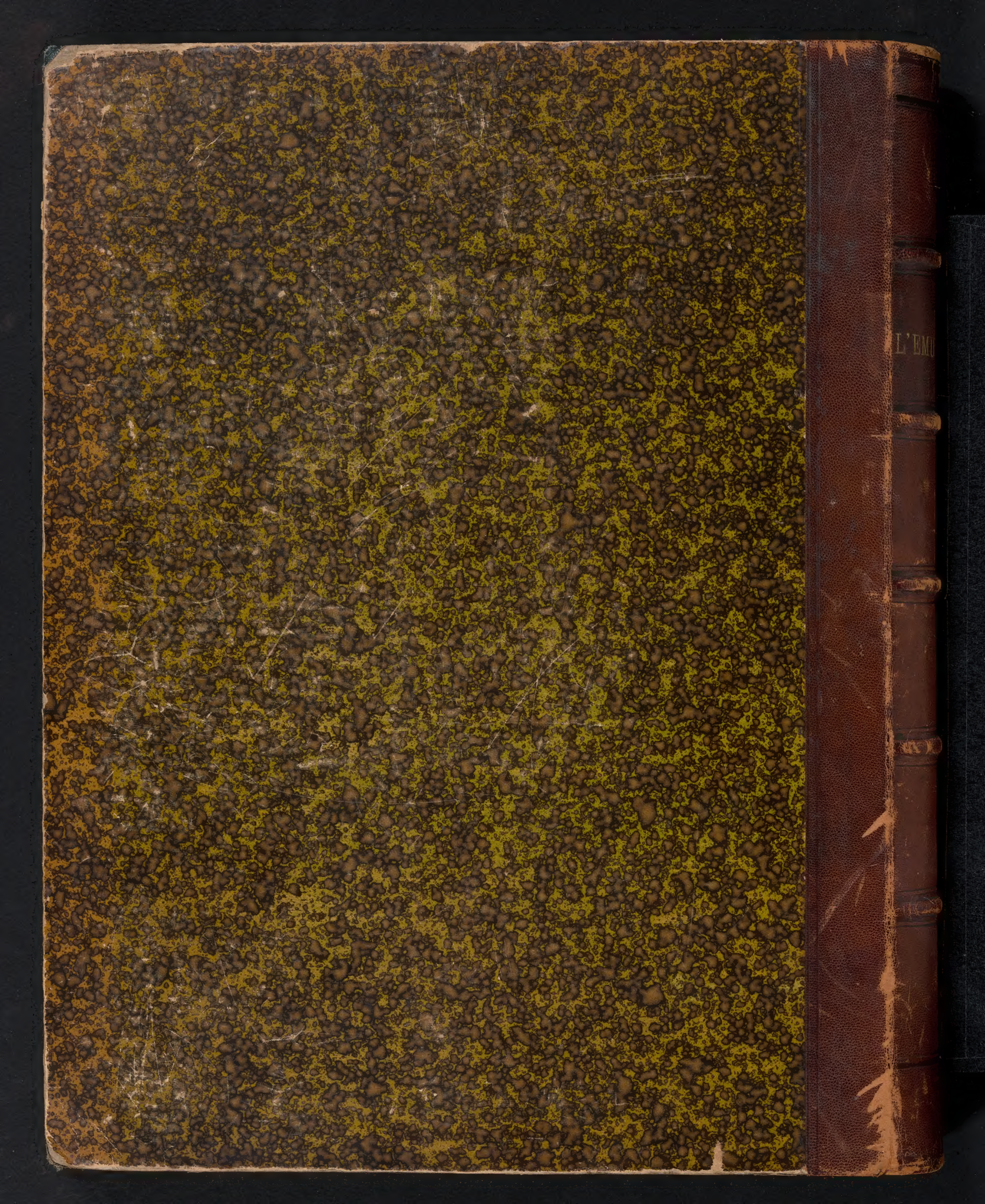
LOUVAIN. – J. WOUTERS-ICKX, IMP.-EDITEUR

MAISON, AVENUE VAN PUT, A ANVERS.

ARCHITECTE : E. STORDIAU.




GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00693 3549


L'EMU